

interrogatif, la proforme [+ N, + humain] est *qui* (*qui est venu ?*). De même, *lieu* peut être considéré comme une proforme qui représente l'ensemble de la catégorie des noms susceptibles d'entrer dans un syntagme prépositionnel de lieu (locatif), c'est-à-dire des items affectés des traits [+ N, + lieu]. On aura ainsi des proformes nominales, adjectivales, etc. Les proformes restent des objets abstraits et ce sont les règles de la composante phonologique qui peuvent ensuite les réaliser sous différentes formes.

progressif

1. On appelle *progressif* une forme verbale indiquant qu'une action est en train de se faire ; en particulier, le progressif est le nom de la forme verbale de l'anglais composé du verbe *be* et de la forme en *-ing* (*I am going*).

2. Un changement de point d'articulation est dit *progressif* quand il est orienté de l'arrière vers l'avant. (Contr. : RÉGRESSIF.)

projectif

Une grammaire est *projective* quand on peut projeter un ensemble de règles grammaticales, établies à partir d'un échantillon de la langue, sur un ensemble plus vaste des phrases de la langue, c'est-à-dire leur assigner une description structurelle. (V. PRÉDICTION.)

projection

En sémantique générative, on parle de *règles de projection* pour évoquer un système de règles qui opèrent sur la description grammaticale des phrases et sur les entrées du dictionnaire adjoint à la théorie syntaxique, pour donner une interprétation sémantique à toute phrase de la langue.

Les concepts représentés par des traits sémantiques tels que [humain], [animé], [objet manufacturé], etc., sont d'abord regroupés sous un trait plus général, par exemple [objet physique], pour autant que le système conceptuel des langages humains comporte une certaine hiérarchie. Cette procédure est nécessaire à l'économie de la description pour permettre d'importantes généralisations. Mais, avant l'insertion des items lexicaux, il faudra appliquer les règles de redondance, qui procèdent à l'expansion de ces traits généraux en traits spécifiques. Un trait [humain], par exemple, devra être glosé en [objet physique], [animé], [humain], etc.

Les règles de projection interviennent alors : elles doivent fournir la combinatoire des lectures glosées (*expanded readings*) de façon à

permettre la formation des lectures dérivées (au sens qu'à *dérivation* en grammaire générative). Les règles de projection vont en remontant vers le niveau profond, et leur application est terminée lorsque P (la phrase) a été associé à un ensemble de lectures dérivées.

prolatif

Le *prolatif* est un cas utilisé dans certaines langues finno-ougriennes pour indiquer le passage par un endroit (en latin *qua* ?, par où ?).

prolepse

1. En rhétorique, la *prolepse* est une réfutation à l'avance d'une objection possible.

2. On appelle *prolepse* le procédé syntaxique qui consiste à extraposer dans la phrase principale un terme de la subordonnée. Ainsi, en grec, le sujet de l'interrogative indirecte peut devenir par prolepse le complément d'objet direct de la principale. Un équivalent français serait difficilement considéré comme grammatical, par exemple *Tu sais Jean comme il aime le chocolat*. Les pauses et l'intonation peuvent toutefois rendre cette phrase acceptable en langue parlée.

proleptique

On appelle *attribut proleptique* l'adjectif qualificatif exprimant le résultat d'une action antérieure à celle qu'il qualifie. Ainsi, dans la phrase latine *Permit placida aequora* (Il abat les flots calmés). [Syn. : PREGNANT.]

pronom

Dans toutes les langues, il existe des mots qui s'emploient pour renvoyer et se substituent à un autre terme déjà utilisé dans le discours (emploi anaphorique) ou pour représenter un participant à la communication, un être ou un objet présents au moment de l'énoncé (emploi déictique). Selon les contextes, le mot remplace peut être n'importe quel nom (d'où « pronom »), mais aussi un adjectif comme dans *tu courageux ?* — *Oui, je le suis*, ou même une phrase dans *Vas-tu écrire à ta mère ?* — *Je suis en train de le faire*. C'est pourquoi on a appelé parfois les pronoms *substitués*. Dans d'autres cas, les pronoms anticipent sur un énoncé à venir, comme dans les interrogations (ex. *Qui va venir ?* où *qui*, pronom interrogatif, implique comme réponse un nom de personne).

Selon leur nature, leur fonction dans la phrase et leur sens, la grammaire distingue des pronoms personnels* (qui sont différents selon qu'ils remplacent le nom de celui qui parle de ceux parmi lesquels se trouve celui qui parle

de celui à qui on parle ou de ceux parmi lesquels se trouve celui à qui on parle, ou enfin de celui ou de ceux qui ne parlent pas et à qui on ne parle pas), des pronoms possessifs, démonstratifs, relatifs, indéfinis, interrogatifs (v. ces mots). La définition traditionnelle du pronom permettrait d'y inclure les « noms propres » : dans la phrase *Jacques est venu*, le prénom *Jacques* fonctionne à la place d'un nom comme *un homme* sans être lui-même un nom commun. C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne les pronoms personnels, les linguistes ont distingué d'un côté la catégorie des « pronoms personnels » proprement dits (3^e personne du singulier et du pluriel) et d'un autre côté celle des « noms personnels » (pronoms de 1^{re} et 2^e personnes du singulier et du pluriel dans la grammaire traditionnelle) qui jouent le rôle de noms propres.

pronominal

1. On appelle *voix pronominale* en français les verbes précédés d'un pronom réfléchi (*se, me, te, nous, vous*) de même personne que le sujet du verbe (*il s'enfuit / nous nous enfuyons*) et qui, aux formes composées, ont l'auxiliaire *être* (*Pierre s'est vexé*). Les verbes pronominaux correspondent en français aux verbes moyens de l'indo-européen (le sujet et l'agent, qui peuvent être distincts, exercent une action sur eux-mêmes à leur bénéfice, ou dans leur intérêt, ces verbes pouvant être sans « objet » comme les intransitifs). Dans l'analyse traditionnelle, on distingue plusieurs groupes de verbes pronominaux ou plusieurs emplois de la voix pronominale :

a) les verbes pronominaux proprement dits, qui correspondent à des verbes intransitifs (sans objet) et dont la forme active correspondante a un sens différent (ou n'existe pas) : *s'enfuir, s'apercevoir de, s'absenter, s'emparer de*, etc. ;

b) les verbes pronominaux dont la forme passive correspondante représente l'aspect accompli : *ça se fait / c'est fait ; les fruits se vendent / les fruits sont vendus*, etc. On dit aussi, dans les grammaires traditionnelles, *verbes pronominaux à sens passif* ;

c) les verbes pronominaux réfléchis et réciproques, dans lesquels le complément du verbe, identique au sujet de la phrase active, est remplacé par un pronom réfléchi singulier ou pluriel : *Paul lave Paul* → *Paul se lave* ; *Paul nuit à Paul* → *Paul se nuit* ; *Pierre et Paul battent Paul et Pierre* → *Paul et Pierre se battent*.

2. Transformation pronominale. V. PRONOMINATION.

pronominalisation

La *pronominalisation* est une transformation qui remplace un syntagme nominal par un pronom. La pronominalisation comporte une substitution suivie d'un déplacement quand il s'agit d'un pronom personnel : *L'enfant lance la balle* → *L'enfant lance la* → *L'enfant la lance*. Elle comporte une substitution sans déplacement quand il s'agit d'un démonstratif : *L'enfant lance cette balle-là* → *L'enfant lance celle-là*. Le pronom garde les marques de genre et de nombre du syntagme nominal sous-jacent. (On dit aussi *transformation pronominale*.)

pronomination

En rhétorique, syn. d'ANTONOMASE.

prononciation

1. Dernière des parties de la rhétorique, dans certains ouvrages, traitant des intonations, des attitudes et des gestes qui concourent à la persuasion.

2. Manière de prononcer les sons du langage (V. PHONÉTIQUE).

proparoxyton

Un *proparoxyton* est un mot dont l'accent porte sur la syllabe qui précède l'avant-dernière syllabe (antépénultième), comme dans le mot italien *fulmine* « foudre ».

proparoxytonique

Une *langue proparoxytonique* est une langue qui a tendance à accentuer les mots sur la syllabe antépénultième, précédant l'avant-dernière, et donc à augmenter la proportion de proparoxytons dans son lexique.

propérispomène

On appelle *propérispomène* un mot qui, en grec, a un accent circonflexe sur l'avant-dernière syllabe.

proportionnel

Une *opposition proportionnelle* est une opposition dont les deux termes sont dans un rapport semblable à celui qui existe entre les termes d'une ou plusieurs autres oppositions : l'opposition /p/ vs /b/ est une opposition proportionnelle en français et en allemand, parce que les rapports entre les deux termes (présence ou absence de la vibration des cordes vocales) sont ceux qui existent entre les phonèmes /t/ vs /d/, /k/ vs /g/, etc. Une opposition proportionnelle s'oppose à une opposition isolée : l'opposition entre les phonèmes /l/ et /R/ en français est une opposition isolée.

propos

On appelle *propos* le prédicat* ou commentaire d'une phrase.

proposition

On donne le nom de *propositions* aux phrases élémentaires dont la réunion par coordination ou subordination constitue la phrase* effectivement réalisée : la proposition est une unité syntaxique élémentaire constituée d'un sujet et d'un prédicat. Ainsi, *Le film que j'ai vu hier m'a beaucoup intéressé* comporte deux propositions, l'une dite *principale*, ou phrase matrice, est *Le film m'a beaucoup intéressé* ; l'autre, la relative enchâssée dans la phrase matrice, est *que j'ai vu hier*. On appelle *proposition indépendante* une phrase élémentaire ne comportant aucune subordonnée. Le découpage d'un énoncé en propositions est appelé dans les grammaires scolaires « analyse logique ».

En général, on considère qu'il y a autant de propositions dans une phrase qu'il y a de propositions (matrice, subordonnées ou coordonnées) dont le verbe est réalisé à un mode personnel ou impersonnel : la phrase *Je lui promets de finir demain* comporte deux propositions, la principale *Je lui promets* et une complétive à l'infinitif *de finir demain*, dont le sujet est *je* (*je finirai demain*) ; certains restreignent le nombre de propositions au nombre de propositions à un mode personnel. On a pu aussi considérer (en grammaire générative et dans la grammaire de Port-Royal) qu'il y a autant de propositions que de phrases de base ; or, ces dernières peuvent être enchâssées dans la matrice, ou principale, avec un effacement de la copule. Ainsi, la phrase *L'homme habile réussit* comporte deux propositions comme *L'homme qui est habile réussit*, l'adjectif épithète *habile* pouvant être analysé comme issu d'une relative enchâssée dans le syntagme nominal. Sémantiquement, il y a proposition toutes les fois qu'il y a énonciation d'un jugement ; en ce sens, dans la phrase précédente, il y a deux affirmations dépendantes l'une de l'autre : *L'homme est habile. L'homme réussit*.

propre

1. On appelle *nom propre* une sous-catégorie des noms formée de termes qui, sémantiquement, se réfèrent à un objet extralinguistique, spécifique et unique, distingué par sa dénomination des objets de même espèce : le nom propre est autoréférentiel, n'a pas d'autre signifié que le nom (l'appellation) lui-même. Par exemple, le nom propre *Jean* se réfère à autant de personnes particulières qu'il y a d'individus

nommés *Jean*, la seule référence de *Jean* est l'appellation *Jean*. Syntactiquement, les noms propres présentent des propriétés particulières ; ils sont autodéterminés, ce qui entraîne souvent l'absence d'article défini dans l'emploi courant (*Jean, Dupont, Paris*) ou bien la présence obligatoire du seul article défini (*le Brésil, la France*). Dans l'écriture française, les noms propres commencent par une lettre majuscule, mais tous les noms commençant par une majuscule ne sont pas des noms propres (ainsi dans *un Anglais, un Français*, etc., il s'agit d'adjectifs ethniques* substantivés).

2. On appelle le *sens propre* ou *sens premier* le sens le plus proche du sens de l'étymon et qui détiendrait les traits sémiologiques fondamentaux, par opposition aux *sens figuré, par extension, par analogie*, etc.

prosodème

Un *prosodème* est une unité prosodique, c'est-à-dire un trait qui affecte un segment autre que le phonème (plus petit, comme la more, ou plus grand, comme la syllabe, le morphème, le mot, la phrase) en faisant jouer des éléments présents dans tout énoncé comme la hauteur (ton et intonation), l'intensité (accent), la longueur. Aucun prosodème ne peut avoir d'existence indépendante, il affecte nécessairement un segment de la chaîne parlée. D'autre part, aucun des prosodèmes n'est caractérisé de façon intrinsèque par ses particularités physiques : il ne peut être défini que par rapport aux unités voisines de celles qu'il affecte. Dans les langues où l'accent d'intensité a une fonction distinctive, ce n'est pas la présence en soi du renforcement de l'articulation d'une syllabe donnée qui assume cette fonction, mais c'est la place de l'accent qui permet de distinguer un mot d'un autre. De même, pour l'accent de hauteur, ou ton, le trait important est la hauteur relative de la syllabe en rapport avec la syllabe qui précède ou celle qui suit. Enfin, l'opposition prosodique longue vs brève est basée sur la différence relative de longueur dans une séquence donnée.

Chez certains linguistes américains et chez les linguistes britanniques, le terme de *prosodème* a un contenu plus large : il désigne tous les faits qui s'étendent au-delà des limites phonématiques, appelés *phonèmes suprasegmentaux* ou *composantes longues* (« long components »). Ainsi, dans les langues qui pratiquent l'harmonie vocalique, comme le hongrois, le finnois, le turc, le trait qui affecte toutes les voyelles d'un même mot (le trait d'arrondissement et

le trait antérieur ou postérieur) est considéré comme un prosodème. Il en est de même pour la nasalité, qui, en portugais, affecte deux voyelles finales, et pour la palatalisation, qui, en russe, affecte la séquence consonne palatalisée + voyelle.

Les prosodèmes peuvent avoir, comme les phonèmes, une fonction distinctive (surtout les tons), culminative (accent d'intensité) ou

démarcative (accent d'intensité et intonation de phrase). L'intonation a aussi une fonction significative : l'intonation montante indique une interrogation, quel que soit, par ailleurs, le contenu de la phrase. Des prosodèmes différents peuvent se superposer : en français, l'accent d'intensité qui marque la fin du mot est aussi un accent de hauteur.

prosodie

Le terme *prosodie* se réfère à un domaine de recherche vaste et hétérogène, comme le montre la liste des phénomènes qu'il évoque : accent, ton, quantité, syllabe, jointure, mélodie, intonation, emphase, débit, rythme, métrique, etc. Les éléments prosodiques présentent la caractéristique commune de ne jamais apparaître seuls et de nécessiter le support d'autres signes linguistiques. Leur étude exige donc leur extraction du corps vivant de la langue, bien que le contrôle neuronal des faits prosodiques soit en partie indépendant des autres faits linguistiques qui leur servent de support.

Certains traits prosodiques constituent la partie la plus résistante du signal vocal (comme présence latente de la mémoire) et ils l'emportent sur les autres faits du langage : les travaux en intonologie développementale montrent, par exemple, la capacité extrêmement précoce des enfants à reconnaître et reproduire à des fins linguistiques certains schémas intonatifs, et plus largement prosodiques, alors qu'ils n'ont pas encore acquis la maîtrise du langage (Crystal, 1970 ; G. Konopzinsky, 1986).

Les faits prosodiques sont physiquement déterminés par plusieurs paramètres acoustiques dont les trois principaux sont : la *fréquence fondamentale* F^* (appelée parfois aussi *mélodie**), l'*intensité** et la *durée**. La modélisation de la prosodie à des fins de synthèse de la parole nécessite donc un contrôle étroit et simultané de ces trois paramètres. L'examen du mécanisme de la phonation révèle qu'il existe un lien entre l'intensité et la hauteur mélodique de la syllabe, ces deux paramètres résultant d'un facteur commun, mais non unique, la *pression sub-glottique* (P_s), l'autre facteur de la fréquence laryngienne étant la *tension* des cordes vocales (T). Les études sur la prosodie doivent tenir compte non seulement de la fréquence fondamentale F^0 mais aussi de l'interaction de F^0 , de l'intensité et de la durée des segments phonétiques et de leur structure harmonique. Les mesures portant sur les seuils différentiels de ces paramètres acoustiques montrent que, en ce qui concerne la fréquence F^0 , seules les différences de plus de trois demi-tons, soit 17 Hz entre 25 à 150 hertz, jouent un rôle dans les situations normales de communication ; en ce qui concerne l'*intensité*, le seuil différentiel est de l'ordre de 1 dB sur des phrases courtes, de l'ordre de 1 à 2 dB pour des durées d'au moins 200 ms, et elle doit atteindre 4 dB pour qu'il y ait perception d'emphase ; en ce qui concerne la *durée*, le seuil différentiel peut aller de 5 ms pour certaines voyelles où la durée est phonologiquement pertinente à plus de 25 ms pour certaines consonnes.

La littérature linguistique consacrée à la prosodie témoigne d'une grande diversité d'approche et de divergences dans le repérage des aspects susceptibles d'être classés dans le domaine prosodique. Les critères souvent invoqués pour définir les traits prosodiques et rendre compte de l'ensemble des phénomènes qu'ils caractérisent sont

essentiellement la simultanéité d'apparition par rapport aux manifestations segmentales, l'extension des faits prosodiques dans un cadre plus vaste que le segment distinctif minimal, le caractère contrastif (syntagmatique) des faits prosodiques opposé au caractère ponctuel (paradigmatique) des phonèmes, l'absence de double articulation. Tous ces critères ont été largement contestés. À la thèse qui exclut la double articulation de la prosodie, des études des années 60 avaient déjà opposé une distinction entre deux types de traits suprasegmentaux selon qu'ils possèdent ou non un caractère *discret* vs *continu* (Hammarström, 1963, et Heike, 1969) : les premiers sont, à titre d'exemple, la quantité, le ton, l'accent, les contours intonatifs associés à des fonctions syntaxiques précises qui présentent un caractère discret, arbitraire, sur la base d'habitudes partagées par une communauté donnée de locuteurs (ainsi, il semble que l'interrogation ne soit pas nécessairement marquée dans toutes les langues par une élévation de la fréquence F^0 , par exemple les langues nigériennes, Bertinetto, 1981) ; les seconds, les « expressèmes », ont pour but de préciser la façon dont une phrase est prononcée en fonction d'un certain contenu émotif (admiration, étonnement, ironie, par exemple), sont dotés d'une valeur iconique permettant un décodage universel.

L'absence d'une différence de comportement entre les prosodèmes et les phonèmes est mise en lumière par de nombreuses observations : les voyelles, en tant que centre de syllabe, jouent le même rôle que l'accent en ce qui concerne la fonction culminative. L'hypothèse sur l'origine des variations tonales dans des langues comme le chinois est aussi invoquée à l'appui de cette thèse : l'apparition des tons serait liée à la disparition de certaines consonnes devenues un élément redondant pour les locuteurs qui avaient appris à fonctionnaliser de façon spécifique les variations automatiques de la fréquence fondamentale déterminées par les consonnes elles-mêmes (Halle et Stevens ; Haudricourt). Ce phénomène serait dû à un fait général de *microméodie** qui veut que les consonnes voisées entraînent un abaissement de la fréquence fondamentale F^0 de 10 à 20 hertz par rapport aux voyelles adjacentes et par rapport à l'évolution générale de la courbe mélodique, chute provoquée par une diminution de la pression sub-glottique P_s pendant la réalisation des consonnes [b], [d], [g], [v], [z], [ʒ], tandis que les consonnes non-voisées ont un effet inverse. D'autres résultats de la recherche en *microprosodie* viennent infirmer la discrimination entre traits segmentaux et suprasegmentaux en montrant comment les manifestations physiques des traits prosodiques ne se limitent pas à la manipulation des trois paramètres (fréquence, durée, intensité), mais englobent des aspects strictement articulatoires liés à la nature des unités segmentales (voyelles et consonnes) qui constituent le signal de la parole ainsi qu'à la concaténation de ces unités (Lee et Wang ; Di Cristo).

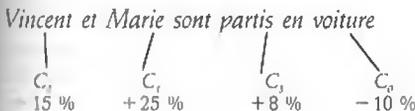
Aussi, le terme *suprasegmental*, généralisé par les linguistes d'Amérique du Nord, et le plus souvent utilisé en tant que synonyme de *prosodique*, apparaît de plus en plus comme générateur d'ambiguïté et de confusion, au point qu'il serait peut-être préférable de l'éviter (Rossi).

Parmi les fonctions de la prosodie, la principale est *l'organisation du signal acoustique* émis par un locuteur donné en un message cohérent, structuré, susceptible d'être identifié en tant que tel. Cette fonction de guide pour la perception du message concerne à la fois l'identification du flux en parole continue et le choix des valeurs phonétiquement pertinentes de certains indices acoustiques des éléments phonémiques (voyelles et consonnes). Mais la prosodie assure elle-même deux autres grandes

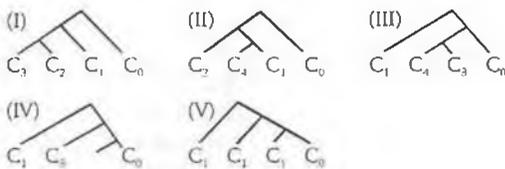
fonctions : une fonction d'*anticipation* de la suite de l'énoncé et une fonction de *segmentation* de l'énoncé en unités-candidates pour les traitements syntaxiques, voire lexicaux, sémantiques et pragmatiques (Vaissière). Ces fonctions ne peuvent être assurées que si l'auteur dispose de « schémas » préstockés des évolutions prosodiques habituellement associées dans la langue à la structure linguistique de l'énoncé : ces schémas ou ces règles lui permettent de disposer, en effet, de références par rapport auxquelles il va évaluer l'évolution des paramètres prosodiques de l'énoncé à identifier. Le système auditif disposerait d'une mémoire temporelle lui permettant de conserver l'information plus longtemps que la durée physique du signal, le traitement perceptif des faits prosodiques nécessite un temps d'observation portant sur plusieurs syllabes : seuls 200 à 300 ms peuvent être conservés sous leur forme complète.

En ce qui concerne la fonction d'*anticipation*, l'évolution de la fréquence au début de la phrase permet à l'auditeur de deviner la structure syntaxique de la suite de la phrase au moins dans une première partie, et d'accélérer le traitement de l'information phonétique subséquente. Du point de vue du rôle joué par la prosodie dans la segmentation et l'interprétation de l'énoncé, un exemple est fourni par le français où l'allongement de la durée de la dernière syllabe d'un mot associé à une forte montée de la fréquence fondamentale F^0 (+25 %) est perçue comme l'indication d'une frontière syntaxique majeure. En effet, la phrase est caractérisée par une *courbe de déclinaison* que l'on observe dans de nombreuses langues (Maeda, 1979). Cette courbe varie selon les locuteurs et les conditions d'émission du message : elle a pu s'abaisser de 50 % (de 150 à 100 hertz), pour une phrase de 15 syllabes (Ph. Martin, 1982). Le rapport intonation-syntaxe porte sur la séquence de contours mélodique de la phrase superposés à cette ligne générale de déclinaison. Une structure prosodique simple est représentée par une succession de contours descendant, montant, montant et descendant de variation de F^0 égale à -15 %, +25 %, +8 %, -10 % (Martin, 1989) :

- le contour terminal de la phrase placé sur la dernière syllabe accentuée C_0 : -10 % de la variation de F^0 ;
- le contour indiquant une 1^{re} division de la ligne mélodique en 2 parties soit C_1 , contour de pente opposée au contour qui le domine dans la structure prosodique et situé à la gauche de ce dernier : +25 % de la variation de F^0 ;
- un contour C_2 indiquant une division de l'unité prosodique terminée par C_1 , donc de pente opposée et d'amplitude variation égale ou inférieure à C_1 et situé à sa gauche, soit -15 % de variation de F^0 ;
- un contour C_3 marquant une division prosodique terminée par C_2 , de pente opposée et de variation inférieure à C_2 , situé à sa gauche, mais présentant aussi une variation inversement proportionnelle à sa profondeur dans la structure prosodique, donc inférieure à C_1 , soit +8 % de variation de F^0 ;
- un contour C_4 marquant une variation prosodique -6 % de F^0 .



Les autres structures prosodiques peuvent être ainsi codées :



- (I) *Si tu vas aujourd'hui à la mer, tu m'emmènes.*
- (II) *Le bistrot en face de la gare est fermé.*
- (III) *Les enfants jouent et crient dans la cour.*
- (IV) *Ils cherchent une vraie maison provençale.*
- (V) *La Suède, moi, demain, je pars.*

Les langues présentent des schémas rythmiques différents et peuvent se classer en 2 grands types (2 « patterns ») : celles qui utilisent la plage de variation à la fin des mots comme le français et celles qui utilisent les 3/4 de variation au début des mots comme l'anglais (Vaissière, 1991). Le français, cependant, tend à associer les deux tendances rythmiques sous l'influence de l'anglo-américain, renforcée par les médias radio-télévisés.

prosopopée

En rhétorique, la *prosopopée* est une figure consistant à prêter la parole à un absent ou à un être moral (ex. : les lois interpellant Socrate dans le *Crition* de Platon, ou Vigny faisant parler la Nature dans *la Maison du berger*).

prospectif

E. Benveniste donne le nom de *prospectif* au futur périphrastique français (*Il va partir, Il devait venir*), opposé ainsi au futur ordinaire (*Il partira*).

prosthèse

Syn. peu usité de PROTHÈSE.

protase

La *protase* est la subordonnée conditionnelle placée en tête de phrase, qui prépare la conséquence ou la conclusion exprimée dans la principale qui suit, appelée *apodose*.

prothèse

On appelle *prothèse* le développement, à l'initiale d'un mot, d'un élément non étymologique comme, en français, l'introduction d'un [e] à l'initiale de tous les mots commençant par les groupes consonantiques [sp-], [st-], [sk-], etc., étoile de *stella(m)*, épaule de *spatula(m)*, écu de *scutu(m)*, etc.

protosémantisme

Dans la terminologie de P. Guiraud, le proto-

sémantisme d'une matrice lexicale est une relation étymologique entre la forme et le sens de l'unité. Mais *étymologie* est à comprendre ici très différemment de l'emploi courant : une racine *tk* du français regroupe, avec le protosémantisme *frapper*, des termes d'origine diverse (latine, germanique, éventuellement onomatopéique dans le cas de *tic-tac*). Pour établir le protosémantisme d'un champ morphosémantique, il conviendra de trouver la part de signifiant et la part de signifié commune à toutes les unités du champ. Il y a donc un « commun dénominateur lexical » du champ, susceptible d'intégrer les différents termes. Ce commun dénominateur aura pour expression une matrice lexicogénique, et pour contenu un protosémantisme.

prototype

Le concept de *prototype*, proposé par E. Roulet dans les années 70, est emprunté aux psychologues par le biais du domaine des sciences cognitives. Issu à l'origine de travaux sur la catégorisation, il a fait l'objet de débats quant à son application à la sémantique des langues.

Un prototype est une instance typique d'une catégorie ; les autres éléments sont assimilés selon leur ressemblance perçue avec le prototype : une *pomme* est un « meilleur » *fruit* que l'*amande*.

Expérimentalement, le prototype est cité en premier dans les tests, il est catégorisé plus vite, son nom est appris plus tôt par l'enfant et il sert de point de référence cognitif. Il possède donc un caractère saillant du point de vue social, mémoriel et perceptif.

Le problème principal réside dans la nature référentielle du concept : il permet d'organiser non des significations mais des référents selon des traits de saillance. Ainsi, c'est en tant que désignation qu'*autruche* constitue un représentant moins prototypique que *moineau* de la catégorie *oiseau*.

Sur le plan hiérarchique, la typicité permet de mettre en évidence l'existence d'un niveau de base, niveau suffisamment abstrait pour rassembler un nombre important d'informations, mais suffisamment concret pour que l'on puisse construire une image mentale (exemple : *animal* se situe à un niveau trop abstrait, on ne peut construire que l'image d'une sorte d'animal, alors que *chien* permet de construire une image de chien, *teckel* se situant à un niveau subordonné). On peut noter la parenté de ces notions avec celles, plus usuelles en sémantique, de *taxème*, de *générique* et de *spécifique*.

L'intérêt du concept de prototype pour la sémantique réside principalement dans la mise en avant d'une gradualité de l'appartenance d'unités à une classe. Cette gradualité se substitue aux conditions nécessaires et suffisantes qui établissent des catégories homogènes, démenties par l'usage.

Cette nécessité de nuancer l'appartenance à une catégorie est attestée dans la pratique définitoire des lexicographes qui font appel à des modalisateurs : la *boîte* est « généralement munie d'un couvercle » ; l'assonance est « la répétition du même son, spécialement la voyelle... » ; les reptiles sont « généralement ovipares... leurs membres sont souvent atrophiés... beaucoup sont venimeux... ».

La notion de *prototype* est souvent rapprochée, à juste titre, de la notion de stéréotype, empruntée à la philosophie analytique.

protraction

En phonétique on appelle *protraction* le mouvement vers l'avant des lèvres qui accompagne souvent leur arrondissement et a pour effet d'amplifier le résonateur buccal en donnant plus de gravité au son.

proverbe

À l'image du *pronom* (*pro-*, à la place de, et *nom*), on appelle *proverbe* (*pro-*, à la place de, et

verbe) un substitut verbal qui joue, relativement aux verbes, le même rôle que le pronom de troisième personne relativement aux noms : il remplace le verbe ou le syntagme verbal pour en éviter la répétition. Ainsi le mot *faire* est un proverbe qui peut remplacer un verbe intransitif ou pronominal, un verbe transitif et son objet, un syntagme verbal (il est souvent accompagné du pronom *le*), etc.

Pierre court. Que fait-il ?

Pierre n'a pas écrit à sa tante. Il le fera.

Pierre ne travaille pas autant qu'il l'a fait l'année dernière.

Le proverbe porte les marques de temps, de nombre et de personne comme le verbe.

proxémique

La *proxémique* est la partie de la linguistique qui étudie les significations qui s'attachent à l'utilisation que les êtres vivants font de l'espace, et qui entrent dans la structure générale de leur comportement.

proximité

La *proximité* définit une catégorie de déictiques* indiquant les objets proches* (*voici, ceci*), par opposition aux déictiques indiquant des objets éloignés (*voilà, cela*).

pseudo-clivage

En grammaire générative, la *transformation de pseudo-clivage* déplace en tête de la phrase un syntagme nominal en lui donnant la forme d'une relative avec antécédent générique, tout en constituant une matrice avec *c'est*. Soit la phrase : *Pierre aime le chocolat*. La transformation de pseudo-clivage la convertit en *Ce que Pierre aime, c'est le chocolat* ou *Celui qui aime le chocolat, c'est Pierre*, selon le syntagme nominal sur lequel porte la transformation. La proposition *c'est le chocolat* ou *c'est Pierre* est une *pseudo-clivée*. Cette transformation est ainsi appelée parce qu'elle aboutit à une fausse subordination (*pseudo-subordonnée*), ou faux clivage, entre deux propositions issues en fait d'une seule phrase de base. (V. EMPHASE.)

pseudo-copulatif

On donne parfois le nom de *pseudo-copulatifs* aux verbes *sembler, paraître, devenir*, etc., qui se comportent dans de nombreuses constructions comme la copule *être*.

pseudo-intransitif Syn. de INVERSE.

pseudo-sabir

Un *pseudo-sabir* est un *sabir** de type unilatéral, utilisé par l'une des communautés de manière

à reproduire plus ou moins bien la langue de l'autre communauté. C'est une forme de langue assez instable qui évolue selon les sujets parlants dans le sens d'une correction toujours plus grande ou, au contraire, selon ses voies propres, en se libérant de la langue qu'elle prétendait imiter au départ.

pseudo-subordonnée

Syn. de PSEUDO-CLIVÉE (V. PSEUDO-CLIVAGE).

psilose

On appelle *psilose* la perte de l'aspiration. Ce mot est issu d'un terme grec qui désigne ce phénomène, fréquent dans les dialectes ionien et dorique (passage de l'« esprit dur » à l'« esprit doux »). Ainsi, dans les textes d'Hérodote (dialecte ionien), on a *ippos* pour *hippos* (le cheval).

psycholinguistique

La *psycholinguistique* est l'étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques. Si la langue, système abstrait qui constitue la compétence linguistique des sujets parlants, relève de la linguistique, les actes de parole qui résultent des comportements individuels et qui varient avec les caractéristiques psychologiques des sujets parlants sont du domaine de la psycholinguistique, les chercheurs mettant en relation certains des aspects de ces réalisations verbales avec la mémoire, l'attention, etc. La psycholinguistique s'intéresse en particulier aux processus par lesquels les sujets parlants attribuent une signification à leur énoncé, aux « associations de mots » et à la création des habitudes verbales, aux processus généraux de la communication (motivations du sujet, sa personnalité, situation de la communication, etc.), à l'apprentissage des langues, etc.

Mais la psycholinguistique peut avoir des ambitions plus grandes, celle, en particulier, de construire un modèle général de perception, de compréhension et de production de langage, au sein des sciences cognitives. Les recherches mettent alors l'accent sur l'identification de principes explicatifs universels et spécifiques de langage, et non plus sur les actes de parole. Développée à partir des théories linguistiques de N. Chomsky, sur le caractère inné des schémas initiaux du langage, la perspective fonctionnaliste postule l'autonomie des traitements d'information par rapport au substrat matériel. Le modèle construit suppose un traitement autonome de la syntaxe, du lexique, et les phénomènes d'interprétation sémantique

ont été étudiés à la lumière des modèles informatiques de mémoire sémantique, représentations des connaissances en mémoire. Les phénomènes du langage dépassent alors le domaine propre de la psycholinguistique, pour ressortir à la psychologie cognitive.

psychomécanique, psychosystématique

Le nom de *psychomécanique*, ou *psychosystématique*, est donné à la théorie du langage et à la technique d'analyse élaborée par le linguiste français G. Guillaume. La langue est formée d'un ensemble de morphèmes, unités discrètes où se coule, à chaque acte de parole, une pensée continue. Le linguiste doit définir en langue chaque morphème par un seul sens, de façon à rendre compte de toutes les possibilités d'emploi (ou effets de sens) de cette forme grammaticale dans le discours. Chaque valeur de langue est alors conçue comme le signe d'un mouvement de pensée inconscient, produisant différents effets de sens selon qu'il est intercepté par la conscience plus ou moins près de son début ; la linguistique de G. Guillaume est une linguistique de position : il y a une ligne continue sur laquelle se placent des moments de la pensée (alors que la linguistique de F. de Saussure est une linguistique d'opposition, où les unités discrètes se définissent par leurs relations).

psychophonétique

Le terme de *psychophonétique* est le terme proposé à la fin du siècle dernier par le linguiste Baudouin de Courtenay pour désigner la partie de la linguistique qui correspond approximativement à ce que nous appelons aujourd'hui la *phonologie*, par opposition à la *physiophonétique*, dans une distinction entre la conception « intérieure » du phonème, purement psychologique, et sa réalisation concrète, purement physiologique. Cette distinction est aujourd'hui rejetée par les linguistes, malgré l'intérêt de la discrimination entre les deux sciences, car la phonologie est moins un fait de psychologie individuel qu'un fait social, et la phonétique fait intervenir des mécanismes psychologiques et neurophysiologiques autant que des mécanismes purement physiologiques.

psychosystématique V. PSYCHOMÉCANIQUE.

puissance

On dit d'une règle qu'elle est plus *puissante* qu'une autre lorsqu'elle rend compte de plus

de faits et d'une manière plus adéquate. On dit d'une *grammaire* qu'elle est plus *puissante* qu'une autre quand elle assigne une structure à un ensemble de phrases plus important qu'une autre. (V. CAPACITÉ.)

pureté

La *pureté* est la qualité d'un usage de la langue qui serait exempt de toute contamination étrangère ou populaire.

purisme

Comportement de certains locuteurs vis-à-vis de leur langue, caractérisé par le désir de fixer celle-ci à un stade de son évolution, considéré comme une norme idéale et intangible à laquelle tous les écarts doivent être réduits, le *purisme* cherche à justifier ses jugements linguistiques par des considérations morales (préservation de la pureté de la langue).

q

quadrangulaire

Les systèmes vocaliques quadrangulaires sont ceux dans lesquels tous les phonèmes vocaliques possèdent non seulement des particularités phonologiques de degré d'aperture, mais aussi des particularités distinctives de localisation. Ce sont des systèmes qui possèdent deux voyelles d'ouverture maximale, mais de localisation différente. Ainsi, le système phonologique du français standard, si l'on considère qu'il possède encore l'opposition des deux phonèmes [a] et [ɑ] de *patte* et *pâte*, est un système quadrangulaire, dont les pôles sont [i], [u], [a], [ɑ]. Les systèmes quadrangulaires s'opposent aux systèmes triangulaires, beaucoup plus fréquents, qui présentent une seule voyelle d'ouverture maximale (italien, espagnol, etc.), et aux systèmes linéaires, beaucoup plus rares, où la localisation de l'articulation n'a pas de fonction distinctive (langues du Caucase occidental).

quadriel

Le *quadriel*, distinct du *duel* et du *triel*, est une forme de la catégorie du nombre pour désigner un groupe de quatre dans certaines langues (correspondant au préfixe *quadri-*).

quadrilitère

Une racine *quadrilitère* est en sémitique une racine constituée de quatre consonnes.

quadrisyllabe

Un *quadrisyllabe* est un mot de quatre syllabes, comme *as-sour-dis-sant*.

qualificatif

La grammaire classe comme *qualificatifs* tous les adjectifs qui ne sont pas pour elle déterminatifs et qui expriment la qualité, la manière d'être. (V. ADJECTIF.)

qualité

Les *qualités d'un son* sont ses caractéristiques phoniques, qu'elles aient ou non une valeur distinctive.

quantificateur, quantifieur

1. Terme de logique, le mot *quantificateur* ou *quantifieur* est utilisé en linguistique avec deux

emplois très différents. Il peut garder sa valeur logique et être utilisé à ce titre pour l'étude de relations lexicales, ou bien désigner un type de formateurs particuliers étudiés en sémantique.

Dans le sens logique, le *quantificateur existentiel* transforme une fonction en proposition, c'est-à-dire qu'à la suite de $f(x)$, par exemple x est un homme, il permet d'écrire « il y a au moins une valeur de x telle que la fonction $f(x)$ soit vérifiée », qu'on notera $(\exists x) f(x)$. Or, l'analyse componentielle* cherche à résoudre l'ambiguïté de A has B (A possède B), susceptible de noter une relation inhérente ou une relation accidentelle. La relation est accidentelle quand on peut paraphraser A a B par B est X A (Y), où $X =$ sur ; par exemple : *Cette liste a quatre noms* → *Quatre noms sont sur cette liste* ; il en va de même pour *Le carton a une étiquette verte*, etc. La relation est dite « inhérente » lorsqu'on ne trouvera pas de B est X A (Y) ; en pareil cas, le quantificateur existentiel servira de critère à la désambiguïtation de A a B . Le B de A produira seulement A a un B , alors que B est X A Y produira aussi bien A a un B et il y a un B X A Y . Le *bras de Jean* ne pourra guère donner *Il y a un bras sur Jean*, *a Jean*, etc. ; alors que *Il y a une étiquette sur le carton* est possible.

La quantification est beaucoup plus riche dans les langues naturelles que dans un système logique. La généralisation peut sans doute s'exprimer par une forme logique spécialisée (latin *quicumque*, anglais *whoever*) du type de la logique formelle, mais on trouve plus souvent des rapprochements de catégorie, par exemple, *toujours* est adverbe comme *hier*, *tout* peut être pronom ou adjectif, etc. Le quantificateur existentiel trouve son expression dans toutes les langues (français *il y a...*, latin *sunt qui...*, anglais *there is, there are*) ; on notera toutefois que toutes les catégories grammaticales ne sont pas représentées ; si l'on a des pronoms indéfinis, des adjectifs indéfinis, il n'existe pas de verbe indéfini (type *quelque chose* + *allier* verbal).

Pour U. Weinreich, l'étude des quantificateurs d'une langue s'intègre dans l'étude de la classe des formateurs, unités logiques de la langue, en opposition avec les désignateurs.

2. En linguistique, on appelle *quantificateurs* ou *quantifieurs* les déterminants qui indiquent la quantité par laquelle le nom est défini (*tout, deux, chaque, un, etc.*, sont des quantifieurs).

quantitatif

On appelle parfois *quantitatifs* les termes (pronoms, adjectifs, déterminants, adverbes) qui indiquent une quantité : les numéraux sont ainsi des *quantitatifs*.

quantité

1. La *quantité d'un son* est sa durée* d'émission. On distingue la *quantité objective* (mesurable), qui peut être calculée pour chaque son concret et dépend des qualités intrinsèques des sons et de certains facteurs tels que la vitesse du débit et l'entourage phonétique, et la *quantité subjective*, qui a une fonction linguistique et caractérise le phonème. Les langues qui utilisent linguistiquement la quantité opposent au moins deux types de phonèmes, dont la différence de durée est suffisante pour être perçue par l'oreille et soutenir des différences de signifié. Ainsi, le français standard oppose des voyelles longues et des voyelles brèves dans des mots tels que *bête* [be:t] vs *bette* [bet], *mètre* [mɛ:tr] vs *mettre* [metr] ; etc. L'italien et les dialectes italiens méridionaux opposent des consonnes longues* (gémées*) à des consonnes brèves : *fato* « destin » vs *fatto* « fait ».

2. Les *adverbes de quantité* sont des quantifieurs, mots ou locutions exprimant la quantité ou l'intensité : *assez, peu, trop, beaucoup, combien, etc.*

quasi-homonyme

On appelle *quasi-homonymes*, en phonématique, des mots de signifiés différents et dont les signifiants s'opposent seulement par la présence, en un même point de la chaîne parlée, d'un phonème respectivement différent pour chaque mot. Ainsi, les mots *capot, canot, calot, cadeau, cagot, cabot, caveau, cachot, cageot*, sont des quasi-homonymes, ils ne diffèrent que par le phonème consonantique intérieur. Deux quasi-homonymes forment une paire* minimale, plusieurs quasi-homonymes forment une série minimale.

quasi-synonyme

On parle de *quasi-synonymes* quand deux unités d'une langue ont une part considérable de leur signifié en commun, mais correspondent à des

niveaux de langues différents ou sont utilisées dans des conditions discursives différentes (voir également la notion de *synonymie incomplète* à SYNONYMIE).

On parlera de quasi-synonymes de niveau pour des couples comme *maux d'estomac/gastralgie* pour autant que c'est le niveau de compétence qui détermine le choix du mot ; de quasi-synonymie dialectale ou géographique pour les couples *débarbouillette* (Québec)/*gant de toilette* (France) ou *essencerie* (français d'Afrique)/*station-service* (français de France) ; de quasi-synonymie de concurrence quand il n'y a pas standardisation et que des intérêts techniques ou commerciaux sont en jeu : *pompe à chaleur/pompe thermique/thermopompe*.

quatrième proportionnelle

F. de Saussure utilise le terme de *quatrième proportionnelle* pour désigner dans la langue l'action d'analogie. Le modèle mathématique de la quatrième proportionnelle est

$$\frac{A}{B} = \frac{C}{X}$$

où A, B, C étant connus, l'on peut déduire X. Le principe de la quatrième proportionnelle a pour F. de Saussure les deux conséquences suivantes :

$$(1) \text{ de la proportion } \frac{\text{oratore(m)}}{\text{orator}} = \frac{\text{honore(m)}}{x}$$

on déduira *honor*, qui viendra se substituer en latin classique à *honos*. La quatrième proportionnelle justifie ainsi l'évolution des formes de la langue ;

$$(2) \text{ des proportions } \frac{\text{pardonner}}{\text{pardonnable}} = \frac{\text{décorer}}{x}$$

$$\text{et } \frac{\text{connu}}{\text{inconnu}} = \frac{\text{décoré}}{y}$$

on déduit *indécorable*. La quatrième proportionnelle justifie ainsi la création des formes de la langue.

La théorie de la quatrième proportionnelle vise à se substituer à l'usage linguistique de la filière étymologique (par laquelle c'est la forme *honosem* qui passe à *honorem*) et à fournir un modèle de caractère grammatical du fonctionnement de l'analogie.

questionnaire

Dans l'enquête linguistique, le *questionnaire* constitue l'ensemble plus ou moins ordonné des questions grâce auxquelles on obtient des informations sur l'usage de la langue. (v GUIDE D'ENTRETIEN.)

quiescent

quiescent

Les lettres *quiescentes* en hébreu ne se prononcent que si elles sont accompagnées d'un point-voyelle.

quôc-ngu

Le *quôc-ngu* est le système d'écriture alphabé-

tique du vietnamien : créé au XVII^e siècle par des missionnaires, le *quôc-ngu* est devenu l'écriture officielle au début du XX^e siècle, remplaçant les idéogrammes chinois. Un système complexe d'accentuation des voyelles permet de noter les tons.

R

racine

On appelle *racine* l'élément de base, irréductible, commun à tous les représentants d'une même famille de mots à l'intérieur d'une langue ou d'une famille de langues. La racine est obtenue après élimination de tous les affixes et désinences ; elle est porteuse des sèmes essentiels, communs à tous les termes constitués avec cette racine. La racine est donc une forme abstraite qui connaît des réalisations diverses ; on parlera ainsi de la racine verbale française [ven], qui signifie « venir » et qui comporte deux radicaux* : *ven-/vien-* ; elle se réalise dans les formes *venons, venues, viennent*, etc.

En linguistique romane, la *racine* est une forme généralement latine, dont l'existence est attestée ou supposée et dont est issue une forme plus récente attestée dans l'une des langues ou dans l'un des parlers romans. La racine de *mère* est la forme latine *matrem*.

En linguistique indo-européenne, la *racine* est un symbole hypothétique constitué le plus souvent de deux consonnes et d'un élément vocalique, et exprimant une certaine notion. En principe, la racine est débarrassée de tous les éléments de formation (préfixes, infixes, suffixes, etc.) apparaissant dans un contexte ou avec un degré d'alternance déterminé. Elle est irréductible et n'apparaît dans les mots que sous la forme de radicaux, formes servant de base à la flexion. L'élément vocalique de la racine indo-européenne se présente souvent non comme une voyelle, mais comme un système de voyelles alternantes ; l'apparition de l'une ou de l'autre de ces dernières est liée au type du radical formé à partir de la racine : pour la racine *g e/o n* exprimant la notion d'engendrer et de naissance, on aura des radicaux à base *gen-, gon-, gn-*, etc.

En linguistique sémitique, la *racine* est une suite de trois consonnes, ou trilitère, liée à une notion déterminée et qui, complétée de voyelles, donne la base des mots. En arabe, la racine *ktb* exprime la notion « écrire », *katabu*

signifie « il a écrit », *katib* « écrivain », *kitab* « un écrit, le livre ».

E. Sapir appelle *racine secondaire* l'élément qui, comme les suffixes, n'apparaît jamais sans le soutien d'une racine, mais dont la fonction est aussi concrète que celle de la vraie racine elle-même.

I. radical (n.)

On appelle *radical* une des formes prises par la racine dans les réalisations diverses des phrases. Le radical est donc distinct de la racine, qui est la forme abstraite servant de base de représentation à tous les radicaux qui en sont les manifestations. Ainsi, on dira que la racine /ven/ « venir » a deux radicaux, *ven* et *vien*, qui se réalisent avec adjonction de désinences grammaticales dans *venons, venue, venait, viennent*, etc. De même, la racine /chant/ « chanter » a deux radicaux, *chant-* et *cant-*, qui se réalisent dans les formes *chantait, chantre, chanteur, cantatrice, cantilène*, etc. Une racine peut n'avoir qu'un radical ; en ce cas, racine et radical se confondent. Ainsi, en grec, la racine /lu/ « délier » ne comporte que le radical *lu-*, que l'on trouve dans *luò, luete, leluka*, etc. Le radical est ainsi la base à partir de laquelle sont dérivées les formes pourvues d'affixes : en grec, le radical *gonos* est dit « thématique » parce qu'il est dérivé de la racine /gen/, qui connaît l'alternance vocalique *e/o* par l'adjonction de la voyelle thématique *-o* (*gono-*). Le radical /thē/ « poser », qui se confond avec la racine, est dit « athématique » parce qu'il ne comporte pas cette voyelle thématique *e/o* ; c'est à partir de lui que sont constituées les formes *tithēmi* « je place », *tithēso* « je placerai ».

II. radical (adj.)

1. On appelle *radical* celui des morphèmes* d'un mot qui n'est pas un affixe et auquel est lié le signifié. Dans *amateur*, *ama-* est le morphème radical. *Table* est un morphème radical.

2. On appelle *radical* ce qui fait partie des éléments constituant le radical* et non des affixes. Dans *amateur*, *-teur* étant le suffixe, les

deux *a* sont des voyelles radicales, *m* est une consonne radicale.

3. Une *consonne radicale* est une consonne dont la réalisation implique une intervention de la partie postérieure du dos de la langue, ou racine, qui se trouve à la limite de la cavité buccale et de la cavité pharyngale. Les consonnes radicales, comme le /ʁ/ français, sont phonologiquement des vélaires.

rang

En linguistique structurale, la langue est une structure comportant des *rangs* ou niveaux successifs, hiérarchiquement subordonnés les uns aux autres, à partir d'une unité supérieure (l'énoncé), et s'achevant par des unités élémentaires, inanalysables en unités plus petites (traits distinctifs des phonèmes). Chaque rang constitue une « couche » d'analyse ; il a ses règles spécifiques et il est formé d'unités dont les combinaisons gouvernées par des règles spécifiques forment les unités du rang immédiatement supérieur, alors qu'inversement les unités de ce rang sont formées de la combinaison des unités du rang immédiatement inférieur. L'ensemble des règles de combinaison, établies pour chaque rang, constitue la grammaire d'une langue.

On distingue ainsi :

a) le rang de la *phrase* (niveau phrastique),

dont les unités constituantes sont les syntagmes, chaque syntagme étant formé d'unités du rang inférieur, les morphèmes. Les combinaisons de phrases donnent l'énoncé. Soit l'énoncé formé de deux phrases : *Le garçon courait, il tomba*. Chaque phrase est formée de syntagmes ; par exemple, *Le garçon courait* est formé de deux syntagmes *le garçon* et *courait* (V CONSTITUANT IMMÉDIAT). Chaque syntagme est formé de morphèmes : ainsi *le garçon* est formé des morphèmes *le* + *garçon* ; *courait* est formé des morphèmes *cour* + *ait* ;

b) le rang du *morphème* (niveau morphologique ou morphématique), chaque morphème étant constitué d'unités élémentaires du rang immédiatement inférieur, les phonèmes ; ainsi, *garçon* est formé de la combinaison [g] + [a] + [ʁ] + [s] + [ɔ̃] ; les combinaisons des morphèmes donnent les syntagmes de la phrase, rang immédiatement supérieur ;

c) le rang du *phonème* (niveau phonématique ou phonologique) ; chaque phonème est analysé en traits distinctifs, non segmentables, constituant le premier niveau élémentaire. La combinaison des phonèmes donne les morphèmes. Ainsi, *cour* est constitué de la succession des phonèmes [k], [u] et [r]. Le phonème [k] est défini par les traits distinctifs : occlusion, non-voisé, postérieur, etc.

rapport

La notion de *rapport*, mise en évidence par F. de Saussure, est essentielle à la linguistique moderne ; celle-ci part de la constatation que, dans un état de langue donné, tout repose sur des rapports : les signes de la langue sont en rapport aux objets réels ; le signe linguistique est lui-même le produit d'un rapport entre signifiant et signifié ; la valeur linguistique est constituée d'un double rapport, rapport à une chose dissemblable (une idée) susceptible d'être « échangée » contre un mot et rapport à une chose similaire susceptible d'être comparée à un mot (un autre mot). Au même titre que les faits lexicaux, les faits de grammaire (opposition singulier vs pluriel, par exemple) et les faits de phonologie (contraste d'une voyelle avec une consonne, ou opposition de deux voyelles, par exemple) sont essentiellement des rapports, et non des caractères positifs.

La distinction saussurienne entre rapports syntagmatiques et rapports associatifs a été conservée par la linguistique structurale sous les noms de *rapports syntagmatiques* et *rapports paradigmatiques*.

Le *rapport syntagmatique* est pour F. de Saussure du domaine de la parole : dans le discours, les mots contractent entre eux des rapports fondés sur le caractère linéaire de la chaîne parlée ; le syntagme est la combinaison des unités ayant contracté ces rapports ; par exemple, les éléments constituant *re-lire, contre tous, la vie humaine, etc.*, sont dans un rapport syntagmatique. Le *rapport paradigmatique* est, lui, du domaine de la langue : un rapport paradigmatique oppose des termes qui reçoivent leur valeur

de cette opposition et dont un seul sera réalisé dans l'énoncé produit ; par exemple, *enseignement* est en rapport paradigmatique, en langue, avec *éducation, apprentissage, d'une part, avec enseigner, enseignants, d'autre part, etc.*

Cette confusion entre l'opposition langue vs parole et l'opposition rapports paradigmatiques vs rapports syntagmatiques, en germe chez F. de Saussure, ne se retrouve pas chez tous les linguistes. On peut constater, en effet, l'existence de rapports syntagmatiques et paradigmatiques tant en langue qu'en parole. Prenons un exemple :

– en langue, sur l'axe syntagmatique, [ɔ] et [m] sont en rapports contrastifs pour former l'unité [ɔm] (homme) ; sur l'axe paradigmatique, *homme* est en rapport d'opposition à la fois dans une série (1) *enfant, vieillard, etc.*, dans une série (2) *femme, fille, etc.*, dans une série (3) *statue, robot, animal, etc.* ;

– en parole, sur l'axe syntagmatique, *homme* est en rapport contrastif avec les autres segments d'un énoncé [set ɔm ε zenerø] (*Cet homme est généreux*) ; sur l'axe paradigmatique, *homme* est en rapport d'opposition avec les seuls mots qui, dans l'énoncé, pourraient commuter avec lui. Soit, dans la phrase *Cet homme est généreux*, on peut, pour la série (1), substituer, *enfant* à *homme* et non à *vieillard* (exclu par la forme [set]) ; pour la série (2), on ne peut rien substituer (la commutation étant rendue impossible par la forme [zenerø]), et pour la série (3), on ne peut rien substituer non plus : *animal*, phonétiquement et syntaxiquement possible, étant exclu pour des raisons sémantiques.

realia

Les *realia* désignent toute réalité non linguistique qui permet de retrouver le signifié d'un mot. Ainsi dans un dictionnaire, les *realia* sont les illustrations représentant les objets désignés par les mots. Ce sont les représentations des « choses » dénotées par les entrées lexicographiques (les *denotata*). Les *realia* désignent aussi les termes d'une langue étrangère désignant une réalité particulière à telle ou telle culture et qui sont utilisés tels quels dans la langue.

réalisation

On utilise le terme de *réalisation* dans les théories linguistiques qui établissent une distinction entre un système abstrait commun à tous les locuteurs d'une même communauté linguistique (compétence, langue) et des phrases effectives, diverses selon les locuteurs (performance, parole) ; on oppose les phrases abstraites aux *phrases* (énoncés) *réalisées* (syn. : ACTUALISÉES). Il y a différents types de réalisation selon la substance (phonique ou graphique) dans laquelle les unités se réalisent : sons ou lettres. De même le phonème est une unité abstraite qui peut être réalisée de plusieurs façons suivant sa position dans l'énoncé et les caractéristiques individuelles ou géographiques du sujet parlant : le français ne possède qu'un phonème [R], qui connaît de nombreuses réalisations phonétiques ou variantes.

recatégorisation

On appelle *recatégorisation* tout changement de catégorie affectant un morphème lexical. Soit le morphème *veau*, qui peut être défini comme un nom animé et comptable en ce sens que, par exemple, on peut réaliser la phrase *Trois veaux sont nés ce mois-ci à la ferme*. Il peut être recatégorisé en un nom non-animé et non-comptable, ce qui permet de réaliser une phrase comme *J'ai mangé du veau à midi*. Le terme *beauté* est un nom non-animé, mais non-comptable et non-concret (abstrait) ; il peut être recatégorisé comme animé, personne, comptable, concret dans *De jeunes beautés présentaient une collection de robes*. La recatégorisation peut affecter soit la catégorie grammaticale (un nom devenant un adjectif, comme *marron, cerise, etc.* ; un adjectif devenant un nom, comme *(le) bon, (le) beau, etc.*) ; soit les catégories sémantiques fondamentales (animé, humain, concret, comptable, etc.).

récepteur

1. On appelle *récepteur* celui qui reçoit et décode un message réalisé selon les règles d'un code spécifique. (Syn. : INTERLOCUTEUR.)

La communication² étant le transfert d'une information, d'un message d'un lieu ou d'une personne à un autre lieu ou à une autre personne, par l'intermédiaire d'un canal et sous

une forme codée, on appelle émetteur l'appareil ou la personne qui est à la source du message, et *récepteur* l'appareil grâce auquel le message est reçu (émetteur radio, par exemple, ou appareil auditif s'il s'agit d'une personne). L'appareil récepteur est en même temps un appareil décodeur qui procède au décodage du message, c'est-à-dire à la « recherche en mémoire » des éléments appartenant au code qui ont été sélectionnés pour la transcription du message.

2. On appelle *grammaire du récepteur* une grammaire d'interprétation de phrases destinée à donner à l'utilisateur la possibilité d'analyser et de décrire toute phrase de la langue en lui donnant un sens ; la grammaire du récepteur est l'ensemble des règles qui permettent de rendre compte de la compréhension des phrases (par opposition à la grammaire de l'émetteur, qui rend compte de la production des phrases).

réception

On appelle *réception* l'action de recevoir un message. Ce terme est utilisé par référence au schéma de la théorie de la communication, où le message de l'émetteur est transmis par un canal au récepteur.

réciprocité

La *réciprocité* est l'une des trois relations (v. ANTONYMIE, COMPLÉMENTARITÉ) qui est impliquée quand on dit qu'un mot est le contraire de l'autre. La *réciprocité* intervient quand on peut avancer (relations permutatives*) $SN_1, A \text{ à } SN_2 \supset SN_2, B \text{ à } SN_1$. A et B seront, par exemple, *acheter* et *vendre* ou *mari* et *femme*.

Il est à noter que la relation de *réciprocité* (en utilisant des moyens purement grammaticaux) se trouve dans le passage de l'actif au passif.

L'analyse par la *réciprocité* permet d'élucider certains rapports, dont les plus souvent étudiés sont, par exemple, ceux du mariage. En français : SN_1 épouse $SN_2 \supset SN_2$ épouse SN_1 . Le verbe *épouser* peut apparaître dans les deux contextes. Il n'en est rien en latin, où l'on aura SN_2 (N_1 étant « femelle ») + *nubere* + SN_1 (N_2 étant « mâle »), SN_2 + *ducere in matrimonium* + SN_1 . Il en est de même en grec, où *gamein* s'emploiera comme en latin *ducere* (*ducere in matrimonium*) et *gameisthai* comme *nubere*.

C'est dans les termes de parenté que la relation de *réciprocité* a le plus d'importance.

réciproque

1. On dit qu'une relation entre deux termes

est *réciproque* quand un terme présuppose l'autre et *vice versa*. Ainsi, en latin, dans une forme, le cas présuppose le nombre et le nombre le cas puisqu'une même désinence signale les deux. (v. RÉCIPROCITÉ, UNILATÉRAL.)

2. On parle de *verbe pronominal réciproque* quand celui-ci exprime qu'une action est exercée par deux ou plusieurs sujets les uns sur les autres. Ainsi *Pierre et Paul se battent* est issu de la coordination de *Pierre bat Paul* et *Paul bat Pierre*.

récit

On appelle *récit* un discours rapporté à une temporalité passée (ou imaginée comme telle) par rapport au moment de l'énonciation. L'opposition entre le *discours* (énonciation directe) et le *récit* (énoncé rapporté) se manifeste en français par des différences dans l'emploi des temps (passé composé dans le discours, passé simple dans le récit).

recomposé

On parle de *recomposés* (ou *composés savants*) pour les unités complexes formées par recours à une base non autonome. S'il s'agit de formants empruntés aux langues anciennes, on parlera de *recomposés classiques*. Par exemple, *thermocouple* est formé à partir d'un formant *thermo-* qui n'a pas d'autonomie syntaxique. De même, le formant *organo-* dans *organoleptique* n'a rien à voir avec *organe* ; dans ce cas d'ailleurs, aucun des deux formants n'a d'existence autonome en français. Il en va de même de *pithécanthrope* et de son inverse *anthropopitheque*.

Les *recomposés modernes* agglutinent un formant français tronqué et une base autonome : *écoproduit*, *eurodollars*, *fibrociment*.

La distinction entre *recomposés classiques* et *modernes* s'estompe si l'on considère les *composés en synchronie* ; de plus, les *recomposés modernes* usent de formants grecs ou latins homonymes.

recomposition

On appelle *recomposition* la restitution à un élément d'un mot composé de la forme qu'il avait comme mot simple. Ainsi, le latin *recludere* a été recomposé en bas latin en *recludere*, sur le modèle du mot simple *claudere* ; *retinere* a été recomposé en *retenere* sur le modèle de *tenere*.

reconnaissance

Acte solennel par lequel, implicitement ou explicitement, l'existence d'une langue en tant qu'entité autonome (v. ce mot) est proclamée.

Le « serment de Strasbourg » (842) est l'acte de reconnaissance du « roman » (stade ancien du français) face au latin.

reconstruction

Syn. de RECOMPOSITION.

rection

On appelle *rection* la propriété qu'a un verbe d'être accompagné d'un complément dont le mode d'introduction est déterminé. Par exemple, on dira que la rection est directe si le complément d'objet du verbe transitif est introduit sans préposition (ou est à l'accusatif) ; ou, au contraire, que la rection est indirecte si ce complément d'objet est introduit par une préposition (ou est au datif, au génitif, à l'ablatif, etc.). La rection est directe dans *Pierre lit le journal* ; elle est indirecte dans *Pierre obéit à ses parents*. Le terme dépendant (régé) et le terme principal (régissant) n'appartiennent pas à la même catégorie.

On parle aussi de rection pour les prépositions lorsque l'on considère que la préposition régit (gouverne) le cas qui est celui du syntagme nominal qui suit ; ainsi, on dira que la rection de la préposition latine *ex* est l'ablatif.

recto tono

L'appellation *recto tono* qualifie une mélodie* plate, sans variation notable de hauteur.

reçu

On dit d'un mot qu'il est *reçu* quand il est considéré comme appartenant à la norme standard du français dit « cultivé ».

récursif

1. Une *consonne réursive*, ou *éjective**, est une consonne dont l'articulation n'utilise pas l'air pulmonaire, et qui est réalisée par un mouvement de réursion. Le terme de *glotto-occlusive* a également été employé par N. S. Troubetskoï. On trouve des consonnes réursives en Afrique, dans le Caucase oriental, dans certaines langues de l'Inde.

2. V. RÉCURSIVITÉ.

récursion

On appelle *récursion* un mouvement articula-

toire par lequel l'air rassemblé au-dessus de la glotte fermée est expulsé par une remontée brusque de la glotte.

récursivité

On appelle *récursivité* la propriété de ce qui peut être répété de façon indéfinie, propriété essentielle des règles de la grammaire générative. Soit une grammaire comportant une règle d'adjonction d'un adjectif à un syntagme nominal au moyen d'une relative ; en simplifiant, nous avons par exemple :

Un mur qui est gris → *Un mur gris*

Cette proposition relative contient un relatif *qui*, issu lui-même d'un syntagme nominal ; elle peut donc être à son tour l'objet d'une nouvelle relative, et le syntagme se voit adjoint un second adjectif : *Un mur gris, moussu* ; la deuxième relative comporte un relatif (*qui*), issu d'un syntagme nominal, qui peut à son tour être l'objet d'une troisième relative comportant un adjectif : *Un mur gris, moussu, délabré*, et ainsi de suite.

Un deuxième type de récursivité apparaît avec des règles comme

SN → SN et SN,

qui rendent compte de la coordination. En ce cas, on peut obtenir en réécrivant chaque SN par SN et SN les suites (l'élément SN est alors autodominant) :

SN et SN

SN et SN et SN

SN et SN et SN et SN

c'est-à-dire *Pierre et Georges (sont partis), Pierre et Georges et André (sont partis), Pierre et Georges et André et Paul (sont partis)*.

La récursivité est dite à droite si c'est le second SN qui est réécrit SN et SN, et à gauche si c'est le premier SN qui est réécrit SN et SN.

La grammaire générative, grâce à cette propriété, peut énumérer un ensemble infini de phrases. La limitation effective (nombre d'adjectifs épithètes à un syntagme nominal) dépend du type de communication écrite ou parlée, du degré d'attention ou de culture, etc., c'est-à-dire non de la compétence mais de la performance.

redondance

1. En rhétorique, la *redondance* est une figure de style consistant dans la répétition excessive d'ornements.

2. La cybernétique, la théorie de l'information ont donné un sens technique précis au terme de *redondance*. Celle-ci est définie comme étant un rapport dont l'écart à l'unité est habituellement mesuré en pourcentage entre une quantité d'information donnée et son maximum hypothétique.

Considérons dans le cadre de la théorie de la communication, telle que l'ont définie les ingénieurs des télécommunications C. E. Shannon et W. Weaver, le processus de la transmission d'un message : le code, ou système de signes, permet la transmutation d'un message en une forme mécanique, gestuelle, auditive, graphique, etc. ; la capacité totale de ce code, c'est-à-dire la quantité d'information qu'il peut transmettre, n'est réalisée que si tous les signaux ont une probabilité égale d'occurrence. Lorsque tous les signaux sont équiprobables, chaque signal émis a, par convention, une capacité de 1 bit. Or, la fréquence inégale des signaux réduit l'efficacité du code, sa capacité théorique, la quantité d'information transmise. On a quantifié l'information transmise par un système de communication.

Si la fréquence inégale des signaux du code, leur non-équiprobabilité, réduit l'efficacité du code, la quantité d'information transmise, on appellera *redondance* la capacité inutilisée du code (la perte d'information qui résulte de cette non-équiprobabilité des signaux).

Si la non-équiprobabilité des signaux est cause d'une diminution de la capacité théorique du code et d'une perte d'information, par contre la répétition des signaux peut être considérée comme l'émission d'un surplus d'information. En ce sens, la redondance est un élément positif dans la transmission et la réception d'un message. En effet, au cours du processus de transmission d'un message, des causes diverses viennent diminuer la quantité d'information transmise en entravant la bonne marche de la transmission : canal de transmission défectueux, mauvaise réception due à des causes techniques ou tout simplement à des bruits au sens ordinaire du terme ; ces causes diverses, quelle qu'en soit la nature, sont appelées *bruits*. Outre le bruit, ce sont aussi les contraintes inhérentes au code : nombre restreint des signaux du code et règles de combinaison des signaux du code qui limitent les choix théoriquement possibles, et, de ce fait, augmentent ou diminuent la probabilité d'apparition des signaux les uns par rapport aux autres. La perte d'information au cours de la transmission doit être compensée par un surplus d'information. C'est finalement la perte d'information compensée par un surplus d'information, concrétisé par la réception des signaux, qui constitue ce que la théorie de la communication appelle *redondance*.

Si nous considérons les langues naturelles comme des codes, ou systèmes de signes susceptibles de transmettre une information dans des conditions analogues à celles qui président à la transmission de l'information par un système, mécanique ou autre, dont la caractéristique essentielle est la forme codée du message transmis, nous pouvons introduire également la notion de *redondance* lorsque nous parlons du fonctionnement du code linguistique. Comme tout autre système de communication, en effet, la communication linguistique est susceptible d'être rendue défectueuse par une des raisons que les théoriciens de la communication rassemblent sous le terme de *bruits* : bruits proprement dits, mauvais état du conduit auditif, etc.

D'autre part, les contraintes sont nombreuses dans le code linguistique :

a) *Variation dans les fréquences de phonèmes.* C'est ainsi que les études statistiques indiquent d'importantes variations en français : fréquence de 8 p. 100 pour /a/, 7 p. 100 pour /l/, 7 p. 100 pour /o/, 1.7 p. 100 pour /z/, 0,5 p. 100 pour /g/.

b) *Restrictions dans les séquences de phonèmes.* Les signaux émis (phonèmes ou morphèmes) ne sont pas indépendants les uns des autres. Lorsqu'un signal est émis, la probabilité d'apparition du signal suivant dépend du premier. Ces processus de dépendance des éléments entre eux portent le nom de *chaîne de Markov*. En ce qui concerne les phonèmes, prenons par exemple l'état initial /t/. En français, l'une quelconque des voyelles peut lui succéder ; mais un phonème consonantique comme /p/ ou /b/, ou un autre /t/, ne pourrait être émis à la droite du /t/ ; la probabilité d'apparition d'un /p/, d'un /b/ ou d'un /t/ est nulle ; par contre, la probabilité de l'émission d'une voyelle ou d'un /r/ augmente ; si le /t/ est émis, la probabilité d'apparition d'une consonne à droite du groupe est nulle ; seule une voyelle est possible.

Toutes ces limitations rendent les phonèmes individuels plus probables dans certains environnements et moins probables dans d'autres.

c) *Non-utilisation de morphèmes possibles.* Certains schémas de signaux sont ainsi totalement absents de telle ou telle langue. Z. S. Harris appelle ainsi *redondance* ce fait que, dans un ensemble donné de combinaisons possibles à partir des unités de la langue, il n'existe qu'un sous-ensemble de ces combinaisons qui appartient à la langue.

d) *Variation dans la fréquence des morphèmes.* Plus difficiles à établir par les méthodes statistiques que la variation dans la fréquence des phonèmes, certaines différences de fréquence apparaissent pourtant : le morphème /table/, par exemple, est moins fréquent que le morphème /la/ ; d'autre part, les variations de fréquence des morphèmes ne sont pas indépendantes des variations de fréquence des phonèmes : la fréquence élevée du phonème /l/ est liée à la fréquence élevée du morphème /la/, /la/, /le/.

e) *Restrictions sur les séquences de morphèmes.* Les restrictions dans la distribution sont essentielles pour que la langue ait une structure et soit un code explicite et commun à tous les individus faisant partie d'une même communauté linguistique. Une langue dans laquelle les morphèmes pourraient être placés dans n'importe quel ordre serait inopérante. Ces restrictions sont de nature syntaxique et opèrent sur des classes d'éléments qui peuvent prendre un certain nombre de positions à l'exclusion de toutes les autres : ainsi, avec les deux morphèmes « la » et « table », la seule séquence admise est « la table », et non « table la ». Les relations entre les éléments sont analysées comme des systèmes de dépendances linéaires orientées de la gauche vers la droite.

f) *Restrictions sémantiques sur ce qui est susceptible d'être dit.* Certaines phrases, tout à fait acceptables du point de vue grammatical, ont peu de chance d'être prononcées parce qu'il n'existe pour elles aucun contexte. Il y a cent ans, une phrase de ce type aurait été peu imaginable : « La lumière est à la fois particule et onde », bien que le matériel lexical et le schéma syntaxique aient été disponibles.

Ces divers exemples prouvent que dans les langues naturelles les signaux subissent des contraintes séquentielles extrêmement fortes. Dans les langues naturelles, le taux de redondance, compte tenu de ces nombreux facteurs, est très élevé : 50 p. 100 en moyenne en anglais et en français. Les manifestations de la redondance y sont diverses et se retrouvent à tous les niveaux de la langue : niveau phonétique, morphématique, syntaxique, sémantique. Dans presque tous les énoncés, on constate en effet la présence d'unités phonématiques, morphématiques ou syntagmatiques dont la

présence n'est pas strictement nécessaire à la communication, mais qui, compte tenu des conditions de la transmission, sont indispensables pour que la communication puisse effectivement s'établir. La redundance permet la conservation de l'information que les « bruits » peuvent supprimer.

À tous les niveaux également, les contraintes imposées dans le choix des unités et dans leurs combinaisons, leurs relations représentent la cause essentielle de redundance. Tout ce qui implique, en effet, un choix (choix entre des unités, d'autant plus contraignant que ces unités sont en nombre restreint, choix entre diverses combinaisons possibles de ces unités) postule une redundance, puisque la nécessité de choix modifie la probabilité des signes.

Ainsi, la redundance se trouve au niveau de la syntaxe. Il n'y a pas de syntaxe sans redundance : ce que la grammaire considère comme un phénomène d'accord en français peut être expliqué comme une redundance de la marque du nombre ou du genre d'un syntagme à un autre syntagme.

Dans la phrase *Les enfants sont gais* [lc-z-āfā'sōge], nous observons pour le code oral deux marques de pluriel, pour le code écrit quatre marques de pluriel. Dans le code oral, les deux marques se répartissent sur chacun des deux syntagmes ; dans le code écrit, la redundance est très grande, dans la mesure où la liberté de choix entre des phonèmes en nombre restreint est inexistante et où les possibilités de combinaisons sont également relativement restreintes, comme l'ont montré les travaux de A. A. Markov. Au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des unités, les contraintes relatives au choix et aux combinaisons des unités deviennent moins grandes ; l'imprévisibilité d'apparition des signes augmente, tandis que, corollairement, le taux de redundance diminue. R. Jakobson a remarqué qu'il existe dans la combinaison des unités « une échelle ascendante de liberté » ; il écrit en particulier : « Dans la combinaison des traits distinctifs en phonèmes, la liberté du locuteur individuel est nulle ; le code a déjà établi toutes les possibilités qui peuvent être utilisées dans la langue en question. La liberté de combiner les phonèmes en mots est circonscrite, elle est limitée à la situation marginale de la création des mots. Dans la formation des phrases à partir des mots, la contrainte que subit le locuteur est moindre. » Ainsi, par l'action des règles contraignantes de la syntaxe, les quatre marques de l'accord en nombre du français sont réparties régulièrement sur chacun des deux syntagmes. Enfin dans la combinaison des phrases en énoncés, la liberté du locuteur est très grande.

Le rôle joué par la redundance est double :

- a) la redundance conserve l'information que des « bruits » peuvent supprimer ;
- b) la redundance fonctionne comme facteur de cohésion syntagmatique. La solidarité, la relation des deux groupes essentiels est assurée par leur position réciproque et confirmée par la redundance de marque. En particulier, la redundance de marque permet de modifier l'ordre des syntagmes tout en assurant leur cohésion.

Au niveau du lexique également, nous trouvons de la redundance. Là encore, il y a redundance lorsque la probabilité d'apparition d'un signe est maximale et égale à 1, ou proche du maximum. Dans ce cas, le signe n'apporte pas d'information, ou en apporte peu, mais peut cependant être considéré comme une conservation (compensatrice) de l'information. Dans la phrase : *J'ai joué au...*, nous attendons d'une part un substantif, de probabilité maximale égale à 1 ; la catégorie « substantif » (ou adjectif) masculin singulier est donc ici redundante au niveau syntaxique : l'information apportée à ce niveau est nulle ; d'autre part, la phrase : *J'ai joué au...* détermine le choix entre un nombre relativement restreint de substantifs (ballon, tennis, etc.) ; la

probabilité de l'unité choisie est inférieure à 1, le contenu d'information varie lui aussi avec la probabilité d'apparition de l'unité ; nous avons là un exemple de redondance au niveau lexical.

La redondance est donc inhérente au fonctionnement du code linguistique ; elle est nécessaire à la conservation de l'information masquée par les « bruits ». D'autre part, tout code impliquant un nombre restreint d'unités et un choix dans les combinaisons de ces unités, la redondance est un des facteurs essentiels du fonctionnement de ce code. En ce sens, c'est grâce à la redondance qu'un code peut être économique, c'est-à-dire qu'il peut transmettre le maximum d'information avec un minimum de signes. Enfin, définies en terme de redondance, donc de probabilité, les relations syntaxiques et lexicales peuvent être appréciées en fonction de leur contenu d'information ou quantité d'information ; elles peuvent donc être quantifiées, mesurées et formalisées.

redoublement

1. On appelle *redoublement* la répétition d'un ou de plusieurs éléments (syllabes) d'un mot ou du mot entier à des fins expressives, comme dans les hypocoristiques (*fifi, mémère*), les intensifs (*c'est très très petit*), etc. (V. RÉPLICATION.)

2. Dans la constitution du parfait grec, on appelle *redoublement syllabique* le processus qui consiste à répéter devant une racine commençant par une consonne la consonne initiale, en la faisant suivre d'un *e* (*luein* a pour parfait *leluka*), et *redoublement temporel* le processus qui consiste à faire précéder une racine commençant par une voyelle par la voyelle *e* (*égmai* parfait de *agomai*, c'est-à-dire *e + agomai*).

réduction

1. En lexicologie, on appelle *réduction* la transformation d'un mot en un mot plus court par abrègement, apocope, évolution phonétique, etc. *Cinéma* est une réduction de *cinématographe* ; *ciné* une réduction de *cinéma*.

2. En phonétique, le terme de *réduction* désigne la dégradation d'une voyelle en syllabe inaccentuée qui se traduit généralement par la centralisation de la plupart des voyelles inaccentuées, comme en anglais ou dans certains dialectes italiens méridionaux.

réduplication

On appelle *réduplication* le redoublement d'un mot entier ; ainsi, les mots latins *jamjam* et *quisquis* sont des réduplications respectivement de *jam* et de *quis*. La réduplication peut être stylistique (ex. : *C'est très très peu*). [V. RÉDOUBLEMENT.]

réécriture

En grammaire générative, on appelle *règle de réécriture* une règle de grammaire donnée sous la forme d'une instruction et consistant à convertir un élément en un autre élément ou

suite d'éléments. Si la règle de réécriture est de la forme $A \rightarrow B$, cela signifie que A doit être réécrit B. Si la règle est de la forme $A \rightarrow B + C$, cela signifie que A doit être réécrit par B suivi de C. Si la règle de réécriture est

de la forme $A \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} B + C \\ D (E) \end{array} \right\}$ cela signifie que A

se réécrit soit B suivi de C, soit D, suivi ou non de E ; les parenthèses indiquent les éléments facultatifs et les accolades indiquent le choix entre deux réécritures. La flèche est le symbole donnant l'instruction de réécrire ce qui est à gauche de la flèche. Si on a, par exemple, la règle de réécriture $P \rightarrow SN + SV$, cela signifie que le symbole P (phrase) doit être converti en une suite constituée d'un syntagme nominal (SN) suivi d'un syntagme verbal (SV).

Les règles de réécriture constituent la base*, ou modèle syntagmatique, d'une grammaire générative.

réel

Dans une construction impersonnelle, on appelle *sujet réel* le syntagme nominal ou la proposition infinitive ou complétive qui sont sujets du verbe et qui, déplacés après le verbe, ont été remplacés par un pronom neutre (*il* ou *ce*). La phrase *Un malheur est arrivé* peut être transformée en *Il est arrivé un malheur* ; en ce cas, *un malheur*, sujet de la structure profonde, est *sujet réel* de la structure de surface ; le pronom *il* est le *sujet apparent* (V. SUJET). [On dit aussi *complément* du sujet*.]

On parle également de *réel* à propos de phrases qui ne sont ni au potentiel*, ni à l'irréel*.

référé

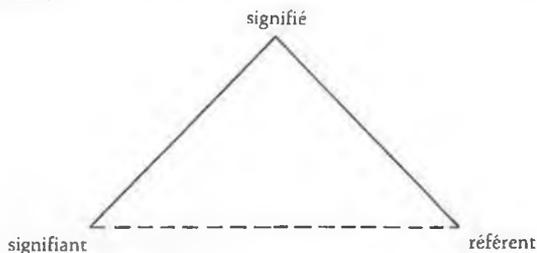
On appelle *référé* l'être ou l'objet signifié par les mots. La relation entre le signifié et la chose (être ou objet) est la *référence**.

référence

1. La *référence* est la propriété d'un signe linguistique lui permettant de renvoyer à un objet du monde extra-linguistique, réel ou imaginaire. La *fonction référentielle* est essentielle au langage. Il serait toutefois inexact de limiter la description du procès de communication à cette seule fonction. R. Jakobson a décrit les divers pôles de l'acte de communication : si la fonction référentielle est toujours présente, elle n'est pas la seule (V. FONCTION DU LANGAGE).

Tout signe linguistique, en même temps qu'il assure la liaison entre un concept et une image acoustique (définition saussurienne du signe), renvoie à la réalité extra-linguistique. Cette fonction référentielle met le signe en rapport, non pas directement avec le monde des objets réels, mais avec le monde perçu à l'intérieur des formations idéologiques d'une culture donnée. La référence n'est pas faite à un objet réel, mais à un objet de pensée ; par exemple, percevant la même radiation lumineuse que moi (identité du phénomène physique), un locuteur étranger pourra référer cette sensation à un découpage différent du spectre solaire : sa référence au spectre solaire pourra, par exemple, n'être qu'à deux termes, et non à sept comme en français.

Le triangle sémiotique, imaginé par Ogden et Richards, rend compte de la différence entre sens et référence :



La terminologie adoptée ici pour présenter le triangle sémiotique est une des plus fréquentes : le signe linguistique se constitue sur l'oblique de gauche, par la liaison du signifié (concept) et du signifiant (image acoustique) ; la liaison directe entre signifié et réfèrent (objet du monde) est marquée par l'oblique de droite, elle aussi en traits pleins. Les pointillés marquent le caractère indirect de la liaison entre l'image acoustique et le réfèrent.

Le rapport référentiel est souvent désigné comme la dénotation* d'un signe.

2. La *référence* d'un phonème est caractérisée par la portion de la chaîne parlée ou la notion qu'il est censé représenter. Dans certains cas, la référence est phonologique, mais les faits sont souvent complexes : ainsi, *a* représente un phonème et *i* également, mais la combinaison *a + i* a la même référence que *ê* (et que d'autres combinaisons). En sens inverse, en anglais, un seul signe comme *-y* pourra avoir, dans *by* par exemple, comme référence */a + j/*. Ces distorsions entre l'écriture et la référence phonologique permettent d'évaluer l'adéquation plus ou moins grande de la première à la seconde.

Parfois, la référence est morphologique : ce qui est alors représenté, c'est un mot déterminé et non les phonèmes qui le constituent. Ainsi, *&* représente la conjonction *et*, et elle seule. On n'écrira ni *& tait* ni *& ait* pour l'imparfait du verbe *être* troisième personne du singulier. De même, le *-s* de pluriel en français *a*, sauf cas de liaison, une référence purement morphologique. Quand l'écriture généralise un système de référence morphologique, on dit qu'elle est *idéogrammatique*.

réfèrent

1. On appelle *réfèrent* l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extra-linguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain.

Le réfèrent (ou designatum, dans l'opposition designatum vs denotatum) ne doit pas être conçu comme un donné immédiat du réel. Sans doute certaines des « choses » correspondant aux signes linguistiques semblent-elles universellement découpées antérieurement à toute perception culturelle. Il n'en est rien cependant, et une langue donnée exigera du locuteur la fourniture de certains renseignements sur le réfèrent que d'autres langues négligeront : telle langue exigera la notation du sexe, telle autre la laissera facultative ; telle langue exigera qu'un procès verbal soit situé syntaxiquement dans la temporalité, telle autre ne le permettra pas.

Enfin, l'existence d'un rapport entre le signe et la réalité extra-linguistique ne doit pas être confondue avec l'existence même du réfèrent. Un mot peut référer à une notion inexistante : le signe *hippogriffe* a un réfèrent, sans que l'existence des hippogriffes soit pour autant postulée.

2. On donne parfois le nom de *réfèrent* à la situation (au contexte) à laquelle le message renvoie ; on parlera de *fonction référentielle* lorsque le message sera centré sur le contexte.

référentiel

La *fonction référentielle* est la fonction* dénotative par laquelle le réfèrent du message est considéré comme l'élément le plus important.

réfléchi

1. On qualifie de *réfléchi* toute construction dans laquelle le syntagme nominal sujet et le syntagme nominal objet se réfèrent à la même personne ou à la même chose. Ainsi, dans *Pierre lave Pierre*, si *Pierre* sujet est identique à *Pierre* objet, ce dernier est remplacé par un *pronom réfléchi* (*Pierre se lave*). Les pronoms réfléchis sont en général distincts des pronoms personnels objets (anglais : *myself, himself / me, him*), au moins à la troisième personne (français : *me, te, se / me, te, le-lui*). En grammaire générative, cette substitution s'obtient par une transformation réfléchie (ou réflexivisation). On dit aussi que *se laver* est une *forme pronominale réfléchie* du verbe. (v. VOIX.)

La construction réfléchie est implicite quand le verbe n'est pas accompagné du pronom réfléchi ; ainsi, en anglais, *Peter shaves* (Pierre

se rase) est une construction réfléchie implicite, le verbe *to shave* étant par ailleurs transitif. Enfin, l'opposition entre construction transitive et construction réfléchie peut être faite au moyen des flexions verbales (en grec, le moyen correspond parfois au réfléchi français).

2. *Transformation réfléchie*. v. RÉFLEXIVISATION.

réflexivisation

On appelle *réflexivisation* la transformation qui substitue un pronom réfléchi au syntagme nominal complément quand ce dernier est identique au syntagme nominal sujet dans la phrase de base (lorsqu'ils se réfèrent au même être ou objet). Par exemple, *Pierre lave Pierre* devient *Pierre se lave*. La transformation réfléchie s'applique aussi au syntagme nominal constituant du syntagme prépositionnel des verbes attributifs, c'est-à-dire à celui qui suit les verbes dits « transitifs indirects » en grammaire traditionnelle (ainsi, *Pierre nuit à Pierre* devient *Pierre se nuit*) ou qui suit les verbes à double complément (syntagme nominal + syntagme prépositionnel) : *Pierre ne pardonnera jamais cela à Pierre* devient *Pierre ne se le pardonnera jamais*.

réflexivité

La *réflexivité* est la propriété de l'égalité de l'ensemble qu'on considère comme égal à lui-même ; elle s'écrit $A = A$ comme l'égalité de deux ensembles s'écrit $A = B$.

reformulation

On appelle *reformulation* le comportement verbal par lequel, dans une langue donnée, un locuteur prétend reproduire sous une autre forme exactement ce qui a été exprimé par un autre locuteur dans la même langue. La reformulation, ou *rewording*, est dite aussi *traduction intralinguale*, par opposition à la *traduction interlinguale* ; c'est une procédure métalinguistique.

régime

1. En grammaire traditionnelle, on donne le nom de *régime* à un mot ou une suite de mots (nom ou pronom) qui dépend grammaticalement d'un autre mot de la phrase. Par exemple, on dira que dans la phrase *Pierre lit le journal, le journal*, complément d'objet, est le régime de *lit* ; dans la phrase latine *Claudius Claudiam amat*, l'accusatif *Claudiam* est déterminé grammaticalement par le verbe *amat* ; il en est le régime. De même, dans le syntagme *ex urbe*, l'ablatif latin *urbe* est le régime de la préposition *ex*. (v. RECTION, RÉGIR.)

2. On appelle *cas régime* un cas exprimant en ancien français les fonctions grammaticales

autres que celles de sujet. Le cas régime est marqué par l'absence de toute désinence spécifique relativement au cas sujet : ainsi, le cas régime singulier *mur* (issu du latin *murū(m)*) s'oppose au cas sujet singulier *murs* (issu du latin *murus*).

régional

1. Le français régional est la langue française parlée dans telle ou telle région, caractérisée par certaines particularités phoniques (accents), lexicales (mots régionaux) et syntaxiques.

2. Une langue régionale peut être aussi une langue qui, dans le cadre d'un État, diffère de la langue officielle et dont les locuteurs posent le problème de son statut à côté de la langue officielle. En France, on regroupe sous cette appellation aussi bien l'occitan, le catalan et le corse (langues romanes) que l'alsacien et le flamand (langues germaniques) ou le breton (langue celtique) et le basque.

régionalisme

1. Le régionalisme est un fait linguistique particulier à une région et relevant soit de la forme, soit du sens : *drôle* au sens de « petit garçon » est un régionalisme du midi de la France, *louchet* (espèce de bêche) est picard ou normand.

2. Le régionalisme est un mouvement qui revendique en faveur des régions un pouvoir qui permettrait, entre autres, la prise en charge de l'existence et de la promotion des langues minoritaires.

régir

Un mot *régit* (ou gouverne) un autre mot qui est son complément si la forme grammaticale de ce dernier est déterminée par la nature du premier : on dira ainsi que la préposition latine *ex* régite l'ablatif. On fait ainsi abstraction, entre autres, de la notion exprimée primitivement par le cas. Le mot qui gouverne le cas ou la forme grammaticale de l'autre est dit *régissant* ; celui qui est gouverné est dit *régé*. (V. RECTION.)

régissant

On appelle *régissant* le mot qui gouverne le cas ou la forme grammaticale d'un autre terme. (V. RÉGIR.)

registre

1. Le registre vocal d'un phonème, d'une syllabe, d'un mot, d'une phrase est la bande de

fréquence dans laquelle se situe acoustiquement chacun de ces éléments. Les voyelles palatales se situent dans un registre aigu, les voyelles vélaires dans un registre grave, etc. On dira aussi que la voix des femmes et des enfants se situe dans un registre plus aigu que celles des hommes adultes. Les différences de registre sont utilisées dans certaines langues pour différencier des mots (ainsi dans les langues dites « langues à tons », en Extrême-Orient, en Afrique) ; mais la différence de registre se combine le plus souvent à une différence dans la direction du mouvement de l'intonation du mot : ton montant, ton descendant, ton uni, ton brisé comme dans le dialecte chinois de Pékin, où l'on oppose les mots grâce à ces différents tons. Les différences de registre opposant les phrases sont plus fréquentes : l'intonation de continuité caractérise également la phrase interrogative et la phrase assertive non terminée, mais dans certaines langues comme l'allemand, le russe, une élévation du registre de la phrase permet d'opposer l'interrogation à l'assertion non terminée : comme en allemand *er soll kommen* « il doit venir ? » et *er soll kommen... und sich selbst überzeugen* « il doit venir... et s'en assurer par lui-même » ; en russe : *on ljubit igrat' v karty* « Il joue volontiers aux cartes ? » et *on ljubit igrat' v karty... no tol'kajni-na den'gi* « il joue volontiers aux cartes..., mais pas pour de l'argent ». Un abaissement du registre de la voix peut caractériser les propositions incidentes. Cependant, dans la phrase comme dans le mot, l'opposition de registre est toujours liée à une intonation de phrase déterminée, tout au moins dans les langues européennes.

Un emploi indépendant du changement de registre apparaît cependant avec une fonction d'appel et avec une fonction expressive : une certaine affectation dans la conversation d'une femme se traduit par le choix d'un registre plus aigu que son registre normal (trait par lequel elle accentue sa féminité), les sentiments violents s'expriment par des registres aigus, etc.

2. Les registres de la parole sont les utilisations que chaque sujet parlant fait des niveaux de langue existant dans l'usage social d'une langue (familier, populaire, soutenu, etc.).

règle

1. En grammaire traditionnelle, une règle constituait un précepte pour bien parler ou bien écrire, c'est une prescription normative. En linguistique, une règle est une hypothèse au sujet d'un mécanisme de la langue. Le terme a été parfois synonyme de *loi*. Le positivisme du XIX^e siècle a formulé comme lois de nombreuses observations, en particulier dans le domaine phonétique. La loi prétend décrire ce qui se passe dans la réalité ; en linguistique moderne, la règle est une hypothèse au sein d'une théorie linguistique générale.

2. Dans la théorie standard de la grammaire générative, le concept de *règle* est essentiel. La grammaire comporte un alphabet (de symboles) et un ensemble de règles de production. Les règles de production se subdivisent elles-mêmes en sous-ensembles, constituant les composantes de la grammaire : selon les oppositions (1) composante de base / composante transformationnelle / composante interprétative, et (2) composante syntaxique / composante sémantique / composante morphophonologique.

Les règles syntaxiques se divisent en *règles de réécriture* et *règles transformationnelles*.

Les *règles de base* (règles de la composante de base) sont les règles de réécriture et les *règles lexicales* (correspondant au lexique). Les règles de réécriture peuvent être indépendantes du contexte (*context free rules*) :

$A \rightarrow N$, à lire : le symbole abstrait A se réécrit en la suite de symboles N (la deuxième partie de l'alphabet marquant ici le caractère complexe d'un symbole).

Elles peuvent être dépendantes du contexte :

$A \rightarrow N / - B$, à lire : le symbole abstrait A se réécrit en la suite de symboles N dans un contexte où N est suivi de B.

Les règles de réécriture conduisent du symbole le plus abstrait (par exemple P) à des symboles terminaux, c'est-à-dire à des symboles qui ne sont plus susceptibles de réécriture. Une autre distinction à faire parmi les règles de réécriture est entre les règles de branchement (*branching rules*) : $A \rightarrow Z$, analysant A en séquence de symboles, et règles de sous-catégorisation* (*subcategorisation rules*) : Article \rightarrow [+ Défini], introduisant des traits syntaxiques. Les règles lexicales servent à l'introduction d'un formant lexical. Les instructions peuvent se présenter ainsi : « Si Q est un symbole complexe dans une séquence préterminale, et si (D, C) est une entrée lexicale où C n'est pas distinct de Q, alors Q peut être remplacé par D. »

Les règles transformationnelles opèrent sur l'indicateur syntagmatique (arbre) correspondant à la série des règles de réécriture appliquées précédemment. Une règle transformationnelle donne les instructions pour la transformation de la séquence terminale de l'indicateur syntagmatique d'un énoncé de base en énoncé transformé ; par exemple, la transformation d'emphase fait passer des symboles abstraits qui pourraient correspondre à un énoncé réalisé *Pierre mange la pomme* à l'indicateur syntagmatique correspondant à des énoncés comme *Pierre la mange, la pomme*, ou *C'est Pierre qui mange la pomme*, etc. Les règles de transformation généralisée permettent la fusion de deux indicateurs syntagmatiques en vue de la réalisation d'une phrase unique (par exemple, *Pierre mange la pomme + Je vois la pomme* \rightarrow *Pierre mange la pomme que je vois*).

Les règles de la grammaire générative doivent être évaluées, c'est-à-dire que le linguiste doit avoir à sa disposition les critères permettant de conclure qu'un ensemble de règles est meilleur qu'un autre, critères de simplicité et d'économie.

regroupement

En lexicographie, le *regroupement* est la procédure qui consiste à regrouper sous une même entrée le terme simple et ses dérivés dans la mesure où ceux-ci apparaissent avec les mêmes sens fondamentaux que le mot de base. Ainsi, sous l'adresse *affiche*, on réunit *afficher* (mettre une affiche), *affichiste* (celui qui dessine les affiches), *afficheur* (celui qui pose les affiches), *réafficher* (afficher de nouveau). Les regroupements mettent en évidence les relations sémantiques et syntaxiques qui existent entre les différents mots dérivés d'un même terme racine. (V. DÉGROUPEMENT.)

régularité

Sur le plan synchronique, la grammaire fonde sa procédure de segmentation, de détermination des unités discrètes de la langue à un niveau déterminé (phonèmes, morphèmes) sur la présence, dans les énoncés choisis comme objet d'analyse, de *régularités* récurrentes, c'est-à-dire de segments identiques revenant dans des environnements comparables. (V. DISTRIBUTION.)

Sur le plan diachronique, les néo-grammairiens ont établi leurs lois phonétiques par l'observation de *régularités* dans les mutations phonétiques ; on dira ainsi que le gallo-roman *e* bref en syllabe ouverte est devenu en français [j] (*pedem* → *pied*) parce qu'on observe que ce changement est régulier dans la plupart des mots ainsi constitués, les « exceptions » étant explicables par d'autres facteurs (interférences, emprunts, etc.).

régulier

On qualifie de *régulière* toute forme linguistique conforme au paradigme (de déclinaison, de conjugaison, de statut de phrase, etc.) considéré comme fondamental. Le paradigme régulier est celui qui rend compte du plus grand nombre de formes. (V. ANALOGISTES, ANOMALISTES.)

On dit d'un changement qu'il est *régulier* quand il s'applique à tous les segments placés dans les mêmes conditions sans exception.

rejet

1. Le *rejet* est sur le plan syntaxique le fait de déplacer de sa position attendue le sujet ou le verbe à la fin de la proposition.

2. On appelle *marques de rejet* l'ensemble de notations (*par abus, néologisme*, etc.) qui, en lexicographie, indiquent qu'un mot, un sens ou une expression ne sont pas admis dans la norme du français dit « cultivé ». On parle aussi de *marques de rejet* à propos de notations

comme les guillemets mis devant et après un mot ou une suite de mots que le locuteur ne prend pas à son compte.

relâché

On donne parfois le nom de *phonèmes relâchés* aux phonèmes *lâches*, appelés aussi *doux* ou *faibles*, par opposition aux phonèmes *tendus* (*durs* ou *forts*).

1. relatif

1. Les pronoms *relatifs*, appelés quelquefois *conjonctifs*, sont les mots qui servent à établir une relation entre un nom ou un pronom qu'ils représentent (et qui est dit *antécédent du pronom relatif*) et une proposition subordonnée dite *relative* qui explique ou détermine l'antécédent. Les formes du pronom relatif sont dites *simples* ou *composées* : les formes simples, qui varient selon la fonction et quelquefois le genre, sont sujet (*qui*), objet direct et attribut (*quel*), objet indirect et complément prépositionnel masculin-féminin (*qui* ; neutre *quoi* ; et dans certains cas *dont* et *où*). Les formes composées sont :

Sujet :

sing. *lequel*, fém. *laquelle* ;
plur. *lesquels*, fém. *lesquelles*.

Complément par *de* :

sing. *duquel*, fém. *de laquelle* ;
plur. *desquels*, fém. *desquelles*.

Complément par *à* :

sing. *auquel*, fém. *à laquelle* ;
plur. *auxquels*, fém. *auxquelles*.

Employé sans antécédent, le pronom relatif acquiert une valeur de pronom indéfini et la proposition relative qu'il introduit peut être le sujet de la phrase principale (ex. : *Qui vivra verra*).

Les formes composées sont en réalité des formes de pronoms, mais aussi d'adjectifs relatifs. L'emploi de l'adjectif relatif sujet ou objet direct est rare en français, de style archaïsant ou juridique : *On a vu arriver un dénommé Théodore, lequel Théodore se prétendait roi de Corse*.

2. En linguistique structurale, les *relatifs* sont des opérateurs de phrase qui permettent l'expansion d'un syntagme nominal par une phrase ; les pronoms relatifs (en français *qui*, *que*, *quoi*, *dont*, *où*) ont alors la même fonction que la conjonction *que*, permettant l'expansion du syntagme verbal ou du syntagme nominal (*Je crains qu'il ne vienne* ; *la crainte qu'il ne vienne*) : le relatif *que* et la conjonction *que* ne sont alors que le même mot.

3. En linguistique générative, les *relatifs* appartiennent à la classe des déterminants* et ils entrent dans la transformation relative. (V. RELATIVISATION.)

II. relatif

1. On dit d'un *superlatif* qu'il est *relatif* quand il est suivi d'un complément qui précise dans quelles limites est vraie l'assertion dans laquelle le comparatif est impliqué : ainsi, dans *Jacques est le plus grand des élèves*, l'assertion *Jacques est le plus grand* ne se trouve vraie que si on se réfère aux élèves (elle ne sera peut-être pas vraie si on compare *Jacques* aux professeurs, par exemple). Le superlatif relatif est dit aussi *comparatif généralisé*. Le contraire du superlatif relatif est le superlatif absolu.

2. On donne le nom de *temps relatifs* à des formes de l'accompli qui expriment le futur ou le passé par rapport à un futur ou à un passé de l'énoncé. (V. ABSOLU.)

3. *Transformation relative*. V. RELATIVISATION.

relatinisation

La *relatinisation* est l'introduction massive et relativement brusque de mots directement issus du latin dans une langue romane (au XVII^e s., en français). [V. LATINISATION.]

relation

1. On appelle *relation* un rapport existant entre deux termes au moins, ces termes pouvant être des phonèmes, des morphèmes ou des phrases. Les relations peuvent être entre des éléments se succédant dans la chaîne parlée (rapports syntagmatiques) ou pouvant être substitués les uns aux autres dans une même position (rapports paradigmatiques). Les relations peuvent exister entre les termes à l'extérieur d'un même champ sémantique, etc. (V. RAPPORT.)

2. *Accusatif de relation*. V. ACCUSATIF.

relationnel

On appelle *adjectifs relationnels* ou *de relation* des adjectifs dérivés d'un nom et qui expriment l'existence d'un rapport entre le nom auquel l'adjectif est joint et le nom dont l'adjectif est dérivé : ainsi, dans *problèmes sucriers et pétroliers*, *sucriers* et *pétroliers* désignent les problèmes dont il est question en indiquant qu'il s'agit de ceux qui ont rapport au sucre ou au pétrole.

relative

On appelle *relative* une proposition comportant un relatif, insérée dans le syntagme nominal constituant d'une phrase matrice (ou phrase principale). Le syntagme nominal qui sert de

base à l'insertion est appelé *antécédent**. Soit la phrase

J'ai lu le livre que tu m'avais donné,

la proposition *que tu m'avais donné*, où le relatif *que* est issu d'un syntagme nominal, Déterminant + *livre*, est une relative insérée dans le syntagme nominal (*le livre*) de la phrase matrice *j'ai lu le livre* ; ce syntagme nominal (*le livre*) est l'antécédent de *que* ; *livre* est le nom antécédent.

On distingue deux types de relatives :

a) la *relative déterminative*, qui restreint ou précise le syntagme nominal antécédent par l'addition d'une propriété nécessaire au sens ; syntaxiquement, elle joue le même rôle qu'un démonstratif ;

b) la *relative appositive*, qui ajoute une propriété contingente, non indispensable au sens ; syntaxiquement, elle joue le rôle d'un complément ou d'un adjectif apposé.

Ainsi, dans les phrases : (1) *Prends le livre qui est sur mon bureau*, (2) *L'ami qui m'accompagnait fut surpris de voir Paul*, les relatives sont déterminatives.

Au contraire, dans les phrases : (1) *Prends mon livre, qui est sur le bureau*, (2) *Mon ami, qui ne le connaissait pas, fut surpris de voir Paul*, les relatives sont appositives.

Les relatives appositives sont souvent séparées du nom antécédent par une virgule qui joue le rôle de parenthèses ; les relatives déterminatives sont coréliées au déterminant du syntagme nominal antécédent (*le... qui est sur le bureau*).

relativisation

En grammaire générative, on appelle *relativisation* la formation d'une relative par une transformation qui enchâsse une phrase (phrase constituante) dans le syntagme nominal d'une autre phrase (phrase matrice) au moyen d'un relatif.

Soit les deux phrases : (1) *Je lis D + livre*, (2) *Tu m'as donné D + livre*, la phrase (2), où le déterminant D est le relatif *que*, va venir s'enchâsser dans le syntagme nominal constituant de la phrase (1) *D + livre* (où D est un déterminant). L'effacement des éléments identiques donnera alors : *Je lis le livre que tu m'as donné*. (V. RELATIVE.)

relativité

La *relativité linguistique* est un concept théorique selon lequel la connaissance qu'un peuple a du monde dépend de la langue qu'il parle. (V. WHORF-SAPIRK.)

renaissantiste

Pour les langues qui ont eu un certain éclat dans le passé et qui ont perdu ensuite tout rôle officiel (comme le catalan ou l'occitan), le terme de *renaissantiste* désigne l'emploi à nouveau de la langue dans des domaines prestigieux. Un exemple de mouvement *renaissantiste* est constitué par l'œuvre de Frédéric Mistral et de ses amis du *félibrige* en occitan provençal.

rendement fonctionnel

Le *rendement fonctionnel* d'une opposition est la capacité que possède une opposition existant dans une langue donnée de se réaliser dans un plus ou moins grand nombre de séries paradigmatiques structurées selon cette opposition. Il rend compte de l'importance d'une opposition dans le fonctionnement de la langue. Aussi est-ce surtout dans l'optique d'une linguistique fonctionnelle (v. FONCTIONNALISME) qu'on pourra poser la question du rendement fonctionnel d'une opposition. La notion de fonction recoupe celle de pertinence linguistique : sont pertinents les éléments de l'énoncé dont la présence n'est pas due à des automatismes, mais qui portent une information. Un élément d'énoncé ne sera linguistique qu'en considération de sa fonction. À ce titre, le critère du rendement fonctionnel prend de l'importance : on remarque que le français possède deux phonèmes /*ɛ̃*/ et /*œ̃*/ qui n'entrent en opposition distinctive que dans quelques paires minimales : on cite toujours *brin* et *brun*. Ainsi, cette opposition a-t-elle un rendement fonctionnel particulièrement faible. On peut voir là la raison de sa progressive disparition dans le système phonologique français.

Cependant, le rendement fonctionnel élevé d'une opposition ne met pas automatiquement celle-ci à l'abri de la désuétude : l'opposition du /*a*/ antérieur et du /*ɑ*/ postérieur est d'un rendement plus élevé en français (*patte* / *pâte*, *tache* / *tâche*, *là* / *las*, etc.) ; elle est cependant à peu près perdue elle aussi en français contemporain.

répertoire

Ensemble des systèmes linguistiques ou des variétés utilisés par une communauté selon un ensemble de règles qui la caractérisent. On parle de *répertoire verbal* ou *linguistique*.

rephonologisation

La *rephonologisation* est un type de mutation phonologique qui aboutit à transformer une opposition phonologique donnée en une autre

opposition phonologique hétérogène, qui entretient des rapports différents avec l'ensemble du système phonologique, cela sans qu'il y ait réduction ni élargissement du système phonologique.

En français standard, le changement de réalisation du phonème [r] a entraîné la disparition d'un phonème non apparié, s'opposant aux autres uniquement par le trait vibrant (acoustiquement : consonantique, vocalique, discontinu) et l'apparition d'un nouveau phonème [ʀ] qui s'oppose aux autres comme fricative (acoustiquement : consonantique, non-vocalique, continu) et comme vélaire (acoustiquement : compact, grave).

Ainsi, le passage en polonais ancien du *r'* mouillé à la chuintante *r* s'est traduit par la disparition de l'une des oppositions formant la corrélation de mouillure et par l'apparition d'une opposition isolée.

réponse

Dans la théorie behavioriste, on appelle *réponse* une réaction verbale (r) ou non-verbale (R) à un stimulus verbal (s) ou non-verbal (S). [On dit aussi ACTION-RÉPONSE.]

représentant

On donne le nom de *représentant* au pronom (personnel, démonstratif, possessif) considéré dans sa fonction principale anaphorique, celle de représenter un mot ou un groupe de mots énoncés précédemment ou dénotant un objet de la situation : dans *Pierre est arrivé, je le vois*, *le* est un représentant, car il s'est substitué à *Pierre*. Dans *Ceci est grave*, *ceci* représente un élément de la situation qui peut être dénoté par un mot, un groupe de mots ou une proposition. (v. ANAPHORIQUE, SUBSTITUT.)

représentation

Dans la perspective associationniste de F. de Saussure, la *représentation* est l'apparition de l'image verbale mentale chez le locuteur.

représentativité

Un ensemble d'énoncés est *représentatif* quand il contient tous les traits concernés par la recherche et sur lesquels on veut formuler des conclusions ; un corpus représentatif d'une langue comporte toutes les caractéristiques structurelles de cette langue impliquées par la recherche.

résonance

Le phénomène de *résonance* est celui par lequel une onde sonore voit son mouvement renforcé par son passage à travers une cavité remplie

d'air dont la fréquence est proche de la sienne. La fréquence de vibration de la cavité, et donc l'influence acoustique qu'elle exerce sur l'onde qui la traverse et la fait entrer en vibration, dépend de sa forme et de son volume. Ainsi, dans la phonation, le conduit vocal exerce sur l'onde issue du larynx une influence résonnante qui varie suivant la forme qu'il assume, en fonction des différents mouvements des organes vocaux. Le conduit vocal agit, en ses différentes parties, comme un résonateur.

résonateur

Un *résonateur* est une cavité qui a pour effet d'amplifier l'onde sonore qui la traverse et dont la fréquence de vibration est voisine de sa fréquence propre. Les cavités supraglottiques du conduit vocal, essentiellement le pharynx et la cavité buccale, éventuellement les fosses nasales et la cavité labiale, agissent comme des résonateurs sur l'onde sonore provoquée par la vibration des cordes vocales. Le pharynx renforce les plus basses fréquences, les fosses nasales les fréquences basses, mais à un degré moindre. La cavité labiale renforce les fréquences basses ou élevées suivant la forme que lui confèrent les différentes articulations, en fonction du message à émettre.

respective

En sémantique générative, on appelle *transformation respective* (ou *transformation-respectivement*) l'opération qui consiste à dériver *Pierre et Jean aiment leurs maisons respectives* de la phrase abstraite *Pierre aime la maison de Pierre et Jean aime la maison de Jean*.

résultante

V. OPERANDE.

résultatif

1. On appelle *résultatifs* les morphèmes lexicaux et, en particulier, les verbes qui impliquent un état présent résultant d'une action passée (ce sont des accomplis), comme *savoir*, *tenir*, *vivre*, *rester*, par opposition à d'autres verbes qui impliquent une action en voie d'accomplissement ou une action momentanée (ce sont des non-accomplis), comme *apprendre*, *prendre*, *naître*, *venir*. Les verbes résultatifs ont souvent le même sens que les accomplis (passé composé) d'autres verbes : *je sais* implique *j'ai appris* ; *je tiens*, *j'ai pris* ; *il vit*, *il est né* ; *il reste*, *il est venu*. On appelle aussi *résultatif* l'aspect de ces formes accomplies.

2. On appelle *objet résultatif* le complément d'objet du verbe transitif dont il indique le résultat ; ainsi, dans *Il écrit une lettre*, *lettre* est

l'objet résultatif de *il écrit*, mais dans *Il lit une lettre*, *lettre* est un complément d'objet ordinaire.

réticence

La *reticence* est, en rhétorique, une figure par laquelle l'orateur s'interrompt avant d'avoir achevé l'expression de sa pensée, tout en laissant clairement entendre ce qu'il ne dit pas.

rétracté

On appelle *rétractée* la position des lèvres dans laquelle celles-ci sont en retrait par rapport à leur position neutre, comme pour la réalisation de la voyelle [i] ou [e], au lieu d'être *protractées*, c'est-à-dire tendues en avant, comme pour la réalisation des voyelles arrondies françaises (par exemple [y, o, œ]).

rétroaction

La *rétroaction* désigne parfois le feedback*.

rétroflexe

Un *phonème rétroflexe* est un phonème dont l'articulation implique le relèvement du revers de la pointe de la langue vers le palais. Une articulation rétroflexe est dite aussi *cacuminale* ou *cérébrale*.

Les consonnes rétroflexes, en général, opposent une série de dentales rétroflexes à une série de dentales non-rétroflexes. On en trouve dans les dialectes de l'Inde, en arabe, en quelques points isolés d'Europe (Sicile, Sardaigne, sud de la Corse, quelques points des Asturies). Le trait rétroflexe double parfois un autre trait distinctif comme le trait de force.

Des voyelles rétroflexes existent en suédois et dans certaines variétés d'anglais, où elles sont dues à la fusion de la voyelle avec le [r] suivant : dans les mots *girl*, *far*. Le suédois présente aussi ce type d'articulation qui résulte d'une fusion entre un [r] et le [t] ou le [d] suivant dans les mots *kort* « bref », *bord* « table ».

Acoustiquement, les rétroflexes sont bémolisées, comme les consonnes labiales et pharyngales. Elles sont notées par un point placé au-dessous de la consonne ou par le signe musical de bémolisation.

réunion

La *réunion* de deux ensembles* A et B est constituée par la totalité des éléments appartenant à A et des éléments appartenant à B. On dit que R égale A union B et on écrit $R = A \cup B$. Dans une certaine tradition de la grammaire, l'ensemble des « noms » est

constitué par la réunion des substantifs et des adjectifs.

réversible

En linguistique transformationnelle, on dira qu'une transformation est *réversible* quand les membres des classes sont identiques dans les deux constructions, la phrase de base et la phrase transformée. Ainsi, la pronominalisation dans *Pierre voit Paul* → *Pierre le voit* est *réversible*, puisque toute construction avec SN + V_t + SN (syntagme nominal suivi du verbe transitif et syntagme nominal objet) est transformable en SN + Pronom + V, et que la réciproque est vraie. Une transformation est dite *irréversible* quand une partie des membres qui satisfont une construction ne satisfont pas l'autre. Ainsi, à cause de phrases comme *Pierre est obéi de Paul* (Paul obéit à Pierre), on ne peut pas dire que toute phrase passive est la transformée d'une phrase active ayant un verbe transitif.

réversion

En rhétorique, la *réversion* est une figure qui fait reparaître dans un second membre de phrase une expression qui, dans le premier, avait un ordre différent (ex. : *il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger*).

rewording

On appelle *rewording* le phénomène de traduction intralinguale* plus connu sous le nom de *reformulation*.

rhème

Syn. de COMMENTAIRE.

rhétorique

On appelle *rhétorique* l'ensemble des procédés constituant l'art oratoire, l'art du bien-dire. La rhétorique comporte trois composantes essentielles : l'*invention* (thèmes et arguments), la *disposition* (arrangement des parties) et surtout l'*élocution* (choix et disposition des mots) ; on y ajoute parfois la *prononciation* (ou mode d'énonciation) et la *mémoire* (ou mémorisation). L'*élocution*, objet principal de la rhétorique, se définit essentiellement par l'étude des figures* ou tropes. Les discours définis par la rhétorique sont le délibératif (discours tenu pour persuader ou conseiller), le judiciaire (discours tenu pour accuser ou défendre) et l'épédicte (discours tenu pour louer ou blâmer).

rhotacisme

On appelle *rhotacisme* la transformation de la sifflante sonore [z] en [r] apical. Ce processus s'observe dans la phonétique historique du latin, où les infinitifs *amare*, *legere*, *audire*, etc.,

sont issus de la racine verbale à laquelle s'ajoute une désinence d'infinitif *-se*, où le [z] intervocalique devient [r].

Par extension, le terme de *rhotacisme* désigne la transformation en [r] d'autres consonnes comme [d] et surtout [l]. Ainsi, dans un grand nombre de dialectes italiens (piémontais, lombard ancien, ligurie, romanesque, calabrais, etc.), le [l] intervocalique latin a connu un phénomène de rhotacisme dans certaines positions : soit à l'intervocalique, soit devant consonne. À Milan, surtout dans les couches les moins cultivées, on dit *gora* (ital. *gola*) « gorge », *fiara* (ital. *figliola*) « fille » ; à Lucques, on a des formes *mignoro* (ital. *mignolo*) « petit doigt », *pentora* (ital. *pentola*) « marmitte » ; à Sora (Latium), on a *tawara* (ital. *tavola*) « table », etc. ; à Rome, l'article masculin singulier est *er* (italien *il*).

rime

Il y a *rime* quand, à la fin de certains mots voisins ou peu distants, ou à la fin de certains groupes rythmiques (des vers, par exemple), on rencontre la même voyelle (rime pauvre) comme dans *cela* et *dada*, ou la même voyelle suivie de la même consonne (rime suffisante) comme dans *sortir* et *dormir*, ou la même voyelle suivie de la même consonne et précédée de la même consonne ou des mêmes consonnes, comme dans *bâtir* et *partir* (rime riche).

romanisation

On appelle *romanisation* la transcription en un alphabet latin de langues non écrites ou de langues écrites dans d'autres alphabets (turc, cyrillique) ou par d'autres systèmes (vietnamien).

ronde

La *ronde* est une écriture à jambages courbes, à panses et à courbes presque circulaires.

roulé (r)

On appelle *r roulé* la vibrante apicale [r] telle qu'elle est réalisée en différentes régions de France (Bourgogne, Cévennes, Pyrénées, Corrèze, etc.) dans la prononciation des mots tels que *rue*, *mer*, *terre*, *terreau*, etc. Cette consonne est réalisée par un ou plusieurs battements de la pointe de la langue contre les dents, les alvéoles ou la région prépalatale ; le [r] roulé est la réalisation primitive du phonème auquel il correspond. C'était sans doute le *r* du latin, du grec, de l'indo-européen. La tendance qui a consisté à remplacer un *r* antérieur par un *r* postérieur, produit soit par la vibration de la

luelle contre la racine de la langue (*r* grasseyé, ou *r* des faubourgs noté [R]), soit par le resserrement du passage entre ces deux organes (*r* fricatif ou parisien noté [ʁ]). s'est produite dans plusieurs langues d'Europe, parfois simultanément, sous l'influence d'un phénomène urbain. L'articulation fricative, plus faible, est d'abord apparue dans la prononciation des classes socialement supérieures (la cour de Versailles, par exemple) et s'est répandue ensuite progressivement dans les autres couches de la population et à travers la campagne. Le phénomène s'est produit en France, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Allemagne, en Hollande, en Italie du Nord, dans certaines variétés de portugais (Lisbonne et Brésil) et d'espagnol d'Amérique. Cette évolution suppose sans doute une étape intermédiaire, où le *r* vibrant postérieur a d'abord été la prononciation de la consonne longue, par exemple dans *terre*, *carré* (le *r* antérieur se maintenant pour le phonème simple) ; cette étape intermédiaire correspond à la situation actuelle dans les dialectes franco-provençaux et en portugais de Lisbonne.

Rousselot (Jean-Pierre), phonéticien français (Saint-Cloud 1846-Paris 1924). Spécialiste des patois, il s'initie aux recherches du physiologiste E. J. Marey et invente divers appareils enregistreurs. Professeur de phonétique expérimentale à l'Institut catholique (1889), puis au Collège de France (1897), il joua un rôle

d'initiateur dans l'approche scientifique de la phonétique et de la dialectologie. (V. Bibliographie.)

runique

L'écriture runique, formée de signes spéciaux appelés *runes*, a été utilisée par les peuples germaniques du nord de l'Europe entre le III^e siècle et le XVII^e siècle.

L'alphabet runique ancien, appelé aussi *futhark* à cause de la valeur de ses 6 premières lettres, apparaît au III^e siècle apr. J.-C. dans la région du Danemark et du Schleswig. Il est composé de 24 caractères divisés en 3 groupes de 8. La forme des lettres et le fait que les documents les plus anciens soient écrits de droite à gauche font penser qu'il s'est constitué à une date beaucoup plus ancienne. L'hypothèse la plus vraisemblable le fait dériver des alphabets étrusques du nord de l'Italie et des vallées alpines ; l'emprunt aurait eu lieu au III^e ou au II^e siècle av. J.-C., et des influences latines postérieures se seraient exercées au I^{er} siècle. Le runique a été utilisé jusqu'au VIII^e siècle et a connu au Moyen Âge deux développements principaux : l'écriture anglo-saxonne, utilisée du VI^e au XII^e siècle, ajoute quelques lettres à l'original pour noter les sons nouveaux du vieil anglais : il comporte d'abord 28 lettres, puis 33 lettres au X^e siècle ; l'écriture scandinave réduit les lettres à 16. Les runes ont disparu progressivement à la fin du Moyen Âge.

rythme

Le caractère rythmique du discours naturel se manifeste différemment selon les langues. Il existe deux grandes catégories dans les systèmes rythmiques des langues : certaines langues s'apparentent plus nettement à l'une ou à l'autre, tandis que d'autres sont plutôt mixtes. Dans les langues à rythme syllabique, le temps repose sur la syllabe ou sur une unité subsyllabique, la *more*, de sorte que toutes les syllabes tendent vers une durée approximativement égale : les langues nettement apparentées à cette catégorie sont des langues à structure syllabique assez simple, comme le français ou le japonais. D'autres langues ont un rythme syllabique basé sur le pied* : dans ce type de rythme, le temps dépend d'une durée plus large, constituée d'une syllabe ou de plusieurs, connue sous le nom de pied, en sorte que les pieds tendent vers la même durée. Ceci implique que la longueur des syllabes doit être variable, puisqu'un pied peut compter un nombre variable de syllabes, qui peut atteindre six ou sept au maximum. Si un pied, qui comporte par exemple quatre syllabes, possède la même durée qu'un pied d'une syllabe, chacune des quatre syllabes du premier est à l'évidence plus brève que la syllabe unique du second. L'anglais relève nettement de ce second type. C'est une langue clairement basée sur l'unité de pied plutôt que de syllabe. Il arrive que le rythme soit tout à fait régulier, comme dans les comptines, mais dans

le discours naturel, il y a aussi une forte tendance à la récurrence régulière de la syllabe proéminente. Cette tendance est plus nette dans la conversation spontanée que dans un discours consciemment contrôlé. L'analyse instrumentale de ce phénomène est encore succincte, mais les résultats actuels montrent qu'en moyenne, dans la conversation spontanée conduite à vitesse constante, un pied de deux syllabes n'est supérieur à un pied d'une syllabe que d'un cinquième de durée (c'est-à-dire légèrement plus long, mais en aucun cas deux fois plus long) ; un pied de trois syllabes sera plus long lui aussi d'un peu moins d'un cinquième, et ainsi de suite. La proportion semble se présenter ainsi :

Nb de syllabes du pied :	1	2	3	4
Durée relative des pieds :	1	1,2	1,4	1,6

Cette régularité est basée sur le pied « descendant », c'est-à-dire celui qui commence par le temps fort. L'anglais est parlé selon une succession d'impulsions et chacune d'elles est émise avec une pression d'air décroissante. En ceci, l'anglais se distingue du français où les pulsions d'air sont syllabiques et non par pied, mais encore caractérisées par une pression d'air croissante et non décroissante. Le pied « descendant » est donc l'élément de base de la structure phonologique anglaise. Le temps fort en début de pied peut être un silence : le cas est fréquent en poésie mais aussi dans le discours spontané qui peut admettre jusqu'à deux des pieds muets sans que le rythme se perde.

S

s adverbial

Le *s* adverbial est une caractéristique non étymologique de certains adverbes en français, consistant en l'addition d'un *s* : ainsi *alors* (issu de *ad illam horam*), à *reculons*, etc.

sabir

Les *sabirs* sont des systèmes linguistiques réduits à quelques règles de combinaison et à un vocabulaire limité ; ce sont des langues composites nées du contact de deux ou plusieurs communautés linguistiques différentes qui n'ont aucun autre moyen de se comprendre, notamment dans les transactions commerciales. Les *sabirs* sont des langues d'appoint, ayant une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique pauvre, limité aux besoins qui les ont fait naître et qui assurent leur survie. Ils se différencient des pidgins*, qui sont des systèmes complets seconds, et des créoles*, qui, nés comme *sabirs* ou pidgins, sont devenus les langues maternelles de communautés culturelles.

Le nom de *sabir* a été d'abord celui de la *lingua franca* ; il a été par la suite étendu à tous les systèmes de même type. Certains *sabirs*, comme aux États-Unis le *chinook*, à base de *chinook* proprement dit, ont servi de langue commerciale sur une grande étendue géographique.

On distingue parfois les *sabirs* proprement dits (utilisés sous la même forme par les locuteurs de communautés différentes) et les pseudo-*sabirs*.

samprasarana

On appelle *samprasarana* le développement d'une voyelle au contact d'une sonante, qui devient une consonne. Ainsi, dans le latin *certus* (en grec *κρίτος*), de la racine *kritos*, un *e* s'est développé, le *r* devenant la consonne *r*.

sandhi

Le terme de *sandhi* est un terme hérité des anciens grammairiens de l'Inde ; il signifie littéralement « mettre ensemble, joindre ». Ce terme désigne les traits de modulation et de

modification phonétique qui affectent l'initiale et/ou la finale de certains mots, morphèmes ou syntagmes. La forme prononcée en position isolée est la forme absolue, les formes qui apparaissent en position incluse sont les formes *sandhi*. La liaison en français est un phénomène de *sandhi* : le mot *six*, par exemple, présente une finale absolue, comme dans la phrase *ils sont six* [il sō sis], et deux finales *sandhi*, qui apparaissent dans les syntagmes suivants : *six oiseaux* [sizwazo] et *six livres* [silivr]. Le *sandhi* final affecte en français les articles (*la sœur* vs *l'amie*) ; les pronoms (*vous êtes* [vuzɛt] vs *vous venez* [vuvɔnɛ]) ; les adjectifs (*savant* [savɔ], *un savant anglais* [ɛsavɑ̃ɑ̃glɛ]) ; certains adverbes (*très beau* [trebo] vs *très intéressant* [trezɛ̃terəsɑ̃]), les morphèmes du pluriel (*des livres* [delivr] vs *des livres anciens* [delivrɑ̃ɑ̃sjɛ]), etc.

Le *sandhi* final est le plus fréquent. Le *sandhi* initial se rencontre cependant dans certaines langues celtiques, comme l'irlandais moderne, qui prononce le mot correspondant à « vache » en position absolue [ˈboː], mais en position incluse [an vo] « une vache » et [arˈmo] « notre vache ».

On distingue le *sandhi* irrégulier, qui n'affecte que certaines formes (comme en français), du *sandhi* régulier ou général, qui affecte tous les mots dans un contexte donné. Le *sandhi* général était fréquent en sanskrit. Dans certains dialectes italiens (parlers corses, par exemple), on trouve un phénomène de *sandhi* régulier initial avec l'alternance entre une initiale absolue non-voisée et une initiale incluse voisée qui affecte les occlusives, les affriquées et les fricatives : [ˈsaku] « sac » vs [uˈzaku] « le sac », [ˈfoku] « feu » vs [uˈvoku] « le feu », [ˈʃukːa] « chèvre » vs [aˈʒukːa] « la chèvre ».

Sapir (Edward), linguiste américain (Lauenburg, Allemagne, 1884-New Haven, Connecticut, 1939). Formé dans la tradition néogrammairienne, il s'en dégage en se consacrant, sous l'influence de F. Boas, à la description des langues et des cultures amérindiennes. Les conditions particulières de cette description,

qui ne peut être menée que d'une manière synchronique et formelle, le conduisent, dès 1925, et indépendamment des travaux de F. de Saussure et du cercle de Prague, à dégager la notion de phonème. Il propose également une typologie des langues, fondée non plus sur un classement génétique, mais sur la prise en considération de données formelles (morphologie, procédés de dérivation, organisation sémantique, etc.). Sa conception du langage (hypothèse dite de Whorf-Sapir) est que toute langue, « représentation symbolique de la réalité sensible », contient une vision propre du monde, qui organise et conditionne la pensée et en est, de ce fait, inséparable. Son ouvrage de synthèse *le Langage, une introduction à l'étude de la parole* (1921) est un des premiers essais pour constituer une nouvelle science du langage hors de l'empire des considérations historiques, en insistant sur le caractère systématique des faits linguistiques. E. Sapir est un précurseur original du structuralisme américain. (V. Bibliographie.)

satellisation

Processus par lequel une langue antérieurement autonome, ou différente du point de vue génétique (v. ce mot) d'une autre, tend à dépendre de celle-ci ou à être considérée comme une simple variante de celle-ci.

Saussure (Ferdinand de), linguiste suisse (Genève 1857-Vufflens-le-Château, canton de Vaud, 1913). En 1876, il va étudier le sanskrit à Leipzig, où la jeune école des néogrammairiens est en train de renouveler les méthodes de la grammaire comparée. Il y soutient, en 1880, sa thèse de doctorat sur l'emploi du génitif absolu en sanskrit. Mais il s'est déjà rendu célèbre en publiant l'année précédente son *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, ouvrage révolutionnaire en ce sens que la reconstruction philologique ne se fonde pas sur une description phonétique mais sur les relations fonctionnelles que les éléments du système étudié entretiennent entre eux, ce qui préfigure les concepts théoriques élaborés ultérieurement dans son *Cours*. De 1880 à 1891, F. de Saussure est à Paris ; il suit à l'École pratique des hautes études le cours de grammaire comparée de M. Bréal, cours qu'il assurera lui-même à partir de 1881, et il participe aux travaux de la Société de linguistique de Paris. En 1891, il revient à Genève, où il enseigne jusqu'à sa mort le sanskrit, la grammaire comparée et, dans les dernières années de sa vie (1907, 1908-1909 et

1910-1911), la linguistique générale. Le *Cours de linguistique générale*, qui paraît sous son nom en 1916, est une synthèse de ces trois années d'enseignement, réalisée par ses disciples Ch. Bally et A. Séchehaye à partir de notes manuscrites d'élèves. L'ouvrage marque le point de départ du structuralisme. (V. Bibliographie.)

savant

En linguistique diachronique, *savant* qualifie un emprunt direct à la langue mère, par opposition à une forme dont l'évolution phonétique a été progressive et régulière, dite *populaire*. (V. DOUBLET.)

schéma

L. Hjelmslev donne le nom de *schéma* à ce que F. de Saussure appelle « langue » ; chez lui, le *schéma*, qui est la langue comme forme pure (système ou pattern), est opposé d'une part à la *norme*, qui est la langue comme forme matérielle, déjà définie par une certaine réalisation sociale, mais indépendante encore du détail de cette réalisation, d'autre part à l'*usage*, qui est la langue comme ensemble d'habitudes articulatoires d'une société donnée. Ainsi, le *r* est, dans le schéma, défini par rapport à la structure phonologique et aux autres unités de ce système abstrait ; dans la norme, c'est une consonne définie par ses propriétés articulatoires ou acoustiques, relativement aux autres phonèmes ; dans l'usage, ce sont les types divers d'articulations par lesquels les sujets parlants peuvent réaliser ce phonème (*r* roulé, *r* grasseyé, *r* uvulaire).

schème

1. Syn. de PATTERN.
2. On appelle *schème de phrase* un type de phrase défini par les règles de combinaisons de ses constituants.

schizoglossie

Terme employé quelquefois pour désigner la situation d'un individu ou d'une communauté utilisant alternativement deux langues différentes. Ce terme implique une vision pathologique de ce type de situation et est finalement un synonyme péjoratif de DIGLOSSIE.

schwa

Syn. de CHVA.

sciences du langage

Terme qui regroupe la linguistique en tant qu'étude du système en lui-même et pour lui-même avec les disciplines connexes, psycholinguistique et sociolinguistique notamment, et prend en compte à la fois l'aspect théorique

et l'aspect applicatif des recherches (v. LINGUISTIQUE ET LANGAGE).

scolie

La *scolie* est, en philologie, une remarque grammaticale, critique ou historique, d'un commentateur ancien sur des textes de l'Antiquité classique.

script

L'*écriture script* est une écriture manuscrite simplifiée dans laquelle les lettres se rapprochent des capitales d'imprimerie.

scripteur

On appelle *scripteur* le sujet qui écrit (par opposition à *parleur*, sujet parlant, locuteur).

scriptural

On qualifie de *scriptural* ce qui appartient à la langue écrite, par opposition à *oral*, qui appartient à la langue parlée. On parle de code ou d'ordre *scriptural* pour se référer au système spécifique d'utilisation des signes linguistiques qui se crée toutes les fois qu'une langue est représentée par l'écriture.

Searle (John Rogers), philosophe américain (Denver, Colorado, 1932). Disciple de J. L. Austin, il affirme que l'unité de base de la communication linguistique est l'acte de discours. Il développe une théorie cohérente des actes de discours, en mettant particulièrement l'accent sur les différentes sortes d'intention qui caractérisent la communication linguistique. (V. Bibliographie.)

second

La *langue seconde* est la langue dont l'usage est acquis à une étape de la vie ultérieure à l'apprentissage de la *langue première* ou *maternelle* (v. ces mots).

secondaire

On qualifie de *secondaires* celles des fonctions du langage qui ne sont pas centrales ; ainsi, la fonction conative et la fonction émotive sont des fonctions secondaires, la fonction référentielle étant *primaire*.

segment

Le *segment* est le résultat de l'opération consistant à découper une chaîne parlée en unités discrètes, en considérant les éléments identiques qui figurent dans des environnements différents, et inversement les éléments différents qui figurent dans des environnements identiques. Par exemple, l'analyse de *La table est grande, La table est petite, Les tables sont petites, Les tables sont grandes, etc.*, permet de découper

cette phrase en isolant l'unité discrète *table* grâce aux environnements identiques (*la — est*) et différents (*les — sont*). [v. COMMUTATION.]

segmental

Les unités de niveau *segmental* comme les phonèmes s'opposent aux unités de niveau *suprasegmental* comme les prosodèmes (pause, gémation, accent).

segmentation

La *segmentation* est une procédure consistant à segmenter l'énoncé, c'est-à-dire à le diviser en unités discrètes dont chacune représentera un morphème. Chaque morphème sera segmenté en unités constituantes, les phonèmes. La segmentation est indissociable de l'opération d'identification des unités discrètes (v. COMMUTATION) ; elle précise la classification des unités selon les rapports paradigmatiques et syntagmatiques qu'elles entretiennent entre elles.

sélectif

Trait sélectif, v. TRAIT.

sélection

On appelle *sélection* l'opération par laquelle le locuteur choisit une unité sur l'axe paradigmatique. On oppose parfois l'axe des sélections à l'axe des combinaisons, comme l'axe paradigmatique à l'axe syntagmatique. Dans la perspective de F. de Saussure, chaque maillon de la chaîne parlée (à chaque niveau d'analyse) offre la possibilité d'un choix sélectif. Chaque unité de la chaîne est donc en rapport de sélection avec les unités capables de commuter avec elle.

Dans l'expression *pas de clerc*, les rapports de sélection seront en prenant le premier phonème /p/ pour base :

/p/ : rapport de sélection avec /b/ (et indirectement avec tous les phonèmes) ;

pas : rapport de sélection avec *saut, bond*, etc. (et indirectement avec tous les lexèmes) ;

pas de clerc : rapport de sélection avec *belle gaffe* (et indirectement avec toute phraséologie) ;

un pas de clerc : rapport de sélection avec *une erreur, une belle gaffe* (et indirectement avec tous les syntagmes nominaux).

En grammaire générative, on appelle *règles de sélection* les règles qui imposent au choix des morphèmes dans la suite préterminale des contraintes dépendant de la structure sémantique de ces morphèmes. Ainsi, le verbe *penser*, par les règles de sélection, ne peut avoir pour sujet le nom *table* (**La table pense* est anomal).

sémanalyse V. SÉMIOTIQUE.

sémantème

1. Pour Ch. Bally, le *sémantème* est un signe exprimant une idée « purement lexicale » (c'est-à-dire une substance, une qualité, un procès, une modalité de la qualité ou de l'action), à l'exclusion des « signes grammaticaux ». Le *sémantème* est susceptible de revêtir des formes grammaticales variées : radical *lup*, *march* ; mot simple : *loup*, *rouge* ; mot composé : *loup-garou*, *faim de loup*, *rouge foncé*. (V. LEXÈME.)

2. Pour d'autres, le *sémantème* est un des élé-

ments composants d'une unité lexicale qui regroupe tous les traits sémantiques spécifiques de l'unité considérée. Parmi les sèmes², trois groupements sont possibles à l'intérieur du sémème : les sèmes génériques constituent le classème, les sèmes occasionnels le virtuème ; c'est l'ensemble des sèmes spécifiques de l'unité considérée qui constitue son sémantème. Ainsi, quelque classème et, éventuellement, quelque virtuème qu'on attribue au sémème *chaise*, son sémantème comprendra les traits spécifiques qui distinguent l'unité des autres mots du paradigme des sièges.

I. sémantique (n.f.)

Même si la langue est le lieu privilégié de la manifestation de la signification, l'avènement de la sémantique qui a le sens pour objet a été tardif. La linguistique moderne n'a pu acquérir le statut scientifique qu'en écartant dans un premier temps les considérations philosophiques, ou culturelles, traditionnellement attachées à l'étude du langage. La langue devait pouvoir être décrite « en elle-même et pour elle-même », c'est-à-dire avant tout comme une forme. Les premiers travaux des structuralistes européens (R. Jakobson, N. Troubetskoï, A. Martinet) ne recourent au sens qu'à des fins purement techniques. Ainsi, l'identification des unités du système (phonèmes, morphèmes) ne fait appel au sens que pour dégager les oppositions pertinentes. Cette attitude est plus radicale encore chez les structuralistes américains (en particulier Z. S. Harris), pour qui l'identification et le classement des unités résultent de l'analyse d'un corpus par l'application de procédures formelles qui excluent tout recours au sens. De même, les principes fondateurs de la grammaire générative sont caractérisés par une mise à l'écart systématique du sens, terme « passe-partout », souvent utilisé pour masquer « tous les aspects du langage que nous connaissons très mal ».

Les théories structurales

Il convient d'ailleurs de distinguer *théorie sémantique* et *théorie de la référence*. On peut décrire le sens du mot *chaise* à partir de traits sémantiques (dossier, pieds, etc.) récurrents, c'est-à-dire apparaissant dans la description d'autres termes de l'ensemble des sièges (*fauteuil*, *tabouret*, etc.) ; la référence du mot *chaise*, en revanche, c'est le rapport (dit dénotation) qui existe entre ce mot et les différents objets « chaises ». En termes de logique, on peut dire que la définition du mot *chaise* en compréhension intéresse la sémantique, tandis que la définition du mot *chaise* en extension (« A, B, C, N sont des chaises ») intéresse une théorie de la référence.

L'*analyse sémique* se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la « signification » d'un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d'autres signes : l'anglais *sheep* et le français *mouton* peuvent avoir la même signification mais ils n'ont pas la même valeur, puisque l'anglais comporte, en outre, *mutton* (viande de l'animal) ; d'où le projet de constituer des « champs sémantiques » de termes dont les sens se délimitent réciproquement. Les comparaisons entre signes permettent de dégager des unités minimales de signification (les sèmes ou traits sémantiques) par des procédures du même ordre que celles qui sont utilisées en phonologie : on dira que *homme* et *garçon* ont en commun les traits

[+humain], [+mâle], mais différent par le trait [adulte]. C'est ce type de travaux que recouvrent les expressions d'« analyse sémique » ou « analyse componentielle », en fait toujours limité au mot.

La sémantique distributionnelle est apparue lorsque les procédures, jusque-là utilisées en dehors du sens, pouvaient être mises à profit lorsque la signification devenait elle-même un objet d'étude. L'hypothèse de base est que le sens des unités linguistiques est en relation étroite avec leur distribution, c'est-à-dire avec la somme des environnements dans lesquels elles apparaissent : « Deux morphèmes qui ont des significations différentes diffèrent quelque part dans leur distribution » (Z. S. Harris). On pourra ainsi classer les divers sens d'un terme en fonction des constructions auxquelles il participe : l'adjectif *fort*, par exemple, appliqué à une personne, change de sens lorsqu'il est suivi d'un complément prépositionnel (*un homme fort / fort aux échecs / fort en sciences*). À l'inverse, des termes qui ont des distributions comparables ont souvent un élément de sens commun : *demander, vouloir, exiger* se construisent avec une complétive dont le verbe est au subjonctif, acceptent un complément indirect, etc. Toutefois, même si elle fait appel à des cadres syntaxiques de dimension variable, la sémantique distributionnelle demeure également une sémantique du mot.

La théorie sémantique de U. Weinreich tente d'expliquer comment le sens d'une phrase, d'une structure spécifiée dérive du sens pleinement spécifié de ses éléments. L'objectif est d'atteindre à une représentation formelle équivalente d'expressions simples (mots, par exemple) et d'expressions complexes (syntagmes, phrases). En particulier, il est nécessaire de préciser les types de construction possibles entre deux mots M et N. Le « linking » (liaison*) se produit si certains traits sémantiques de M et de N viennent à se combiner. Par exemple, *mur blanc* : la nouvelle entité MN possède tous les traits de *mur* et de *blanc*. On notera que certains éléments d'un linking peuvent être ordonnés : *Un petit éléphant, c'est grand* n'est pas absurde à cause du caractère ordonné des sèmes du mot *éléphant*. En revanche, les constructions non-linking n'apportent pas de nouveaux groupes de traits. Par exemple, la « délimitation » convertit un terme général (*mouton*) en *des moutons, cinq moutons*.

On comprend par ces quelques exemples tout ce que cette réflexion doit à la logique moderne. En prenant un exemple français, nous pourrions dire qu'une telle théorie sémantique s'assigne pour objet de rendre compte de la différence sémantique entre *un poète français* (X est poète et est français), *un poète maudit* (X est poète, mais n'est « maudit » qu'en tant que poète) et *un poète manqué* (X n'est pas poète, et n'est manqué qu'en tant que poète). Cette nouvelle théorie sémantique refuse, d'autre part, la notion de restriction sélective. Prenons l'exemple anglais du terme *pretty* (« joli »), qui ne peut pas s'appliquer à un nom possédant le trait [+mâle]. La théorie sémantique précédente aurait assigné le trait [+mâle] en restriction sélective. La théorie de U. Weinreich préfère la notion de trait de transfert : c'est le mot *pretty* qui fera apparaître dans le contexte le trait [-mâle]. En face d'un système qui vérifie seulement les possibilités combinatoires, et rejette les expressions incorrectes, celui-ci est actif et permet de rendre mieux compte de la créativité de la langue.

Par l'intervention d'un mécanisme assez complexe (calculateur sémantique), la théorie sémantique rendra compte à la fois de l'interprétabilité et de la bizarrerie de nombreuses expressions.

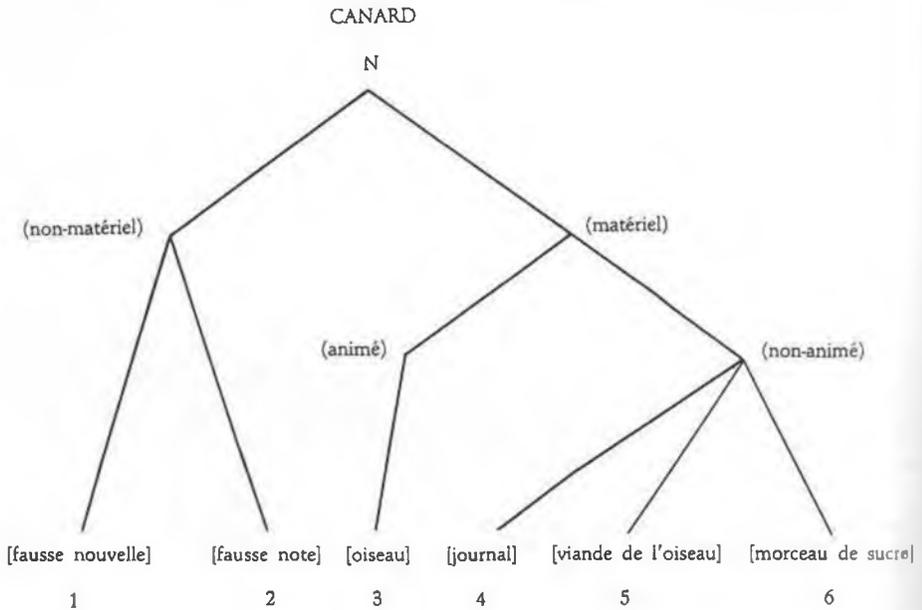
La grammaire générative avait été conçue au départ comme un système de règles destiné à générer l'ensemble infini des phrases d'une langue, et elle se réduisait à un modèle de type syntaxique. Ce n'est qu'à partir des années 60 que la théorie a été

envisagée comme devant rendre compte également du sens des phrases. Dès lors, les préoccupations d'ordre sémantique allaient jouer un rôle essentiel dans l'évolution de la théorie.

Les théories générativistes

La sémantique interprétative, dans sa première version, illustrée par les travaux de J. J. Katz, J. A. Fodor et P. M. Postal, prend la forme d'une composante spécifique destinée à compléter la composante syntaxique : son rôle est d'interpréter les structures générées par la base. Elle fonctionne à l'aide d'un « dictionnaire » (organisation systématique de l'information obtenue par les théories sémantiques du mot) et des « règles de projection ». La théorie devra dire quel dictionnaire et quelles règles peuvent s'associer à la grammaire pour former l'interprétation sémantique.

a) *Le dictionnaire* : La forme suivante semble d'abord devoir être satisfaisante :



Sans parenthèses : catégories grammaticales ;

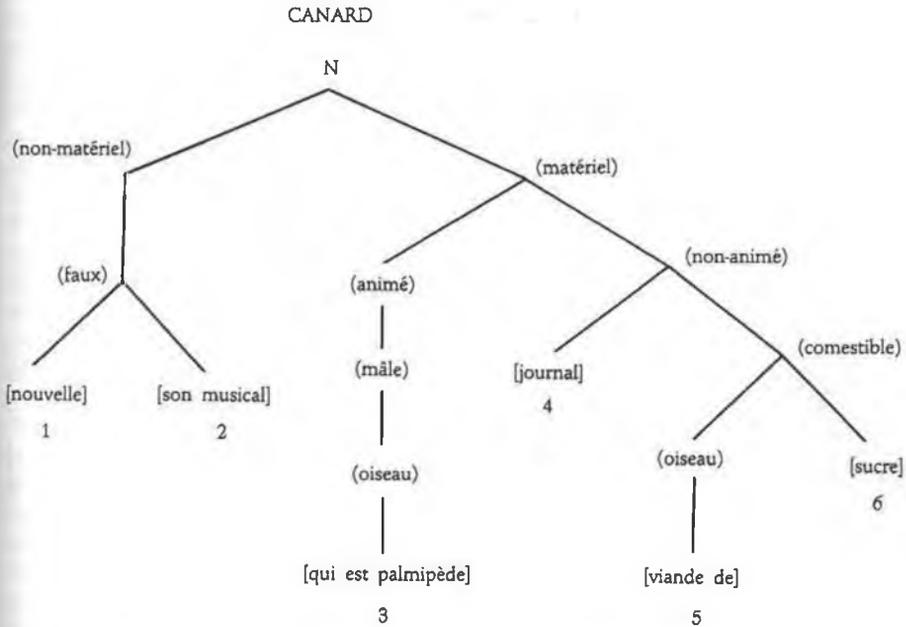
Entre parenthèses : catégories sémantiques ;

Entre crochets : différenciateurs sémantiques (= tout ce que la signification a d'idiosyncrasique).

Comme ce schéma offrirait des ambiguïtés (*Il mange un canard* = 5 ou 6, *J'entends un canard* = 1 ou 2), il faut réécrire l'article selon le schéma de la page suivante.

Il reste à introduire les restrictions sélectives précisant les conditions nécessaires et suffisantes d'une combinaison sémantique acceptable. Cette information est fournie entre crochets [...], adjointe au dernier élément d'une branche.

Par exemple, *honnête* aura une branche HONNÊTE Adj. (évaluatif) (moral) [innocent de relations sexuelles illicites] (humain) et (femelle). À lire : une occurrence d'*honnête* peut recevoir cette interprétation sémantique quand le substantif modifié a une branche contenant les catégories sémantiques (humain) et (femelle).



b) *Les règles de projection* : D'une manière générale, la théorie linguistique doit fournir l'indication des processus par lesquels l'ensemble fini des phrases rencontrées (par un locuteur) est projeté sur l'ensemble infini des phrases grammaticales de la langue. Le terme de règles de projection conviendrait à toute règle visant à cet effet. Il est donc à prendre ici, dans le cadre de la théorie sémantique, au sens plus restreint de règles permettant la concordance entre un indicateur syntagmatique et un dictionnaire de type Katz-Fodor.

Le dictionnaire ayant choisi pour chaque morphème la branche compatible avec la structure syntaxique, les règles de projection vont assurer les amalgames. En particulier, après que le dictionnaire a signalé les impossibilités grammaticales entre les combinaisons, les règles de projection prennent en compte les restrictions sélectives et évaluent les possibilités de combinaison sémantique.

La *sémantique* de I. A. Mel'cuk s'apparente à la sémantique générative, première manière. La première tâche du modèle est d'assurer l'opération allant du sens vers le texte. La langue est en effet définie ici comme « un mécanisme traduisant le sens en texte ». Autrement dit, au lieu de se poser la question de savoir si « cela se dit » dans une langue donnée, les auteurs se demandent comment, dans cette langue, « exprimer un sens ».

Le premier objectif est, en conséquence, de générer les énoncés par un mécanisme appelé *synthèse sémantique*. Le niveau de représentation initial est dit *inscription de sens*. Il semble que les linguistes soviétiques conçoivent cette inscription de sens comme la représentation structurée en pensée d'une situation extralinguistique. Ainsi, le problème de la représentation du sens d'une situation donnée est introduit dans le modèle théorique de la langue, et mis à l'origine du processus linguistique.

La notion de *synonymie* est essentielle à cette théorie, puisque le modèle devra rendre compte, non pas d'une *unique* expression linguistique du sens d'une situation, mais de *toutes* les expressions de ce sens dans la langue considérée. Dans l'optique des auteurs, sera considéré comme identique le sens des phrases dont le rapport de paraphrase peut être justifié par des considérations linguistiques ; s'il faut recourir à des informations extralinguistiques (tenant à la situation), le sens sera considéré comme différent.

La *sémantique générative* est un aspect différent des théories génératives. Des linguistes comme J. D. McCawley, G. Lakoff et R. Ross, tout en restant dans le cadre de la théorie générative, se sont livrés à une entreprise critique à l'égard de la conception interprétative de la sémantique. Celle-ci suppose, en effet, que les configurations et les unités proposées par la syntaxe constituent les éléments pertinents à partir desquels se construit le sens. Or il suffit de comparer, par exemple, les deux phrases : *L'ingénieur a fondu le métal* et *Le métal fond* pour constater que *métal* joue le même rôle sémantique, même s'il est complément d'objet dans la première et sujet dans la seconde. En outre, les unités lexicales ne constituent pas les éléments minimaux de la signification (simples réceptacles de traits distinctifs) ; elles peuvent elles-mêmes résulter d'un processus de génération semblable à celui qui aboutit aux phrases : le verbe *tuer*, par exemple, est issu d'une structure complexe qui ne comporte pas moins de quatre opérateurs de phrase qui sont structurés de manière enchâssée ; *x tue y* correspond à : *{faire (x) (devenir (non (vivant (y))))}*. D'où l'idée que la structure profonde ne constitue pas le niveau privilégié de l'analyse sémantique et qu'il convient de postuler un niveau « plus profond » qui serait une véritable représentation sémantique très proche d'une formule logique, à laquelle on appliquera un système de transformations devant conduire à la structure de surface. Ce niveau de base sera donc plus abstrait (réduction des types de catégories et de relations) et la distinction entre syntaxe et sémantique perdra l'essentiel de sa pertinence ; c'est pourquoi la sémantique générative n'est pas, à proprement parler, « une théorie sémantique », mais plutôt une théorie d'ensemble du modèle génératif.

La *sémantique interprétative* « deuxième version » est issue de la confrontation entre les tenants de la sémantique interprétative, première version, et ceux de la sémantique générative. Les controverses ont amené les tenants de la théorie interprétative à modifier leur point de vue. R. Jackendoff en particulier, fidèle à l'exigence chomskyenne selon laquelle la syntaxe doit demeurer autonome, maintient que la structure profonde se prête à l'interprétation sémantique, à condition de compléter le système par une analyse lexicale plus poussée, capable d'aboutir aux structures logiques fondamentales, ce qu'il appelle les relations thématiques (Agent, Instrument, etc.). Par ailleurs, de nombreux phénomènes sémantiques doivent être pris en charge au niveau de la structure de surface (champ des opérateurs logiques, focus et présuppositions, etc.). N. Chomsky, qui s'est d'abord rallié à cette position, s'oriente aujourd'hui vers un modèle dans lequel toute l'information sémantique pourrait être accessible à partir de la seule structure de surface. Finalement, qu'il s'agisse de systèmes à base sémantico-logique du type sémantique générative, ou de systèmes interprétatifs, l'idée centrale est que la théorie linguistique doit être conçue comme un mécanisme devant rendre compte de la relation entre forme et sens.

La *grammaire des cas**, ou *grammaire casuelle*, de Ch. J. Fillmore est enfin un dernier aspect des théories générativistes développé de façon indépendante.

II. sémantique (adj.)

On appelle *champ sémantique* l'aire couverte, dans le domaine de la signification, par un mot ou par un groupe de mots de la langue.

a) On pourra ainsi tenter de décrire le champ sémantique du mot *table*. Si l'on procède à partir d'une conception polysémique, le champ sémantique qu'on établira devra rendre compte de toutes les significations du mot *table* dans un état de langue donné, soit de nos jours *table de travail*, *table de salle à manger*, *table de logarithmes*, *table d'écoute*, *tables de la Loi*, etc. Si l'on part d'une conception homonymique, le champ sémantique de *table* 1, par exemple, plus restreint, devra encore rendre compte des différences de sémantisme entre *lever la table* et *dresser la table*, entre *placer la table* et *mettre la table*, entre *se mettre à table* au propre et au figuré, etc.

b) On pourra également étudier le champ sémantique d'un groupe de mots, par exemple les verbes comportant dans leur sémantisme un élément commun. On pourra ainsi étudier un groupe *donner*, *raconter*, *dessiner*, *ordonner*, etc., pour autant qu'il comporte comme élément commun /A est en rapport avec C par B/ (A donne B à C, etc.).

En face de cette double possibilité d'étude inhérente à la notion de champ sémantique, on se gardera d'une confusion fréquente (et originelle, puisqu'elle remonte à J. Trier) entre champ sémantique et champ conceptuel. C'est par confusion du signifié et de l'objet signifié que l'étude des schèmes conceptuels rendant compte d'un aspect de la réalité non-linguistique a été considérée comme dégageant des champs sémantiques. En fait, l'établissement du champ des relations de parenté, de la classification populaire des plantes ou des animaux, etc., est précieux pour les renseignements qu'il fournit : il ne rend toutefois pas compte du fonctionnement linguistique des unités considérées. Par exemple, *mère* peut être étudié au titre de la perception conceptuelle des liens de parenté, mais le champ sémantique de *mère* ne saurait se confondre avec le champ conceptuel ainsi étudié. L'étude sémantique de *mère* doit rendre compte aussi, entre autres, du rapport : *mère de famille* - *maison mère* - *filiale*.

sémantisme

Le *sémantisme* d'une unité linguistique est son contenu sémantique.

sémasiologie

Par opposition à l'onomasiologie², la *sémasiologie* est une étude qui part du signe pour aller vers la détermination du concept. C'est dire que la démarche sémasiologique type est celle de la lexicologie, visant à représenter des structures (axe paradigmatique et axe syntagmatique) rendant compte d'une unité lexicale. Selon cette démarche, le mot *chaise* sera étudié selon ses environnements (distribution) et selon les paradigmes dans lesquels il figure (méthode des commutations), avant d'être référé à un champ conceptuel donné (champ des objets manufacturés, champ du mobilier, champ des sièges), étude terminale à laquelle, en partant du concept, la démarche onomasiologique donnerait au contraire la priorité.

sème

1. Le *sème* est l'unité minimale de signification, non susceptible de réalisation indépendante, et donc toujours réalisée à l'intérieur d'une configuration sémantique. Par exemple, l'analyse sémique rend compte de l'opposition *chaise* vs *fauteuil* par l'adjonction, au sémème de *chaise* (composé des sèmes S_1 , S_2 , S_3 , S_4 , « avec dossier », « sur pieds », « pour une seule personne », « pour s'asseoir »), du sème « avec bras », absent du sémème de *chaise* et présent dans le sémème de *fauteuil*. Dans le vocabulaire de la parenté, les unités s'opposent selon trois dimensions : « génération », « sexe », « lignée », par rapport à un sujet donné (ego) ; père est caractérisé par les sèmes G + 1 (génération ascendante du premier degré), + M (sexe masculin), L1 (lignée directe), alors que frère s'analyse en G + 0, + M, L2 (lignée collatérale). Ces composants minimaux de l'unité lexicale

constituent un ensemble non ordonné appelé sémème ou formule componentielle selon que l'on se situe dans le cadre de l'analyse sémique (européenne) ou de l'analyse componentielle (américaine).

Comme *sème* est en fait synonyme des termes *trait sémantique* et *composant sémantique*, il se rencontre également, quoique non systématiquement, chez les linguistes qui pratiquent l'analyse componentielle ou développent une théorie sémantique dans le cadre de la grammaire transformationnelle.

2. Dans le sémème, on opérera plusieurs distinctions entre les *sèmes*. On oppose *sème afférent** et *sème inhérent*. Les sèmes inhérents relèvent du système linguistique, « la langue », et les sèmes afférents, de normes sociales. On peut grossièrement assimiler les sèmes inhérents à la « dénotation » et les sèmes afférents à la « connotation ». On oppose *sèmes génériques* et *sèmes spécifiques*. Pour B. Portier, le sème générique est un élément du classème* permettant le rapprochement de deux sémèmes voisins par référence à une classe plus générale, et le sème spécifique est un élément du sémantème* permettant d'opposer deux sémèmes très voisins, par une caractéristique propre.

F. Rastier propose de considérer trois ensembles, celui du *taxème*, celui du *domaine* et celui de la *dimension*. Le taxème, niveau inférieur, renferme des sèmes spécifiques et quelques sèmes génériques de faible généralité ; le domaine est un groupe de taxèmes tel que dans un domaine donné il n'existe pas de polysémie ; enfin, la dimension est la classe de rang supérieur, qui inclut les sémèmes comportant un même trait générique très général (/animé/ou/humain/, par exemple). Ainsi dans le sémème « cuillère », on trouve les sèmes génériques /couvert/, notant l'appartenance à un taxème, /alimentation/, notant l'appartenance à un domaine, /concret/ et /inanimé/ notant l'appartenance à des dimensions. F. Rastier parle respectivement de sèmes *microgénériques*, *mésogénériques* et *macrogénériques*. (v. SÉMANTIQUE n. f.)

3. Les *sèmes génériques* appartiennent donc à plusieurs niveaux de groupement.

Le premier niveau est celui des *taxèmes*, structures paradigmatiques à laquelle appartiennent les *sèmes spécifiques*. Le taxème est le niveau d'interdéfinition, c'est l'ensemble au sein duquel il est pertinent de chercher à définir la valeur d'une unité : on n'opposera pas *rat* à *retard* et *magnolia*, mais plutôt à *souris*, *mulot*,

etc. On dressera facilement l'inventaire des sémèmes annexés au *taxème/couverts/* : « fourchette », « couteau », « cuillère », etc.

Le deuxième niveau est celui du *domaine*, le domaine étant une classe de taxèmes. L'analyse sémique rejoint ici l'intuition des lexicographes qui réfèrent souvent le sens des termes spécialisés à des domaines d'activité. Le domaine est donc défini en sémantique comme une classe sémantique liée à une pratique sociale : c'est la pratique sociale qui permet d'annexer *ciboire* à /religion/ et non à /alimentation/.

Le dernier niveau est celui, plus classique, des *dimensions*, incluant des traits très généraux du type /animé/, /inanimé/, /matériel/ ou /humain/.

Si l'on prend l'exemple de *cuillère*, ses sèmes génériques seront : /couvert/, pour le taxème ; /alimentation/ pour le domaine ; /concret/ et /inanimé/ pour la dimension. Pour distinguer ces trois dimensions, on parlera de sèmes *microgénériques*, *mésogénériques* et *macrogénériques*.

sémelfactif

L'aspect *sémelfactif* indique que l'action n'est envisagée que faite une seule fois, par opposition au *fréquentatif*.

sémème

Dans l'analyse sémique, le *sémème* est l'unité qui a pour correspondant formel le *lexème* ; il est composé d'un faisceau de traits sémantiques appelés *sèmes* (unités minimales non susceptibles de réalisation indépendante).

Le sémème de *chaise* comporte les sèmes S_1, S_2, S_3, S_4 (« avec dossier », « sur pieds », « pour une seule personne », « pour s'asseoir ») ; on remarque que l'adjonction d'un sème S_5 (« avec bras ») réalise le sémème de *fauteuil*.

L'ensemble des sèmes génériques, inhérents et afférents, sont regroupés dans le *classème*, tandis que l'ensemble des sèmes spécifiques sont inclus dans le *sémantème*. Pour résumer, on peut représenter l'ensemble du sémème comme suit :

sémème :	classème	+	sémantème
	sèmes génériques		sèmes spécifiques
	inhérents + afférents		inhérents + afférents

exemple :

train :	classème	+	sémantème
<i>dimension</i>	/concret/, /inanimé/,		
	/ferré/ :	sème spécifique	
<i>domaine</i>	/transports collectifs/		
<i>taxème</i>	/extra-urbain/.		

semi-auxiliaire

On donne le nom de *semi-auxiliaires* à des membres d'une catégorie grammaticale comprenant des verbes ou des locutions verbales qui jouent le rôle d'auxiliaires dans le syntagme verbal et qui participent à l'aspect*. En français, les semi-auxiliaires, ou *auxiliaires de temps*, sont *aller* (indiquant le futur proche), *venir de* (passé proche), *être en train de* (progressif), *être sur le point de* (futur immédiat), *finir de* (résultatif immédiat), *commencer à* (inchoatif), *faire* et *laisser* (factitifs), etc., ils expriment le déroulement ou l'achèvement du procès du verbe relativement au sujet de l'énoncé, procès considéré dans sa durée (*aller, venir de*, etc.), ou bien ils expriment la médiation de l'action par un autre agent (*faire*); ils s'opposent aux modaux*, qui expriment les modalités du possible et du nécessaire (*pouvoir, devoir*), aux temps qui expriment les relations du procès à un moment donné de l'énoncé et aux aspects qui impliquent une relation avec le sujet de l'énonciation. Proches cependant de ces derniers, puisqu'ils expriment une représentation du temps, ils sont souvent confondus dans l'aspect* ou sont dénommés aspectuels*.

semi-consonne

On appelle *semi-consonne* ou *semi-voyelle* un type de sons caractérisé par un degré d'aperture de la cavité buccale intermédiaire entre celui de la consonne la plus ouverte et celui de la voyelle la plus fermée, comme le [j] de *piéd* [pje], le [w] de *oui* [wi], le [ɥ] de *nuit* [nɥi]. Cette caractéristique articulatoire se traduit sur

le plan acoustique par l'absence d'une structure de formants nettement définie, ce qui les distingue des voyelles (non-vocalique), et par la présence d'une énergie dans le spectre due à l'absence d'obstruction dans le chenal vocal, ce qui les distingue des consonnes (non-consonantique).

La distinction entre semi-consonne et semi-voyelle est établie par certains linguistes en fonction de critères syntagmatiques : on donnerait le nom de *semi-consonne* à l'unité qui se trouve en début de syllabe, devant la voyelle, et celui de *semi-voyelle* à celle qui se trouve après la voyelle. En fait, cette distinction ne semble pas justifiée linguistiquement. C'est pourquoi on préfère de plus en plus à ces deux termes le terme global, emprunté à l'anglais, de *glide** ou celui d'*approximante*.

Ce type de son peut être la réalisation d'un phonème, ou avoir simplement une valeur de variante combinatoire d'un phonème vocalique ou consonantique : en italien, le glide palatal est un phonème en début de syllabe (*iato* « hiatus » \approx *lato* « côté ») et un allophone du phonème /i/ en fin de syllabe (*mai* « jamais » est prononcé [maj] ou [mail]); en vénétien [w] est parfois une variante du phonème /u/ ou du phonème /v/. Ce type de son peut aussi apparaître très fréquemment dans une langue (où il n'a pas de valeur phonématique) comme son de liaison* entre deux phonèmes, comme appui entre deux voyelles ou comme transition entre une consonne et une voyelle.

semi-fermé

Syn. de MI-FERMÉ.

sémiologie

La *sémiologie* est née d'un projet de F. de Saussure. Son objet est l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale : elle s'intègre à la psychologie comme branche de la psychologie sociale. En ce cas, la linguistique n'est qu'une branche de la sémiologie. Le paradoxe souligné par F. de Saussure est que, simple branche de la sémiologie, la linguistique est nécessaire à la sémiologie pour poser convenablement le problème du signe. En particulier, une étude du signe antérieure à la fondation d'une linguistique échoue par son incapacité à distinguer dans les systèmes sémiologiques ce qui est spécifique du système et ce qui est dû à la langue. F. de Saussure insiste donc sur le caractère essentiellement sémiologique du problème linguistique : « Si l'on veut découvrir la véritable nature de la langue, il faut la prendre d'abord dans ce qu'elle a de commun avec tous les autres systèmes du même ordre ; et des facteurs linguistiques qui apparaissent comme très importants au premier abord (par exemple le jeu de l'appareil vocal) ne doivent être considérés qu'en seconde ligne s'ils ne servent qu'à distinguer la langue des autres systèmes. »

Parmi les autres systèmes sémiologiques, F. de Saussure énumère rites et coutumes. Toutefois, la sémiologie, dans son esprit, aura à s'interroger sur l'inclusion dans son domaine des pratiques signifiantes non arbitraires (non fondées sur l'arbitraire du signe) ; ainsi, le code de la politesse, doué d'une certaine relation avec l'expressivité naturelle, est-il un système sémiologique ? La réponse est positive, pour autant que les signes de politesse sont employés en fonction d'une règle (d'un code) et non pas pour leur valeur intrinsèque.

R. Barthes souligne l'actualité de ces recherches à une époque de développement des communications de masse. Mais la pauvreté des champs offerts à toute sémiologie (code de la route, sémaphore, etc.) l'amène à noter que chaque ensemble sémiologique important demande à passer par la langue : « Tout système sémiologique se mêle de langage. » Ainsi, la sémiologie serait une branche de la linguistique, et non l'inverse. La sémiologie est la science des grandes unités signifiantes du discours : on note qu'une telle définition de la sémiologie la rapproche de la sémiotique, étude des pratiques signifiantes prenant pour domaine le texte.

sémiotique

La *sémiotique* reprend le projet de sémiologie de F. de Saussure et s'assigne pour objet l'étude de la vie des signes au sein de la vie sociale. À la différence cependant de la sémiologie issue de l'enseignement de F. de Saussure, elle refuse de privilégier le langage et la société. La sémiotique veut être une théorie générale des modes de signifier.

Le terme de *sémiotique*, dans son emploi moderne, est d'abord utilisé par Ch. S. Peirce. La sémiotique qu'il envisage est une doctrine des signes : quels doivent être les caractères des signes utilisés par l'intelligence humaine dans sa démarche scientifique ? Pour les sémioticiens modernes (A. J. Greimas, J. Kristeva), la sémiologie de Peirce a pour défaut de se préoccuper, avec le signe, d'un produit de type secondaire, que ce produit revête la forme d'une valeur (le ticket, le chèque, la mode) ou d'une rhétorique (l'« expression » d'un sentiment, la « littérature »).

La sémiotique moderne devra donc se garder de privilégier le signe linguistique ; on peut, avec J. Kristeva, trouver déjà dans le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure cette mise en garde. La sémiotique devra refondre les systématisations linguistiques, ainsi que les modèles logiques ou mathématiques ; elle devra s'appuyer sur une science du sujet et de l'histoire : cette pratique antérieure et indispensable à la sémiotique sera la *sémanalyse*. On trouvera chez J. Derrida le refus de la problématique du signe comme fondement de la démarche sémanalytique. En retrait par rapport aux sciences, puisqu'elle se veut métascience,

puisqu'elle prend position d'observation par rapport aux systèmes signifiants, la sémiotique vise les modes de la signification. Le domaine de la sémiotique est le texte comme pratique signifiante. Mais les questions posées au texte seront bien différentes selon l'orientation du chercheur : à côté d'une sémiotique structurale, avec A. J. Greimas, il y a place pour une sémiotique fondée sur une optique gnoséologique (J. Kristeva).

semi-ouvert

Syn. de *MILOUVERT*.

sémique

L'*analyse sémique* vise à établir la composition sémantique d'une unité lexicale par la considération de traits sémantiques ou sèmes, unités minimales de signification non susceptibles de réalisation indépendante.

L'analyse sémique calque ses unités sur celles de l'analyse phonologique. Le trait sémantique, ou sème*, sera le trait pertinent de signification (cf. le trait pertinent, en phonologie), le sémème* sera l'ensemble des sèmes d'une unité lexicale (cf. le phonème, unité minimale réalisée en phonologie), l'archisémème sera l'ensemble des traits pertinents en cas de neutralisation (cf. l'archiphonème, en phonologie), enfin l'allosème sera le sème susceptible de réalisations différentes selon l'environnement sémantique (cf. l'allophone, en phonologie).

L'analyse sémique trouve son origine dans des recherches de classification technologique. On remarquera que les sèmes dégagés n'ont pas de valeur métalinguistique et n'apportent que des renseignements classificatoires sur la

chose décrite. En effet, *bras* dans le *fauteuil à deux bras* n'a rien de commun avec *bras* dans *l'homme à deux bras*. Le sème [avec bras], technologiquement pertinent pour le *fauteuil*, ne comporte pas la référence à la même réalité que dans *bras humain*. Si l'on voulait procéder par des traits technologiquement pertinents, mieux vaudrait rapprocher *bras* (de *fauteuil*) d'*anse* (de *pot*) plutôt que de *bras* (*humain*).

Le problème linguistique est repoussé de l'opposition *chaise vs fauteuil* à l'opposition *bras* (de *fauteuil*) vs *bras* (d'*homme*), puisque le

sème [bras] dans cette analyse ne réfère en définitive qu'à *bras de fauteuil*, aboutissant à la tautologie : *Le fauteuil a des bras qui sont des bras de fauteuil*.

semi-voyelle

Les *semi-voyelles* ou les *semi-consonnes** constituent une classe de sons intermédiaires entre les consonnes et les voyelles, appelées *glides** ou *approximantes*. Ainsi le [j] de *pieu* [pj] ou de *fille* [ij] est une *semi-voyelle* ou *glide*.

sens

1. Le terme de *sens* est trop vague pour pouvoir être utilisé dans les diverses théories linguistiques sans recevoir des définitions spécifiques. Pour F. de Saussure, le sens d'un signe linguistique est constitué par la représentation suggérée par ce signe lorsqu'il est énoncé. Toutefois, comme il ne définit pas le terme de *sens*, il importe de remarquer que, chez lui, les approches du problème du sens sont multiples : le sens apparaît comme résultat d'un acte de découpage, comme une valeur émanant d'un système, comme un phénomène associatif.

L'image de la langue comme feuille de papier, ayant la pensée pour recto et le son pour verso, n'est pas sans faire problème : lorsque cet exemple est donné, la langue vient d'être définie comme intermédiaire entre la pensée et le son. Bien que la pensée ait été définie comme « chaotique de sa nature », on ne peut s'empêcher de craindre que, dans cette image, le sens ne soit interprété comme préexistant. Dans la pensée de F. de Saussure, toutefois, il s'agit de faire résider le sens dans la concomitance des découpages de la masse amorphe de la pensée et de la masse amorphe des sons. D'autre part, la valeur d'un terme n'est qu'un élément de sa signification : la signification de l'anglais *sheep* et du français *mouton* est identique, mais leur valeur est différente, pour autant que le premier a à côté de lui un second terme *mutton*, alors que le terme français est unique. Les différentes métaphores consacrées par F. de Saussure au sens permettent ainsi l'approche suivante : le sens provient d'une articulation de la pensée et de la matière phonique, à l'intérieur d'un système linguistique qui détermine négativement les unités.

2. Le *béhaviorisme* américain va refuser cette conception. Pour L. Bloomfield, le sens d'une unité, c'est la somme des situations où elle apparaît comme stimulus et des comportements-réponses que ce stimulus entraîne de la part de l'interlocuteur. Étant donné l'impossibilité de faire cette somme, il s'agit d'un refus de poser le problème du sens. L'étude du sens est alors renvoyée à une psychologie du comportement (étude des conduites stimulus-réaction) et aux sciences particulières : la pomme pourra être définie comme « un fruit qui..., etc. » par le botaniste, mais non par le linguiste. Au lieu d'être au départ de l'étude linguistique, le sens sera donc rejeté, soit hors de la linguistique, soit au terme, toujours repoussé, de l'analyse formelle. Z. S. Harris envisage cependant la possibilité pour l'étude distributionnelle de déboucher sur certaines conclusions touchant le sens des unités ou des constructions : tout morphème différent d'un autre dans sa distribution doit aussi différer de lui dans sa valeur sémantique.

3. Pour A. Martinet, le *sens* est la mise en rapport du concept et de l'unité de première articulation (monème). Alors que la glossématique postule une organisation du sens analogue à celle de la forme phonique, A. Martinet précise le caractère successif des deux articulations ; d'abord en monèmes, puis en phonèmes (en se plaçant d'un point de vue non génétique, bien entendu). Le sens apparaissant au niveau de la première articulation, les phonèmes sont les « garants de l'arbitraire du signe ».

4. La question du *sens*, essentielle en grammaire descriptive, quelles que soient les attitudes prises par les linguistes, perd beaucoup de son acuité en linguistique générative, le sens relevant de la théorie sémantique. Loin de se demander « quel est le sens de cette unité, de cette construction ? » ou bien « en quoi consiste le sens de cette unité, de cette construction ? », la grammaire générative doit produire des énoncés sémantiquement corrects, c'est-à-dire permettre de rendre compte de l'interprétation sémantique de tout énoncé appartenant à la langue considérée. Les conséquences d'une telle attitude sont :

(1) que le sens de deux phrases diffère par suite de la différence de leurs indicateurs syntagmatiques :

J'ai reçu un livre de lui { = un livre qu'il a écrit
= un livre qu'il m'a envoyé

(2) que la grammaire générative distingue phrases grammaticales et phrases ayant un sens. La phrase connue *D'incolores idées vertes dorment furieusement* est grammaticale et asémantique, pendant que *Moi vouloir manger* est agrammaticale et sémantique.

5. En analyse sémique, on distingue les sémèmes en opposant *sens*, *acception* et *emploi* comme suit :

— Les *emplois* diffèrent par au moins un sème *afférent** en contexte. Exemple : pour les deux emplois de *chaumière* distingués par le *Petit Robert*, « petite maison rustique et pauvre couverte de chaume » et « maison d'agrément à toit de chaume », les traits /petite et rustique/, d'une part, et /d'agrément/ de l'autre sont afférents.

— Les *accepions* diffèrent par au moins un sème afférent socialement normé : dans les énoncés suivants : « il a couru en moins d'une minute » et « j'en ai pour une minute », l'opposition des accepions de *minute* tient aux deux sèmes socialement normés /1/60° d'une heure/ et /court laps de temps/.

— Les *sens* s'opposent par au moins un sème inhérent : pour *blaireau*, « animal » et « instrument de rasage », les traits génériques inhérents /mammifère carnivore/ et /pinceau/ permettent d'opposer deux sens.

6. En morphologie dérivationnelle, le *sens prédictible* d'un mot construit est compositionnel par rapport à sa structure interne. Ce niveau, qui correspond à celui des régularités de la grammaire lexicale, est à distinguer du niveau du sens attesté, le sens attesté pouvant interdire la production du sens prédictible, régulier : *bouloir* possède le sens prédictible « lieu où l'on boude », dont la production est empêchée par le sens attesté « petit salon élégant de dame ». En revanche, *indiciaif* conserve son sens régulier « qui indique » à côté du sens attesté dans « mode indicatif ».

sens-texte

La théorie Sens-Texte d'I. Mel'cuk, qui privilégie la production sens → texte, décrit formellement le langage comme une correspondance entre un énoncé et une représentation de son sens, ce dernier étant défini comme l'invariant canonique des paraphrases préservant la synonymie. Dans cette logique, on peut

définir un sémème à partir d'une combinaison équivalente d'autres sémèmes, l'ensemble des définitions faisant apparaître des primitives sémantiques.

La représentation du sens connaît sept niveaux, du niveau phonétique à la représentation sémantique. Au niveau lexical, chaque mot est associé à un nombre fini de sémèmes,

pourvus d'un nombre fini de variables. optionnelles ou obligatoires. appelées « actants » : ainsi, *admirer*, qui a trois actants (dont un optionnel) « X *admirer* Y (pour Z) », a pour synonyme « X éprouve de l'admiration pour Y (et cela est provoqué par Z) ».

Dans la théorie Sens → Texte, le signe est constitué d'un triplet < mot/sémème/contraintes combinatoires >, la prise en compte des contraintes, sous la forme de schémas de régime, permettant de lever de nombreuses ambiguïtés. Parmi ces contraintes figure la description des « fonctions lexicales ». Ces cooccurrences lexicales restreintes sont des contraintes sur la combinaison des sémèmes qui ne sont pas préservées par la paraphrase et sont indépendantes de tout aspect syntaxique. Ces cooccurrences lexicales doivent être maîtrisées pour posséder une langue parfaitement et la génération de textes n'échappe pas à cette règle. On dénombre une soixantaine de fonctions lexicales dans ce modèle.

Exemples : Soit les fonctions lexicales *Oper*, *Loc*, *Labor*, *Magn*, on aura :

Oper (/question/) : poser ;

Loc (/continent/) : sur ;

Labor (/soin/) : entourer de ;

Magn (/promesse/) : ferme.

sentiment linguistique

On donne le nom de *sentiment linguistique* à l'intuition du locuteur natif qui lui permet de porter sur des phrases des jugements de grammaticalité.

séparable

Syn. de ISOLABIE.

séquence

On appelle *séquence* une suite d'éléments ordonnés conventionnellement sur l'axe syntagmatique.

série

On appelle *série* une classe de phonèmes consonantiques caractérisés par le même trait pertinent. Ainsi, en français, la série [b, v, d, z, g, ʒ] est caractérisée par le même trait voisé.

sermocination

En rhétorique, la *sermocination* est une figure par laquelle on fait parler un personnage absent en lui attribuant un langage convenant à son caractère ou son rang.

servile

On appelle *lettre servile* dans les langues sémi-

tiques la lettre servant à former, avec le radical, les temps des verbes, les genres, les nombres.

shifter

Syn. de EMBRAYEUR.

sifflante

Une *sifflante* est une consonne fricative* réalisée comme alvéolaire ou dentale, et apicale ou prédorsale. En français, les sifflantes [s] et [z] de *sac* et de *zan* sont des prédorso-alvéolaires, en espagnol la sifflante à l'initiale de *suerte* est normalement une apico-dentale.

Sur le plan acoustique, les sifflantes sont des consonnes diffuses, aiguës, continues, stri-dentes.

Les sifflantes, comme les chuintantes, sont réalisées avec une spirantisation renforcée par la forme de gouttière que prend la langue en son axe médian (d'où le terme de *fricative à langue en creux* qu'on leur donne parfois), qui aggrave la turbulence de l'air. Mais le terme particulier de *sifflante* correspond, au stade de la perception, à l'impression auditive que produit un registre de fréquences plus élevé que pour les chuintantes et pour toutes les autres fricatives, pouvant atteindre 8 à 9 kHz.

Les sifflantes sont très répandues comme phonèmes dans les langues du monde, bien que quelques-unes les ignorent, comme le nouba oriental, langue du Soudan. De nombreuses langues (parmi les langues romanes : le roumain, l'espagnol, les dialectes italiques méridionaux) ne présentent qu'un phonème sifflant, réalisé le plus souvent comme non-voisé [s] et dans certains contextes comme voisé [z].

sifflé

On appelle *langues sifflées* des langues dont les unités sont codées par des sifflements de formes diverses : ces langues ont une portée plus grande que la voix.

siglaison

La *siglaison* est la formation d'un sigle à partir d'un mot ou d'un groupe de mots : R.A.T.P. (*Régie autonome des transports parisiens.*)

sigle

On appelle *sigle* la lettre initiale ou le groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots qui désignent des organismes, des partis politiques, des associations, des clubs sportifs, des États, etc. : P.M.U. (*Pari mutuel urbain*), S.N.C.F. (*Société nationale des chemins de fer français*), P.U.C. (*Paris Université Club*), etc.

Les sigles peuvent entrer en composition avec des chiffres : 11 CV (11 chevaux-vapeur). Les sigles ont deux prononciations possibles : ou bien la suite des lettres constitue un mot qui peut être intégré au lexique français ; en ce cas le sigle a une prononciation syllabique : C.A.P.E.S. [kapes] (*Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du second degré*) ; ou bien la suite des lettres ne constitue pas des syllabes ; en ce cas, le sigle est prononcé alphabétique-

ment, comme P.M.U. [pe-em-y]. Certains sigles ont deux prononciations comme O.N.U. [ɔny] ou [œny]. (v. ACRONYME.)

sigmatique

On appelle *sigmatique* une forme linguistique caractérisée par un infixe s. On appelle ainsi futur, aoriste, parfait sigmatique les futurs, aoristes, parfaits caractérisés en grec et en latin par la présence d'un s (en grec, futur *lusomai*, aoriste *elusa* ; en latin, parfait *dixi-si* → *dixi*).

signe

1. Le *signe*, au sens le plus général, désigne, tout comme le symbole, l'indice ou le signal, un élément A, de nature diverse, substitut d'un élément B.

Signe peut d'abord être un équivalent d'*indice* ; l'*indice** (ou *signe*) est un phénomène, le plus souvent naturel, immédiatement perceptible, qui nous fait connaître quelque chose au sujet d'un autre phénomène non immédiatement perceptible : par exemple, la couleur sombre du ciel est le signe (ou l'indice) d'un orage imminent, l'élévation de la température du corps peut être le signe (ou l'indice) d'une maladie en train de couvrir.

Signe peut, en deuxième lieu, être un équivalent de *signal*. En ce sens, le signe (ou signal) fait partie de la catégorie des indices ; il possède les caractéristiques du signe-indice (comme le signe-indice, le signe-signal est un fait immédiatement perceptible qui fait connaître quelque chose au sujet d'un autre fait non immédiatement perceptible) ; mais deux conditions sont nécessaires pour qu'un signe puisse être considéré comme un signal :

a) il faut que le signe ait été produit pour servir d'indice. Il n'est donc pas fortuit, mais produit dans une intention déterminée ;

b) il faut, d'autre part, que celui à qui est destinée l'indication contenue dans le signal puisse la reconnaître. Un signe-signal est donc volontaire, conventionnel et explicite. Combiné à d'autres signes de même nature, il forme un *système de signes* ou *code*. Dans un même code, les signes peuvent être de différentes formes :

— *forme graphique* : lettres, chiffres, traits inscrits sur un agenda pour rappeler un rendez-vous, panneaux routiers, etc. ;

— *forme sonore* : sons émis par l'appareil vocal d'un individu considéré comme émetteur d'un message ;

— *forme visuelle* : signaux gestuels comme ceux de l'aveugle levant sa canne blanche.

Signe peut être un équivalent de *symbole**. Le signe-symbole est plus communément une forme visuelle (et même graphique) figurative. Le signe-symbole est le signe figuratif d'une chose qui ne tombe pas sous le sens ; par exemple, le signe figuratif représentant une balance est le signe-symbole de l'idée abstraite de justice.

2. Dans le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, le terme *signe* a pris une autre acception : celle de *signe linguistique*. F. de Saussure distingue entre le symbole et le signe (pris maintenant au sens de *signe linguistique*) : il pense, en effet, qu'il y a des inconvénients à admettre qu'on puisse se servir du mot « symbole » pour désigner le signe linguistique. Le symbole, au contraire du signe, a pour caractère de n'être jamais tout à fait arbitraire, c'est-à-dire qu'il y a un lien naturel rudimentaire entre le signifiant et le signifié. Le symbole de la justice, par exemple, ne pourrait être remplacé par un char. Avec F. de Saussure, le signe linguistique est instauré comme

unité de langue. Il est l'unité minimale de la phrase susceptible d'être reconnue comme identique dans un environnement différent, ou d'être remplacée par une unité différente dans un environnement identique.

Les *signes linguistiques*, essentiellement psychiques, ne sont pas des abstractions. Le signe (ou unité) linguistique est une entité double, faite du rapprochement de deux termes, tous deux psychiques et unis par le lien de l'association. Il unit, en effet, non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique ; F. de Saussure précise que l'image acoustique n'est pas le son matériel, mais l'empreinte psychique de ce son. Elle est la représentation naturelle du mot en tant que fait de langue virtuel, en dehors de toute réalisation par la parole. F. de Saussure appelle le concept *signifié* et l'image acoustique *signifiant*. Le signe linguistique est donc ce que F. de Saussure appelle une entité psychique à deux faces, la combinaison indissociable, à l'intérieur du cerveau humain, du signifié et du signifiant. Ce sont des réalités qui ont leur siège (leur « trace ») dans le cerveau ; elles sont tangibles, et l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles.

Le *signe linguistique*, tel que le définit F. de Saussure, présente un certain nombre de caractéristiques essentielles :

a) *Arbitraire du signe*. Le lien qui unit le signifiant et le signifié est arbitraire. L'idée de « sœur » n'est liée par aucun rapport avec la suite des sons qui lui sert de signifiant : /s/ /œ/ /R/. De même, telle idée peut être représentée dans des langues diverses par des signifiants différents : *bœuf* en français, *Ochs* en allemand, etc.

b) *Caractère linéaire du signifiant*. Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule sur la chaîne du temps, si bien que les signes se présentent obligatoirement l'un après l'autre, formant ainsi une chaîne, la chaîne parlée, dont la structure linéaire est de ce fait analysable et quantifiable. Ce caractère est encore plus évident quand on examine la transcription graphique des formes vocales.

c) *Immutabilité du signe*. Si, par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant apparaît comme librement choisi, par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La langue apparaît, en effet, toujours comme un héritage du siècle précédent, comme une convention admise par les membres d'une même communauté linguistique et transmise aux membres de la génération suivante. D'autre part, la langue est un système de communication qui, comme tous les systèmes de communication, fonctionne au moyen d'un code fondé sur un système de signes (on entend par *code*, ou *système de signes*, la nature des signes, leur nombre, leurs combinaisons, les règles qui président à ces combinaisons). Pour que la communication puisse s'établir grâce à ce système au sein d'une communauté linguistique, il est nécessaire que les signes du code soient conventionnels, c'est-à-dire communs à un grand nombre d'émetteurs et de récepteurs, acceptés, compris et gardés par tous.

d) *Mutabilité du signe*. Selon F. de Saussure, le temps, qui assure la continuité de la langue, a un autre effet, en apparence contradictoire : celui d'altérer plus ou moins les signes linguistiques. Les facteurs d'altération sont nombreux, mais sont toujours extérieurs à la langue. Ces changements peuvent être phonétiques, ou morphologiques, ou syntaxiques, ou lexicaux. Quand il s'agit du signe, ils se situent aux niveaux phonétique et sémantique : ils aboutissent, en effet, à un déplacement du rapport signifié/signifiant. C'est ainsi que le mot *necare*, qui signifiait « tuer », est devenu en français *noyer*.

Le fonctionnement du signe linguistique dépend de la définition de la langue, système de signes, comme formant une structure.

L'idée de base de F. de Saussure est qu'entre deux signes linguistiques il y a opposition. Tout signe linguistique est en opposition avec un autre, et c'est en vertu

de cette opposition qu'il reçoit sa valeur, sa fonction. Dans un tel système, ce qui constitue le signe, c'est ce qui le distingue. Pour délimiter le signe, l'entité linguistique, il faut le délimiter par opposition avec ce qui l'entoure. Un signe ne se définit comme tel qu'au sein d'un ensemble d'autres signes. Il tire sa valeur, son rendement, des oppositions qu'il contracte avec eux. Un signe se définit donc par ses relations avec les signes qui l'entourent.

Quand il n'y a pas opposition, il y a identité. Un troisième terme est exclu. Cette conception saussurienne du signe linguistique a été largement appuyée par la théorie de la communication, qui, partant de recherches sur l'économie des systèmes de communication, a dégagé l'idée de l'importance du caractère binaire, alternatif, des signaux d'un système de communication. La théorie saussurienne du signe, opposé ou semblable aux autres signes, a permis le développement d'une linguistique appuyant ses recherches sur celles des théoriciens et des ingénieurs de la communication.

Développant la théorie saussurienne du système linguistique, les linguistes de l'école de Prague et leurs successeurs ont mis au point une méthode d'analyse de la structure de la langue tant sur le plan syntagmatique que sur le plan paradigmatique. Sur le plan syntagmatique, la notion de base de cette recherche est celle de l'environnement : étudier l'environnement d'un élément, d'un signe, c'est étudier quels éléments le précèdent ou le suivent dans l'énoncé, et dans quel ordre. On appelle *distribution* l'ensemble des environnements dans lequel un signe, une unité, peut apparaître. On parvient ainsi à dégager un petit nombre de règles générales, règles combinatoires, appelées *rapports syntagmatiques*. On parvient à ce résultat grâce à des procédés de permutation, de commutation.

Ces différentes recherches ont permis aux linguistes structuralistes de préciser la notion saussurienne de structure linguistique et de signe linguistique. C'est ainsi que s'est dégagée la théorie de la double articulation du langage. On entend par là que les messages des langues naturelles sont, en tant que systèmes de signes, articulés, c'est-à-dire structurés, construits avec des signaux minimaux de deux espèces, deux types d'unités hiérarchiquement disposés : la première articulation, structuration en monèmes (ou morphèmes), unités significatives minimales pourvues d'une forme et d'un sens ; la deuxième articulation, structuration en phonèmes, unités minimales distinctives*, non-significatives.

Cette distinction a permis de préciser la théorie du signe linguistique saussurien : combinaison d'un signifié et d'un signifiant ; le signe saussurien est en effet l'équivalent du morphème. Chez F. de Saussure, le phonème est encore le son matériel, au moins dans ses chapitres « phonologiques » ; par contre, dans le chapitre sur la valeur, il donne l'expression théorique du phonème tel que les phonologues le concevront plus tard : le signifiant linguistique, dans son essence, est incorporel, constitué non par sa substance matérielle, mais uniquement par les différences qui séparent son image acoustique de toutes les autres. Enfin, certains éléments de la théorie du phonème et de l'articulation de la langue en phonèmes sont présents dans le *Cours* de Saussure : s'appuyant sur les exemples du *r* français et du *ch* allemand, du *t* et du *t'* (= *t* mouillé), différenciés en russe, F. de Saussure explicite la valeur distinctive de deux phonèmes par leur commutation.

Avec la théorie de la communication, le *signe linguistique* prend une nouvelle dimension : il devient signal, constituant du code de signaux qu'est la langue, considérée désormais comme un système de communication. Les signes de ce code linguistique sont les phonèmes, signaux en nombre restreint de nature vocale, dont les combinaisons (les règles de la combinatoire) permettent la transmission d'une information maximale, en l'occurrence toute l'expérience humaine.

signifiant

Le terme de *signifiant* appartient à la terminologie de F. de Saussure. Le signe linguistique est le résultat de l'association d'un *signifiant* et d'un signifié, ou encore de l'association d'une image acoustique et d'un concept.

En employant *image acoustique* comme synonyme de *signifiant*, F. de Saussure entend retenir seulement le caractère spécifique de la suite de phonèmes appelée *signifiant* : on peut dire que le signifiant représente l'aspect phonologique de la suite des sons qui constituent l'aspect matériel du signe. Les variations individuelles, le timbre, les défauts de prononciation concernent la phonétique (l'actualisation des sons de la langue), mais le signifiant, restant virtuel, est commun à l'ensemble de la masse parlante.

Le signifiant linguistique se déroule sur la ligne du temps : chaque instant de la locution ne permet qu'un acte phonique unique, à la différence d'autres systèmes sémiologiques où les signifiants peuvent présenter des cooccurrences selon plusieurs dimensions (cas du sémaphore) ; le caractère linéaire du signifiant, à l'origine des combinaisons syntagmatiques, est pour F. de Saussure une donnée fondamentale de la langue. La conception saussurienne du signifiant n'est pas sans faire problème : si le signe est l'association d'un signifiant et d'un signifié, faut-il l'assimiler au mot ? Il faudrait pour cela négliger des faits importants : malgré la différence des signifiants, *cheval* et *chevaux* représentent-ils moins le même mot que *table* et *tables* ? Le signe minimal est-il inférieur au mot ? c'est-à-dire un préfixe, une désinence, etc., sont-ils des signes, pour autant qu'ils combinent un signifiant et un signifié ? F. de Saussure n'a pas non plus de doctrine sur les amalgames de signifiants : *au* est-il un signe ? En ce cas, il correspond à deux signifiés. Constitue-t-il deux signes ? En ce cas, son signifiant inanalysable doit figurer en combinaison avec deux concepts différents.

signification

En sémantique, il importe d'opposer *signification* et *désignation*. D'une manière générale, le « sens » résultant de la mise en œuvre du système linguistique sera appelé *signification* : il s'agit du contenu du signifié saussurien, l'aspect de contenu de la valeur du signe, produit par la pression du système et repérable par le jeu des oppositions paradigmatiques et des contrastes syntagmatiques.

Par opposition, le « sens » résultant de l'emploi de la langue pour renvoyer à des référents* (objets, qualités, procès, ou classes d'objets, de qualités, de procès) sera dit *désignation*.

On peut par exemple opposer le sens régulier d'un mot construit, comme *signification*, et le sens attesté de ce même mot comme *désignation* : *considérable* peut être compris dans une logique de signification comme « qu'on peut regarder à loisir » ou « qu'on peut prendre en compte », mais sa *désignation* est limitée au second sens.

signifié

Le terme de *signifié* appartient à la terminologie de F. de Saussure comme synonyme de *concept*. En effet, le signe linguistique tel qu'il le conçoit résulte de la combinaison d'un signifiant et d'un signifié, ou, dans une autre formulation, d'une image acoustique et d'un concept.

Sur la nature exacte du concept ou signifié entrant dans la composition du signe linguistique, F. de Saussure dit peu de chose. Les exemples donnés utilisent des mots courants du vocabulaire général, le mot *arbre* en particulier.

Réfléchissant sur le lien entre signifiant et signifié, F. de Saussure affirme l'arbitraire du signe : « L'idée (signifié) de "sœur" n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons /sœR/ qui lui sert de signifiant. » É. Benveniste fait remarquer que cette affirmation est sous-tendue par le recours à la chose même : l'idée de « sœur » est, au contraire, fondamentalement liée au signifiant *sœur*, en fonction même de la théorie saussurienne sur le caractère fondateur du signe en langue : c'est entre le signe linguistique, associant signifiant et signifié, et la réalité extralinguistique, que le rapport est nécessairement arbitraire. Bien sûr, ainsi présenté, le problème rejoint la polémique traditionnelle sur le caractère naturel ou conventionnel du mot (*physei/thesei*) et ne concerne plus seulement la linguistique.

signifié de puissance

La notion de *signifié de puissance* est due à Gustave Guillaume pour qui un signe totalise en lui-même un signifiant et un signifié de puissance qui lui est attaché de façon permanente. Réalité inconsciente, ce signifié de puissance recouvre l'ensemble des virtualités signifiantes qui s'actualisent, dans les discours, sous forme de signifiés d'effet. Le passage du virtuel à l'effectif est vu dans une perspective de

modèle dynamique de la signification (v. TEMPS OPÉRATIF*).

En effet, dans la vision guillaumienne, le signifié de puissance est conçu comme un ensemble de « cinétismes », mouvements de pensée inconscients, trajectoires sémantiques sur lesquelles s'opèrent des « saisies ». Plus la saisie est tardive, plus l'effet de sens est riche (sens plénier) : plus la saisie est précoce, plus le sens (subduit) est pauvre.

Dans la sémantique puissancielle proposée par Jacqueline Picoche, si un signifié de puissance ne possède qu'un type de signifiés d'effet, il sera tenu pour monosémique, en revanche, si plusieurs types de signifiés d'effet sont à distinguer, on parlera de polysémie.

simple

1. On appelle *mot simple* un morphème racine par opposition au *mot dérivé* ou *composé*.

On appelle *phrase simple*, par opposition à *phrase complexe*, une phrase qui ne comporte qu'une seule proposition.

2. Le nom de *passé simple* est donné à des formes verbales françaises constituées de la racine verbale et d'un affixe de temps passé ; elles traduisent dans le récit le passé révolu. Le passé simple s'oppose dans cette terminologie au *passé composé*, formé de l'auxiliaire avoir (ou être) et du participe passé. (v. PASSÉ, TEMPS.)

On appelle *temps simple* en français une forme sans auxiliaire de la conjugaison du verbe.

simplicité

Le critère de *simplicité* permettrait, en évaluant les différentes grammaires possibles d'une langue, de retenir celle qui serait la plus simple, c'est-à-dire celle qui aurait besoin du plus petit nombre de règles pour rendre compte du plus grand nombre de faits possibles.

simulation

Le concept de *simulation*, utilisé dans l'analyse de l'énonciation, s'oppose au masquage et à la connivence : le locuteur, après avoir maîtrisé plus ou moins bien le langage des membres d'un groupe autre que celui auquel il appartient, en utilise les formes de langue. Mais, alors que la connivence suppose qu'on cherche à montrer son appartenance effective à tel ou tel groupe, la simulation implique une tentative pour induire en erreur sur cette appartenance.

simultané

On dit d'un bilinguisme qu'il est *simultané* lorsque les deux langues ont été acquises par

un individu à la même étape de son développement.

singularité

La *singularité* est un trait distinctif de la catégorie sémantique du nombre*, indiquant la représentation d'une seule entité isolable. Elle est exprimée en général par le singulier, mais peut être aussi traduite par le pluriel dans les *ténèbres*, les *obsèques*, les *ciseaux*, les *pantalons*. La singularité est notée par le trait [+ singularité].

I. singulier

Le *singulier* est un cas grammatical de la catégorie du nombre* traduisant la singularité dans les noms comptables (*un vs plus d'un*), la pluralité dans les noms collectifs ou l'emploi générique des noms comptables, l'absence de toute opposition de nombre dans les noms non-comptables. Un nom peut être singulier et exprimer la singularité, comme *table* (opposé à *tables*), ou exprimer la pluralité, comme *chêne* (opposé à *chêne*), ou exprimer la généralité, comme le générique *l'homme* dans *L'homme est mortel*. Le singulier est noté par le trait [+ sing].

II. singulier

En grammaire générative, la *transformation singulière* est une transformation* qui opère sur une seule suite générée par la base. Ainsi, les transformations passive, négative, interrogative et emphatique sont des transformations singulières, par opposition aux transformations qui portent sur au moins deux phrases, comme les transformations relative et complétive, qui sont dites *transformations généralisées*.

situation

On appelle *situation* l'ensemble des conditions ou facteurs extralinguistiques (psychologiques, sociaux et historiques) qui déterminent l'émission d'un (ou de plusieurs) énoncé à un moment donné du temps et en un lieu donné. En linguistique, on parle plutôt de *contexte* ou de *contexte situationnel*. (v. COMMUNICATION.)

Skinner (Burrhus Frederic), psychologue américain (Susquehanna, Pennsylvanie, 1904 - Cambridge, Massachusetts, 1990). Développant un béhaviorisme radical, dans son analyse expérimentale du comportement, il explique les conduites humaines, y compris le langage, par des régularités dans les renforcements auxquels sont soumis les individus. Son influence a été importante sur le distributionnalisme américain, jusqu'au moment où

il a subi les critiques de N. Chomsky. (V. Bibliographie.)

slang

Le nom *slang* désigne l'argot dans les pays anglo-saxons.

sociatif

Le *sociatif* est un cas utilisé dans certaines langues, comme le basque, pour exprimer l'accompagnement. (Syn. : COMITATIF.)

sociolinguistique

La *sociolinguistique* est une partie de la linguistique dont le domaine se recoupe avec ceux de l'éthnolinguistique*, de la sociologie* du langage, de la géographie* linguistique et de la dialectologie*.

La sociolinguistique se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d'établir une relation de cause à effet.

Contrairement à une pratique affirmée ou implicite, la sociolinguistique n'a pas pour but de faire ressortir les répercussions linguistiques des clivages sociaux. Elle doit procéder à des descriptions parallèles indépendantes l'une de l'autre : d'un côté, on a des structures sociologiques, de l'autre des structures linguistiques, et ce n'est qu'une fois ces descriptions préalables achevées qu'on peut confronter les faits de chacun des deux ordres.

La sociolinguistique peut prendre en considération comme donnée sociale l'état de l'émetteur (origine ethnique, profession, niveau de vie, etc.) et rattacher à cet état le modèle de performance dégagé. Il est bien clair que, définie ainsi, la sociolinguistique englobe pratiquement toute la linguistique procédant à partir de corpus*, puisque ceux-ci sont toujours produits en un temps, en un lieu, en un milieu déterminés.

On peut aussi se placer du point de vue du destinataire. Le genre de discours utilisé est, en effet, fonction des individus auxquels il s'adresse.

Parfois, ce sont les notions exprimées (le contenu des énoncés) qui sont sociales : la sociolinguistique qui s'occupe du vocabulaire politique, du vocabulaire technique, etc. C'est là une partie de la linguistique très bien établie qui se trouve admise, du moins dans certains de ses objets, par les études traditionnelles de la langue.

Il faut, en revanche, insister sur l'importance des conditions sociales de la communication. On peut considérer le groupe humain formé par le médecin et son patient comme un groupe social (instable) d'un certain type. Il faut poser que ce groupe se différencie des autres par certaines manières de parler ; il y a le mode d'énonciation du docteur qui n'est pas celui du malade, qui n'est pas non plus celui du docteur dans des conditions sociales différentes. On aboutit ainsi à la définition de types de discours sans lesquels il est difficile de rendre compte de la variation du langage. Les méthodes les plus fructueuses dans ce domaine semblent faire appel à l'analyse* de discours et à l'étude du mode d'énonciation*.

Il suffit aussi que le chercheur ait pour but d'éclairer simplement telle ou telle recherche dans l'une des sciences humaines autre que la linguistique en faisant appel à la langue. C'est ainsi qu'on a une sociologie du langage, ou bien l'utilisation de faits linguistiques pour illustrer telle ou telle donnée historique. Ces recherches sont en marge de la linguistique parce qu'elles privilégient la composante non-linguistique. D'une manière générale, elles impliquent la dépendance du linguistique par rapport au social.

sociodifférentiel

Une étude *sociodifférentielle* étudie les différences linguistiques en essayant de les mettre en rapport avec des différences sociales.

sociolecte

On donne le nom de *sociolecte* à tout dialecte social, par exemple à un argot ou à un jargon de métier.

Relève aussi de la *sociolinguistique* l'étude des jugements portés sur le comportement verbal des individus. Les jugements sur les niveaux de langue, notamment les déclarations du type *dites, ne dites pas*, méritent à plus d'un titre d'être un objet d'étude. Il en va de même de l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé, qu'on caractérise selon la distance ou la modalisation*.

L'examen des variations géographiques de la langue n'est qu'un cas particulier de la sociolinguistique, quoique souvent on désigne cette recherche sous des dénominations particulières (dialectologie, géographie linguistique).

Il existe enfin une sociolinguistique appliquée qui s'occupe des problèmes de « planification linguistique » ; ainsi, dans les pays en voie de développement et sans unité linguistique, on a pu mettre au point, à partir de l'examen des différents dialectes, des langues* d'union proposées comme langues officielles. De même, le planificateur peut s'occuper de contrôler ou de freiner les variations de la langue sans aucun souci de beau langage ou de tradition et en négligeant le point de vue normatif traditionnel.

Dans la dernière période de son développement, la sociolinguistique a surtout pris en compte les problèmes de bilinguisme*, de diglossie* et de glottopolitique*.

sociologie du langage

On appelle *sociologie du langage* une discipline sociologique qui utilise les faits de langue comme indices de clivages sociaux. Chez J. A. Fishman, le terme désigne la sociolinguistique* vue plutôt sous l'angle de la sociologie ou s'intégrant dans les perspectives de celle-ci. Parfois, le mot est employé comme un simple équivalent de *sociolinguistique*.

socioterminologie

La *socioterminologie* veut prendre en compte les aspects sociolinguistiques de la communication scientifique et technique. Elle préfère la notion de *sphère d'activité* à celle du *domaine*, en considération des nouveaux rapports qu'entretiennent science, technique et production : ces rapports ne permettent plus de privilégier la pureté disciplinaire, et sont bien exprimés par le sens nouveau du mot *technologie*, tel qu'on peut l'induire de composés comme *technologie du froid*, *technologie spatiale*, *biotechnologies*, etc.

La socioterminologie refuse de donner priorité à la notion dans l'étude des vocabulaires spécialisés, s'opposant ainsi à la terminologie majoritaire inspirée d'E. Wüster. Elle travaille le terme technique dans une optique qui part du *signe linguistique* ; elle s'intéresse notamment aux *situations d'interface*, où le spécialiste est amené à renoncer au discours normé entre pairs pour passer des compromis langagiers avec des partenaires d'autres disciplines, ou engagés plus directement dans le procès de production, ainsi qu'avec les « décideurs » (dans le cadre des rapports, des réponses à appel d'offres, contrats, etc.) et avec le public.

La socioterminologie s'intéresse aux pratiques institutionnelles qui visent l'observation, l'enregistrement et la normalisation des pratiques langagières dans les procès technologiques.

solécisme

On appelle *solécisme* une construction de phrase qui n'est pas produite par les règles de la grammaire d'une langue à une époque déterminée ou bien qui n'est pas acceptée dans une norme ou un usage jugé correct. Ainsi, un groupe nominal comme * *Tous plusieurs personnes* est un solécisme (agrammaticalité) du point de vue des règles de la grammaire ; *Des cravates pour 20 francs chaque* est jugé un solécisme par les grammairiens puristes au regard de la norme qu'ils définissent.

solidarité

En glossématique, la *solidarité* est le caractère d'une fonction dont les deux fonctifs* se conditionnent mutuellement. La relation entre le contenu et l'expression, par exemple, est une solidarité puisque leur combinaison est la condition de la langue : si l'expression sans contenu est un abracadabra sans caractère linguistique, il n'y a pas non plus fait de langue quand il y a pensée sans expression.

sollicitation

En linguistique, on appelle *techniques de sollicitation d'énoncés* les techniques de tests qui permettent l'apparition d'énoncés pertinents pour une caractéristique étudiée, sans que le locuteur soit cependant amené à produire des énoncés peu naturels. On fournit à un locuteur un environnement déterminé dans lequel il peut émettre spontanément l'énoncé sollicité.

sombre

Une *voyelle sombre* est une voyelle acoustiquement grave, comme [u] de *jour* ou de *loup*, et toutes les voyelles vélaïres. Ce terme, comme le terme opposé de *clair*, qui désigne les voyelles aiguës (palatales), vient d'une association courante entre la sensation auditive de gravité et la sensation visuelle d'obscurité.

sommet

On appelle *sommet syllabique* le phonème qui, dans un noyau* de syllabe comportant plusieurs phonèmes, est plus ouvert que les autres. Ainsi, dans la syllabe initiale du mot espagnol *puerta*, le sommet syllabique du noyau [we] est [e] ; dans le monosyllabe français *nuît*, le sommet de syllabe est [i].

son

Un *son* est une onde qui se déplace dans l'air (ou dans d'autres corps) à une certaine vitesse (340 m/s environ dans l'air), produite par une vibration qui peut être périodique* ou apériodique, simple ou composée. Les sons habituellement perçus par l'homme sont ceux qui sont produits par des vibrations dont la fréquence se situe entre 16 hertz (seuil de l'audition) et 16 000 hertz (seuil de la douleur). Les sons inférieurs au seuil de l'audition sont les infrasons, ceux qui sont supérieurs au seuil de la douleur sont les ultrasons.

Parmi les sons utilisés dans la phonation, certains sont les ondes produites par la vibration périodique des cordes vocales renforcées différemment par les cavités du canal vocal qu'elles traversent : ces ondes périodiques ou quasi périodiques sont les voyelles* ou tons*. D'autres sons du langage sont produits par des vibrations non périodiques : il s'agit des consonnes* ou bruits*. Les voyelles, comme les consonnes, étant produites par une vibration composée, le son est composé d'un son fondamental* et de sons partiels. Dans les voyelles, la vibration étant périodique, les fréquences des partiels ou harmoniques sont toutes des multiples entiers de la fréquence du fondamental. Dans les consonnes, il n'y a aucun rapport entre les fréquences des différents partiels, d'où le son désagréable qui est produit.

Chaque son est caractérisé acoustiquement par un certain nombre de données, en particulier la vitesse de vibration ou fréquence, l'amplitude de la vibration ou intensité, la durée d'émission, etc. Chacune de ces données a des équivalents aux autres niveaux de la transmission du message (moteur, perceptif, neuropsychologique). Mais ces données ne sont pas utilisées de la même façon par toutes les langues : chacune effectue un tri linguistique différent dans les propriétés de la substance sonore. Dans certaines langues, par exemple, la différence de durée n'est pas utilisée à des fins distinctives. D'autres langues, au contraire, se servent du fait que l'émission d'un son peut durer plus ou moins longtemps pour différencier les signifiants de deux messages.

Le locuteur et l'auditeur d'une langue donnée ont appris à faire abstraction des caractéristiques phoniques qui n'ont pas d'importance dans cette langue : c'est pourquoi, bien qu'un son ne soit jamais prononcé ni reçu par l'oreille de la même façon, ces différences ne sont pas sensibles lorsque la transmission du message s'effectue normalement. Ces différences sont objectives, elles peuvent être mesurées physiquement (c'est ce que fait la phonétique), mais elles n'ont pas de valeur subjective et linguistique.

Différents sons réalisent une même unité linguistique, un même phonème lorsqu'ils présentent dans leur configuration les traits distinctifs du phonème, mêlés aux autres traits qui n'ont pas de fonction linguistique.

sonagramme

Un *sonagramme* est la représentation graphique des composants phoniques (spectrogramme) d'une succession de sons, obtenue par l'analyse acoustique d'un fragment de la chaîne parlée d'une trentaine de phonèmes au moyen d'un appareil appelé *sonographe*. Les spectres des différents sons se succèdent : pour chaque spectre, les formants s'ordonnent de haut en bas de l'échelle des fréquences, l'intensité est exprimée par le caractère plus ou moins net de la structure de formant, la durée du son correspondant approximativement à la longueur du spectre (un sonagramme, pour une trentaine de phonèmes qui durent environ 2,4 secondes, est long d'environ 24 cm). L'écart entre le formant haut et le formant bas (F^1 et F^2) exprime le caractère plus ou moins compact ou plus ou moins diffus du son, la hauteur des fréquences dans lesquelles se situent le formant buccal F^2 et les formants supérieurs traduit son acuité. Toutes les autres caractéristiques acoustiques peuvent être ainsi identifiées à l'observation du sonagramme.

Le sonagramme, par rapport aux types de spectrogramme qui ne représentent que la structure acoustique d'un seul son, a l'avantage de présenter la transition entre les différents sons ; celle-ci est particulièrement importante pour l'identification de certains sons : les consonnes occlusives, en particulier, ne peuvent être identifiées que par l'inflexion, vers le haut ou vers le bas, que subissent les formants des voyelles contiguës.

sonographe

Le terme de *sonographe* est une adaptation du nom anglais « Sona-graph », sous lequel a été lancé commercialement, aux États-Unis, un type nouveau de spectrographe (ou spectromètre) permettant de représenter une succession d'une trentaine de sons (ou plus si on place bout à bout les différents sonagrammes d'un fragment de chaîne parlée), alors que les spectrographes traditionnels ne permettaient de représenter qu'un son isolé et nécessairement vocalique.

sonante

1. Le terme de *sonantes* désignait anciennement les voyelles, capables d'être entendues sans le soutien d'un autre son, par opposition aux consonnes (« qui sonnent avec »), inaudibles isolément.

2. Dans la linguistique moderne, on emploie

souvent le terme de *sonante* pour désigner un type de consonnes qui présentent le degré d'obstacle le plus faible (nasales, liquides, vibrantes, glides) et se rapprochent par là des voyelles, par opposition aux fricatives et aux occlusives, appelées *bruyantes*, qui se réalisent acoustiquement comme des bruits.

sonantisme

Certaines langues où la différence entre occlusives et fricatives n'a pas de valeur phonologique présentent une *corrélation de sonantisme* opposant une série de bruyantes à une série de sonantes (le tamoul, par exemple).

sonore

Un *phonème sonore*, ou *voisé*, est un phonème dont l'articulation s'accompagne d'une vibration des cordes vocales qui sont accolées et ne s'ouvrent que sous la pression périodique de la masse d'air subglottique accumulée. Les ouvertures et fermetures successives de la glotte sous cette pression sont à l'origine de l'onde sonore qui constitue les voyelles (à peu près universellement voisées) et caractérise l'articulation des consonnes sonores ([b, d, g, v, z, ʒ], etc.), par opposition aux consonnes *sourdes*.

sonorisation

Le phénomène de *sonorisation* est celui par lequel un phonème sourd (non-voisé) acquiert le trait de sonorité au contact d'un phonème sonore. En français, par exemple, le phonème [p] dans le mot *capot* [kapo] est réalisé phonétiquement comme voisé et ne s'oppose que par le trait de tension à son partenaire normalement voisé [b] de *cabot*.

sonorité

La *sonorité*, ou *voisement**, est le trait dû à la vibration des cordes vocales qui caractérise les phonèmes sonores ou voisés.

source

1. La *source* est le lieu du codage d'un message (par exemple le sujet parlant) en fonction de son référent ; elle fonctionne alors comme émetteur.

2. En traduction, on appelle *langue source* la langue connue d'un texte que l'on traduit dans une autre langue ou *langue cible*.

3. En terminologie, on appelle *source* tout document d'où l'on extrait une donnée terminologique. La source peut être un document écrit ou oral. Elle apparaît généralement sous forme codée sur la fiche terminologique, pour des raisons d'économie d'espace (fiche — papier) ou de mémoire (fiche informatique).

sourd

Un *phonème sourd*, ou *non-voisé*, est un phonème dont l'articulation ne comporte pas de vibration des cordes vocales : la glotte étant fermée, l'air pulmonaire ne passe pas à travers le larynx, il n'y a donc pas d'onde sonore d'origine laryngée. Le son est produit dans ce cas par la mise en vibration de l'air du chenal buccal lors de son ouverture pour la réalisation de la voyelle qui suit ou lors de sa fermeture à la fin de la voyelle qui précède. Les phonèmes non-voisés sont en général plus rares dans l'inventaire phonématique des langues que les phonèmes voisés. En français, seules six consonnes sont phonologiquement sourdes [p, t, k, f, s, ʃ].

sous-adresse

En lexicographie, le terme de *sous-adresse* désigne, à l'intérieur d'un article, les entrées notées par une typographie spécifique (petit gras, italique) qui indique des acceptions distinctes de l'acception principale ou correspondant à une forme de l'item lexical différente de celle du mot d'entrée. Ainsi, *classeur* étant l'adresse (celui, celle qui classe les entrées), *classeur*, nom masculin (objet ou meuble de bureau, divisé en compartiments, servant à classer des papiers), et *classeuse*, nom féminin (appareil destiné au classement et à l'endossement des chèques), sont des sous-adresses.

sous-catégorie

En grammaire générative, les *sous-catégories* sont les subdivisions des catégories de la base syntagmatique. Ainsi, en français, le déterminant a comme sous-catégories l'article (Art), le préarticle (PréArt), le postarticle (PostArt) et le démonstratif (Dém).

sous-catégorisation

En grammaire générative, on appelle *règles de sous-catégorisation* les règles qui imposent une limitation au choix des morphèmes en raison de leur distribution en sous-catégories grammaticales. Les verbes (catégories grammaticales) peuvent être subdivisés (sous-catégorisés) en transitifs et intransitifs : si l'on a une phrase de la forme SN + Aux + V + SN, le verbe ne pourra pas être un verbe intransitif.

Les règles de *sous-catégorisation* distinguent donc des sous-catégories à l'intérieur d'une catégorie. Ainsi, il y a plusieurs sous-catégories de noms, noms propres et noms communs, comptables et non-comptables :

$$N \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} N \text{ commun} \\ N \text{ propre} \end{array} \right.$$

$$N \text{ commun} \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} N \text{ comptable} \\ N \text{ non-comptable} \end{array} \right.$$

(Pour trait de sous-catégorisation stricte, v. TRAIT.)

sous-code

Le terme de *sous-code* est utilisé par le Cercle linguistique de Prague et maintenu par R. Jakobson pour désigner le système de relations particulières que, à l'intérieur d'une fonction donnée du langage, les éléments du code global de la langue entretiennent entre eux. Contrairement à la notion de parole, telle qu'on la trouve définie par F. de Saussure et qui exclut à ce niveau toute idée d'ordre qui ne soit pas celui de la langue, la notion de sous-codes, se manifestant en tant que traits pertinents linguistiques, fonde la linguistique de la parole. Ainsi, l'opposition entre *je* et *nous* n'est pas du même ordre dans la conversation familière et dans le discours politique.

sous-entendu

On appelle *sous-entendu* ce qui, dans la phrase effectivement réalisée, n'est pas exprimé, mais qui est impliqué par l'interprétation sémantique ou par le cadre syntaxique auquel correspond cette phrase. Ainsi, dans la phrase impérative *Venez demain à cinq heures*, le sujet *vous* est sous-entendu par référence au cadre syntaxique de la phrase assertive : l'interprétation sémantique peut laisser supposer un complément de lieu comme *à la maison, chez moi*, qu'il est aisé de suppléer par le contexte. (v. EFFACEMENT.)

sous-famille

On appelle quelquefois *sous-famille*, dans la typologie des langues, un sous-ensemble de langues d'une famille*. Ce terme est synonyme de *branche*, qui est employé plus couramment.

sous-jacent

On qualifie de *sous-jacent* un élément linguistique impliqué dans la structure profonde qui n'est pas manifesté sous cette forme dans la phrase réalisée. Ainsi, on dira que le syntagme nominal complément d'objet est sous-jacent en structure profonde dans la phrase *Pierre mange*, qui implique l'effacement de « quelque chose de comestible ».

soustractif

On dit d'un bilinguisme qu'il est *soustractif*, quand une des langues en présence est dévalorisée, ce qui ne permet pas le plein développement des capacités de l'individu. (Contr. ADDITIF.)

soutenu

Dans chaque langue, il existe une série de formes, de tours ou de prononciations qui ne sont utilisés que dans des situations sociales contraignantes (relations officielles ou mondaines, politesse) ; la recherche dans le choix des mots, les constructions syntaxiques ou la prononciation caractérisent alors la *langue soutenue*, opposée à la *langue familière*, qui ignore ces contraintes, et à la *langue relâchée*, qui viole les règles les plus importantes du « bon usage ».

spécialité

On appelle *langue de spécialité* un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions* et les termes* considérés comme propres à ce domaine. Sous cet angle, il y a donc abus à parler de *langue de spécialité*, et *vocabulaire spécialisé* convient mieux.

Langue de spécialité s'oppose à *langue commune*.

On utilise souvent les abréviations anglaises, *lsp/lgp*, soit « language for specific purpose » / « language for general purpose ».

La socioterminologie* critique la notion de *lsp* en soulignant que le vocabulaire scientifique et/ou technique est beaucoup plus utilisé en situation d'interface (dans des sphères d'activité* qui réunissent des spécialistes de disciplines différentes et des scientifiques avec des acteurs de la production) qu'en situation de communication entre pairs.

spectre acoustique

On appelle *spectre acoustique* la représentation graphique des composants d'une voyelle. Un spectre peut être réalisé mathématiquement par l'application du théorème de Fourier. De tels calculs, très compliqués, ont été facilités par l'apparition des machines à calculer séquentielles comme IBM 1620 (à Strasbourg) ou Gamma 60. Un spectre acoustique peut être obtenu par un appareil analyseur du son appelé *spectrographe* ou *spectromètre*. Les partiels s'ordonnent horizontalement, de gauche à droite selon la fréquence. La hauteur des traits qui les représentent indique l'intensité des partiels ; la longueur du spectre correspond à la durée de la voyelle.

spectromètre, spectrographe

On appelle *spectromètre*, ou *spectrographe*, un appareil analyseur du son qui permet de décomposer une onde sonore en ses partiels, en les isolant les uns des autres à l'aide de filtres acoustiques, d'enregistrer chacun des partiels

indépendamment des autres composants du son et de rendre visibles les résultats de l'analyse sous forme d'un spectre. Le premier prototype de ces appareils a été construit en Allemagne avant la Seconde Guerre mondiale ; il en existe de nombreux dans l'industrie pour des besoins d'acoustique technique. Le type le plus répandu aujourd'hui est le sonographe*.

sphère d'activité

La socioterminologie préconise le remplacement du mot *domaine* par le mot *sphère d'activité* dans de nombreux cas.

On peut continuer à envisager une terminologie du domaine* dans le cas d'une discipline très fermée, au niveau de la communication entre spécialistes de la discipline, ou de l'action pédagogique. Mais les conditions modernes de la recherche et de la production ont énormément multiplié les contacts interdisciplinaires d'une part, et d'autre part les coopérations entre recherche et production. On a pu dire que la science était devenue un facteur essentiel du procès de production. On appellera *sphères d'activités* les structures, stables ou occasionnelles, réunissant pour une production déterminée un ensemble de spécialistes disciplinaires et techniques, des agents de la production et éventuellement de la commercialisation, le cas échéant des « décideurs » et bailleurs de fonds institutionnels ou privés. Les biotechnologies par exemple se réalisent dans diverses sphères d'activités : on peut citer les biotechnologies appliquées à la pharmacologie, la fermentation, l'agroalimentaire, etc. Il serait tout à fait impropre de parler de *domaine*, au sens terminologique, dans de tels cas.

spirante

Syn. de FRICATIVE OU CONSTRUCTIVE.

spirantisation

On appelle *spirantisation* le resserrement du chenal buccal en son axe médian, qui se produit en particulier pour la réalisation des fricatives et des constructives. Ce terme désigne aussi, en linguistique diachronique et synchronique, le passage d'un son dont l'articulation comporte une occlusion du chenal buccal à un son dont l'articulation comporte un resserrement du chenal buccal, par exemple en espagnol le passage des occlusives [b, d, g] aux fricatives [β, δ, γ] à l'intervocalique.

standard, standardisé

Une forme de langue est *standard* quand, dans un pays donné, au-delà des variations locales ou sociales, elle s'impose au point d'être

employée couramment, comme le meilleur moyen de communication, par des gens susceptibles d'utiliser d'autres formes ou dialectes. C'est d'une manière générale une langue écrite. Elle est diffusée par l'école, par la radio, et utilisée dans les relations officielles. Elle est généralement normalisée et soumise à des institutions qui la régissent. Dans ce sens, on parle aussi souvent, par exemple, de *français commun*. La langue standard tend à supprimer les écarts en imposant une forme unique entre toutes les formes dialectales. Elle ne se confond pas nécessairement avec la langue soutenue, bien qu'elle tende à s'en rapprocher. Ainsi, une prononciation tend à être adoptée comme celle du français courant, central dans toutes les provinces. On dira que cette

prononciation est *standardisée*. Dans la pratique, *standardisé* et *normalisé* ont des sens voisins, bien que ce dernier terme insiste davantage sur l'existence d'institutions régulatrices (Académie française, école, etc.).

statif

On appelle *statifs* les verbes ou les adjectifs indiquant une durée, un état permanent : *grand* est un adjectif statif, *ivre* est non-statif. (V. DURATIF.)

statique

On donne le nom de *statique* au terme accompli dans l'opposition aspectuelle définie par le couple *être* (accompli : statique) et *devenir* (non-accompli : dynamique).

statistique lexicale

La *statistique lexicale* est une application des méthodes statistiques à la description du vocabulaire.

1. La statistique, c'est-à-dire l'ensemble des données numériques concernant un texte ou un corpus, permet de résoudre des questions stylistiques sur la « richesse » objective d'un vocabulaire, en particulier sur les oppositions stylistiques à l'intérieur d'un même texte ou entre des textes d'auteurs différents. Ces procédures peuvent également aider à résoudre des problèmes de datation (« richesse » lexicologique du texte comparée à la « richesse » lexicale considérée à telle période de la production d'un écrivain) ou d'attribution du texte (« richesse » lexicologique du texte référée à la richesse lexicale de tel et tel auteur).

Un dépouillement intégral permettrait seul de tout dire sur la façon dont le lexique (virtuel) s'actualise en discours. Confrontés à l'intérêt de cet objectif et à l'impossibilité pratique des dépouillements complets, les statisticiens appliquent au texte des méthodes du type de celles qu'a définies Ch. Muller pour le choix des échantillons représentatifs.

Toutefois, la statistique lexicale se heurte encore à l'écueil de la norme lexicologique. Les lexies plus ou moins fixées par l'usage sont une source de difficulté : *avoir peur* est-il moins une unité de signification que *trembler* ? Pratiquement, dans leur définition du mot (unité du texte, par exemple « *le Cid* compte 16 690 mots ») et du vocable (unité du lexique, par exemple « *le Cid* compte 1 518 vocables »), les statisticiens acceptent l'usage des lexicographes, mais dans une certaine confusion, inévitable dès lors qu'une norme conventionnelle n'a pas été adoptée. On sait que tous les dictionnaires ne présentent pas les mêmes entrées.

2. La tentative d'enregistrement du français fondamental constitue une autre approche quantitative. Il s'agit de définir les mots les plus employés de la langue, pour en assurer l'enseignement prioritaire aux non-francophones. Les enquêtes menées pour la définition des diverses listes (français élémentaire — français fondamental) ont établi la différence entre fréquence et probabilité d'occurrence. Un mot d'une fréquence élevée dans le français fondamental (*classe*, par exemple) peut avoir, dans une autre situation, une probabilité d'occurrence voisine de zéro. Toute lexicologie quantitative doit tenir compte de la situation de communication. Il reste que les deux milliers de mots d'un dictionnaire élémentaire forment 75 à 80 p. 100 de tous les textes.

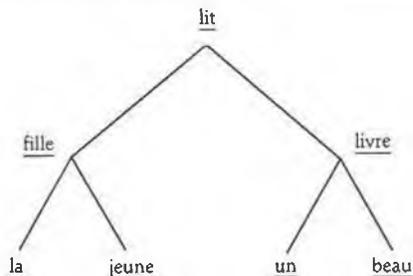
statut

On appelle *statut de la phrase* la structure de la phrase définie par le mode de communication qu'elle instaure entre le locuteur et l'interlocuteur ; le statut de la phrase est l'assertion (on déclare), l'interrogation (on pose une question) ou l'impératif (on ordonne).

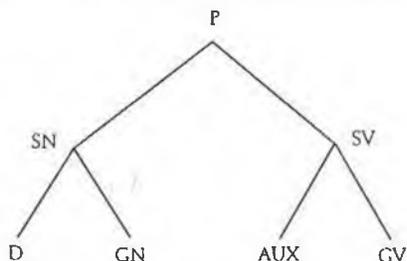
Statut de la communication. v. COMMUNICATION.

stemma

Chez L. Tesnière, les relations existant entre les mots d'une phrase (les connexions) sont représentées par des traits reliant les mots de la phrase. L'ensemble de ces traits constitue le *stemma*. Celui-ci est destiné à faire ressortir la hiérarchie des connexions, à faire apparaître schématiquement les différents nœuds de la structure de la phrase. En fait, il matérialise ce que L. Tesnière considère comme tel. Malgré les ressemblances formelles, la notion de stemma n'a rien à voir avec celle d'indicateur syntagmatique de la grammaire transformationnelle et générative. Prenons la phrase *La jeune fille lit un beau livre* représentée chez L. Tesnière par le stemma :



L'indicateur syntagmatique de cette phrase dans la théorie générative n'a rien de commun



avec le stemma, puisque SN est constitué par D et GN, *fille* se retrouvant dans SN et dans GN, *la* se retrouvant dans SN et dans D.

stéréotype

Le *stéréotype* désigne un trait linguistique figé

communément utilisé ; parfois les locuteurs qui l'emploient finissent par avoir l'impression de ne pas l'utiliser et le condamnent fortement chez les autres. Par exemple, en français, l'omission de *ne* dans les phrases négatives.

stimulus

Dans la théorie béhavioriste, un *stimulus* est un événement (S) qui provoque une réponse (R). Le stimulus verbal peut être à la fois une réponse (r) au stimulus S et un stimulus (s) pour la réponse finale (R). En ce cas, le schéma est de la forme SrsR.

stochastique

Un processus est dit *stochastique* quand il est soumis aux lois du hasard et quand on peut lui appliquer le calcul des probabilités. Ce processus a pu servir de base à un modèle linguistique. Ce dernier est conçu comme un mécanisme qui permet de produire de manière automatique un message constitué d'un nombre fini de symboles élémentaires, possédant chacun une durée particulière. Chaque message est produit en allant de gauche à droite (ordre linéaire figurant le temps). Le choix du premier symbole de la suite constituant le message est libre, mais le symbole suivant est déterminé par celui qui vient d'être émis ; il doit être choisi en fonction du premier symbole, et ainsi de suite. Lorsque la machine a émis un symbole, elle passe à un autre état qui dépend de l'état précédent. En mathématiques, ce processus est appelé *modèle de Markov*. Le système possède donc un nombre fini d'états possibles et une série de probabilités de passages d'un état à un autre. Les états successifs seront chaque fois fonction des « mots » antérieurs. Si l'on introduit dans le programme de la machine toutes les données nécessaires pour former les phrases d'une langue, ce modèle peut générer toutes les phrases de cette langue. Une langue, selon le processus markovien, est constituée d'un certain nombre de suites de symboles (ou phrases) déterminées par un ensemble fini de règles de grammaire ; chaque règle caractérise dans quel état du système elle doit être appliquée et quel symbole est produit lors du passage d'un état à l'autre.

storoscope

Un *storoscope* est un type particulier d'oscillographe cathodique qui permet de visualiser les oscillations des ondes sonores tout en faisant l'économie de la caméra (et de tous les inconvénients liés au délai de déroulement du film et surtout à l'énorme quantité de film nécessaire)

pour filmer une seule vibration). Cet appareil comporte un écran fluorescent constitué d'une grosse lame cristalline entre deux électrodes. La trace de l'oscillation s'inscrit sous forme d'ions colorés au point d'impact de cette lame et du rayon cathodique focalisé sur elle. Cette trace subsiste pendant au moins vingt-quatre heures, ce qui permet de l'étudier et de l'effacer si elle est inutile.

strate

Le terme *strate* est utilisé dans la linguistique américaine comme synonyme de *rang**.

stratificationnaliste, stratificationnel

Les linguistes *stratificationnalistes*, comme l'Américain S. Lamb, partent de l'idée que la relation entre la forme phonique (ou graphique) et le sens des énoncés est beaucoup plus complexe que ne l'ont pensé les structuralistes ou même les générativistes. Ils proposent donc de décomposer cette relation en plusieurs relations partielles caractérisées par des niveaux (strates) de représentation beaucoup plus nombreux et dont il faut pouvoir rendre compte spécifiquement (niveau sémantique, syntaxique, morphémique, phonique, etc.). [V. SÉMANTIQUE.]

stress

Le terme de *stress*, emprunté à la linguistique anglaise et américaine, désigne l'accent de force, ou accent d'intensité, afin de le distinguer de l'accent de hauteur, désigné dans la même terminologie par le terme de *pitch**.

stridente

Une *consonne stridente* est caractérisée, en opposition aux consonnes mates, par la présence dans son spectre acoustique d'un bruit d'intensité particulièrement élevé et par une répartition irrégulière de l'intensité. Ces particularités sont dues à la présence, dans l'articulation des

consonnes stridentes, d'un obstacle supplémentaire qui crée des effets tranchants au point d'articulation et provoque une plus grande turbulence de l'air. Les consonnes stridentes sont dites aussi « consonnes à bords rugueux », par opposition aux « consonnes à bords lisses » que sont les consonnes mates. Les affriquées s'opposent comme des stridentes aux consonnes occlusives correspondantes, puisque l'articulation complexe de l'affriquée suppose la combinaison d'un obstacle occlusif et d'un obstacle fricatif. Les labiodentales, les chuintantes, les uvulaires sont également des phonèmes stridents. En français, toutes les fricatives [l, v, s, z, ʃ, ʒ] sont des stridentes, les occlusives [p, t, d] étant toutes mates. En anglais, le [s] s'oppose comme strident au [θ], car, dans l'articulation de ce deuxième phonème, la rangée des dents du bas, couverte par la langue, n'obstrue pas le passage de l'air.

stroboscope

Un *stroboscope* est un appareil qui rend observables les vibrations laryngées. En effet, le mouvement des cordes vocales est trop rapide (100 à 300 vibrations à la seconde) pour qu'on puisse l'observer à l'œil nu. Cette observation est permise par un film tourné à une très grande vitesse (jusqu'à 4 000 images à la minute) et passé ensuite au ralenti : une vitesse de déroulement de 16 images à la seconde donne une image très nette du mouvement des cordes vocales.

structural

On qualifie de *structural* (1) ce qui appartient ou relève du structuralisme* (ou linguistique structurale) ; (2) ce qui a une structure, ce qui concerne la structure ; en ce sens, on emploie plutôt *structurel* (*changement structurel*, *description structurelle*), afin d'éviter une confusion avec le sens (1).

structuralisme

Le terme *structuralisme* s'est appliqué et s'applique à des écoles linguistiques assez différentes. Ce mot est utilisé parfois pour désigner l'une d'entre elles, parfois pour en désigner plusieurs, parfois pour les désigner toutes. Elles ont en commun un certain nombre de conceptions et de méthodes qui impliquent la définition de structures* en linguistique.

1. Les diverses théories que sont le fonctionnalisme, la glossématique ou le distributionnalisme fondent la linguistique sur l'étude des énoncés réalisés. Dans cette perspective, la linguistique se donne pour but d'élaborer une théorie du texte qu'on considère comme achevé (clos) et d'utiliser à cette fin une méthode d'analyse formelle. Ainsi, le structuralisme pose d'abord le principe d'immanence, le linguiste se limitant

à l'étude des énoncés réalisés (corpus*) et tentant de définir leur structure, l'architecture, l'indépendance des éléments internes. En revanche, tout ce qui touche à l'énonciation (notamment le sujet et la situation considérés en quelque sorte comme des invariants qui relèvent d'autres domaines) est laissé hors de la recherche. Sur ce point, toutefois, il faut noter des divergences importantes : l'école de Prague, avec R. Jakobson et É. Benveniste, se préoccupe d'analyser les rapports locuteur-message (v. FONCTIONS DU LANGAGE, ÉNONCIATION), et les successeurs de F. de Saussure, Ch. Bally notamment, posent une linguistique de la parole tout aussi importante et opposée à une linguistique de la langue ; au contraire, L. Bloomfield et le structuralisme américain considèrent qu'il est impossible de définir le sens et la relation du locuteur au monde réel ; selon eux, trop de facteurs entrent en jeu et le linguiste est incapable d'ordonner de manière explicite les traits pertinents de la situation. Un autre trait important du structuralisme est la distinction sous diverses formes d'un code linguistique (langue*) et de ses réalisations (parole*). On va donc tirer du texte ou des textes analysés qui résultent d'actes de parole le système de la langue, alors que l'étude de la parole elle-même a été laissée de côté. On est ainsi conduit à une étude du système tel qu'il fonctionne à un moment donné en équilibre (étude synchronique*) dans la mesure où l'étude historique (diachronique*) semble la négation même du système. Ainsi, le structuralisme fonde l'économie linguistique dans le fonctionnement synchronique du code. On pose *a priori*, pour un ensemble d'énoncés, l'existence d'une structure qu'on doit ensuite dégager en se fondant sur une analyse immanente ; les codes sont considérés comme irréductibles les uns aux autres ; on se demande alors comment la traduction d'une langue à l'autre est possible et on soutient, avec Y. Bar-Hillel, qu'elle n'est jamais totale : les microstructures d'une même langue (un champ lexical par rapport à un autre champ lexical) sont irréductibles elles aussi les unes aux autres. Cette indépendance d'une structure par rapport à une autre s'accompagne d'un certain nombre de postulats concernant le plan des signifiés et le plan des signifiants. La relation entre signifié et signifiant est considérée comme arbitraire* et, sauf exceptions (motivation), il n'y a pas de rapport entre la forme du signe et l'objet désigné. De même on postule, parfois implicitement, parfois explicitement, d'abord la distinction entre la forme et la substance, ensuite le principe de l'isomorphisme* entre elles.

2. Les conséquences méthodologiques de ces principes permettent aussi de rapprocher les diverses écoles structurales. Les structuralistes définissent des niveaux ou des rangs : l'énoncé est étudié comme une série de rangs hiérarchisés où chaque élément est déterminé en fonction de ses combinaisons avec le rang supérieur. Les phonèmes sont considérés par leurs combinaisons au rang du morphème et les morphèmes par leurs combinaisons dans la phrase. Les écoles s'opposent ici quand elles cherchent à mesurer l'importance relative des transitions d'un rang à un autre : A. Martinet privilégie le passage du niveau des phonèmes au niveau des morphèmes alors qu'É. Benveniste, suivant en cela l'école de Prague, situe la transition importante entre les traits pertinents du phonème et le phonème lui-même. Tous les structuralismes tendent à établir des taxinomies.

La méthode du structuralisme est d'abord inductive, même si elle peut aboutir à la projection des résultats sur divers corpus qui n'ont pas été réalisés et dont on attend que les résultats rendent compte. C'est dire que, d'une manière ou d'une autre, le structuralisme tend toujours à lire un texte selon une certaine grille qui le réorganise.

3. Le structuralisme rejoint la théorie de l'information* dans la mesure où il fait appel à l'étude de l'environnement d'une unité. Lorsqu'on a émis la syllabe *ma*, un grand nombre de mots reste possible (*maternité, mamelle, mal, marxisme, machine, manichéisme, etc.*), mais beaucoup sont déjà exclus (tous ceux qui ne commencent pas par *m* et tous ceux qui, commençant par *m*, font suivre cette consonne d'un phonème autre que *a* : *mine, mère, mutation, moi, moitié, etc.*) ; dès qu'on prononce, après la syllabe *ma*, la syllabe *ta*, une nouvelle série se trouve exclue (*maternité, mamelle, mal, marxisme, machine, manichéisme, etc.*), mais restent encore possible *matador, matamore*, ce dernier mot devient impossible quand la troisième syllabe est *dor*. Des recherches de ce genre ont permis l'introduction de la statistique dans la linguistique, même si elles s'appliquent beaucoup mieux à la chaîne phonématique qu'aux unités lexicales.

4. Enfin, la linguistique structurale se définit par la recherche des différences qui aboutit au binarisme ; les oppositions peuvent être d'ordre syntagmatique* (opposition d'une unité avec celles qui précèdent ou avec celles qui suivent) ou d'ordre paradigmatique* (opposition avec toutes les unités qui auraient été possibles au point de la chaîne où se trouve l'unité étudiée).

5. Un des mérites du structuralisme est d'avoir établi la linguistique comme science des langues, grâce aux distinctions qu'il a introduites (synchronie/diachronie ; règles du code/réalisations individuelles ; traits pertinents/trait redondants, etc.). Améliorant de manière considérable la description des langues, il a permis de limiter en linguistique le subjectivisme qui substituait des impressions à l'étude systématique et contrôlable des faits de langue. De même, l'ethnocentrisme occidental (qui tendait à décrire tous les idiomes en se fondant sur la grille catégorielle utilisée pour les langues indo-européennes) a tendu à disparaître, chaque système étant considéré par la linguistique structurale comme autonome et relevant d'une description propre.

Le structuralisme a posé les bases théoriques de la science du langage dans la mesure où il a tendu à en décrire le fonctionnement. Les premiers schémas de représentation (linéarité de la chaîne de Markov, rejet systématique de toute interprétation fondée sur une théorie du sujet) se sont certes révélés trop simples. Ils ont conduit toutefois le linguiste à s'occuper de recherches proprement scientifiques dans le domaine des applications (pathologie du langage, apprentissage programmé des langues, traitement formel des textes, classement documentaire). Ce type de recherches n'est devenu possible qu'à partir du moment où le structuralisme a mis en avant le problème du fonctionnement synchronique des langues corrélié aux problèmes généraux du langage. Les difficultés du structuralisme résident pourtant dans ce qui a fait son succès : l'analyse à partir de textes réalisés a conduit à négliger la créativité du langage sur laquelle la grammaire générative a mis ensuite l'accent ; la notion de système, sans exclure la diachronie (l'histoire), n'en a pas moins conduit à négliger l'étude historique de la langue ; le désir d'objectivité a minimisé les manifestations du sujet parlant et l'incidence du locuteur dans son discours.

structure

Un ensemble de données linguistiques a une *structure* (est structuré) si, à partir d'une caractéristique définie, on peut constituer un système ordonné de règles qui en décrivent à la fois les éléments et leurs relations, jusqu'à un degré déterminé de complexité : la langue peut être structurée au regard de divers critères indépendants les uns des autres (changement historique, sens, syntaxe, etc.). [v. PROFONDE (STRUCTURE), SUPERFICIELLE.]

Le concept de *structure*, si l'on se réfère à la diversité des structuralismes*, est difficile à définir. Aussi est-il nécessaire de partir d'un certain nombre d'invariants

communs à toutes les écoles. Une *structure* est d'abord un système qui fonctionne selon des lois (alors que les éléments n'ont que des propriétés) et qui se conserve ou s'enrichit par le jeu même de ces lois sans l'apport d'éléments extérieurs ou sans qu'il soit exercé une action sur des éléments extérieurs. Une structure est un système caractérisé par les notions de *totalité*, de *transformation*, d'*autorégulation*.

Tous les structuralistes sont d'accord pour opposer les structures aux agrégats, ces derniers étant constitués d'éléments indépendants du tout. On met ainsi en avant la totalité comme caractère de la structure. Les éléments qui peuvent former la structure sont donc régis par des lois caractéristiques du système en tant que tel et qui confèrent au tout des propriétés d'ensemble. On peut prendre ici l'exemple des nombres entiers : ils n'existent pas isolément, ils ne se présentent pas dans un ordre quelconque. C'est dans la même perspective que le structuralisme linguistique décrira le système des phonèmes d'une langue. La conséquence de cette manière de voir est que les structures se définissent par une série de relations entre les éléments ; ce n'est ni l'élément ni le tout, mais leurs relations qui constituent la structure, et le tout n'est que leur résultat. On est conduit ainsi à un des problèmes centraux de la structure, celui de savoir si cette dernière connaît une genèse ou si elle existe de tout temps.

Puisque ce sont les lois qui sont structurantes, on est conduit à avancer la notion de transformation*. Le système de la langue à une époque donnée est loin d'être immobile. Toutes les structures connues sont des systèmes de transformations soit intemporelles, soit temporelles. Si on conçoit les structures comme intemporelles, on privilégie dans les sciences les systèmes logico-mathématiques. On peut, au contraire, se préoccuper de leur généalogie et concevoir les structures intemporelles comme formant simplement un groupe de structures.

Enfin, les transformations inhérentes à une structure ne nous conduisent jamais en dehors de ses frontières (en dehors du tout qu'elle constitue) et n'engendrent que des éléments appartenant toujours à la structure et qui conservent ses lois. C'est en ce sens que la structure se ferme sur elle-même. Dans la mesure où elle reste stable tout en construisant indéfiniment de nouveaux éléments, on peut dire qu'il y a autorégulation, celle-ci s'effectuant selon des procédés ou des processus divers. Cette autorégulation, qui corrigerait les erreurs au vu des résultats des actes ou qui imposerait même une sorte de précorrection, ne peut pas être conçue de la même manière pour les structures en sciences humaines que pour les structures logiques ou mathématiques.

structurel

On qualifie de *structurel* ce qui a une structure, qui concerne la structure. En grammaire générative, les transformations se définissent par

une *analyse** structurelle de la suite générée par la base et par un *changement structurel* affectant cette suite. (V. STRUCTURAL.)

style

Le *style*, que l'époque classique définissait comme un je-ne-sais-quoi, est la marque de l'individualité du sujet dans le discours : notion fondamentale, fortement idéologique, qu'il appartient à la stylistique* d'épurer pour en faire un concept opératoire et la faire passer de l'intuition au savoir.

1. Deux dichotomies fondamentales dans la tradition occidentale fondent le style : l'opposition thème vs prédicat (ou énoncé vs énonciation) qui marque la place du sujet dans son énoncé ; et le dualisme esprit vs matière qui présente le langage comme composé de dénотations (sens purs, perçus par l'intellect) et de connotations

(s'adressant à la sensibilité valorisée et/ou dévalorisée). La grammaire, dès ses débuts, se double d'une rhétorique, art de la persuasion (orale d'abord, donc matérielle, visant la sensibilité), catalogue des formes élégantes et convaincantes. La même idéologie sous-tend la stylistique de Ch. Bally.

La linguistique saussurienne, dans sa première manifestation, ne bouleverse pas profondément cette conception. Le style relève de la parole ; il est « le choix fait par les usagers dans tous les comportements de la langue » (Cressot). Que ce choix soit « conscient et délibéré », ou une simple déviation, le style réside dans l'écart entre la parole individuelle et la langue. Des langues particulières peuvent être élaborées, réduisant cet écart (langue littéraire, langue de la comédie, etc.) ; on utilise la statistique pour faire apparaître les fréquences relatives de tels mots, de telles tournures ; une stylométrie (utilisation des comptages pour l'étude du style) est possible.

2. L'analyse plus poussée des fonctions du langage, la théorie de l'information, les développements du structuralisme approfondissent la notion. Il existe une fonction stylistique qui souligne les traits significatifs du message et qui met en relief les structures qui représentent les autres fonctions. « La langue exprime, le style souligne » (Riffaterre). Les effets où se manifeste cette fonction forment une structure particulière : le style. Ces effets, cependant, n'existent pas en eux-mêmes, mais dans une opposition binaire dont l'autre pôle est le contexte qu'ils rompent de manière non prévisible. Ce contexte même peut devenir effet de style dans son opposition à un macro-contexte. C'est dire que c'est le texte qui sert de base à l'analyse (niveau transphrastique) et que le style ne réside plus dans une opposition paradigmatique* (ce qui aurait pu être dit), mais syntagmatique* (rapport effet de style vs contexte).

Même avec cette dernière analyse, nous ne sommes pas très éloignés de la conception classique selon laquelle le style ne fait qu'ajouter des ornements pour mieux faire passer un message à l'élaboration duquel il ne participe pas. Nous ne sommes pas loin non plus de Ch. Bally et de toute une tradition occidentale pour qui le style est aussi un « écart » par rapport à la logique, un écart pathologique dû à la faiblesse de notre nature. Mais ici, avec la linguistique saussurienne, l'écart est devenu structurel. Cette définition ressortit donc à « une certaine idée de la linguistique tributaire des évidences de la perception et des évidences pédagogiques » (J. Sumpf).

Les propos des écrivains sur leur propre pratique nient, depuis un siècle, cette conception : « Le style c'est la continuité » (Flaubert), « On ne fait pas un poème avec des idées » (Mallarmé). Les analyses purement structurales essaient d'éviter cet écueil, mais c'est surtout la grammaire générative et ses développements qui permettent de dépasser cette problématique.

3. Reconnaître un texte de Hugo, ou le pasticher, c'est utiliser une compétence poétique qui s'ajoute à la compétence linguistique. Il existe des structures profondes et des règles de transformation propres à chaque auteur : une grammaire que le lecteur apprend (ou qu'il ne peut pas apprendre, d'où le refus de la poésie moderne, par exemple). Grammaire particulière (ou style) qui doit engendrer la phrase grammaticale de la langue, mais aussi les semi-phrases, celles que la grammaire générale ne peut pas produire.

En mettant l'accent sur la syntaxe et son caractère central, et sur le processus de production, la grammaire générative fait sortir le problème du style de l'opposition dénotation vs connotation, où il est souvent enfermé. Par ailleurs, le travail effectué sur les concepts de littérarité, de texte d'auteur, de lecteur, restructurent le champ de la création et de la lecture de l'œuvre.

4. Dans le texte considéré comme pratique signifiante, non une « structure plate », mais son « propre engendrement », le style comme « résistance d'une expérience à la pratique structurante d'une écriture » (G. Granger, *Essai d'une philosophie de style*) est le texte. Il est donc création de sens. Sa lecture n'est pas un déchiffrement passif, mais un travail de structuration du signifiant, de production du signifié. Ainsi peut-on dépasser dans un « monisme matérialiste, homogénéité de la pensée et du langage » (H. Meschonnic), le dualisme forme vs sens, dénotation vs connotation et ses dichotomies dérivées : individuel vs social, écriture vs lecture. Reste cependant, pour rendre ces théories vraiment opératoires, à créer une théorie de la genèse du texte et un modèle du sujet.

style direct, indirect

On emploie quelquefois *style direct* ou *indirect* pour *discours* direct ou indirect. *Discours* est moins ambigu car il se réfère avant tout au mode d'énonciation, alors que *style* a plusieurs

sens nettement différents. Le *style direct* est le mode d'énonciation impliquant directement les participants de la communication ; le *style indirect* est le mode d'énonciation des discours rapportés.

stylistique

1. Ch. Bally définit ainsi la *stylistique* : « Étude des faits d'expression du langage organisé du point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité. » La *stylistique*, branche de la linguistique, consiste donc en un inventaire des potentialités stylistiques de la langue (« effets de style ») au sens saussurien, et non dans l'étude du style de tel auteur, qui est un « emploi volontaire et conscient de ces valeurs ». Cette définition rattache le style à la sensibilité, qui est ainsi définie : « Le sentiment est une déformation dont la nature de notre moi est la cause », ainsi la métaphore existe parce que nous pouvons rendre l'esprit « dupe de l'association de deux représentations ». C'est aussi sur une semblable analyse de la « nature de notre moi » que se fondait la rhétorique, art de persuader en faisant appel à la sensibilité, passé de la tribune à la littérature écrite. Quant à la limitation de la stylistique au domaine de la langue, G. Guillaume la réfute ainsi : « Ce n'est pas le langage qui est intelligent, mais l'utilisation qu'on en fait. »

2. La *stylistique* est plus souvent l'étude scientifique du style des œuvres littéraires, avec pour première justification cette prise de position de R. Jakobson : « S'il est encore des critiques pour douter de la compétence de la linguistique en matière de poésie, je pense à part moi qu'ils ont dû prendre l'incompétence de quelques linguistes bornés pour une incapacité fondamentale de la science linguistique elle-même... Un linguiste sourd à la fonction poétique comme un spécialiste de la littérature indifférent aux problèmes et ignorant des méthodes de la linguistique sont d'ores et déjà, l'un et l'autre, de flagrants anachronismes. »

Face au projet d'une stylistique qui se veut étude scientifique du style, il faut poser un certain nombre de problèmes théoriques. Son objet tout d'abord : le style reste dans la plupart des stylistiques actuelles dégagé d'une manière empirique, le critère de pertinence étant le jugement ou le goût du stylisticien. Cette spécificité de l'objet et de sa recherche est peut-être justifiée, encore faudrait-il la fonder de manière scientifique. Liée à la linguistique, la stylistique n'en doit pas moins se forger des méthodes propres. Enfin, son objet ayant été longtemps étroitement lié aux notions de beau et de goût, doit-elle se désintéresser ou non de cette question de valeur ? Peut-elle, et au nom de quoi, conclure sur la valeur d'un texte ?

Sans dire avec P. Guiraud que la « vocation de la linguistique est l'interprétation et l'appréciation des textes littéraires », on peut constater avec lui que, par-delà la ruine de la rhétorique, la linguistique renoue avec l'ancienne grammaire qui, il y a 2 000 ans, donna naissance à la critique littéraire ; ce contact avec la littérature, la stylistique le retrouve grâce à ses propres développements, grâce aussi à une nouvelle pratique des écrivains qui, depuis une centaine d'années, définissent l'œuvre comme langage. Encore faut-il spécifier les caractéristiques de l'œuvre littéraire. Elle est un objet linguistique (manifestation d'une langue naturelle), clos (limité, structurellement fini), qui entretient avec le référent des relations particulières.

3. À l'intérieur de l'hypothèse saussurienne, tout texte relevant de la parole, création individuelle, le style est défini par référence à une norme, comme un *écart*. Écart par rapport au code tout d'abord (peu souvent transgressé dans le passé, plus souvent aujourd'hui, comme chez Queneau et Michaux), écart par rapport à un niveau non-marqué de la parole, sorte d'usage moyen et « simple », écart par rapport au style du genre dont l'œuvre fait partie, et qui constitue une sorte de langue établie préalablement (on peut étudier ainsi le style de Racine à l'intérieur du style de la tragédie). Dans tous les cas, il s'agit d'étudier des « effets de style sur fond de langue ».

Outre que la constitution de ces normes (langue simple, style tragique, etc.) risque d'aboutir à de purs artefacts, et qu'on ait là une rhétorique modernisée (le style est un ornement), cette stylistique de l'écart atomise le texte et nie la pratique des écrivains ; elle relève d'une tendance fondamentale « qui est de toujours faire de l'individu un épiphénomène » au nom d'une norme dont on oublie de dire comment on l'a construite.

À cette stylistique de l'écart on peut rattacher, bien que leur auteur s'en défende, les travaux de Riffaterre, pour qui « le message exprime et le style souligne ». Cette stylistique s'appuie sur une définition de la fonction stylistique (autre dénomination, plus générale, de la fonction poétique de R. Jakobson), sur la théorie de l'information et sur les principes méthodologiques du béhaviorisme pour la perception du fait de style. « La tâche de la stylistique est d'identifier la réaction du lecteur devant le texte et de retrouver la source de ces réactions dans la forme de texte. Le stylisticien est un architecteur, sorte de somme de tous les lecteurs, c'est-à-dire qu'il se donne la culture maximale (lecture des critiques, dictionnaires, etc.) pour repérer les unités dont l'auteur a balisé son texte. » Du fait de sa clôture, à côté des « codes *a priori* » (langue, genre), l'œuvre ajoute un code *a posteriori*, un surcodage (codage supplémentaire), des significations supplémentaires où les valeurs jouent différemment. L'œuvre crée ainsi son propre modèle de référence. Ce « surcodage » est analysé en termes de prévisibilité : plus un élément est imprévisible, plus il fait impression sur le lecteur ; tel est le procédé stylistique, qui tire sa valeur de son contraste avec un micro-contexte (contexte stylistique court) et de son rapport avec un macro-contexte (ensemble des données contextuelles présentes à l'esprit du lecteur), qui modifie ce contraste en l'amplifiant ou en l'atténuant (si l'effet est souvent répété). Le contexte est donc lui aussi surcodé et détient dans le style un rôle aussi important que le procédé. Ainsi se dégagent des patterns (ou motifs) stylistiques.

En incorporant le contexte aux effets de style, Riffaterre tend à considérer le texte en entier comme effet. Telle est la position des stylisticiens qui constatent que, du fait de sa clôture, système et discours coïncident dans le texte, et le considèrent comme un dialecte relevant donc d'une étude structurale propre. L'œuvre est « non une langue mais un langage de connotation (un langage de connotation n'est pas

une langue : son plan de l'expression est constitué par les plans du contenu et de l'expression d'un langage de dénotation). C'est donc un langage dont l'un des plans, celui de l'expression, est une langue » (L. Hjelmslev). Le texte doit donc être premièrement l'objet d'une analyse linguistique dégagant les unités de la langue qui servent à constituer les unités du second niveau (ou connotateurs). Il n'y a pas isomorphisme entre les deux niveaux, plusieurs signes linguistiques peuvent constituer un seul connotateur (les passés simples d'un texte constituent un connotateur dont le signifié peut être : « littérature »). Au second niveau, la sémiologie remplace la linguistique, et la stylistique se rapproche de la sémantique : « Les deux démarches, sémantique et stylistique, ne sont que les deux phases d'une même description » (A. J. Greimas). Le terme de *connotation* n'a pas été employé au sens de « connotation sémantique » attachée aux mots par différents facteurs (histoire, traditions, expériences individuelles), mais définit le rapport du double système de la langue et du texte, les connotations sémantiques du premier niveau étant les parties constituantes des connotateurs. Par exemple, les connotations (au premier niveau) de vulgarité de *cochon, poire*, dans *Réponse à un acte d'accusation* de V. Hugo, sont les parties constituantes d'un connotateur dont le signifié est intégration à la poésie ou nouveau style poétique.

Cependant, malgré son intérêt théorique (faire apparaître le texte comme une structure double et rendre compte ainsi de la possibilité de lectures différentes), ce modèle est peu opératoire. De plus, le concept de connotation apparaît discutable. Enfin, aucune procédure ne nous est donnée pour reconnaître les connotateurs (éléments qui connotent le texte) : nous nous retrouvons devant le texte avec notre subjectivité.

4. C'est aussi comme un dialecte particulier que la grammaire générative voit le texte, mais son but est de retrouver les structures profondes et les transformations qui en sont à l'origine. Il s'agit donc d'établir un modèle de compétence et de performance propre au texte, déviant par rapport à certains aspects de la compétence générale, semblable par d'autres, ce qui explique que le lecteur puisse l'assimiler (ou qu'il le refuse). Le style est alors une façon caractéristique de déployer l'appareil transformationnel d'une langue. Certains rapports peuvent être établis entre ces caractéristiques grammaticales et les jugements esthétiques. Les poèmes dans lesquels les phrases ne diffèrent des phrases de la langue standard qu'au niveau de la structure de surface sont souvent de « mauvais » poèmes. De même qu'il existe des degrés de grammaticalité, on peut envisager la constitution d'une « échelle de poéticité » liée à la complexité des transformations en cause. La grammaire générative ouvre donc de riches perspectives dans le domaine de la stylistique, dans la mesure où se constituent des modèles qui rendent compte de phrases agrammaticales, mais non dépourvues de sens.

5. Face à cette introduction de la créativité par la grammaire générative, on peut poser le témoignage des écrivains modernes pour qui le langage est bien matière à expériences ou laboratoire, l'œuvre une production, un vécu ou un rapport au monde, la poésie une manière de vivre (T. Tzara), action d'un « je » remis en question par la psychanalyse et la sociologie, depuis le « je est un autre » de Rimbaud, et donc plus complexe que le sujet des générativistes. Dans l'opération de lecture/écriture, le génotexte (structure profonde du texte) que l'analyste reconstruit n'est pas le reflet du phénotexte (texte tel que le révèle la lecture naïve), mais « opérerait avec des catégories linguistiques engendrant une séquence signifiante » (J. Kristeva).

Si c'est toujours une lecture qui reconstruit le génotexte, l'empirisme de celle-ci est dénoncé, et en même temps se constituent une nouvelle pratique et un nouveau

concept, celui de lecture-écriture : « lecture qui vise à transformer dans et par les textes la pensée d'entrée discontinue en une pensée de l'unité prise au fonctionnement de l'écriture. Forme de connaissance, procès de scientificité. S'oppose à lecture littérature, lecture qui ramène un texte à des catégories préexistantes ; lecture essentialiste, taxinomique ; forme de conscience, reflet de la pratique sociale. Toute lecture est soit écriture, soit littérature » (H. Meschonnic).

D'autres concepts sont nécessaires pour jalonner un champ qui s'est étendu, essentiellement celui de littérarité : « spécificité de l'œuvre comme texte : ce qui le définit comme espace littéraire orienté, c'est-à-dire une configuration d'éléments réglés par les lois d'un système. S'oppose au parler quotidien espace entièrement ouvert, ambigu, puisque sa systématisation est indéfiniment remise en cause » (*ibid.*). Le jugement de valeur que le structuralisme peut se refuser, faute de critères, est alors possible. « Est mort l'écrivain qui parle code..., la sous-littérature est dans l'idéologie au sens large (idéologie des gens, par exemple), alors que l'œuvre se construit contre une idéologie » (*ibid.*).

De ce point de vue, la perception du style se trouve reliée à un ensemble d'opérations qui dépassent le cadre formel du texte débordant sur la vie, le monde, l'idéologie. Débordement qui se comprend par l'extension du terme de style dans le langage courant, extension qui requiert un examen philosophique de la notion.

6. Dans l'*Essai d'une philosophie du style*, G. Granger fait apparaître la notion de *style* en dehors de la littérature, comme résultat d'un travail. « Le passage de l'amorphe au structuré n'est jamais le résultat de l'imposition d'une forme venue toute constituée de l'extérieur... Toute structuration résulte d'un travail qui met en rapport tout en les suscitant forme et contenu du champ exploré » : le style est la solution individuelle apportée aux difficultés que rencontre tout travail de structuration, il est l'individuel comme côté négatif des structures. Le style est présent dans toutes les constructions scientifiques. On peut envisager une stylistique générale, théorie des œuvres, qui a sa place entre l'épistémologie et l'esthétique.

Dans le domaine littéraire, la structuration linguistique du vécu étant travail, le style naît du décollage entre structures et significations, la signification étant ce qui échappe à une structuration manifeste, le résidu, sorte de connotation, que la lecture constitue en code *a posteriori*. Le style n'est donc pas dans la structure (code *a priori*). Le champ d'application du concept se trouve donc déplacé, de la structure au travail, à l'écriture, et au travail de lecture (qui est aussi structuration) — il échappe ainsi à une définition subjective ou purement behavioriste.

Si une partie des problèmes semble résolue au niveau de la théorie, la pratique est encore hésitante, et de nouveaux flous s'installent, voilant les frontières entre stylistique, sémiotique et littérature.

7. Il existe un modèle du style que l'école cherche à faire reconnaître et acquérir, lié à une certaine conception de l'homme et de la société : de ce point de vue, l'étude des rédactions d'élèves permet de dégager ce modèle. De même, il existe un modèle du discours stylistique, une sorte d'énoncé-grille — et l'apprentissage consiste à comprendre et refaire dans la dissertation le récit qui relie une classe d'abstrait (ironie, mélancolie) à une classe de concrets (les auteurs). C'est-à-dire qu'il s'agit de constituer une singularité en une universalité en fonction d'une certaine idéologie.

stylo-métrie

On appelle *stylo-métrie* l'utilisation des statistiques pour l'étude des faits de style. (V. STATISTIQUE LEXICALE.)

stylostatistique

On appelle *stylostatistique* l'étude des procédés de style par les moyens statistiques. Cette étude, fondée sur l'hypothèse que les écarts relatifs à la norme sont stylistiquement significatifs, interprète en termes de valeur la relation fréquent/rare.

suasoire

La *suasoire* est l'exercice des écoles de rhétorique par lequel on doit s'efforcer de démontrer à un auditeur imaginaire la nécessité d'accomplir telle ou telle action.

subjectif

On appelle *subjectif* le complément de nom ou le génitif* qui, dans la phrase active correspondant au syntagme nominal, est le sujet du verbe ; ainsi, dans *L'amour des enfants pour les parents*, *enfants* est un complément du nom *subjectif*, car il correspond à *les enfants aiment leurs parents*. (V. OBJECTIF.)

subjectio

En rhétorique, la *subjectio* est une figure par laquelle l'orateur, interrogeant l'adversaire, suppose une réponse qu'il réfute à l'avance.

subjectivité

On appelle *subjectivité* la présence du sujet parlant dans son discours ; ainsi, la subjectivité du discours se manifeste par les *embrayeurs**.

subjonctif

On appelle *subjonctif* l'ensemble des formes verbales qui, en français, traduisent, (1) dans les phrases directes, le mode optatif (*Puisse-t-il venir*) et le mode impératif à la troisième personne (*Qu'il parte*), (2) dans les phrases indirectes et subordonnées, le mode du non-assumé (par opposition à l'indicatif qui est le mode de la phrase assumée) : *Je doute qu'il vienne. Bien qu'il soit malade...* ou, simplement, le subjonctif est déclenché par des contraintes spécifiques : *Je ne pense pas qu'il vienne* ou *Je pense qu'il viendra*. (V. MODE.)

sublatif

Le sublatif est un cas, utilisé dans les langues finno-ougriennes, indiquant un mouvement vers le haut.

sublime

En rhétorique, se dit d'un style élevé qui

convient à la noblesse des sentiments (épopée, lyrisme), par opposition à *bas*, *moyen*, *tempéré*.

subnexion

En rhétorique, syn. d'*HYPOZEUXE*.

subordination

1. La *subordination* est le rapport qui existe entre un mot régressant et un mot régi, et par lequel la forme du second semble dépendre nécessairement de la nature du premier. Dans ce cas, *subordination* est synonyme de *relation*.

2. Plus généralement dans les phrases complexes, la *subordination* est la situation dans laquelle se trouve la proposition qui dépend de la principale (ou d'une autre subordonnée jouant par rapport à elle le rôle de principale [V. PROPOSITION]). De ce fait, d'une manière générale (à certaines exceptions près, notamment celle de l'infinitive), le rapport de subordination est exprimé par les conjonctions de subordination comme *si*, *quand*, *comme*, *que* et les composés de *que*, par les relatifs et par les interrogatifs indirects.

On caractérise les rapports de subordination selon la nature du subordonnant (conjonction, relatif, interrogatif, subordonnant zéro), selon le rapport existant avec le verbe ou la proposition principale, selon le « sens » de la subordonnée (cause, but, conséquence, concession, etc.).

subordonnant

On appelle *subordonnants* les mots qui instituent un rapport de subordination, comme les conjonctions de subordination, les relatifs, les interrogatifs indirects. (V. OPÉRATEUR.)

subordonné

Pour L. Tesnière, dans la connexion*, le *subordonné* est le terme inférieur alors que le régressant est le terme supérieur. Ainsi dans la phrase :

Mon jeune ami lit un beau livre,
livre et *ami* sont subordonnés à *lit*, *mon* et *jeune* le sont à *ami*, *un* et *beau* le sont à *livre*. (Syn. RÉGI.)

subordonnée

Dans la phrase complexe, la *subordonnée*, ou proposition subordonnée, ou proposition dépendante, est la proposition (ou membre de phrase centré autour d'un verbe) qui est subordonnée à une autre, qui lui est liée par un rapport de subordination ; la subordonnée n'a pas d'autonomie grammaticale, et ne pourrait

pas être utilisée telle quelle comme une phrase simple. On classe les subordonnées selon le mot introducteur (relatives, conjonctives, interrogatives indirectes) ou le mode du verbe (infinitives), selon la fonction des syntagmes nominaux ou prépositionnels dont elles occupent la place (sujet, complément du verbe, complément de l'antécédent, complément cir-

constanciel), enfin selon leur place par rapport à la principale (antécédentes, incidentes, conséquentes).

subphonémique

On appelle *traits subphonémiques* les traits pertinents des phonèmes ; par exemple, les traits de voisement, de nasalité, etc., sont des traits subphonémiques.

substance

L'opposition entre *substance* et *forme* trouve son origine dans la formule de F. de Saussure : « La langue est une forme et non une substance. » L'opposition deviendra essentielle chez L. Hjelmslev. La substance est alors définie de façon essentiellement négative : est substance tout ce qui n'est pas forme, c'est-à-dire qui n'entre pas dans le système de dépendances constituant la structure de tout objet donné. La glossématique s'assigne pour objet de caractériser les rapports entre forme et substance linguistiques. Forme et substance linguistiques concernent le plan de l'expression et le plan du contenu.

Au plan de l'expression, sont des formes les types de combinaisons phonologiques possibles dans une langue donnée : les unités sont décrites par leur aptitude à contraster au plan syntagmatique et à s'opposer au plan paradigmatique ; la substance de l'expression sera dans ce cas la matière phonique exploitée, pour autant qu'elle permet la manifestation de la forme linguistique. La mise en rapport de la forme et de la substance utilise et transforme la matière (phonique dans ce cas).

Au plan du contenu, on pourra prendre l'exemple des termes de couleur : la substance du vocabulaire désignant les couleurs est un continuum de longueurs d'ondes lumineuses ; la forme introduite par la considération des oppositions lexicales dénotant les diverses couleurs dépend des langues, qui transforment le continu en discret en établissant des distinctions, en nombre égal ou différent d'une langue à l'autre, tantôt au même point du continuum, tantôt en des points différents ; par exemple, le mot anglais *brown*, comme les mots français *brun* et *marron*, correspond à une certaine classe de vibrations (substance) ; mais le découpage qu'il opère dans la substance n'est pas identique à celui qu'opèrent ses équivalents français, comme l'établit l'existence de deux termes français échangeables contre un terme unique de l'anglais.

La forme est indépendante de la substance, mais l'inverse n'est pas vrai ; une forme linguistique peut n'être pas manifestée par une substance linguistique (cas des signes zéro, cas où l'ordre des mots est signifiant, etc.) ; mais une substance linguistique manifeste, en revanche, nécessairement une forme de la langue.

L. Hjelmslev, dont la théorie débouchait sur le structuralisme le plus rigoureux (primauté de la forme sur la substance, nécessité de l'antériorité de l'étude de la forme), a dû apporter des correctifs à ses hypothèses : la nécessité méthodologique de la commutation demande le recours à une théorie au moins implicite de la substance linguistique.

substantif

Substantif est souvent employé comme synonyme de *nom* : les termes *table*, *rocher*, *cheval* sont, dans la sémantique traditionnelle, des substances qui s'opposent aux accidents* que sont les adjectifs et les verbes.

substantivé

Quand un mot, qui n'est pas classé originellement parmi les noms ou substantifs, est employé comme nom, c'est-à-dire à une place où on ne peut avoir qu'un nom, on dit qu'il est *substantivé*. En français, la *substantivation* a pour conséquence de pourvoir le mot substantivé des déterminants propres au nom ; dans *le bleu du ciel*, on dira que *bleu* est substantivé parce qu'il est précédé de l'article qui signale en français, formellement, le nom. Il faut noter toutefois que dans l'absolu rien ne permet de poser que *bleu* ne puisse appartenir à deux catégories grammaticales, celle du nom et celle de l'adjectif. Mais la tradition considère que l'emploi fondamental de *bleu* est un emploi d'adjectif.

substitution

1. Quand deux langues sont en contact, on désigne comme *substitution* d'une langue A à une langue B le fait que la langue A finit par être employée exclusivement, la langue B tombant dans l'oubli. On admet que le français vient du latin sans apport important des langues celtiques parlées en Gaule : il y a eu substitution du latin aux parlers locaux, après une période d'usage alterné ou de bilinguisme. Si un individu finit par ne plus parler sa langue maternelle B pour utiliser une langue apprise A, il y a également substitution de A à B.

2. En grammaire traditionnelle, on appelle *substitution* l'élimination d'un mot par un autre au cours de l'évolution d'une langue : ainsi *entendre* s'est substitué à *ouïr*, *tête* à *chef*, etc.

3. En linguistique structurale, la *substitution* est une opération consistant à remplacer une partie détachable d'un énoncé par un autre élément qui garde à l'énoncé sa valeur grammaticale. Ainsi, dans la phrase *Le concierge monte les lettres*, je peux substituer *ce*, *ton*, *mon* à *le* sans que la phrase soit incorrecte. De même, je peux substituer *gardien*, *facteur*, *employé* à *concierge*. Cette opération de substitution (commutation) permet de déterminer les classes de morphèmes. On opposera alors l'axe paradigmatique considéré comme axe des substitutions à l'axe syntagmatique comme axe des combinaisons dans la chaîne parlée.

Le repérage des *substitutions* pose (sous le nom de *commutation*) un problème à la linguistique structurale :

— On peut vouloir relever les substitutions par une recherche menée à l'intérieur d'un corpus. C'est la procédure de l'analyse distributionnelle rigoureuse. Le désir de ne pas faire intervenir le sens amène le descripteur à ne tenir compte que des substitutions relevées dans le corpus. Par exemple, si le corpus comporte *je te vois* et *je le vois*, il y aura possibilité pour le descripteur de distinguer un élément variable *te/le* défini par sa possibilité de substitution dans le même environnement ;

substituabilité

On appelle *substituabilité* la propriété qu'une partie détachable d'un énoncé (mot, syntagme) a de pouvoir être remplacée par une autre dans un autre énoncé, sans que ce dernier perde son caractère d'énoncé grammatical. C'est cette propriété qui permet d'isoler les unités discrètes dans la chaîne parlée et de définir ensuite les règles de combinaison de ces unités. La *substituabilité* implique l'existence d'un « juge » (locuteur natif) qui répond de la grammaticalité des énoncés en question. (v. COMMUTATION, SUJET PARLANT.)

substitut

On donne le nom de *substitués* aux pronoms (personnel, démonstratif, possessif) considérés dans leur fonction principale qui est de se substituer à un mot ou à un groupe de mots, qu'ils représentent ou remplacent (fonction anaphorique). Dans *Il lui parle*, *lui* est un substitut remplaçant un syntagme nominal animé, masculin ou féminin, singulier. (v. REPRÉSENTANT.)

– Une analyse distributionnelle moins rigoureuse peut s'appuyer sur les commutations : elle se permet de faire intervenir le sens, non pour une analyse sémantique détaillée, mais comme mode de vérification d'identité ou non-identité entre deux énoncés. En face d'un énoncé du corpus *je te vois*, le test de commutation entre *te/le* aboutit à l'énoncé *je le vois* et à la constatation par le descripteur de la non-identité des deux énoncés. Il en déduit la non-identité de *te/le* dans le même environnement, et peut ainsi constituer le paradigme des substitués.

En glossématique, le terme de *substitution* s'applique aux remplacements d'une unité qui ne constituent pas une mutation*. Il y a substitution quand on remplace, par exemple, une variante de phonème par une autre variante du même phonème. Ainsi, en français, le remplacement du *r* roulé par un *r* parisien, variante du même phonème, est une substitution.

4. En grammaire générative, la *substitution* est une opération consistant à mettre à la place d'un constituant qu'on a effacé un autre constituant que l'on a déplacé.

5. En sociolinguistique, la *substitution* est un processus par lequel la langue d'origine d'un pays est progressivement remplacée par une autre langue, généralement introduite par des couches sociales devenues maîtresses du pouvoir politique ou économique. En Gaule, après la conquête par Jules César, il y a eu substitution progressive du latin aux langues gauloises.

substrat

Le *substrat* désigne toute langue parlée à laquelle, dans une région déterminée, une autre langue s'est substituée pour diverses raisons, quand on considère l'influence que la langue antérieure a pu avoir sur la langue qui lui a succédé : les parlers celtiques utilisés en Gaule avant la conquête romaine sont les substrats du gallo-romain, où ils ont laissé des traces. (V. ADSTRAT, SUPERSTRAT.)

suffixe

Le *suffixe* est un affixe qui suit le radical auquel il est étroitement lié. On distingue les *suffixes flexionnels*, ou *désinentiels*, qui forment les marques casuelles, celles de genre et de nombre de la flexion des noms, et les marques de temps, de nombre et de personne des verbes, et les *suffixes dérivationnels*, qui servent à former

de nouveaux termes à partir des radicaux. Ainsi, *-esse* dans *duchesse* (féminin de *duc*) est un *suffixe flexionnel* ; et *-age* dans *l'asphaltage des routes* (issu de *les routes sont asphaltées*) est un *suffixe dérivationnel*.

suite

En linguistique, on appelle *suite* une réunion d'éléments appartenant à un ensemble non vide : *séquence* et *suite* sont souvent donnés pour synonymes et désignent une succession quelconque d'éléments quelconques réunis par l'opération de concaténation*.

Ainsi, SN + SV (syntagme nominal suivi de syntagme verbal, le signe + indiquant la concaténation) forme une suite, comme aussi *Le + père + lit + le + journal*.

(Pour *suite terminale*, *préterminale*, v. ces mots.)

sujet

1. Dans les grammaires logiques, de l'Antiquité aux successeurs de Port-Royal, le *sujet* (ce dont on affirme quelque chose) est l'un des deux constituants abstraits, le second étant l'attribut ou le prédicat (ce qu'on affirme), nécessaires à la constitution de la proposition. Dans le cadre de la phrase, le concept de sujet recouvre des notions différentes. Imprégnée de la tradition logique, la grammaire didactique définit le *sujet* comme celui qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe (v. ACTANT). C'est ainsi un terme important de la phrase puisqu'il est le point de départ de l'énoncé et qu'il désigne l'être ou l'objet dont on dit quelque chose en utilisant un prédicat. Le sujet est constitué le plus souvent par un nom (nom proprement dit ou mot substantivé)

ou un pronom ; quelquefois une proposition entière joue le rôle de sujet, comme dans *Qu'il s'en aille m'étonnerait beaucoup*. Se fiant à la logique, la tradition a complété cette définition par les notions de sujet réel et de sujet apparent : les verbes impersonnels ou employés impersonnellement sont précédés des pronoms *il* et (quelquefois) *ce*, comme dans *Il est temps de partir, Il faut que je parle, Ce n'est pas beau de mentir : il et ce* sont des sujets apparents et *de partir, que je parle, de mentir* les sujets réels.

Le sujet se place normalement avant le verbe en français, et Rivarol a bâti là-dessus la doctrine selon laquelle notre langue suivrait ainsi un ordre naturel et logique (*Discours sur l'universalité de la langue française*). En réalité, cet ordre est celui de la phrase non-marquée sans intention expressive ; l'ordre est tout différent dans le style affectif, et les inversions y sont fréquentes, comme du reste dans la langue parlée, plus expressive que la langue écrite. On a ainsi : *Louis est venu* (neutre) et *Il est venu, Louis* (expressif). Quand le sujet est un pronom, la règle de la place du sujet connaît une notable exception dans les phrases interrogatives directes n'utilisant pas d'adverbe interrogatif : à l'affirmatif *Il vient* et à l'interrogatif *Est-ce qu'il vient ?* correspond *Vient-il ?* Quand le sujet n'est pas un pronom, on a des phrases comme *Ton ami vient-il ?* Le verbe prend les marques de nombre (et de personne) du nom sujet, avec toutefois le problème particulier de la syllepse, ou accord selon le sens dans des phrases comme *La majorité des gens sont hargneux*. On parle également de sujet dans des phrases sans verbe, soit qu'il y ait eu ellipse, comme dans le télégramme *Colis arrivé hier*, soit que le verbe doive être suppléé entièrement, comme dans *Lui ici ! Lui* constitue bien alors le sujet au sens logique (ce sur quoi on dit quelque chose), mais les critères de forme (accord du verbe) et de position (place par rapport au verbe) ne s'appliquent plus. On préfère alors parler de sujet-thème ou de thème*.

Sur le plan sémantique, le sujet est défini comme étant le thème (ce dont on dit quelque chose), le verbe étant le prédicat ou commentaire.

La linguistique structurale définit le *sujet* comme la fonction grammaticale du syntagme nominal dans la phrase de base composée de la suite : syntagme nominal + syntagme verbal.

Ainsi, dans les phrases *Pierre aime Marie* et *La grue soulève les cloisons préfabriquées*, les syntagmes nominaux *Pierre* et *la grue* sont des sujets de la phrase, ou du prédicat *aime Marie* et *soulève les cloisons préfabriquées*. Les autres syntagmes nominaux qui contiennent ces énoncés ne répondent pas à cette règle de constitution de la phrase, mais sont les constituants du syntagme verbal ; ils ont une autre fonction grammaticale (ici celle d'objet ou de complément). Le syntagme nominal sujet peut être un pronom substitué au syntagme nominal : dans *Il aime son fils*, *il* est un pronom, sujet de *aime son fils*. Le sujet peut être aussi une complétive ou un infinitif (issus de la nominalisation d'une phrase) ; ainsi, dans *Finir un tel travail est impossible*, le sujet est *finir un tel travail*, et dans *Qu'il soit malade n'est pas pour m'étonner*, la complétive *qu'il soit malade* est sujet de *n'est pas pour m'étonner*. Dans ces deux cas, la complétive ou l'infinitif peuvent être déplacés après le verbe et remplacés devant le verbe par le pronom *il* ; on a alors les constructions dites impersonnelles : *Il m'est impossible de finir ce travail, Il n'est pas étonnant qu'il soit malade* (l'infinitif étant alors précédé de la préposition *de*). En ce cas, le sujet est toujours la complétive *qu'il soit malade* ou l'infinitif *finir ce travail* ; on les appelle *sujets réels* en grammaire traditionnelle ; quant au *il*, on l'appelle *sujet apparent* ou *sujet anaphorique*.

La linguistique générative distingue le sujet de la phrase de structure profonde du sujet de la phrase de structure de surface. Dans la phrase *La voiture renverse le passant*,

la voiture est en même temps le sujet de la structure profonde et le sujet de la structure de surface dérivée. Mais dans la phrase passive *Le passant est renversé par la voiture*, le sujet de la structure de surface *Le passant* n'est pas le sujet de la structure profonde (la voiture). Il y a un syntagme nominal sujet de la structure profonde et un syntagme nominal sujet de la structure dérivée, qui sont différents. Cette distinction recoupe en partie celle de sujet et d'agent. (V. AGENT, ERGATIF.)

2. On appelle *cas sujet* le cas exprimant en ancien français la fonction grammaticale de sujet. Le cas sujet est marqué dans le plus grand nombre de déclinaisons par la présence de la désinence *s* : ainsi, le cas sujet singulier *murs* s'oppose au cas régime* *mur*.

sujet parlant

On appelle *sujet parlant* un être humain capable de langage et possédant une compétence linguistique qui est la grammaire de sa langue ; ainsi, tout francophone est un sujet parlant le français.

On appelle *intuition du sujet parlant* la capacité du sujet parlant, qui a intériorisé la grammaire spécifique d'une langue, de formuler sur les énoncés émis dans cette langue des jugements de grammaticalité, de synonymie et de paraphrase. (V. GRAMMATICALITÉ, LOCUTEUR NATIF.)

superessif

On appelle *superessif* un cas, utilisé dans les langues finno-ougriennes, indiquant la position sur une surface.

superfamille

Syn. de PHYLUM.

superficiel

En grammaire générative, la *structure superficielle* est synonyme de *structure de surface*. (V. SURFACE, PROFONDE [STRUCTURE].)

superlatif

On appelle *superlatif* le degré de comparaison de l'adjectif ou de l'adverbe exprimant la qualité ou la modalité à un degré très élevé, supérieure ou inférieure à d'autres ou indépendamment de toute référence. Le *superlatif relatif* (*Pierre est le plus heureux, le moins heureux des hommes*) représente la qualité supérieure ou inférieure par rapport à tous les êtres ou objets susceptibles d'avoir cette qualité ; dans *Pierre est très heureux*, le superlatif absolu représente la qualité à son degré le plus élevé sans comparaison avec d'autres. En français, le superlatif relatif est constitué du déterminant (*le, la, les*) et de la forme du comparatif (*plus* + adjectif ou adverbe) ; le *superlatif absolu* est formé avec les adverbes *très, bien, fort, tout à fait*, ou avec des préfixes comme *extra, sur, super* (qui sont des

augmentatifs) ou des suffixes comme *-issime*. En latin, le superlatif est formé avec un suffixe *-issimus*.

superordonné

On appelle *superordonné* le terme dont le sens inclut le sens (ou les sens) d'un ou de plusieurs autres termes, appelés alors *hyponymes**. Le sens du nom de la partie d'un tout est hyponyme du sens du tout qui lui est superordonné. Ainsi, *animal* est superordonné à *chien, chat, âne*, etc. (V. GÉNÉRIQUE.)

superstrat

Le *superstrat* désigne toute langue qui s'introduit largement sur l'aire d'une autre langue, mais sans s'y substituer, et qui peut disparaître finalement tout en laissant quelques traces. Après les grandes invasions, les langues germaniques ont fini par disparaître, mais elles ont exercé sur le roman une influence lexicale et syntaxique qui n'est pas négligeable : la présence de l'aspiration ancienne de *haut*, issue du latin *altus*, est due à l'existence du terme germanique *hoch*. (V. ADSTRAT, SUBSTRAT.)

supersystème

Syn. de DIASYSTÈME. (V. DIASYSTÉMATIQUE.)

supin

En grammaire latine, le *supin* est une forme nominale du verbe constituée d'un suffixe *-u-* ajouté à la racine. On le rencontre sous trois formes : supin en *-um*, jouant le rôle d'un accusatif (*eo lusum*, je vais jouer), en *-ui*, ayant le rôle d'un datif, et en *-u* avec le rôle d'ablatif (*facilis dictu*, facile à dire) ; le supin en *-um* est dit *supin premier*, les supins en *-ui* et *-u* sont dits *supins seconds*.

suppléance

On appelle *suppléance* le cas où les allomorphes d'un même morphème appartiennent à des radicaux différents ; ainsi, le verbe *aller* a trois allomorphes : *all-/ir-/v-* ; c'est un phénomène de suppléance.

supplétif

Une forme est dite *supplétive* quand elle est capable de compléter les formes manquantes dans le paradigme des verbes ou des noms défectifs. Ainsi, on dira que les formes avec les radicaux *va* et *i* sont les formes supplétives du verbe *aller* (*il va, il ira*).

Toutefois, on distingue *allomorphe* et *forme supplétive* en lexicologie, dans l'analyse de la *dérivation*. Pour parler de relation d'allomorphie entre deux morphèmes bases de dérivation (par exemple entre *sel-* et *sal-* dans *sel/salin*), il faut que la relation concerne plusieurs couples : dans ce cas, elle est la même entre *mer* et *marin* qu'entre *sel* et *salin*.

Mais quand les bases ont des doublets tels que l'alternance ne soit pas attestée ailleurs dans le lexique, on ne peut plus parler d'allomorphie : l'alternance *calor-/therm-* (*calorifère, thermomètre*) est unique, comme l'alternance *froid/cryo-* (*froideur, cryométrie*). On est alors devant un fait de *supplétion*. Les formes de remplacement sont dites *supplétives*.

support

On appelle *verbes supports* les verbes qui ont comme prédicat un nom qui se retrouve dans la nominalisation. Ainsi *César conduisit une attaque contre un fort*, qui peut être transformé en *L'attaque de César contre un fort*, implique comme verbe support *conduire, mener, faire*, le verbe type étant *faire*. Le verbe support permet d'expliquer la présence de la préposition *contre* dans la phrase nominalisée. Le concept de *verbe support* part de l'analyse des verbes en prédicat et arguments ; le verbe à deux arguments (*avantager quelqu'un*) correspond à une phrase à 3 actants avec *donner* (*donner un avantage à quelqu'un*), cette relation supposant un verbe capable de porter le temps, le nombre et la personne et qui a cette seule fonction ; *donner* est donc en ce cas un verbe support.

supradentale

On donne parfois le nom d'*articulation supradentale* aux articulations rétroflexes (dites aussi *cacuminales, cérébrales* ou *inversées*), parce qu'elles sont réalisées par le contact de la pointe de la langue contre le sommet de la voûte palatale, au-dessus de la racine des dents.

supralocale

On qualifie de *supralocale* (ou de véhiculaire*) une langue qui est utilisée hors de son aire d'origine par des peuples qui ont des langues maternelles différentes. Ainsi, le bantou est

parlé par des populations non bantoues, de langues différentes, pour communiquer entre elles.

suprasegmental

Un *trait suprasegmental*, ou *trait prosodique*, est une caractéristique phonique qui affecte un segment plus long que le phonème : l'accent, l'intonation, la durée sont des traits suprasegmentaux. Certains traits, traditionnellement considérés comme n'affectant que le phonème, peuvent être considérés comme suprasegmentaux dans la mesure où ils affectent plusieurs phonèmes d'un même mot ou d'un même syntagme : par exemple, le trait de nasalité dans les langues où il affecte aussi la voyelle qui précède ou qui suit la consonne nasale, le trait d'aperture ou de localisation dans les langues où l'harmonie vocalique joue un rôle important, etc. (V. PROSODIE.)

surcomposé

On appelle *formes surcomposées* les formes verbales du français constituées d'une suite de deux auxiliaires *avoir* (ou d'un auxiliaire *avoir* et d'un auxiliaire *être*) et d'un participe passé (*Quand il aura eu fini*). Les formes surcomposées expriment l'aspect accompli et le temps futur ou passé par rapport à un futur ou à un passé de l'énoncé.

surdi-muté

On appelle *surdi-muté* l'état d'un enfant sourd dont la mutité est la conséquence directe de cette surdité et, de ce fait, peut être surmontée par une rééducation linguistique spéciale.

surdité

On appelle *surdité verbale* un trouble de la perception auditive qui, indépendamment de toute altération au niveau de l'oreille, est limité aux seuls sons du langage et se manifeste par l'impossibilité de comprendre la signification des mots parlés. (V. APHASIE.)

surface

La *structure de surface* est, en grammaire générative, l'organisation syntaxique de la phrase réalisée, produite par l'application des transformations à la structure profonde.

surnorme

Pour une langue déterminée, la *surnorme* est l'ensemble des règles prescrites qui apparaissent comme inutiles à la communication. Pour le verbe *dire*, dites (2^e pers. du pluriel), bien que s'expliquant historiquement, est illogique du point de vue de la conjugaison, et cette irrégularité est inutile à l'intercompréhension. On

peut en dire autant des pluriels en *-x* du type *bijoux* par rapport aux formes terminées par *-s*.

survivance

Syn. d'ARCHAÏSME au sens 2.

suspension (points de)

On appelle *points de suspension* un signe de ponctuation formé de trois points, indiquant l'interruption d'un énoncé et correspondant à une pause dans la voix.

svarabhakti

On appelle *svarabhakti* le développement d'une voyelle à l'intérieur d'un groupe de consonnes ; ainsi, *arc-bouter* est prononcé [arkəbute].

Swadesh (Morris), linguiste américain (Holyoke, Massachusetts, 1909-Mexico 1967).

syllabe

On appelle *syllabe* la structure fondamentale qui est à la base de tout regroupement de phonèmes dans la chaîne parlée. Cette structure se fonde sur le contraste de phonèmes appelés traditionnellement *voyelles* et *consonnes*. La structure phonématique de la syllabe est déterminée par un ensemble de règles qui varient de langue à langue. La syllabe ouverte (commençant par une consonne et se terminant par une voyelle) répond au schéma CV, comme en français *ma* ; c'est le seul type de syllabe universel. Toutes les langues ont des syllabes de ce type. Il n'y a pas de langue qui n'ait que des syllabes fermées de types VC ou CVC. Dans l'évolution des langues, l'apparition de syllabes fermées correspond souvent à un nouveau découpage, tardif, de syllabes antérieurement ouvertes ; ainsi, en espagnol, la présence de diphtongues en syllabe fermée dans des mots comme *puerta* laisse supposer une étape où la première syllabe était ouverte, la consonne /r/ faisant partie de la deuxième syllabe. Toute séquence phonématique se fonde sur la récurrence régulière d'un ou de plusieurs types syllabiques existant dans une langue déterminée, V, CV, VC, ou CVC. Une forme libre, c'est-à-dire une forme isolable au moyen de pauses, doit contenir un nombre entier de syllabes.

La *frontière syllabique* a une fonction distinctive dans les langues où elle coïncide nécessairement avec la frontière de morphèmes, comme en allemand ou en anglais : ainsi, en anglais, la différence de découpage syllabique entre les deux séquences *a name* [ə'neim] « un nom » et *an aim* [ən'eim] « une cible » permet de les opposer linguistiquement. On dit dans ce cas que la frontière syllabique, ou jointure, notée /+/, a une valeur de phonème [ə + neim] vs [ən + eim].

Le principe de la structure syllabique se fonde sur le contraste de traits successifs à l'intérieur de la syllabe ; une partie de la syllabe, appelée *centre* ou *noyau*, prédomine par rapport aux autres. Les phonèmes qui la composent sont appelés *phonèmes centraux* (ou *phonèmes syllabiques* ou *syllabèmes*). Les phonèmes qui constituent la partie marginale de la syllabe sont appelés *phonèmes marginaux* ou *asyllabèmes*. D'habitude, les phonèmes vocaliques sont des syllabèmes et les consonnes des asyllabèmes, mais il y a des exceptions. Dans certaines langues, certains phonèmes consonantiques ou liquides ont des allophones syllabiques (comme /r/ en tchèque dans le nom de ville *Brno*, qui

Membre du courant structuraliste, il est l'un des créateurs de la glottochronologie*. Grâce à cette méthode, il a proposé une nouvelle classification génétique des langues indiennes d'Amérique centrale et de celles d'Amérique du Sud.

syllabaire

Un *syllabaire* est un ensemble de signes d'écriture dans lequel chaque symbole représente non un phonème (sauf exception), mais une syllabe. Le syllabaire est à l'écriture syllabique ce que l'alphabet est à l'écriture alphabétique.

syllabation

La *syllabation* est l'opération qui consiste à décomposer en syllabes différentes des séquences phoniques de la chaîne parlée.

comporte deux syllabes), certains phonèmes vocaliques ont des allophones asyllabiques, comme le /i/ italien à la finale de *mai* [maj] « jamais ». Le noyau de syllabe contient alors deux ou plusieurs phonèmes, dont l'un, appelé *sommet de syllabe*, est élevé par rapport aux autres au moyen du contraste compact vs non-compact, diffus vs non-diffus, voyelle vs consonne. Les consonnes qui précèdent le centre de la syllabe sont dites *explosives* ou *ascendantes*, celles qui suivent le centre de la syllabe sont dites *implosives* ou *descendantes*. Parmi les consonnes du bord de syllabe, les plus audibles sont les consonnes les plus proches du centre de syllabe.

Certains linguistes refusent à la syllabe une identité physique et ne lui attribuent qu'une existence psychologique et phonologique. D'autres, au contraire, comme R. Jakobson et M. Halle, attribuent à la syllabe une existence phonétique définie par certaines caractéristiques articulatoires et acoustiques : une liaison plus intime et un degré de coarticulation plus étroite du centre de syllabe par rapport aux bords, dus à une augmentation de la fréquence du fondamental.

syllabème

Certains linguistes classent sous le nom de *syllabèmes* les unités phoniques qui peuvent fonctionner comme centre de syllabe, c'est-à-dire les voyelles et les consonnes liquides [l] et [r] dans certaines langues comme le tchèque. On appelle inversement *asyllabèmes* les phonèmes, surtout consonantiques, qui constituent la partie marginale de la syllabe.

syllabique

L'*écriture syllabique* est le système d'écriture dans lequel chaque signe (graphème) représente une syllabe, c'est-à-dire une consonne et la voyelle précédente (ou suivante). Ainsi, pour transcrire *ba* et *bo*, on aura non pas trois signes pouvant se combiner, mais deux signes représentant l'un *ba*, l'autre *bo*. L'écriture syllabique japonaise est née de l'adaptation des caractères chinois à la langue japonaise, qui n'est pas une langue agglutinante mais une langue flexionnelle. L'écriture syllabique correspond à certaines données linguistiques ; ainsi, les

consonnes n'existent jamais isolément. Concrètement, seules existent des voyelles et des syllabes ; c'est par un effort d'abstraction que l'on pose la réalité des consonnes. L'inconvénient du système syllabique est qu'il exige la connaissance d'un bien plus grand nombre de signes que l'écriture alphabétique. L'écriture syllabique doit être distinguée d'une écriture alphabétique qui ne noterait pas les voyelles,

syllepse

En rhétorique et en grammaire, on appelle *syllepse* l'accord des mots en genre et en nombre non d'après la grammaire, mais d'après le sens. Ainsi, on peut dire *Une foule de gens l'attendent*, l'accord se faisant avec le caractère de pluralité du sujet, ou *Une foule de gens l'attend*, l'accord se faisant avec le singulier, *une foule*.

En rhétorique, on parlera aussi de *syllepse* quand un terme est pris dans la même phrase au propre et au figuré (ex. : *Galatée est pour Corydon plus douce que le miel du mont Hybla* ; *Vêtu de probité candide et de lin blanc*).

symbole

1. En rhétorique, le *symbole* est une figure par laquelle on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour le désigner (ex. : la balance pour la justice).
2. Le *symbole* entre, chez Ch. S. Peirce, en opposition avec *icône* et *indice*. Un symbole est la notation d'un rapport — constant dans une culture donnée — entre deux éléments. Alors que l'icône vise à reproduire en transférant (cas du portrait, reproduisant sur la toile une impression sensorielle) et que l'indice permet un raisonnement par inférence (la fumée comme indice du feu), le symbole procède par établissement d'une convention (la balance comme symbole de la justice).

On constatera que ces diverses fonctions peuvent se trouver cumulées : une typologie des icônes, indices et symboles se fonde sur l'accentuation d'un des pôles

sémiotiques dans les divers signes. Par exemple, le portrait comporte une part de règles acquises : si le contenu iconique est identique dans le portrait et dans la caricature, l'aspect symbolique (conventions du genre) est bien distinct dans l'un et l'autre cas. Si, en revanche, la balance est symbole de la justice, F. de Saussure note « un rudiment de lien naturel entre le signifiant et le signifié », donc un reste du processus iconique ou indiciel.

3. En grammaire générative, on donne le nom de *symboles* à tous les éléments de l'« alphabet » nécessaires à la notation des abstractions antérieures à la réalisation morphophonologique. Le symbole initial de la grammaire générative est noté P. C'est le symbole noté à gauche dans la première règle de réécriture ; il représente la construction du niveau le plus profond ; toutes les autres constructions engendrées par les règles de réécriture, puis par les règles transformationnelles, en sont des constituants.

Au terme des règles grammaticales, nous aurons une série de symboles référant à une classe particulière d'éléments lexicaux. Ces symboles sont appelés *symboles terminaux* ; c'est à eux que les règles d'insertion lexicale substituent les items lexicaux pris dans le lexique.

Il reste à signaler l'existence de symboles postiches (*dummy symbols*). Une règle du type $A \rightarrow \Delta$, où Δ est un symbole postiche et A une catégorie lexicale, permet à la composante catégorielle d'engendrer des indicateurs pour des séquences composées de diverses occurrences de Δ (marquant la position des catégories lexicales) et de formants grammaticaux.

Les symboles catégoriels les plus généralement utilisés sont les suivants :

P	phrase de base	SV	syntagme verbal
SN	syntagme nominal	D	déterminant
N	nom	Aux	Auxiliaire
V	verbe	M	mode
Mod	modalité	Inf	infinitif
PP	participe passé	Inter	interrogation
Nég	négation	Pass	passif
Emph	emphase	Décl	déclaratif
Imp	impératif	Prés	présent
Pas	passé	Prép	préposition
SP	syntagme prépositionnel	Adj	adjectif
SA	syntagme adjectival		
etc. (v. CATÉGORIEL.)			

4. La terminologie est confrontée au fait que, dans les textes scientifiques et techniques, le symbole est encore plus détaché de tout « lien naturel ». Le symbole est utilisé comme notation, avec souvent des valeurs très différentes selon les domaines. Il est alors souvent difficile de distinguer le symbole de l'abréviation ou du sigle.

P sera symbole du phosphore en chimie, de la puissance ou du flux énergétique en physique, de la quantité de mouvement en mécanique, du proton en physique nucléaire. En musique, ce même p sera une abréviation pour *piano* (et pp vaudra pour *pianissimo*) tandis qu'en typographie il abrégera *page* (et pp vaudra pour *pages*), en religion, il abrégera le titre de *père*, etc.

Si l'on compare nomenclature et symboles chimiques, on trouvera des incohérences : si Fe à la fois abrège et symbolise le fer, et P le phosphore, il faudra recourir à l'étymologie* pour repérer le mercure sous Hg (par *hydrargyrum*, litt. « argent liquide ») et l'azote sous N (pour l'ancien *nitrogène*).

symbolisme phonique

On appelle *symbolisme phonique* la tendance à supposer qu'il existe une relation nécessaire entre le mot et l'objet signifié et à attribuer aux sons une valeur sémantique dénotative ou connotative. Cette relation est saisissable dans les onomatopées ou les mots expressifs (*cocorico, miauler*) ; cette hypothèse se vérifierait dans le rapport qui existerait entre la voyelle [i], par exemple, et les petits objets. Cette théorie de l'origine naturelle du langage s'oppose à la théorie de l'origine conventionnelle. (V. ARBITRAIRE.)

symétrie

La *symétrie* est la propriété de l'égalité des ensembles* qui permet d'inverser la proposition $A = B$ en $B = A$.

symétrique

On appelle *verbes symétriques* les verbes susceptibles de figurer avec le même système de marques morphologiques dans la phrase active et dans sa transformée passive. On peut considérer l'emploi du verbe symétrique comme une forme particulière de la transformation passive. À la structure $SN_1 V SN_2$ correspond alors $SN_2 V$ prép. SN_1 ; prép pouvant être *à, au contact de, sous l'effet de, etc.* Par exemple *jaunir* dans *Le soleil jaunit les papiers* vs *Les papiers jaunissent au soleil*.

symploque

En rhétorique, la *symploque* est une figure qui consiste dans la répétition d'un mot ou d'un groupe de mots au commencement et à la fin de phrases ou de membres de phrase qui se suivent. (Ex. « *Qui est l'auteur de cette loi ? Rullus. Qui a privé du suffrage la plus grande partie du peuple romain ? Rullus. Qui a présidé les comices ? Rullus* » [Cicéron].)

sympôme

On dit d'un événement linguistique qu'il est un *sympôme* quand il est lié à un locuteur dont il exprime l'état intérieur (V. SIGNE, SYMBOLE). Ainsi, si nous constatons des variations caractéristiques dans l'intensité de la voix du locuteur, nous en concluons que le locuteur est excité.

synalèphe

La *synalèphe* est un phénomène de fusion vocale par lequel deux émissions se confondent en une seule soit par élision (l'une des voyelles disparaît : en français, l'article singulier s'élide devant voyelle), soit par

contraction (deux voyelles se fondent en une voyelle longue : en italien, le mot *variî* « variés » peut être réalisé par [variî] ou [vari] ; le mot *Sahara* peut être prononcé [saara] ou [sa:ra]) ou par synérèse*.

synapsie

Dans la terminologie d'É. Benveniste, la *synapsie* est une unité de signification composée de plusieurs morphèmes lexicaux. La *synapsie* (*machine à coudre, hirondelle de mer*) se distingue du mot composé (*timbre-poste, marteau-pilon*) ou du dérivé (*antipoète, archiécriture, maoïste, ferblanterie*) par les critères suivants :

- la liaison entre les éléments est de nature syntaxique (à l'opposé du caractère morphologique de la composition par le trait d'union ou le *-o* final du premier terme : *timbre-poste, sino-japonais*) ;
- la *synapsie* se fait avec des éléments de jonction particuliers (en français, *de et à*) ;
- l'ordre suivi est en français du déterminant vers le déterminé ;
- les éléments gardent leur forme lexicale pleine (opposer *ped de table*, unité *synaptique*, et *pedicure, podomètre, dérivés*) ;
- le déterminant ne reçoit pas l'article (opposer *chemise de nuit* et *il met une chemise pour la nuit*) ;
- les deux membres gardent leur possibilité d'expansion (*bête à cornes, grande bête à cornes, bête à grandes cornes*) ;
- le signifié a un caractère unique : on remarque la monosémie de *fil de fer* par opposition à la polysémie de *fil* (de couturière, de métal, du rasoir, = téléphone, = lien logique de la conversation, etc.) et de *fer* (à repasser, à souder, = minerai, = métal, = entraver, etc.).

syncatégorématique

On appelle *syncatégorématique* tout terme qui détermine l'extension du sujet (comme le quantificateur *tous*) ou modifie le prédicat (comme la négation ou les modaux).

synchorèse

En rhétorique, la *synchorèse* est une figure consistant à faire une concession apparente à l'adversaire.

synchronie

On appelle *synchronie* un état de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné de temps, sans référence à l'évolution qui l'aurait amené à cet état. (V. SYNCHRONIQUE.)

synchronique

1. On qualifie de *synchroniques* les études qui envisagent la langue, à un moment donné, comme un système en soi (étude, recherche, linguistique synchroniques), les faits qui sont étudiés comme éléments d'un système fonctionnant à un moment donné et considérés comme étales (faits, données synchroniques).

2. L'*étude synchronique* de la langue porte sur un état déterminé (à un moment donné du temps). Cet état peut être parfois très reculé : on peut faire une description, une étude synchronique du latin ou du grec ancien, pourvu que ces études se situent à un moment du passé et ne prennent pas en considération l'évolution de la langue. Il reste toutefois que les hypothèses qu'on pourra alors formuler seront invérifiables dans la mesure où on ne pourra pas les soumettre au jugement des locuteurs* natifs.

C'est à F. de Saussure que revient le mérite d'avoir insisté sur l'importance de l'étude synchronique, de la description, en linguistique. La synchronie sera pour lui soit la perspective selon laquelle une langue est considérée à un moment donné comme constituant un système, soit l'ensemble des faits de langue étudiés ainsi ou situés à un moment déterminé du temps et conçus comme formant un système, ou d'une manière plus générale la discipline qui s'occupe de la description linguistique. F. de Saussure a illustré l'opposition diachronie/synchronie en utilisant l'image du jeu d'échecs. Pendant une partie d'échecs, la disposition des pièces se modifie à chaque coup, mais à chaque coup la disposition peut être entièrement décrite d'après la place où se trouve chacune des pièces. Pour la conduite du jeu, à un moment donné, il importe peu de savoir quels ont été les coups joués précédemment, dans quel ordre ils se sont succédé : l'état particulier de la partie, la disposition des pièces peuvent être décrits synchroniquement, c'est-à-dire sans aucune référence aux coups précédents. Si l'on suit F. de Saussure, il en va de même pour les langues ; celles-ci changent constamment, mais on peut rendre compte de l'état où elles se trouvent à un moment donné.

On peut prendre l'exemple des cas, du latin au français. En latin, les différentes terminaisons indiquent les relations que les mots entretiennent dans une phrase. Une étude synchronique de ce système pourra donc se faire en tenant compte des éléments tels qu'ils se présentaient, par exemple, au 1^{er} siècle av. J.-C. L'*état de langue* pourra être délimité en prenant des textes correspondant, par exemple, à une trentaine d'années. On supposera qu'il n'y a pas entre 60 av. J.-C. et 30 av. J.-C. de variations dignes d'intérêt. Ce n'est donc pas la nature des énoncés analysés qui fait que l'étude est synchronique, mais la saisie de ces énoncés par la linguistique qui minimise (ou ignore) les différences entre un point du temps et l'autre (étude synchronique) ou, au contraire, les privilégie (étude diachronique). En reprenant l'image du jeu d'échecs, on peut dire que les pièces peuvent être les mêmes, mais que leurs positions sur l'échiquier changent. Parfois, il faut aller plus loin : on peut se demander si au fond il n'y a pas, par exemple, suppression de certaines pièces (l'image de l'échiquier permet de l'envisager) ou addition d'autres (ce que l'image de l'échiquier interdit). Ainsi, pour le français moderne parlé, la distinction entre le singulier et le pluriel ne se marque pas par un -s, mais par la forme de l'article défini, la manière dont se fait l'accord du verbe, la liaison devant un mot qui commence par une voyelle. Les locuteurs d'une langue donnée ne connaissent généralement pas (à quelques exceptions près) l'histoire de la langue qu'ils parlent. Le passé n'a donc aucune importance pour la compréhension du système (bien que R. Jakobson ait insisté sur l'importance des clivages diachroniques dans un état de langue [v. DIACHRONIE]). Ils en arrivent, compte tenu du groupe social dans lequel ils parlent, à appliquer certaines règles qui sont

immanentes à l'ensemble de phrases utilisées par la communauté dans laquelle ils vivent.

La description synchronique se donne pour tâche d'énoncer clairement et de manière systématique l'ensemble de ces règles telles qu'elles fonctionnent, à un moment donné, dans la langue à étudier. Pour ce qui est des quelques membres d'une communauté linguistique qui ont effectivement des vues sur les états antérieurs de la langue, ou bien leurs connaissances spécialisées modifient leur comportement verbal, et alors leur langue est différente de celle de la communauté et doit être étudiée en tant que telle ; ou bien elles n'ont aucune incidence et alors elles n'ont aucun intérêt pour l'étude à effectuer.

De toute manière, la langue d'une communauté linguistique déterminée, à un moment donné, n'est jamais parfaitement uniforme et l'évolution linguistique ne consiste pas dans la substitution pure et simple d'un système de communication homogène à un autre système, homogène lui aussi.

On peut donc dire que, de toute manière, les deux méthodes comportent une certaine simplification qui minimise les écarts.

syncope

La *syncope* est dans l'évolution des langues un phénomène très fréquent de disparition d'un ou plusieurs phonèmes à l'intérieur d'un mot. Les voyelles atones y sont particulièrement sujettes. Par exemple, le passage des formes latines *calidus, verecundiam, eremitum* aux mots correspondants dans les langues romanes est dû à un phénomène de syncope : *chaud* (ital. *caldo*), *vergogne, ermite*.

synchrétisme

Le *synchrétisme* est le phénomène par lequel des éléments distincts à l'origine ou que l'analyse conduit à dissocier se trouvent mêlés en une forme unique, de manière apparemment indissociable. Pour les langues indo-européennes, on parle de *synchrétisme des cas* : la grammaire comparée permet de penser que la liste primitive des cas comprenait, outre le nominatif, le vocatif, l'accusatif, le génitif et le datif, un ablatif (exprimant la séparation ou l'éloignement), un locatif (exprimant le lieu où l'on est), un instrumental (exprimant ce au moyen de quoi on fait l'action) : le latin a réuni par synchrétisme sous le nom d'*ablatif* certaines formes et tous les emplois de l'instrumental et la plupart des emplois de locatif (celui-ci subsistait pour certains noms) ; le grec a pratiqué le synchrétisme pour l'instrumental et presque tout le locatif réunis sous le datif, tandis que l'ablatif proprement dit était rangé avec le génitif.

Les langues flexionnelles présentent un synchrétisme des morphèmes (en latin celui de

pluriel et de nominatif sont réunis dans la terminaison *i* de *domini*) pour aboutir à des agglomérats, et leur caractère dominant s'appelle aussi *synchrétisme*.

syndèse, syndète

En rhétorique, la *syndèse* est la figure qui consiste à coordonner entre eux (par les conjonctions *et, ou*, en particulier) tous les membres d'une énumération. Ainsi de Corneille (*le Cid*) : *Et la terre et le fleuve et leur flotte et le port / Sont des champs de carnage où triomphe la mort*.

synecdoque

La *synecdoque* est une variété de la métonymie qui consiste à assigner à un mot un contenu plus étendu que son contenu ordinaire (ex. : *voile* pour *navire* [la partie pour le tout], *le cochon* pour *l'espèce porcine* [le particulier pour le général]). Il y a aussi synecdoque quand, par un procédé inverse, on prend le tout pour la partie (ex. : *la France* pour *l'équipe de France*).

synérèse

La *synérèse* est un cas particulier de la synalèphe dû à la fusion de deux voyelles contiguës en une syllabe. Le premier élément prend la valeur d'une semi-consonne comme dans *nuage* [nyʁʒ] prononcé [nyʁʒ] et *oui* [wi] prononcé [wi]. L'histoire de la langue italienne présente aussi une tendance à prononcer comme monosyllabiques des séquences vocaliques bisyllabiques dans des mots comme *Laura, continuo, patria, empio* : aujourd'hui, les Toscans et les Italiens

du Nord prononcent [aw, wo, ja, jo], les Italiens du Sud prononcent [au, uo, ia, io].

synonyme

Sont *synonymes* des mots de même sens, ou approximativement de même sens, et de formes différentes. C'est là la définition large de la synonymie : elle permet aux dictionnaires

notamment de fournir des listes très longues de mots qu'on peut, dans des contextes bien définis, substituer à un autre. En théorie sémantique moderne, deux unités ne sont synonymes que si elles ont le même sens structurel défini au moyen d'une analyse rigoureuse. (V. SYNONYMIE.)

synonymie

La *synonymie* peut avoir deux acceptions différentes : ou bien deux termes sont dits *synonymes* quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé (pour un mot donné, la liste des synonymes est alors importante) ; ou bien deux termes sont dits *synonymes* (synonymie absolue) quand ils sont interchangeables dans tous les contextes, et alors il n'y a pratiquement plus de véritables synonymes, sinon entre deux langues fonctionnelles (par exemple en français, en zoologie, la nomenclature scientifique et la nomenclature populaire offrent de nombreux exemples de synonymie absolue).

De plus, deux unités peuvent avoir le même référent, être synonymes et ne s'employer que dans des contextes différents : par exemple, le *verre de rouquin* est bien un *verre de vin*, mais l'apparition de l'un ou de l'autre dépend de contraintes telles qu'il y a peu de chances pour qu'ils soient facilement interchangeables si l'on tient compte du contexte socioculturel ; il y a bien également identité de dénotation entre *voler* et *piquer*, *voiture* et *bagnole* dans les phrases suivantes : *On m'a volé ma voiture*, *On m'a piqué ma bagnole*, dont les différences de connotation sont évidentes. C'est plutôt en termes de degrés qu'on peut parler de synonymie ; celle-ci deviendra ainsi simplement la tendance des unités du lexique à avoir le même signifié et à être substituables les unes aux autres. La synonymie peut donc être complète ou non, totale ou non.

Le concept de *synonymie complète* est lié à la distinction qu'on fait entre le sens cognitif et le sens affectif. La pratique de la langue met en jeu d'un côté l'entendement, de l'autre l'imagination et les émotions : les mots de la langue quotidienne, à la différence du vocabulaire scientifique et technique, sont chargés d'associations affectives (connotations*) en dehors de leur sens purement dénotatif (V. DÉNOTATION). C'est ainsi que le mot *bifeck* n'a pas la même valeur* (les mêmes connotations) quand on commande *trois bifecks* au boucher et quand on exige de pouvoir *gagner son bifeck*. Dans ce dernier emploi, *bifeck* peut se voir substituer *pain*, *vie*, mais chacun de ces mots, équivalents ici du point de vue de la dénotation, a sa valeur affective propre. On dira qu'il y a synonymie complète quand le sens affectif et le sens cognitif des deux termes sont équivalents. D'une manière générale, et pour des raisons pédagogiques, on s'intéresse à une *synonymie incomplète*, limitée à la dénotation. On considère comme synonymes des mots de même sens cognitif et de valeurs affectives différentes.

La *synonymie* peut aussi être définie par l'équivalence des phrases. Si on a deux phrases P_1 et P_2 différant seulement par le fait que P_1 a une unité x et P_2 a une unité y là où P_1 a une unité x , et si $P_1 \supset P_2$ et $P_2 \supset P_1$ (double implication), on pourra dire que x et y sont synonymes.

L'analyse componentielle* permet de caractériser les synonymes dans la mesure où les unités contiennent les mêmes traits définitoires. Ainsi, *chat* désignant un mâle

et *matou* pourront être dits synonymes en raison du fait que *chat* peut avoir les mêmes traits (animal, félin, mâle, adulte) que *matou*.

La synonymie dépend du contexte beaucoup plus que les autres rapports de sens (hyponymie, antonymie). L'importance du contexte est telle qu'elle neutralise les oppositions entre deux termes. Dans un énoncé comme *leur chien vient de mettre bas*, la cooccurrence, dans l'énoncé, de *vient de mettre bas* conduit à conférer à *chien*, antonyme de *chienne* pour ce qui est du sexe, le caractère [femelle] qui est spécifique de *chienne*. L'opposition mâle vs femelle étant impossible dans cette phrase, *chien*, générique, prend nécessairement le trait [+ femelle]. Ainsi le contexte permet de donner à des unités un sens assez restreint comme à *chien*, plus haut, ou comme à *prendre* dans *Il s'assoit à la terrasse de café pour prendre un verre de bière*. La synonymie peut être considérée comme une hyponymie symétrique. En principe, un superordonné n'implique pas ses hyponymes, mais le contexte situationnel ou syntagmatique peut conférer au superordonné le signifié de l'un de ses hyponymes. Ainsi, si *x* est hyponyme de *y* et *y* de *x* (si la relation est réciproque ou symétrique), on dira que *x* et *y* sont synonymes.

syntagmatique

1. On appelle *rapport syntagmatique* tout rapport existant entre deux ou plusieurs unités apparaissant effectivement dans la chaîne parlée. Une fois reconnue l'existence de relations privilégiées entre certaines unités (mots, groupes de mots, unités complexes de toute dimension), il reste à se demander si ces liaisons, constatées dans l'énoncé, appartiennent à la langue ou à la parole. F. de Saussure hésite en constatant que « [la phrase], type par excellence du syntagme » appartient à la parole, alors que de nombreuses combinaisons syntagmatiques appartiennent nettement à la langue (*à quoi bon !, allons donc !, prendre la mouche, avoir mal à, etc.*). De même, l'activité créatrice qui fait naître *indécorable* sur le modèle de *impardonnable*, etc., est à attribuer à la langue.

L'existence de rapports syntagmatiques à un niveau inférieur à celui du signe est parfois évoquée par F. de Saussure : « Dans le groupe imaginaire *anma*, le son *m* est en opposition syntagmatique avec ceux qui l'entourent et en opposition associative avec tous ceux que l'esprit peut suggérer. » Cette considération est à l'origine du développement de la phonologie.

Signalons que l'hésitation notée devant l'attribution du syntagme* à la langue ou à la parole est résolue par la substitution à ces concepts de ceux de compétence et de performance. La difficulté offerte par le passage de l'acte individuel (fait de parole) à l'acte prédéterminé (fait de langue) est résolue par l'opposition entre créativité* gouvernée par les règles (du domaine de la compétence) et créativité hors des règles (du domaine de la performance). À ce titre, les régularités syntagmatiques sont toutes du domaine de la compétence.

2. En grammaire générative, on appelle *règles syntagmatiques* les règles de la base qui décrivent certaines catégories dans les termes de leurs constituants. Ainsi, le syntagme nominal est décrit comme constitué d'un déterminant suivi d'un nom ; la règle syntagmatique est la suivante : $SN \rightarrow D + N$.

Les règles syntagmatiques sont de la forme $XAY \rightarrow XZY$, *A* étant un symbole unique, *Z* un symbole unique ou une suite de symboles, *X* et *Y* étant des suites de symboles et pouvant être nuls. La règle signifie que *A* se réécrit *Z* dans le contexte $X - Y$. On distingue deux types de règles syntagmatiques selon que *X* et *Y* sont ou

ne sont pas nuls. Si X et Y sont nuls, comme dans la règle $P \rightarrow SN + SV$ (la phrase se réécrit par un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal), on a des règles *indépendantes du contexte* (le contexte étant ici X et Y). Si X et Y ne sont pas nuls, on a des règles *dépendantes du contexte*, comme dans la règle $V \rightarrow V_u / - SN$, qui se lit V (verbe), se réécrit verbe transitif (V_u) dans le contexte d'un syntagme nominal (*Pierre mange sa soupe* ; Y étant alors SN). Les grammaires syntagmatiques qui sont l'ensemble des règles syntagmatiques de la base catégorielle des grammaires génératives peuvent contenir ou non des règles dépendantes du contexte ; on aura donc des grammaires dépendantes du contexte ou des grammaires indépendantes du contexte.

On donne le nom de *grammaire syntagmatique* à la grammaire de constituants dont N. Chomsky a fait la base de la composante syntaxique et dont les règles sont appelées *règles syntagmatiques*.

syntagme

1. F. de Saussure appelle *syntagme* toute combinaison dans la chaîne parlée. Cette définition a été maintenue par certains linguistes ; ainsi, pour A. Martinet, « on désigne sous le nom de *syntagme* toute combinaison de monèmes* ».

Les exemples de syntagmes fournis par Saussure, sont *re-lire* ; *contre tous* ; *la vie humaine* ; *Dieu est bon* ; *s'il fait beau temps, nous sortirons*. On remarquera qu'ils vont d'un plan infralexical (*re-lire*, aboutissant à l'unité lexicale *relire*) jusqu'au plan de la phrase (les deux derniers exemples).

Toutefois, la description des mécanismes de la langue par la seule étude des syntagmes est incomplète. Il faut distinguer deux axes, l'axe des rapports syntagmatiques et l'axe des rapports associatifs ou paradigmatiques. Le rapport paradigmatique est celui qui associe une unité de la langue réalisée dans un énoncé avec d'autres (non présentes dans l'énoncé considéré) [V. PARADIGME]. Le rapport syntagmatique, lui, est contracté entre certaines des unités présentes dans l'énoncé.

Prenons la phrase *Le petit chat est mort*.

1) Il y a, en *chaque point de l'énoncé*, des possibilités de substitution :

$\left. \begin{array}{l} \text{le} \\ \text{ce} \\ \text{mon} \\ \text{un} \\ \text{etc.} \end{array} \right\}$	$\left. \begin{array}{l} \text{le} \\ \text{ce} \\ \text{mon} \\ \text{un} \\ \text{etc.} \end{array} \right\}$	<i>petit chat est mort,</i>
$\text{le } \left\{ \begin{array}{l} \text{petit} \\ \text{gros} \\ \text{vilain} \\ \text{etc.} \end{array} \right.$	$\left. \begin{array}{l} \text{petit} \\ \text{gros} \\ \text{vilain} \\ \text{etc.} \end{array} \right\}$	<i>chat est mort.</i>

Les rapports entretenus par les unités *le/ce/mon/un* (et respectivement les unités *petit/gros/vilain*) sont des rapports paradigmatiques.

2) Il y a, entre divers éléments de l'énoncé, des rapports plus étroits à constater :

a) Il semble moins naturel de découper en *le / petit chat est mort* qu'en *le petit chat / est mort* ;

b) De même, il semble moins naturel de découper en *le petit / chat* qu'en *le / petit chat*.

2. En linguistique structurale, on appelle *syntagme* un groupe d'éléments linguistiques formant une unité dans une organisation hiérarchisée. Le terme de *syntagme* est suivi d'un qualificatif qui définit sa catégorie grammaticale (syntagme nominal, syntagme

verbal, syntagme adjectival, etc. [abréviations : SN, SV, SA]). Le syntagme est toujours constitué d'une suite d'éléments et il est lui-même un constituant d'une unité de rang supérieur ; c'est une unité linguistique de rang intermédiaire. Ainsi, le syntagme nominal est le constituant de la phrase, ce noyau étant formé de la suite : syntagme nominal (SN) + syntagme verbal (SV) (*Pierre + est venu à la maison*) ; il est le constituant du syntagme verbal dans la règle $SV \rightarrow V + SN$ (*lance* [verbe] + *la balle* [SN]) ; il est constitué des éléments déterminant (D) suivi du nom (N) dans la règle $SN \rightarrow D + N$.

Dans l'analyse en constituants d'une phrase réalisée, comme *L'enfant du voisin avait lancé le ballon dans le carreau de la cuisine*, on définit *l'enfant du voisin* comme le syntagme nominal (sujet) et *avait lancé le ballon dans le carreau de la cuisine* comme le syntagme verbal (prédicat) ; le syntagme nominal sujet est formé d'un syntagme nominal (*l'enfant*) suivi d'un syntagme prépositionnel (*du voisin*), et le syntagme verbal est formé d'un verbe et de son auxiliaire (*avait lancé*) suivi d'un syntagme nominal (*le ballon*) et d'un syntagme prépositionnel (*dans le carreau de la cuisine*), lui-même constitué d'une préposition (*dans*), d'un syntagme nominal (*le carreau*) et d'un nouveau syntagme prépositionnel (*de la cuisine*), et ainsi de suite.

Les éléments linguistiques constitutifs d'un syntagme peuvent être des morphèmes lexicaux ou grammaticaux ; *le + garçon*, *le + age*, *amour + eux* ; *viv + ant*, etc., sont des exemples de syntagmes dont les éléments constituants sont des morphèmes autonomes ou des affixes.

syntaxe

1. On appelle *syntaxe* la partie de la grammaire décrivant les règles par lesquelles se combinent en phrases les unités significatives ; la *syntaxe*, qui traite des fonctions, se distingue traditionnellement de la morphologie*, étude des formes ou des parties du discours, de leurs flexions et de la formation des mots ou dérivation. La syntaxe a été parfois confondue avec la grammaire elle-même.

2. En grammaire générative, la *syntaxe* comporte plusieurs composantes : la base

(composante catégorielle et lexicale) et la composante transformationnelle. (V. GÉNÉRATIVE [GRAMMAIRE], TRANSFORMATION.)

synthème

Dans la terminologie de A. Martinet, le *synthème* est un segment d'énoncé formé de plusieurs monèmes lexicaux qui fonctionne comme une unité syntaxique minimale ; les synthèmes sont, par exemple, les mots dérivés (*désirable*, *refaire*, etc.), qui sont le résultat d'un choix unique parmi les ressources de la langue. *Synthème* s'oppose à *syntagme**

synthèse de la parole

La *synthèse de la parole* se propose la production des sons de la parole à partir d'une représentation phonétique du message. La reproduction de ce message résulte de l'encodage d'informations à plusieurs niveaux : la synthèse consiste à générer des paramètres de contrôle pour un décodeur à partir d'une chaîne de symboles phonétiques et d'un ensemble de marqueurs prosodiques. L'étape de synthèse proprement dite s'insère en aval du module de transcription orthographique-phonétique et du générateur de prosodie*, et en amont du système de restitution (synthétiseur*). La synthèse peut privilégier le « faire semblant » qui vise à reproduire les effets, tromper l'oreille, ou le « faire comme » qui vise à modaliser les causes par une imitation de l'appareil phonatoire.

On peut considérer comme des tentatives de simulation de la parole, dès l'Antiquité, les statues parlantes des Grecs d'où émanaient des signes, des voix mystérieuses, des

messages prophétiques : en fait leurs lèvres étaient reliées à des tuyaux dans lesquels parlaient les prêtres pour impressionner les mortels. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'au XVII^e siècle avec *la Fille invisible* qui cachait en fait une personne dissimulée dans l'appareil. Le Moyen Âge a vu apparaître la synthèse mécanique avec l'orgue et la guimbarde. Roger Bacon a étudié le principe d'une tête parlante. Le premier exemple d'un analogue mécanique du conduit vocal est attribué à Kratzenstein, autour de 1780, en réponse à un concours scientifique de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg. Cette machine était composée d'un ensemble de résonateurs acoustiques excités par une anche vibrante et dont la forme était censée représenter la forme du conduit vocal pour la production de cinq voyelles. Le XVIII^e siècle voit apparaître les premiers androïdes. En 1737, Jacques de Vaucanson construit les deux premiers automates parlants, *le Joueur de flûte traversière*, et *le Joueur de tambourin*. Lors du 1^{er} traité de Versailles, l'abbé Mical avait créé deux têtes parlantes (masculine/féminine) qui disaient : « Le roi a donné la paix à l'Europe. La paix fait le bonheur des peuples. » En 1791, le baron hongrois Wolfgang von Kempelen construit la première machine parlante composée d'un soufflet, « une bouche », c'est-à-dire une boîte à air comprimé munie d'une anche alimentant un résonateur en cuir dont le volume pouvait être réglé de la main gauche pour la production des voyelles ; les consonnes étaient créées au moyen de « narines », des orifices que les doigts de l'opérateur venaient fermer, et des sifflets actionnés par des leviers de la main droite. Cette machine pouvait émettre une vingtaine de sons différents. Les machines construites au cours du XIX^e siècle étaient des améliorations de celle de von Kempelen, avec une langue et une mâchoire mobile (Faber, 1835 ; A. G. Bell). À ces recherches participent l'invention du *panharmonica* (machine reproduisant tous les instruments de l'orchestre) du mécanicien autrichien Maelzel (1772-1838) et les travaux sur l'architecture des voûtes de Robert Willis (1800-1875). Le *phonographe* d'Edison en 1877 marque provisoirement l'abandon du « faire comme » au bénéfice du « faire semblant ».

La véritable *synthèse de la parole* a été rendue possible par l'apparition de l'électricité et de l'électronique. En 1922, J. Cl. Stewart construit l'ancêtre des synthétiseurs à formants, avec une machine composée d'une source périodique et de deux résonateurs électriques permettant de reproduire des voyelles, des diphtongues et quelques mots tels que « mama, Anna ». En 1939, à l'Exposition universelle de New York, H. Dudley ingénieur des télécommunications, présente le Voder (Voice Operation Demonstrator), appareil mis au point par les laboratoires Bell et dérivé du Vocoder. Le Vocoder avait été étudié dans le but de réduire le débit des transmissions téléphoniques, en substituant les commandes automatiques issues de l'étage d'analyse à des commandes manuelles : l'objectif était de réduire le débit d'informations transmises sur les voies téléphoniques par l'exploitation de la redondance présente dans le signal vocal. Cette période, qui était aussi celle des débuts du cinéma parlant, marque le véritable commencement des études sur la production et la transmission de la parole par l'utilisation des prises de vues aux rayons X, les enregistreurs, les premiers spectrographes. En 1950, à l'issue d'une phase d'intenses activités de recherche, le premier véritable synthétiseur de parole apparaît aux laboratoires Haskins avec le *Pattern Playback*, système qui peut être considéré comme un sonographe fonctionnant à l'envers. Le sonographe transforme une parole enregistrée en une représentation à trois dimensions dont les deux premières sont le temps et la fréquence, la troisième étant l'intensité représentée sur une échelle de gris (Koenig *et al.*, 1946). Inversement,

le balayage des évolutions schématiques des fréquences de formants par un faisceau de lumière modulée en fréquences permet, après amplification, d'entendre le son correspondant au spectrogramme. L'utilisation conjointe de l'analyse spectrographique et de la relecture de sonagrammes a permis le développement important des études de production et de perception de la parole. C'est à cette époque que l'on a montré le rôle primordial des transitions entre les sons de la parole. Dans le même temps sont construites des machines qui simulent le conduit vocal comme étant composé d'une succession de tubes élémentaires, le diamètre variable de chaque section représentant la forme intérieure du conduit vocal (Dunn, 1950 ; Stevens *et al.*, 1953). À la même période (1953), les premiers synthétiseurs à formants ont été développés par Lawrence en Grande-Bretagne (PAT : Parametric Artificial Talker), par Fant en Suède (OVE : Orator Verbis Electra), enfin au MIT et aux laboratoires Bell.

La deuxième phase de l'histoire de la synthèse, dans les années 70, correspond à une véritable révolution avec le développement de l'utilisation des calculateurs et la théorie du signal numérique. Elle se poursuit aujourd'hui encore, selon deux approches simultanées auxquelles correspondent deux sortes de méthodes. La première méthode vise à reproduire au mieux le signal de parole en contrôlant les paramètres d'un filtre qui simule fonctionnellement le conduit vocal humain (*prédiction linéaire et formants*). La deuxième méthode cherche à simuler la propagation de l'onde sonore dans le conduit vocal à partir de données physiologiques et mécaniques des paramètres articulatoires et de leurs évolutions au cours de la phonation (*modélisation articulaire*).

Les méthodes de synthèse sont de deux types :

1) *La synthèse par règles*. La synthèse par règles repose sur un calcul des paramètres de contrôle à partir de règles préétablies. Des cibles idéales et des modèles de transition sont utilisés pour générer la suite des paramètres de contrôle. Par exemple, pour synthétiser la syllabe [ba], il faut connaître les valeurs-cibles des formants et de l'énergie pour le [b] et le [a], puis les règles d'évolution des paramètres entre ces valeurs, afin de pouvoir construire les transitions. Les modifications prosodiques sont théoriquement rendues possibles de façon assez simple, mais le système de règles est en général très complexe. La mise au point de chacune d'elles est extrêmement longue, bien plus longue que la segmentation d'un dictionnaire de diphtongues. Cette méthode de synthèse a beaucoup été utilisée (Holmes *et al.*, 1964 ; Rabiner, 1968 ; Vaissière, 1971 ; Coker, 1976 ; Flanagan, 1975 ; Klatt, 1976). Généralement, c'est un synthétiseur à formants qui est utilisé car les formants sont des paramètres très bien connus des phonéticiens qui ont accumulé une quantité impressionnante de travaux sur leurs valeurs et leurs évolutions. Par ailleurs, leur pertinence a été testée sur le plan perceptif. Enfin, les formants peuvent être facilement interpolés.

Plusieurs centaines de règles sont nécessaires si l'on veut une quantité de parole synthétique acceptable. Les systèmes de synthèse par règles possèdent un ensemble de cas particuliers de transition qu'il convient de générer au coup par coup, car ils n'entrent dans le cadre d'aucune règle. Si on pousse à l'extrême le raffinement des règles, on risque d'aboutir à un ensemble de règles presque égal au nombre de segments à partir desquels ces mêmes règles ont été élaborées, ce qui conduit à une perte du bénéfice de l'effort de structuration des connaissances. Construire un système de synthèse par règles pour une langue donnée est une entreprise de longue haleine. De tels systèmes ont été développés pour la langue anglaise par les laboratoires du MIT (Klatt, 1976-1979), du JSRU en Grande-Bretagne (Holmes, 1964) et du KTH à Stockholm (Fant, 1960). Le système suédois propose également une version multilingue.

Des systèmes adaptés pour la langue française ont été réalisés en Suède (Carlsson *et al.*, 1982) et au Canada (O'Shaughnessy, 1977).

2) *La synthèse par segments* ou *synthèse par diphones*. Les premières tentatives de synthèse segmentale ont eu lieu à partir de phonèmes : en 1953, Harris avait tenté de réaliser une synthèse à partir d'éléments appelés « blocks » pour reconstituer un signal de parole comme un jeu de construction, la parole obtenue était quasi inintelligible. Les phénomènes de coarticulation étaient peu connus à l'époque, surtout au niveau des consonnes. Liberman montra alors l'importance des transitions entre phonèmes pour l'intelligibilité de la parole, à l'aide d'expériences sur le *Pattern Playback* : ainsi le /k/ de /ka/ assemblé avec le /i/ de /pi/ donne /ki/. La notion de *diphones* en résulta. Un diphone est un segment de parole compris entre les instants de stabilité spectrale de deux phonèmes, en gros entre leurs centres. Une telle technique suppose que l'on dispose d'une base de données exhaustive de segments pour chaque locuteur que l'on désire synthétiser, que ces segments aient été au préalable enregistrés dans un contexte neutre (logatomes) et que l'on ait procédé à une segmentation extrêmement précise de chacune des unités.

Mais l'influence d'un phonème peut s'étendre au-delà de son suivant immédiat grâce aux phénomènes de coarticulation et d'anticipation du mouvement des articulateurs : il est alors possible de prévoir des unités de type triphones VCV appelés aussi disyllabes, les disyllabes étant les équivalents des diphones au niveau syllabique (Saito et Hashimoto, 1968).

Toutes les transitions doivent être stockées, la taille de la mémoire croît avec le carré du nombre de phonèmes de la langue considérée. Par contre, le nombre de règles de concaténation est minime : si l'on considère 17 voyelles et 17 consonnes, on a un maximum de 1 156 diphones pour la langue française.

Cette méthode proposée dans les années 1950 (Kumpfmüller) a été reprise par de nombreux chercheurs (Dixon, Maxey, 1976), en France le L.I.M.S.I. (Lienard, 1979) et le C.N.E.T. (Emerard, 1977).

La méthode de synthèse par règles et la méthode de synthèse segmentale ne sont pas entièrement contradictoires. Dans certains systèmes de mesure segmentale, il est procédé à la normalisation de certains paramètres de contrôle tels que l'énergie, la fréquence fondamentale, voire les spectres aux frontières, afin de minimiser les problèmes de raccordement. Certains systèmes repèrent le milieu de chaque diphone, ce qui permet d'appliquer à ces derniers des distorsions temporelles non linéaires lors des modifications de durée. On peut envisager un nombre plus important de marques, pour localiser la fin de stabilité spectrale pour le premier phonème et le début pour l'autre. On peut alors concevoir de classer les segments en fonction de leur comportement face aux variations de débit et adopter une stratégie différente de modification des durées pour chacune des classes. On s'approche ainsi de la synthèse par règles, en structurant le contenu des unités.

Bimbot (1989) propose une méthode de passage graduel de la synthèse segmentale à la synthèse structurée par règles à partir de la décomposition temporelle, en s'appuyant sur la notion de *polyson*, définie en 1984 par Miclet et Boe comme une sorte de compromis entre les diphones et les disyllabes.

Les applications de la synthèse mettent en œuvre deux méthodes :

1) Le *stockage/restitution*, à vocabulaire limité, avec des messages *figés* (les éléments sont stockés puis restitués, par exemple « composez votre code d'accès ») ou des messages *variables* (les éléments constitutifs sont stockés puis assemblés en fonction

du message à émettre : « à ce jour, votre compte présente un solde / créditeur / de / mille / francs »).

2) La *synthèse à partir du texte* permet de synthétiser n'importe quel texte d'une langue donnée (vocabulaire illimité). Les informations mémorisées sont alors soit des diphtonges, soit des règles d'évolution des transitions entre les phonèmes. Les techniques de reconstruction utilisées sont la prédiction linéaire pour les diphtonges, ou la synthèse à formants pour les règles. L'avantage de la synthèse à partir du texte est sa possibilité de transformer n'importe quel texte écrit en parole. Ceci est obtenu au prix d'une grande complexité algorithmique. Ses principales limitations sont encore son coût et son manque de naturel. Cette technique étudiée en laboratoire depuis 18 ans fait l'objet de produits industriels exploitables depuis 6 ans environ. Elle reste en constante évolution. Ses applications potentielles sont nombreuses : messagerie (lecture automatique de messages écrits, réponses à des renseignements extraits de bases de données), guidage, téléalarmes dans les centres de surveillance et en milieu médical, aide aux handicapés grâce aux « prothèses » que constituent les technologies vocales (machine à lire pour les non-voyants, synthétiseur à sortie vocale pour les non-parlants, etc.).

La synthèse de haute qualité est possible dans un avenir proche, mais son évolution n'a pas été aussi rapide que prévu au cours des années 80. En effet, la parole reste le substitut de l'écrit et de l'écran, et les logiciels n'ont pas suffisamment évolué pour faire bénéficier les usagers de systèmes intelligents, capables de s'adapter et de créer une plus grande convivialité dans les rapports hommes/machine.

synthèse par règles

La *synthèse par règles* consiste en la conversion automatique d'une suite de symboles représentant un texte sous sa forme écrite en une onde sonore continue qui représente une des images acoustiques possibles de ce texte. Les programmes de synthèse* consistent essentiellement à transformer la suite de symboles en une série de paramètres variables dans le temps, capables de commander un synthétiseur*. Ces paramètres sont de deux natures : d'une part les paramètres acoustiques qui permettent de synthétiser les phonèmes* ou allophones* successifs représentant le texte (valeur des formants* à chaque instant t , ou valeur de l'énergie dans les 15 à 20 canaux d'un synthétiseur à canaux* par exemple) et d'autre part les paramètres prosodiques tels que la hauteur* et la durée* à effectuer à chaque phonème. La

synthèse par règles est rendue possible par le caractère redondant de la parole, et elle essaie d'exploiter au maximum cette redondance pour réduire le plus possible le taux de données nécessaires au codage de la voix.

synthétique

1. On qualifie de *synthétiques* les langues flexionnelles comme le latin et les langues agglutinantes comme le vietnamien. *Synthétique* s'oppose ici à *analytique*. Est synthétique une langue qui tend à réunir en un seul mot plusieurs morphèmes. Le français est une langue analytique parce qu'il exprime les fonctions par des mots autonomes appelés *prépositions* et que dans une phrase chacune des unités reste relativement indépendante des autres. (V. ANALYTIQUE.)

2. *Procédure synthétique*. V. ANALYTIQUE.

synthétiseur

Les *synthétiseurs* peuvent être classés en fonction de 3 techniques : *synthèse directe*, *synthèse à travers un modèle*, *simulation du conduit vocal*.

1) La *synthèse directe*. La parole est produite par mesure directe sur l'onde temporelle :

Le *Vocoder à canaux*, technique aujourd'hui abandonnée, consiste à représenter la

fonction de transfert du conduit vocal par l'énergie du signal dans un certain nombre de canaux fréquentiels. L'excitation est représentée par une décision de voisement et la valeur de la fréquence fondamentale.

La *concaténation de formes d'ondes* consiste en un processus qui enchaîne un certain nombre de périodes fondamentales pour reconstituer un phonème et un certain nombre de phonèmes pour former un mot. Cette technique présente l'avantage de la simplicité et de la réduction de l'espace de stockage, avec l'obtention d'une qualité tolérable pour certaines applications comme les jouets. L'inconvénient est qu'elle ne permet pas de prendre en compte les phénomènes de coarticulation, essentiels notamment pour la compréhension des consonnes, ce qui limite fortement l'intelligibilité de la parole.

2) *Synthèse à travers un modèle*. Ces techniques produisent une onde sonore à travers un modèle de production. Les paramètres de ce modèle sont calculés par minimisation d'un critère entre le signal original et le signal prédit par ce modèle.

Le *synthétiseur à formants* utilise l'information perceptive principale relative à la nature des sons voisés telle qu'elle est fournie par les formants. Les composantes de la parole responsables de l'intelligibilité sont déterminées par l'analyse sonographique, puis la parole est reconstituée à partir de générateurs indépendants, l'un de sons vocaliques, l'autre de bruits. La représentation spectrale est simplifiée en ne codant que les formants par leur fréquence centrale, leur amplitude et leur largeur de bande. Trois formants peuvent être suffisants, mais d'autres paramètres peuvent être nécessaires pour caractériser les sons non-voisés, l'effet du canal nasal est également pris en compte. Ainsi, une douzaine de paramètres permettent une bonne restitution. Les filtres associés à chaque formant ou bande de bruit peuvent être disposés *en série* ou *en parallèle*. L'avantage de cette synthèse est que les paramètres qu'elle utilise sont étroitement corrélés à la production et à la propagation de la parole dans le conduit vocal. Un problème majeur subsiste du fait qu'il n'existe pas d'« analyseur formantique » automatique. La plupart des paramètres de commande, notamment dans la configuration en parallèle, doivent être optimisés par l'oreille (cf. études sur l'intonation*).

Le *synthétiseur à prédiction linéaire* : le modèle de prédiction linéaire décrit un échantillon de parole comme étant une combinaison linéaire des échantillons précédents. L'algorithme calcule les coefficients de la combinaison de façon à minimiser l'erreur quadratique moyenne entre le signal original et le signal prédit sur une fenêtre donnée. Ces coefficients sont réactualisés régulièrement toutes les 5 ou 20 milli-secondes ; 10 à 15 coefficients sont nécessaires pour atteindre une synthèse de qualité acceptable. Les avantages de cette technique sont nombreux : analyse automatique, intégration relativement aisée des algorithmes, fidélité au timbre original.

Cependant, on retrouve certains défauts, notamment ceux liés à la source d'excitation dont la représentation est trop simpliste et qui donne une qualité « bruyante » à la parole synthétique. De plus, le modèle se prête mal à la représentation de certains sons, tels que les nasales et les constrictives voisées, parce que les fonctions de transfert obtenues à l'analyse ne contiennent que des pôles.

3) *Simulation du conduit vocal*. Avec cette technique, il s'agit de simuler le fonctionnement du système de production de la parole. Un modèle articuloire reconstitue en premier lieu la forme du conduit vocal en fonction de la position des organes phonatoires (langue, mâchoire, lèvres). Le signal vocal est ensuite calculé à l'aide d'une simulation mathématique de l'écoulement de l'air dans le conduit ainsi délimité. Les paramètres de commande d'un tel synthétiseur sont la pression subglottale, la tension des cordes

vocales et la position relative des divers articulateurs. Les données articulatoires sont obtenues au moyen d'enregistrements cinéradiographiques, là où les sources sont difficiles à modéliser dans le cas des cordes vocales, et encore plus pour la production des occlusives et des constrictives.

Depuis 1964, une quinzaine de modèles du conduit vocal ont été proposés (Ohman, 1967 ; Coker, Fujimura, 1966 ; Mermelstein, 1963 ; Lindblom, Sundberg, 1971). Plus récemment, des modèles ont été développés à partir d'analyses factorielles du conduit vocal (Shirai, Honda, 1976 ; Kiritani, Himagawa, 1976 ; Harshman, 1977 ; Maeda, 1979).

Le modèle de Shinji Maeda (1979) résulte d'une méthode qui est très proche d'une analyse articulatoire : il délivre une coupe sagittale du conduit vocal qui intègre les contraintes de production avec les effets de quatre composantes : mâchoire, corps, dos et apex de la langue. Les analyses de Maeda ont été faites à partir de 400 contours vocaliques définis par des mesures radiographiques de la forme du conduit vocal sur une grille semi-polaire. Les formes observées sont décrites comme la somme de composantes linéaires :

$$X = a_1 y_1 + a_2 y_2 + \dots + a_p y_p + x$$

Un vecteur a_i ($i = 1, 2, \dots, p$) est composé de coefficients qui caractérisent la façon dont il influence le paramètre y_i pour la forme considérée. L'ensemble des coefficients a_i est déterminé à partir des matrices de corrélation calculées pour les vecteurs décrivant l'ensemble des observations sagittales. Puisque la position de la mandibule peut être mesurée directement, son influence est extraite directement par intercorrélation avec les variables de la langue et soustraite pour la suite de l'analyse. Ensuite, les facteurs correspondant au corps de la langue sont isolés en considérant que celui-ci intervient essentiellement dans la région pharyngale. L'influence du corps est ainsi appréciée puis déduite par la suite. Dans la région du dos de la langue, Maeda considère que les formes sont essentiellement dues à un seul autre paramètre qui sera isolé et extrait. Dans la région apicale, les quatre paramètres peuvent intervenir. Le pourcentage de la variance expliqué par la mandibule est de 44 %, celui du corps de la langue 27 %, celui du dos de 23 % et de l'apex 5 %. Seulement 2 % restent inexpliqués. La modélisation des lèvres a été ajoutée par la suite. Ce modèle permet de produire des sons non-nasals et non-bruités. Plus récemment, Maeda a présenté la génération du bruit d'occlusion (1985).

La modélisation acoustique nécessite comme donnée première un tuyau cylindrique à partir duquel il sera possible, par exemple par analogie acoustique électrique, d'obtenir la fonction du transfert. Il s'agit donc de pouvoir passer de la coupe sagittale du conduit vocal à sa fonction d'aire, c'est-à-dire passer de deux dimensions à trois. La pénurie des données d'aire s'explique par la difficulté des tomographies frontales, alors que la radiographie et la radiocinématographie ont permis de nombreux travaux à partir des coupes sagittales du conduit vocal (en France, Institut de phonétique de Strasbourg). L'utilisation des moulages de cadavre a permis les travaux associant fonction d'aire et fonction de transfert du conduit vocal ; les premiers remontent à 1941 : Chiba, Kajiyama prédisent ainsi et simulent les voyelles du japonais. En 1960, Fant développe la théorie de la production du signal de parole à partir des mesures tomographiques pour les sons du russe.

On considère que 6 coefficients sont nécessaires pour passer de la coupe sagittale à la fonction d'aire, selon la position dans le conduit vocal. Il s'agit des zones suivantes : la glotte, la partie laryngienne du pharynx, une partie buccale, la zone alvéolaire, la partie intéro-latérale.

Pour pouvoir disposer de « standard » vocalique pour les voyelles du français, la démarche suivante peut être adoptée :

- 1) création d'un dictionnaire correspondant à un maillage fin de l'espace articulatoire de commande ;
- 2) sélection à partir de l'espace acoustique $F^1 F^2$ de candidats vocaliques ;
- 3) choix des configurations standard en tenant compte d'une quadruple exigence structurelle (commande, coupe sagittale, fonction d'aire, formant), puis contrôle auditif.

À partir du modèle de Maeda ont été générées plus de 300 000 configurations possibles, parmi lesquelles, en respectant la quadruple exigence structurale, ont été sélectionnées 11 configurations types correspondant aux voyelles orales du français.

système

1. En linguistique, la langue est considérée comme un *système* en ce sens qu'à un niveau donné (phonème, morphème, syntagme) ou dans une classe donnée, il existe entre les termes un ensemble de relations qui les lient les uns par rapport aux autres, si bien que, si l'un des termes est modifié, l'*équilibre du système* est affecté.

2. On donne aussi le nom de *système* à tout ensemble de termes étroitement coréliés entre eux à l'intérieur du système général de la langue (V. CORRELATION). On parle ainsi du *système du nombre* en français (singulier vs pluriel), du *système phonologique*, du *système vocalique*, etc. De même, on dira que l'ensemble des règles syntagmatiques en grammaire générative est un *système de réécriture*. (V. STRUCTURE.)

Le terme de *système* recouvre finalement tout

ensemble de règles reliées entre elles ou tout groupe de termes associés entre eux.

3. En glossématique, la notion de *système* est liée à celle de processus*. Le système est caractérisé par une relation *ou (aut)*. Ainsi, si nous prenons l'unité *père*, nous pouvons la transformer en *mère* en remplaçant *p* par *m*, et nous pouvons transformer les deux unités en d'autres si nous remplaçons *è* par *u*. Cette opération de remplacement est une commutation*, et *m* et *p*, *è* et *u* forment des paradigmes*.

4. Dans l'apprentissage d'une langue seconde, le système *approximatif/intermédiaire* est l'ensemble plus ou moins structuré produit par l'apprenant pour passer de la langue source à la langue cible (V. INTERFÉRENCE).

systémique

Syn. de STRUCTURAL.

t

tabou

Il existe des contraintes sociales qui, dans certaines circonstances, empêchent ou tendent à empêcher l'utilisation de certains mots : ces *tabous linguistiques* sont caractérisés par le fait que le mot existe bien mais qu'on ne peut pas l'employer : il est interdit de « nommer » la chose. Ainsi, chez certains peuples, les femmes ne doivent pas employer le mot signifiant « mari ». Le non-respect du tabou linguistique conduit les locuteurs à considérer certaines phrases comme inacceptables (V. ACCEPTABILITÉ) : ainsi, dans l'exemple donné plus haut, la phrase *La femme dit : mon mari va arriver bientôt* n'est pas acceptable, alors que la phrase au style indirect *La femme dit que son mari va arriver bientôt* est acceptable. Il est important, dans ce cas-là, de déterminer la cause du rejet : ici ce n'est pas son caractère agrammatical (la phrase est grammaticale), ni non-véridique (il est probable toutefois que, puisqu'il y a un tabou, la femme le respecte et de ce fait ne puisse prononcer le membre de phrase qu'on lui prête), ni asémantique. La reconnaissance des tabous linguistiques est d'une grande importance pour l'enquêteur qui tente d'établir un corpus de la langue. Dans les cultures des communautés des pays développés, il existe aussi des mots tabous (tabous sexuels, tabous religieux, tabous politiques) : la transgression des tabous a pour conséquence le rejet du locuteur du groupe social ou, du moins, la dépréciation qui s'attache alors à son comportement.

tactique

L. Bloomfield appelle *tactique* la disposition grammaticale conventionnelle susceptible d'être porteuse de sens (d'avoir un épisémème) ; ainsi, l'ordre SN + V a le sens en français actant-action ; c'est une forme tactique. (V. TAGMÈME.)

tagmème

L. Bloomfield considère qu'une forme grammaticale est constituée d'une disposition gram-

maticale (forme tactique) et de son sens (épisémème) ; ainsi, l'ordre des syntagmes dans *Jean lit un livre* est une disposition grammaticale (SN + V + SN) et cet ordre est en français porteur d'un certain sens (sujet de V – objet de V). Les *tagmèmes* sont les plus petites unités significatives d'une forme grammaticale ; leur sens est un épisémème. Dans la phrase *Viens !*, la modulation (intonation) injonctive est un tagmème, qui peut se présenter avec n'importe quelle forme grammaticale qui a un sens impératif. En revanche, dans *Jean, viens !*, on trouve plusieurs taxèmes ; c'est une forme grammaticale complexe où il y a trois tagmèmes : la modulation impérative, l'appellatif visant le destinataire qui doit faire l'action, et l'utilisation du schéma de phrase actant-action.

tagmémique

La *théorie tagmémique* du linguiste structuraliste américain K. L. Pike oppose deux analyses des comportements verbaux. Ces derniers peuvent être décrits en termes de distribution, c'est-à-dire selon des critères spatio-temporels ; ce point de vue, dit « étique », est celui du distributionnalisme, qui fait de la langue un objet. Mais les comportements verbaux peuvent être décrits aussi en termes de fonction par rapport au monde culturel dans lequel ils se situent : les discours sont des *béHAVIOURÈMES*, des unités de comportement ; cette analyse, dite *émique*, définit les unités par la fonction que les sujets parlants leur attribuent.

tapinose

En rhétorique, la *tapinose* est une hyperbole dépréciative. Syn. : MÉIOSE.

tautologie

En rhétorique, la *tautologie* est une figure qui consiste à exprimer la même chose plusieurs fois en des termes différents (ex. : *J'en porte la responsabilité pleine et entière*).

taxème

L. Bloomfield appelle *taxème* un trait simple de disposition grammaticale, cette dernière prenant quatre formes : l'ordre des constituants,

la modulation (ou intonation), la modification des phonèmes selon l'environnement, la sélection de formes qui ont la même disposition grammaticale, mais des sens différents. Par exemple, la phrase impérative *Viens !* contient deux taxèmes ou traits grammaticaux : la modulation injonctive indiquée par le point d'exclamation et le trait sélectif qui consiste en l'utilisation d'un verbe à la deuxième personne de l'impératif.

taxinomie

1. Une *taxinomie* (parfois *taxonomie*) classe les éléments d'un domaine. Il s'agit de nomenclatures ordonnées, généralement formées de noms, d'adjectifs et de noms composés.

Les taxinomies dites populaires sont nécessaires à toute culture et, C. Lévi-Strauss l'a montré, souvent très fines et articulées dans les civilisations dites « primitives ». Le français connaît des restes de ces taxinomies populaires, par exemple dans le vocabulaire des plantes. P. Guiraud a bien établi que, loin de demeurer de simples métaphores, les éléments composants d'unités de signification comme *piéd-d'alouette*, *gueule-de-loup*, *sabor-de-Vénus*, etc., correspondent à des traits spécifiques des référents systématiquement analysés.

À ces taxinomies d'origine collective se substituent des taxinomies scientifiques, construites par une systématisation rationnelle en fonction des connaissances d'une époque. Le XVIII^e siècle a vu naître l'immense classification taxinomique de C. Linné, pour la flore et la faune, et celle de G. de Morvaux et Lavoisier pour la chimie.

L'étude des taxinomies a joué un rôle important dans la définition des méthodes de l'analyse componentielle*, avec par exemple C. Conklin.

2. On appelle *taxinomie* une classification d'éléments, de suites d'éléments et de classes de suites destinée à former des listes qui rendront compte, par leurs règles de combinaison, des phrases d'une langue. Le modèle structural (modèle distributionnel et modèle de constituants immédiats) est un modèle taxinomique.

taxinomique

On qualifie de *taxinomiques* toutes les procédures d'analyse qui, appliquées à un texte donné, ont pour seule fin de le réorganiser selon les données de la recherche, en ne tirant de lui que ce qu'il contient (V. JIMMANENT). Quand on essaie de définir les unités linguistiques par les segments qui précèdent ou qui suivent et

qu'on aboutit ainsi à définir des classes de phonèmes, de morphèmes, etc., la taxinomie est syntagmatique. C'est cette taxinomie qu'ont préférée les structuralistes américains. Il existe aussi une taxinomie paradigmatique qu'ont utilisée (conjointement avec la précédente) les Écoles de Genève, de Copenhague ou de Prague. En général, on se sert de l'opération de substitution (commutation), qui consiste à mettre dans la même classe d'équivalence les termes qui peuvent commuter en entraînant une variation concomitante de sens en un point de la chaîne parlée : ainsi la classe des noms de personne. Il faut considérer la taxinomie paradigmatique comme une taxinomie syntagmatique abrégant les étapes d'une analyse purement distributionnelle.

taxon

On appellera *taxon* (au pluriel, fréquemment *taxa*) toute unité d'une taxinomie*, pour autant que cette unité est bien définie par son niveau hiérarchique.

On parlera de *taxon de niveau supérieur* pour une unité qui en domine d'autres dans la structure, en une relation de superordination (hyperonymie).

technème

Dans une analyse sémiologique des gestes de travail, le *technème* est l'unité minimale indiquant un ensemble délimité de gestes.

technolecte

Le *technolecte* désigne l'ensemble des termes spécifiques d'une technique. Ce terme est employé par les lexicologues, alors que les terminologues lui préfèrent souvent celui de *langue de spécialité*. Comme en fait la terminologie classique se donne pour tâche les vocabulaires spécialisés plus que les formes spécifiques du discours à l'intérieur d'un domaine donné (argumentation, contraintes éditoriales, poids relatif du terme, de la formule, du schéma, etc.), il serait opportun de privilégier soit le mot *technolecte*, soit l'expression *vocabulaire spécialisé*, au détriment de *langue de spécialité*.

télécopage

On appelle *téléscopages* les formes issues : a) de la réunion en un seul mot de deux mots contigus dans la chaîne parlée, b) de la contamination d'un terme par un autre appartenant à la même classe paradigmatique. Ainsi, on a « avec le copain, c'est pas parin » (*pareil + copain*) ; cette erreur est fréquente dans les cas d'aphasie* sensorielle.

tempéré

Se dit en rhétorique d'un style moins élevé que le *sublime*, mais plus noble que le style moyen ou simple.

tempo

Certains phonéticiens spécialistes de la prosodie et les musiciens appellent *tempo* la vitesse d'exécution (*allegro*, *lento*) ou les variations du débit (*accelerando*, *rallentando*). Le tempo est la perception esthétique du débit, lequel concerne la mesure physique des séquences sonores. Le tempo est une marque importante des phonostyles, qu'il s'agisse de la perception phonostylistique d'une variété régionale (le français régional du Nord est plus rapide que le français méridional), des émotions (l'élocution de la

colère est rapide, celle de la tristesse est lente), des types de discours (le reportage sportif d'un match de football est plus rapide qu'un discours politique), variant avec les groupes sociaux. Il est intéressant d'observer que dans un tempo lent, non seulement le temps réel de parole et la durée des pauses augmentent, mais le nombre de pauses s'accroît : la perception du tempo est concomitante du temps de pause, comme l'ont montré de récents résultats des travaux de Fant et de ses collaborateurs (1991).

temporel

On appelle *conjonction temporelle* ou *locution temporelle* celles qui introduisent une proposition de temps : *quand*, *lorsque*, *avant que*, *après que*, *dès que*, etc.

temps

1. Le terme de *temps* désigne le continuum qui procède du déroulement et de la succession des existences, des états et des actions, c'est le *temps réel* dont la perception serait exprimée par le *temps grammatical*. Si l'on adopte le modèle linéaire et continu du temps réel, une sorte d'ensemble infini d'instant, on établira une relation d'ordre entre ce qui est avant un point-instant et ce qui est après un point-instant. Le choix d'un point sur cet espace le découpe en deux blocs par rapport au locuteur. Si ce choix est défini à la fois par le *je* et le *maintenant* (l'actuel), l'axe temporel sera divisé en trois espaces, présent, passé, futur ou *temps absolus*. Si l'un prend en compte la dépendance par rapport au *je*, *maintenant*, on aura la simultanéité, l'antériorité ou la postérité, c'est-à-dire les *temps relatifs*. C'est le sens des « temps » de la conjugaison française et des adverbes de temps : *hier*, *aujourd'hui*, *demain* (absolus) vs *la veille*, *ce jour*, *le lendemain* (relatifs). Que l'on change de perspective et que l'on prenne en compte la réalisation de l'action, on détermine alors des intervalles de temps (limités par le début et la fin du procès), à partir de quoi on peut dire qu'un procès est accompli, non accompli, en cours d'accomplissement à la date déterminée par l'observateur ou interne à l'énoncé du procès, et l'on peut évaluer sa durée, sa fréquence, etc. Cette représentation, dite *aspectuelle*, trouve une correspondance dans le système temporel verbal où l'opposition forme simple/forme composée peut exprimer l'opposition accompli/non-accomplis. Mais cette représentation se manifeste dans la langue d'autres façons : verbes imperfectifs (*marcher*), perfectifs (*sortir*), statifs (*savoir*), conclusifs (*exploser*) ; semi-auxiliaires ou aspectuels (*aller*, *venir de*, *être sur le point de*, etc.), conjugués et suivis d'un verbe à l'infinitif : adverbes de temps dénotant des dates (*la nuit*, *le jour*), des durées (*une heure*), des fréquences (*le dimanche*) : ces compléments peuvent être précédés ou non de prépositions. Si l'on introduit la référence au locuteur, on oppose le monde actuel au monde non actuel par l'opposition présent vs imparfait. Enfin les mondes possibles seront traduits par le subjonctif ou le conditionnel.

2. On appelle *temps* une catégorie grammaticale généralement associée au verbe et qui traduit diverses catégorisations du temps « réel » ou « naturel ». La catégorisation la plus fréquente est celle qui oppose le *présent*, moment de l'énoncé produit (ou « maintenant ») au *non-présent*, ce dernier pouvant être le *passé*, avant le moment de l'énoncé (« avant maintenant »), et le *futur*, après le moment de l'énoncé (« après

maintenant ») : ce sont les *temps absolus*. Mais le présent est aussi le non-passé et le non-futur, ce qui le rend propre à traduire les vérités intemporelles (*La terre tourne autour du soleil*). Passé et futur peuvent être considérés comme des instants révolus relativement au présent de l'énoncé ou dans leur écoulement relativement à ce même présent : cette opposition entre la « date » et la « durée » est traduite en français par l'opposition entre le passé historique, ou passé simple (*il mourut*), et l'imparfait (*il mourait*). Lorsque le futur et le passé sont considérés comme des moments dans le temps réel, il se constitue des oppositions secondaires (ou *temps relatifs*) entre le futur et l'avant-futur (futur antérieur : *Quand il aura fini, il viendra*), entre le passé et l'avant-passé (passé antérieur : *Quand il eut fini, il vint* ; plus-que-parfait : *Quand il avait fini, il venait*). D'autres catégorisations sont possibles, ainsi entre le moment proche et le moment éloigné : en français, les formes *il mourut* et *il est mort* recourent cette opposition, mais elles traduisent aussi une opposition d'aspect*.

Le temps, qui est une catégorie du syntagme verbal, recoupe fréquemment les catégories du mode* (le futur peut être ainsi une modalité [possible ou probable] : *il partira* = il doit ou il peut partir), de la modalisation* (par le conditionnel le sujet parlant n'assume pas son énoncé ; mais le conditionnel est aussi un futur dans le passé), de l'aspect (le passé composé *il est venu*, qui traduit l'accompli, exprime aussi parfois le proche dans le passé). La catégorie du temps dépendra du statut* de communication, c'est-à-dire de l'opposition entre l'énonciation et le récit.

La catégorie du temps, souvent exprimée par des affixes du verbe, est fréquemment traduite par des adverbes de temps (*hier, maintenant, demain*).

En grammaire générative, le *Temps* (abréviation T_{ps}) est le constituant obligatoire de l'auxiliaire.

tendance

Dans la variation linguistique, on constate parfois que, pour des raisons peut-être difficiles à éclaircir, les changements ont comme une orientation commune, sont comme régis par une loi générale qu'on ne peut toutefois formuler avec précision : on parle alors de *tendance linguistique* ; on explique ainsi la disparition progressive du « passé simple », qu'on constate non seulement en français, mais aussi, pour les formes correspondantes, dans des parlars non romans de l'Europe occidentale.

tendu

Un *phonème tendu* est un phonème caractérisé (par opposition à son contraire *lâche*) par une plus grande déformation de l'appareil vocal par rapport à sa position de repos. Cette différence est due à une plus grande tension musculaire de la langue, des parois mobiles du chenal vocal, de la glotte, sans qu'on en connaisse exactement les effets acoustiques.

Le sommet de la déviation des formants par rapport à la position neutre est plus grand pour les voyelles et les consonnes tendues que pour leurs partenaires lâches. Au contraire du phonème lâche correspondant, le phonème

tendu déploie un intervalle de son plus long et une intensité plus forte. Aussi son spectre acoustique est-il caractérisé par des zones de résonance plus nettement définies et par un accroissement de la quantité totale d'énergie et de celle de son expansion dans le temps. Au plan de la perception, les phonèmes tendus possèdent une plus grande audibilité que les phonèmes lâches.

Dans beaucoup de langues (en français, en anglais), l'opposition entre consonnes tendues (fortes) et consonnes lâches (faibles) double l'opposition non-voisée vs voisée, mais c'est la première qui est distinctive et plus constante que la seconde. En français, la consonne lâche voisée [ʒ] de *tu la jettes* devient non-voisée devant la non-voisée [t] de *vous la jetez* [vulaʒtɛ], mais est encore différente de la non-voisée tendue de *vous l'achetez* [vulaʃtɛ]. Dans les langues slaves, l'inverse se produit : c'est l'opposition non-voisée vs voisée qui est distinctive, l'opposition tendu vs lâche étant redondante et facultative à certains degrés.

Un exemple d'opposition tendu vs lâche pour les liquides est offert par le [r] de l'espagnol, avec la vibrante roulée (tendue) de

perro « chien » et la vibrante battue (lâche) de *pero* « mais ».

Parmi les voyelles, l'opposition tendu vs lâche double souvent l'opposition de longueur, comme en anglais où les brèves sont lâches, la voyelle lâche de *sit* « être assis » s'opposant à la voyelle tendue de *seat* « siège ». Les voyelles tendues sont plus éloignées que les voyelles lâches du centre du triangle vocalique.

I. tension

La *tension* est un renforcement de l'effort musculaire fourni par les organes phonateurs, accompagné d'une plus forte pression de l'air pulmonaire. Au plan phonologique, la différence de tension entre deux articulations, par ailleurs identiques, permet d'opposer dans de nombreuses langues des phonèmes tendus (consonantiques ou vocaliques) à des phonèmes lâches.

II. tension

1. Dans la linguistique de G. Guillaume, la *tension* est le mouvement qui préside à l'organisation du système de la langue et qui correspond à un partage du langage en deux plans, le plus « précoce », celui de la « puissance » (ou langue), et le plus « tardif », celui de l'« effet » (ou discours). Entre la langue (langage puissant) et le discours (langage effectif) se place l'« effection », qui est le moment du passage de l'un à l'autre se manifestant par le mot.

2. Le concept de *tension* évalue le discours dans son rapport à autrui et au monde. Le système des embrayeurs (R. Jakobson) permet une appréhension de la tension par un système de marques : le verbe, opérateur de la phrase, mettant en rapport les syntagmes nominaux, devra être étudié dans son temps et son aspect ; les articles, les déterminants, les pronoms permettent d'affiner cette étude par la relation avec l'énoncé antérieur, le monde et le sujet d'énonciation ; enfin, les verbes *être* et *avoir* caractérisent l'absence de tension, pendant que les factitifs et les désidératifs (*faire*, *pouvoir*, *vouloir*, etc.) marquent un énoncé plus ou moins tendu.

Comme tout concept tendant à rendre compte de l'énonciation, le concept de tension entre en conflit théorique avec l'usage qui en est fait : alors que la tension entre le moi et le monde est par essence du domaine du continu, le repérage analytique de la tension par des marqueurs discrets privilégiés contredit le concept.

tenu

La *tenu* d'un phonème est la seconde phase de son articulation, pendant laquelle les organes phonateurs sont dans une position à peu près stable, propre à l'émission de ce phonème. La *tenu* d'une occlusive se situe entre les phases de transition que sont la catastase et la métastase.

Une voyelle tenue est une voyelle dont le spectre présente la persistance de la même image acoustique, avec cependant une moins bonne différenciation des formants aigus au début et à la fin de la voyelle qui correspond à des impulsions de démarrage et d'arrêt moins brusques, moins tranchées.

ténue

Le terme de *ténue* est un terme emprunté aux anciens grammairiens pour désigner les consonnes muettes, ne comportant aucune émission d'air, telles que [n], par opposition aux consonnes denses* (ou aspirées*) telles que [p] et aux consonnes moyennes, telles que [β].

terme

1. En syntaxe, un *terme* est un mot qui assume, dans une phrase, une fonction déterminée. Ainsi, dans un dictionnaire, l'adresse n'est pas un terme au sens strict.

2. *Terme* s'emploie parfois comme synonyme de *mot*, *item*, *élément*, lorsqu'il s'agit de décrire une structure, car *terme* implique une forme définie par les relations de l'item avec les autres items de la structure.

3. En terminologie, le *terme* ou *unité terminologique* est l'unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*), qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine (définition de l'Office de la langue française du Québec).

Cette définition, fidèle à l'enseignement de E. Wüster, fait bien ressortir la limitation du terme à la *face signifiante* du signe linguistique. Mais il ne faut pas confondre pour autant le *terme* ainsi conçu avec le *signifiant* saussurien (V SYSTÈME NOTIONNEL). Loin qu'on ait union du signifiant et du signifié sous l'effet du système, on a, dans cette conception, des notions (issues d'aspects du référent) qui s'organisent en systèmes : le terme n'est alors, comme on le voit dans la définition, que la traduction linguistique univoque d'une notion qui lui préexiste.

terminaison

La *terminaison* est la partie finale d'un mot graphique ou phonique : le plus souvent il est l'équivalent de *désinence* ou de *suffixe*.

terminal

En grammaire générative, un *élément* est dit *terminal* quand, dans les règles de réécriture de la base, il ne figure jamais à gauche de la flèche : cela veut dire que l'élément terminal ne peut pas être réécrit par d'autres symboles catégoriels. Ainsi, Aux (auxiliaire) peut se réécrire par T_{ps} (temps), qui peut lui-même se réécrire par Prés (présent) ou Pass (passé) ; Aux est un élément non-terminal et Prés un élément terminal, car il ne peut être réécrit par aucun autre symbole catégoriel.

On dit d'une *suite* qu'elle est *terminale* quand, après avoir appliqué toutes les règles de la base, elle est uniquement composée d'éléments terminaux. Cette suite terminale de la base doit être distinguée de la suite terminale transformée, qui est le produit final de la composante transformationnelle (obtenue après l'application de toutes les transformations).

terminatif

1. Le terme de *terminatif* désigne l'aspect verbal dans lequel l'action est envisagée dans son aboutissement ; on parle plutôt de *résultatif*.*

2. Le *terminatif* est un cas, utilisé dans certaines langues finno-ougriennes, indiquant jusqu'où se déroule le mouvement.

terminographie

Sur le modèle de l'opposition lexicologie/lexicographie, on opposera terminologie et terminographie. La *terminographie* enregistre, traite et présente les données obtenues par la recherche terminologique. Il s'agit donc de l'activité dictionnaire du terminologue.

terminologie

1. Toute discipline, et à plus forte raison toute science, a besoin d'un ensemble de termes, définis rigoureusement, par lesquels elle désigne les notions qui lui sont utiles : cet ensemble de termes constitue sa *terminologie*. Dans le cas de la linguistique, la terminologie officielle (et traditionnelle) repose en partie sur celle des grammairiens latins, empruntée par eux aux Grecs, adoptée (et adaptée, mais assez peu) aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Chaque école linguistique se constitue une terminologie particulière, plus ou moins complète et spécifique ; il n'y a pas de science sans terminologie.

2. On appelle également *terminologie* l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques. Cette

définition correspond à l'option des travaux terminologiques issus de la doctrine de E. Wüster. La démarche est alors systématiquement onomasiologique* : elle part des notions spécifiques à un domaine, et recherche les formes linguistiques qui lui correspondent ; cette école, qui donne la priorité à la notion, considère que la notion scientifique ou technique peut se réaliser identiquement dans un signifiant (*terme**) de n'importe quelle langue.

Pour se démarquer de cette école indifférente aux aspects sociolinguistiques, des terminologues francophones ont avancé, depuis les années 80, la notion de *socioterminologie**.

terminologue

Le *terminologue* est un spécialiste de terminologie et/ou de terminographie. On trouve des terminologues dans la recherche universitaire, mais aussi de plus en plus dans les grandes institutions publiques (ministères) et privées (grandes entreprises). Ils coopèrent avec des spécialistes des domaines scientifiques ou techniques, ou des sphères d'activité interdisciplinaires, par exemple au sein des commissions ministérielles de terminologie.

Tesnière (Lucien), linguiste français (Mont-Saint-Aignan 1893-Montpellier 1954). Professeur à Strasbourg (1924), puis à Montpellier (1937), il est surtout connu pour son ouvrage posthume *Éléments de syntaxe structurale* (1959), dont une ébauche avait paru en 1952 sous le titre *Esquisse d'une syntaxe structurale*. Il y propose un modèle formalisé des structures de la phrase ; son dessein est à la fois pédagogique (la grammaire enseignée par la représentation de l'« architecture » des phrases sous forme de schémas arborescents, les stemmas) et théorique, nécessitant la constitution d'une terminologie grammaticale entièrement nouvelle.

tête

Dans l'analyse en constituants immédiats, la *tête* d'un constituant ou syntagme est celui des constituants d'un syntagme ou de la construction dont la distribution (ou la fonction) est identique à celle du syntagme ou de la construction envisagée. Ainsi, dans la phrase *L'ami qui m'accompagnait hier s'est fait renverser par une voiture*, la tête de la construction *L'ami qui m'accompagnait hier* est le syntagme nominal *l'ami*, qui a la même distribution dans cette structure. La construction *qui m'accompagnait hier* est le modificateur* de cette tête.

texte

1. On appelle *texte* l'ensemble des énoncés linguistiques soumis à l'analyse : le texte est donc un échantillon de comportement linguistique qui peut être écrit ou parlé. (Syn. CORPUS.)
 2. L. Hjelmslev prend le mot *texte* au sens le plus large et désigne par là un énoncé quel qu'il soit, parlé ou écrit, long ou bref, ancien ou nouveau. « Stop » est un texte aussi bien que le *Roman de la Rose*. Tout matériel linguistique étudié forme également un texte, qu'il relève d'une ou de plusieurs langues. Il constitue une classe analysable en genres, eux-mêmes divisibles en classes, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des possibilités de division.

textologie

La *textologie* est l'étude scientifique du texte littéraire du point de vue de son organisation et de ses déterminations socioculturelles, psychologiques et discursives.

thématique

On appelle *voyelle thématique* une voyelle qui s'ajoute à la racine d'un morphème pour former le thème*. Cette voyelle est souvent l'alternance *e/o* ; ainsi dans la forme du verbe grec *luomai*, la racine est *lu*, la voyelle thématique *o*, la désinence *mai* ; le thème est *luo*.

On appelle *verbe thématique* un verbe dont la racine est suivie d'une voyelle thématique précédant les désinences verbales (comme ci-dessus le verbe grec *luomai*).

thème

1. Dans une phrase assertive, on appelle *thème* le constituant immédiat (syntagme nominal) au sujet duquel on va dire quelque chose (prédicat*) : le thème peut être ou non sujet de la phrase (ex. : *le livre* dans *Le livre est sur la table* et *Pierre* dans *C'est Pierre que j'ai vu hier* sont des thèmes). [V. TOPIQUE.]

2. On appelle *thème* le radical* constitué de la racine et d'une voyelle dite « thématique » (*e/o*) à laquelle s'ajoutent directement les désinences casuelles pour les noms et les adjectifs et les désinences verbales pour les verbes. Dans le latin *dominus* (issu de *dominos*), la racine est *domin-*, la voyelle thématique *o* et la désinence *s* ; dans le grec *luete*, la racine est *lu-*, la voyelle thématique *e* et la désinence *te*.

théophore

On qualifie un nom de *théophore* quand entre dans sa composition un nom de divinité (ex. : *Isidore*, don d'*Isis* : *Théophile*, ami de Dieu [theos]).

théorie linguistique

La *théorie linguistique* a pour objectif de fournir aux grammaires particulières des langues les moyens de remplir leurs tâches. Toute grammaire repose sur l'hypothèse — formulée ou implicite — d'une théorie générale. L'hypothèse théorique générale est qu'il y a des traits communs à toutes les langues humaines (universaux* du langage). Par leur existence, ces universaux constituent autant de contraintes apportées à la forme des grammaires ; autrement dit, nulle grammaire ne peut, sous peine d'être invalidée, négliger les réalités linguistiques constituées par ces universaux. Par exemple, si la notion de double articulation est universelle, et figure comme telle dans la théorie linguistique, nulle grammaire particulière ne pourra s'édifier sans tenir compte de cet universel ; toute grammaire devra donc, au moins, rendre compte et des unités de première articulation et des unités de seconde articulation de la langue décrite. Si cela est impossible ou obtenu par des méthodes *ad hoc*, alors la théorie est invalidée.

La théorie linguistique devra comporter :

- 1) une phonologie générale ; les traits phonologiques universels de R. Jakobson constituent ainsi une « théorie phonologique » ;
- 2) une théorie sémantique générale, d'où l'on dérivera la sémantique propre aux grammaires des diverses langues ;
- 3) une méthode unifiée de description syntaxique et lexicale, dont les grammaires particulières feront l'application aux diverses langues ;
- 4) un corps d'hypothèses sur la liaison entre phonologie, sémantique, syntaxe et lexicque ;

5) enfin, les critères généraux permettant de choisir entre les diverses descriptions possibles des langues particulières, donc entre les grammaires restant possibles compte tenu des précédents impératifs.

La théorie générale doit donc fournir les procédures d'appréciation des grammaires particulières des langues. Pour N. Chomsky, l'erreur des linguistes structuralistes a été de croire à la possibilité, pour la théorie linguistique, de fournir une procédure de découverte des grammaires. Cela ne saurait être vrai que si l'on propose à la grammaire des objectifs très modestes ; par exemple, si l'on conçoit la description grammaticale d'une langue comme un simple travail de segmentation et de classification à partir d'un corpus (attitude de Z. Harris). Si, en revanche, la grammaire est conçue comme la construction d'un modèle de compétence du locuteur, la théorie linguistique se proposera non plus de fournir une procédure de découverte des grammaires des langues, mais une procédure d'évaluation des différentes grammaires possibles. Autrement dit, il ne s'agit plus de fournir la grammaire G d'une langue L , mais de dire, parmi les grammaires G_1, G_2, G_3 construites pour la langue L , quelle est la plus acceptable. À côté de la théorie générale, la méthodologie linguistique, qu'on ne confondra pas avec elle, fournit l'ensemble des procédures de découverte. La théorie linguistique prendra comme critères, pour sa procédure d'évaluation, l'économie ou simplicité. G_1 est plus économique que G_2 si elle rend compte des mêmes faits avec moins de règles ou d'éléments. Par exemple, la récurrence des composants est une garantie de supériorité dans une description : ainsi, le trait [mâle] est utilisé dans la définition de très nombreux termes de la langue ; éventuellement, il y aura surcroît d'économie si une dimension peut être exprimée en terme de négation d'une autre dimension : une description par [+ mâle] vs [- mâle] sera plus économique qu'une description par mâle vs femelle.

thésaurus

Le nom de *thésaurus* (ou *thesaurus*) est donné à des dictionnaires visant à l'exhaustivité du lexique de la langue (syn. : TRÉSOR) ou à des lexiques philologiques ou archéologiques. En terminologie et en documentation, le terme est utilisé pour désigner une liste de termes utilisés dans une classification.

thèses de Prague v. PRAGUE (ÉCOLE DE).

tifinagh

Le *tifinagh* est l'alphabet utilisé par les Touareg pour transcrire leur langue.

tilde

Un *tilde* est un signe diacritique emprunté à l'orthographe espagnole et consistant en une barre horizontale ondulée placée au-dessus de la lettre à laquelle il correspond, et qui permet de noter certaines qualités phoniques, différentes suivant les systèmes de transcription. Ainsi la palatalisation, comme pour le [ñ] ou [ɲ] de *agneau* [aɲo] ou [año], la nasalité comme pour le [ɲ] de *sombre* s'opposant au [s] de *sobre*, parfois la longueur comme le [ř] de

l'espagnol *perro* « chien » s'opposant au [r] de *pero*, etc.

timbre

Le *timbre*, ou coloration, d'une voyelle ou d'une consonne est une qualité acoustique ou un ensemble de qualités acoustiques résultant du renforcement et de l'audibilité de certains harmoniques lors du passage de l'onde sonore à travers les différentes cavités du chenal phonatoire.

Ce terme est souvent employé aussi comme synonyme de qualité acoustique. On dira ainsi que la voix a un timbre plus ou moins aigu suivant la longueur des cordes vocales et leur degré de tension.

La voyelle [u] a un timbre vélaire par opposition à la voyelle [i] qui a un timbre palatal. Les consonnes [p, b] ont un timbre labial. Les voyelles [á, ă, ɛ], etc., ont un timbre nasal, etc.

tired

Le *tired* est un signe de ponctuation tenant lieu de parenthèse ou de crochet dans un texte, ou indiquant des changements d'interlocuteurs dans les dialogues écrits.

tmèse

On appelle *tmèse* la séparation de deux éléments d'un mot, habituellement adjacents : ainsi, le préverbe peut être séparé du verbe dans la poésie grecque. La *tmèse* peut être un procédé poétique (ex. : *Puis donc qu'on nous permet de prendre haleine* [Racine]).

toit

Dans certaines terminologies, le *toit* est la langue officielle, quand celle-ci coexiste dans une région déterminée avec une variété proche d'elle. En Picardie, le français est le *toit* du picard. En revanche, le corse est une langue « sans toit » parce que l'italien, langue parente du corse, n'est pas officiel en Corse.

token V. TYPE II.

ton

En acoustique, un *ton* est un son musical consistant en vibrations périodiques (tous les harmoniques sont des multiples entiers de la fréquence du fondamental). Les voyelles sont des tons, par opposition aux consonnes, qui sont des bruits, c'est-à-dire des sons non musicaux, consistant en vibrations non périodiques.

En linguistique, le terme de *ton*, souvent employé comme synonyme d'*intonation*, doit être réservé aux variations de hauteur (ton haut, moyen, bas) et de mélodie (contour montant, descendant, etc.) qui affectent une syllabe d'un mot dans une langue donnée. Ces unités prosodiques, qui jouent donc le même rôle que les phonèmes dont le mot est composé, sont utilisées surtout dans les langues de l'Extrême-Orient (chinois, japonais, vietnamien) et en Afrique (hottentot), mais aussi dans quelques langues européennes comme le serbo-croate, le lituanien, le suédois et le norvégien. La langue japonaise distingue deux tons relatifs, l'un normal et l'autre plus haut : (*hana*) « nez » a un ton normal sur les deux syllabes, (*'hana*) « début » a un ton plus haut sur la première syllabe, (*ha'na*) « fleur » a un ton plus haut sur la seconde. Le chinois du Nord distingue quatre tons : l'un haut uni, le second haut montant, le troisième bas montant, le quatrième bas descendant, qui correspondent à quatre sens différents de la séquence *ma* : /mā 1/ « mère », /mǎ 2/ « chanvre », /mā 3/ « cheval », /mà 4/ « jurer, insulter ». Il conviendrait d'ajouter à cette liste la particule interrogative *ma* atone. En chinois moderne, l'utilisation de mots dissyllabiques permet de lever l'ambiguïté des homophones d'une syllabe : *mā* (3) ou *māma*, *mà* (4) ou *zhoumā*. Dans ce

type de langues à tons, il y a combinaison, semble-t-il, de la hauteur relative du registre et de la direction du mouvement musical. En suédois et en norvégien, il n'y a possibilité d'opposition entre deux tons que si le mot contient au moins deux syllabes. Le suédois oppose, par exemple, *buren 1*, « la cage », et *buren 2*, participe passé du verbe « porter » ; *tanken 1*, « le tank », et *tanken 2*, « la pensée » ; *komma 1*, « virgule » et *komma 2*, « venir ». Dans les mots placés sous l'accent 1, la première syllabe est plus haute. Dans les mots placés sous l'accent 2, c'est la deuxième syllabe qui est plus haute. On a longtemps cru qu'il s'agissait plutôt d'un accent de force, la syllabe accentuée étant plus intense : en fait, les expériences de synthèse du langage ont montré que c'est bien la différence de schéma tonal qui permet d'opposer ces mots de sens différents.

tonal

Le terme de *tonal* qualifie tout ce qui a rapport au ton, c'est-à-dire à la hauteur du son fondamental. L'*accent tonal*, ou accent de hauteur, appelé aussi *accent musical* ou *mélodique*, consiste en une mise en relief d'une partie du mot par une élévation du fondamental.

Certains linguistes comme Halliday appellent *groupe tonal* ou plus rarement *unité tonale* le constituant de rang supérieur au pied qui constitue l'unité mélodique de la langue. Le groupe tonal est l'unité d'intonation. Chaque groupe tonal est constitué d'un nombre entier de pieds : en discours naturel, le maximum se situe aux environs de dix ou douze. Il y a une différence importante entre le pied et le groupe tonal quant à leur fonction sémantique. Le pied n'est pas une unité sémantique. Cela n'implique nullement qu'une variation de rythme ne puisse jamais porter une opposition de sens : de telles oppositions reposent sur l'accent grammatical : les interrogatifs sont accentués et donc comportent une syllabe proéminente alors que ce n'est le cas ni pour les relatifs ni pour les conjonctions. Cependant, il n'existe pas d'unité de rang supérieur qui se réalise spécifiquement sous la forme du pied. Le pied, comme la syllabe, est un constituant phonologique, mais ni l'un ni l'autre ne représentent aucun constituant d'une autre nature. Le groupe tonal, lui, n'est pas seulement un constituant phonolo-

gique : il fonctionne également en tant que réalisation d'autre chose, une unité d'information dans le discours. Le discours oral prend la forme d'une séquence d'unités d'information qui se suivent en succession ininterrompue, sans pause ni discontinuité.

Dans l'information, qui comporte idéalement un élément *Donné* (thème) et un élément *Nouveau* (rhème), le groupe tonal affecté par la prééminence tonique correspond au *Nouveau*. Nous ne pouvons pas, d'après les données phonologiques, déterminer s'il y a bien un élément *Donné* avant l'élément *Nouveau*, ni où se trouve la frontière entre *Donné* et *Nouveau*. Ce sont alors les éléments contextuels qui permettent d'interpréter complètement la structure informationnelle. Syn. de *groupe tonal* : FOCUS*.

tonalité

Syn. de HAUTEUR.

tonème

Un *tonème* est une unité accentuelle de hauteur qui permet d'opposer deux unités significatives. Le tonème est au ton ce que le phonème est au son. Deux tons différents dont les conditions d'apparition sont déterminées par le contexte, mais qui ont la même fonction distinctive, sont les *allotones** d'un même tonème.

tonique

Le terme d'*accent tonique*, réservé chez les grammairiens de l'Antiquité à l'accent de hauteur ou ton, seul connu en grec ancien et en latin classique, a fini par désigner l'accent de force ou accent dynamique. Les termes oxyton, paroxyton, etc., ont connu le même glissement de sens.

La syllabe ou la voyelle sur laquelle porte l'accent tonique sont dites *syllabe* ou *voyelle tonique* ; ainsi, dans le mot espagnol *mañana*, « matin », la deuxième syllabe est une syllabe tonique.

On oppose en français les *formes toniques* des pronoms personnels (*moi, toi, soi, etc.*) aux formes atones (*me, te, se, le*).

topicalisation

La *topicalisation* est une opération linguistique consistant à faire d'un constituant de la phrase le topique, c'est-à-dire le thème, dont le reste de la phrase sera le commentaire. Dans l'assertion, la topicalisation fait du syntagme nominal sujet le topique de la phrase. Mais il peut y avoir topicalisation d'un autre constituant, comme le syntagme nominal objet ou le syntagme prépositionnel, constituant du syntagme verbal ; ainsi dans les phrases dites « empha-

tiques » comme *Pierre, je l'ai vu hier. C'est à Paris que je me rends la semaine prochaine.*

topique

1. On appelle *topique* le sujet du discours défini comme « ce dont on dit quelque chose », ce qui est donné comme thème* par la question de l'interlocuteur ou par la situation, par opposition au commentaire*, qui est « ce qui est dit de la personne ou de la chose ». Dans les langues indo-européennes, le topique est souvent identifié au sujet* de la phrase assertive, mais il peut être différent. (V. TOPICALISATION.)

2. En rhétorique, les *topiques* sont les lieux communs*.

topologie

On appelle parfois *topologie* l'étude des propriétés combinatoires des objets ou êtres linguistiques indépendamment de leurs sons, c'est-à-dire l'étude de leurs positions relatives.

toponymie, toponomastique

La *toponymie* est l'étude de l'origine des noms de lieux, de leurs rapports avec la langue du pays, les langues d'autres pays ou des langues disparues. La matière est généralement divisée selon la géographie (il existe des spécialistes des noms de fleuves [hydronymie], des noms de montagnes [oronymie], des spécialistes aussi pour telle ou telle région déterminée).

La principale constatation de la toponymie sur un plan général est le peu de rapports qui existe entre les noms de lieux d'un pays et la langue du peuple qui l'habite. On explique cela par la forte résistance des substrats dans ce domaine.

C'est ainsi que, malgré le sort qui a été réservé aux Amérindiens, la plus grande partie des noms d'États, aux États-Unis, sont d'origine indienne (Oregon, Massachusetts, Minnesota, Mississippi, Missouri, etc.).

total

Une interrogation est dite *totale* quand elle porte sur l'existence même du procès exprimé par le verbe : ainsi, en demandant *Vient-il ?*, on n'essaie pas de savoir qui, comment, pour quoi quelqu'un vient, mais si l'action elle-même de venir a lieu. (V. PORTÉE.)

trace

En grammaire générative, la *trace* est un symbole permettant d'identifier le vide laissé par le déplacement d'un constituant lors d'une transformation. Ainsi le sujet apparent *il* dans *Il est arrivé un accident* est une trace de *un accident* déplacé de *Un accident est arrivé*.

traduction

La traduction consiste à « faire passer » un message d'une langue de départ (langue source) dans une langue d'arrivée (langue cible). Le terme désigne à la fois l'activité et son produit : le message cible comme « traduction » d'un message source, ou « original ». Au sens strict, la traduction ne concerne que les textes écrits ; quand il s'agit de langue parlée, on parlera d'interprétariat. On distingue la *traduction littéraire* et la *traduction technique*, ce qui correspond non seulement à une dichotomie touchant la nature des textes à traduire et le type de traduction qu'on en attend, mais aussi à un clivage d'ordre socioprofessionnel et économique. La traduction est une activité humaine universelle, rendue nécessaire à toutes les époques par les multiples contacts qui se sont imposés entre communautés et individus de langues différentes. Aux sources historiques de la traduction, on trouve en premier les textes sacrés, comme la traduction grecque de l'Ancien Testament (dite « des Septante »), la traduction latine de la Bible par saint Jérôme (la Vulgate), etc. Mais les textes littéraires de l'Antiquité ont aussi joué un grand rôle, comme en fait foi le nombre de traductions de *l'Iliade* et de *l'Odyssée* ; c'est encore la traduction qu'on trouve à l'origine des littératures, voire des langues nationales européennes : ainsi l'allemand moderne est-il pour l'essentiel celui de la traduction de la Bible par Luther ; aux sources de la littérature française, les œuvres de la Pléiade font apparaître une continuité allant de la traduction proprement dite à la simple adaptation qui ne fait que s'inspirer des chefs-d'œuvre antiques.

La traduction tend à devenir l'objet d'une discipline spécifique, la traductologie, dans le contexte d'une linguistique rigoureuse, et en relation avec le développement de la traduction comme domaine d'activités professionnelles et institutionnelles sans cesse croissant en raison de l'intensification des relations internationales. D'où l'apparition de théories de la traduction, soulignant l'importance de l'équivalence fonctionnelle entre énoncé-source et énoncé-cible dans une même situation, analysant le processus de communication qui sous-tend la traduction, proposant des typologies de la traduction.

traduction automatique

La *traduction automatique* est la technique visant à assurer la traduction des textes par des moyens informatiques.

Les nécessités économiques et les possibilités techniques des ordinateurs ont été à l'origine des efforts faits pour utiliser des moyens informatiques. La *traduction automatique* (T.A.) a fait l'objet, après la Seconde Guerre mondiale, de recherches, qui sont parties de l'hypothèse cryptographique, assimilant la traduction à un simple transcodage et visant à établir des concordances biunivoques entre les termes des deux langues considérées ; ces recherches se sont orientées vers la mise au point du dictionnaire automatique bilingue. Après une période d'enthousiasme dans les années 50 et 60, où de nombreux projets de recherche, aux États-Unis comme en Europe, ont été lancés concurremment, le rapport ALPAC (1966) a procédé à un bilan très critique des recherches entreprises et entraîné un abandon en Amérique et un brusque coup de frein en Europe touchant les crédits de recherche alloués. La critique portait notamment sur l'insuffisance de la théorie linguistique utilisée et sur le caractère utopique des objectifs initialement visés. Aussi a-t-on souvent préféré parler de traduction assistée par ordinateur (T.A.O.), avec une « postédition », par un correcteur-traducteur humain, pour rectifier les erreurs faites par la machine.

L'essentiel tendait à être l'aide fournie au traducteur sous la forme d'un système de documentation automatisée.

Les recherches théoriques et pratiques ont repris en Europe dans les années 80 pour réaliser dans les diverses langues de la Communauté européenne l'ensemble des textes et règlements en nombre croissant. D'une façon générale, on distingue les trois étapes de l'analyse, du transfert et de la génération ; et on s'attache à bien séparer les modèles de description linguistique et les logiciels de traitement. On peut soit travailler sur un couple de langues, selon des modèles déjà éprouvés dans les dictionnaires bilingues, soit viser la traduction multilingue et passer par une « langue-pivot » (langage artificiel). Plusieurs systèmes fonctionnent à objectifs limités au moins au niveau expérimental, comme le système SISTRAN ou le système TAUM METEO, mis au point au Canada, qui permet de traduire de l'anglais en français les bulletins météorologiques, rédigés dans une langue totalement stéréotypée. Mais d'autres modèles, plus ambitieux, encore théoriques, ont été construits pour traduire l'ensemble des langues de la Communauté européenne.

traductologie

La *traductologie* est la théorie de la traduction.

traduire

Traduire, c'est énoncer dans une autre langue

(ou langue cible) ce qui a été énoncé dans une langue source, en conservant les équivalences sémantiques et stylistiques.

trait

1. On appelle *trait sémantique* l'unité sémantique minimale non susceptible de réalisation indépendante. Ainsi, le trait sémantique [+ humain] est une unité sémantique minimale spécifiant des mots comme *garçon*, *vendeur*, *architecte*, etc. Chaque mot apparaît donc comme un ensemble de traits. Selon les écoles et les procédures, ce terme peut avoir pour synonymes *sème* ou *composant sémantique*.

L'analyse sémique parle de sème pour caractériser le trait sémantique [avec bras] dans la description du sémantisme de *faucueil*, et l'analyse componentielle parle de composant sémantique pour caractériser le trait [causalité non naturelle] dans la description du sémantisme de *ivok* (« principe divin » en soudanais).

On cherche généralement à donner à la définition du trait sémantique autant de rigueur et de capacité que possible, pour rendre compte des mécanismes sémantiques d'une manière élégante et économique. Dans cette optique, on signalera la tentative faite pour étudier des traits sémantiques relationnels (v. COMPONENTIELLE [ANALYSE]) : par exemple, pour *donner*, on mettra en évidence dans *A donne B à C* un trait sémantique relationnel [A possède B].

Le traitement de la valeur sémantique d'une unité en traits sémantiques ou sèmes pose en particulier le problème des allosèmes* : certains linguistes acceptent de concevoir pour un sème la possibilité de réalisations différentes selon l'entourage sémantique ; ainsi pourrait-on rendre compte de la variation du sème [extrémité supérieur d'un ± animé] dans les expressions *la tête de l'homme* vs *la tête de la fusée*. Un autre traitement consiste à distinguer traits sémantiques inhérents et traits sémantiques de transfert : les traits sémantiques différents d'*homme* et de *fusée* font jouer des potentialités combinatoires différentes du mot *tête*, aboutissant à deux traits de transfert distincts [+ animé] ou [- animé].

2. Chaque morphème du lexique est ainsi défini par un ensemble de *traits distinctifs* dont chacun représente une propriété syntaxique ou sémantique (on dit souvent *traits*

lexicaux), ou phonologique (*traits phonologiques*). Ainsi, les noms peuvent être animés (*Jean, chien*) ou non-animés (*table, pierre, ville*) ; les premiers ont le trait animé et les seconds ne l'ont pas ; chaque morphème est ainsi affecté d'un trait positif ou négatif, placé entre crochets, et définissant sa valeur en ce qui concerne la distinction en question. Dans le cas présent, le morphème *chien* a le trait [+ animé] et le morphème *table* a le trait [- animé]. Les morphèmes sont donc définis par une suite de traits non ordonnés les uns par rapport aux autres ; par exemple, *table* sera défini [+ commun, - animé, + comptable...], ce qui signifie que *table* est un nom commun, non-animé, comptable (les trois points indiquent que la définition n'est pas achevée).

On distingue deux types de traits : les *traits inhérents*, qui définissent les propriétés spécifiques de chaque morphème, indépendamment des relations qu'il peut contracter avec d'autres morphèmes dans la phrase ; les *traits contextuels*, qui indiquent avec quels types de termes le morphème défini est combinable dans le cadre de la phrase. Ainsi, le verbe *penser* implique un nom sujet [+ humain], comme *homme, je, Pierre*, etc. (ou, par métaphore, un animal) ; on dira qu'il a le trait contextuel [+ sujet humain]. On représente souvent un trait contextuel par l'indication du trait inhérent du morphème impliqué avant ou après un tiret horizontal représentant le morphème défini. Ainsi, *penser* sera défini dans ce cas par [+ [+ animé] Aux -] ; le tiret est précédé de Aux (auxiliaire), ce qui indique qu'il s'agit d'un verbe et le [+ animé] indique que son sujet, placé avant, doit être un nom affecté de ce trait. Le cas le plus simple de trait contextuel est celui qui définit la catégorie lexicale à laquelle appartient le morphème. Ainsi, *penser* appartient à la catégorie du verbe ; il est affecté du trait [+ verbe] ; ces traits sont appelés *traits catégoriels*.

Parmi les traits contextuels, on distingue deux types :

a) les *traits de sous-catégorisation stricte*, qui indiquent que le morphème en question doit être suivi ou précédé de telle ou telle catégorie syntaxique : ils définissent le contexte du morphème en termes de catégorie. Ainsi, le verbe *penser* exige un syntagme prépositionnel (*penser à quelqu'un*) comme complément, il est affecté du *trait syntaxique* [- SP], le tiret long indiquant la place du verbe ;

b) les *traits sélectifs*, qui définissent le contexte du morphème en termes de traits syntaxiques et sémantiques ; par exemple *penser* est, comme nous venons de le voir, [+ [+ animé] Aux-].

3. E. H. Bendix a pu ainsi proposer l'établissement d'un dictionnaire fondé sur la notion de traits sémantiques : chaque lexème est analysé en fonction de sa configuration en traits sémantiques. Ces traits sémantiques sont de nature relationnelle.

Jean a un chien est analysé en :

il y a un B tel que (= quantificateur)

A possède B	}	(= fonctions)
A est Jean		
B est un chien		

Le dictionnaire donne les fonctions qui définissent la relation *A a B*. Par exemple, dans *Jean a un rhume*, la fonction [A possède B] n'est pas présente, alors qu'elle est présente dans *A perd B* (A possède B au temps T⁻¹).

- *Chien* est une fonction à une place, à noter dans le dictionnaire *A est un chien*.
- *Avoir* est ici une fonction à deux places, à noter dans le dictionnaire *A possède B*.
- *Donner* est une fonction à trois places, à noter dans le dictionnaire *A donne B à C*.

Le système possède trois avantages principaux : les termes sont repérés par leur fonction, et cette organisation systématique du dictionnaire évite d'oublier d'indiquer les fonctionnements particuliers ; les homonymes sont distingués par la différence de leur fonction (*femme 1*, fonction à une place : *Jeanne est une femme* ; *femme 2*, fonction à deux places : *Jeanne est la femme de Jean*) ; les unités se présentent dans leur fonction sémantique de base prête à subir les transformations propres à ses traits sémantiques de base et elles seules :

devenir femme 1 → *se féminiser* ;

devenir femme 2 → *épouser*.

Rappelons que dans cette perspective les composants sémantiques des mots-fonctions sont eux-mêmes des fonctions apparaissant sous forme de phrase sémantique. Par exemple, la fonction [A possède B] aura elle-même pour composant essentiel [il y a une relation entre A et B], à décomposer en quantificateur et fonctions.

4. En phonologie, les *traits distinctifs*, appelés aussi traits pertinents, constituent les composantes phoniques minimales à valeur distinctive, ou unités distinctives simultanées dans lesquelles peut être analysé un phonème. Le phonème peut être défini comme un faisceau de traits distinctifs. Ce n'est donc pas le phonème mais le trait qui constitue l'unité de base de la phonologie. Les traits définis une fois pour toutes sont valables pour la description des unités phoniques de n'importe quelle langue car leur inventaire détermine l'ensemble des possibilités articulatoires, acoustiques, neurologiques et auditives que l'être humain peut utiliser à des fins linguistiques. On admet avec R. Jakobson que les traits pertinents sont tous binaires, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent prendre que deux valeurs distinctes représentées par les traits + et -. L'auditeur extrait du signal les unités discrètes que sont les phonèmes qu'il perçoit en termes de traits distinctifs. L'identification perceptive de chaque trait est opérée par la prise en considération de plusieurs indices articulatoires et acoustiques, présents dans le signal de parole et organisés hiérarchiquement sur le plan de la perception.

trait d'union

Le trait d'union est un signe graphique en forme de petit tiret servant à joindre en français les éléments de certains mots composés ou que l'on met entre le verbe et le pronom postposé. Dans les dictionnaires, la présence du trait d'union est le critère qui distingue le « mot » composé bénéficiant d'une entrée et la locution traitée sous l'entrée de l'un des mots qui la composent ; cependant, ce critère n'est pas absolu et certaines unités lexicales bénéficient d'une entrée séparée (*chemin de fer*, *pomme de terre*, *trait d'union*). Le trait d'union s'emploie au contraire régulièrement :

- a) entre le verbe et les pronoms immédiatement postposés (*dit-il*, *venez-vous*, *fût-ce*, *prenez-en*, *allons-y*) ;
- b) avant et après le *t* euphonique (*où va-t-il ?*) ;
- c) devant les adverbes *ci* et *là* des démonstratifs (*celui-ci*, *cet homme-là*) ;
- d) entre un pronom personnel et l'adjectif même (*lui-même*) ;

e) dans les noms de nombre composés de *dix-sept* à *cent* quand ils ne comportent pas la conjonction *et* (*cent quatre-vingt-deux*).

transcendant

En glossématique, la linguistique est dite *transcendante* quand elle s'occupe de ce qui est extérieur à son objet propre, c'est-à-dire qu'elle s'occupe de données extérieures à la langue. Pour L. Hjelmslev, toute la linguistique antérieure à F. de Saussure est transcendantale. La glossématique, au contraire, est une linguistique immanente*.

transcription

Transcrire c'est faire correspondre terme à terme les unités discrètes de la langue parlée et les unités graphiques ; la transcription phonétique fait aussi correspondre à des phonèmes de la langue des symboles uniques empruntés à l'alphabet phonétique international. La *transcription*, quel que soit l'alphabet choisi, doit être nettement distinguée de l'*écriture*. La trans-

cription tend à conserver sous forme graphique ce qui a été dit, sans rien ajouter, sans rien supprimer. Au contraire, l'écriture existe en tant que système relativement autonome.

transfert

1. L. Tesnière emploie le mot *transfert* pour désigner le passage d'une unité d'une classe dans une classe différente au cours d'une

translation ; dans le *qu'en-dira-t-on, qu'en dira-t-on ?* a subi un transfert : de phrase interrogative, il devient nom. Par extension, *transfert* s'emploie comme synonyme de *translation**.

2. La fonction de *transfert* est l'effet de filtrage qui se manifeste par la modification des particularités acoustiques de diverses sources sonores participant à l'émission de la parole.

transformation

1. En grammaire générative, les *transformations* convertissent les structures profondes générées par la base en structures de surface, soumises ensuite à la composante phonologique et phonétique. Une transformation s'applique donc à une (ou plusieurs) suite terminale* générée par la base, c'est-à-dire à un (ou plusieurs) marqueur* syntagmatique (v. ARBRE), en le (ou les) convertissant en un marqueur syntagmatique dérivé.

Les transformations, ou composante transformationnelle de la syntaxe d'une langue, n'affectent pas le sens des phrases de base, qui seules reçoivent une interprétation sémantique : les transformations sont des opérations purement formelles intéressant les suites générées par la base. Ces opérations, ou procédure transformationnelle, sont celles de déplacement ou de permutation (réarrangement des constituants), de substitution (un constituant se voit remplacer par un autre, cela revenant à l'effacer et à mettre à sa place un autre constituant) et d'addition.

Les transformations comportent deux aspects principaux. Le premier est celui de l'analyse* structurelle et le second celui du changement* structurel. L'analyse structurelle consiste à voir si la suite générée par la base a une structure qui rende possible l'application d'une transformation définie, le changement structurel consiste en diverses modifications et réarrangements de la structure en constituants ainsi analysés.

Par exemple, si nous avons la suite terminale générée par la base Neg + le père + Prés + lire + le journal, où Neg est négation, écrit ensuite Ne + pas, et où Prés est présent, la transformation négative analyse cette phrase comme étant Neg + SN₁ + T_{ps} + V + SN₂ (T_{ps} étant Temps, ici le présent) ; cette structure permet l'application de la transformation négative. (v. ANALYSABILITE.)

La suite Ne + pas + le père + Prés + lire + le journal est modifiée par une série d'opérations de déplacement : Ne est déplacé devant Prés + V, pas est déplacé derrière Prés + V. On a ainsi la suite : le père + ne + Prés + lire + pas + le journal.

Une autre transformation, dite *transformation affixale*, va déplacer l'affixe Prés derrière V (verbe) : le père + ne + lire + Prés + pas + le journal.

Cette suite, obtenue après l'application de toutes les transformations (y compris celle d'accord), est appelée *suite terminale dérivée*. Elle constitue la structure de surface de la phrase réalisée (à laquelle a été appliquée la composante phonologique) : *Le père ne lit pas le journal*.

Les transformations portent le plus souvent le nom du résultat de l'opération. Ainsi, la transformation relative (ou relativisation*) est le nom donné à la transformation qui relativise une phrase à un syntagme nominal d'une autre phrase (*Le père qui est rentré lit son journal*). Parfois elles portent le nom du constituant sur lequel porte l'opération : ainsi, la transformation affixale décrit l'opération de déplacement qui

affecte les constituants affixes de l'auxiliaire (v. AFFIXAJ). La transformation est représentée par le symbole T, qui porte en indice l'abréviation du type d'opération impliqué : ainsi, la transformation relative est symbolisée par T_{rel} .

Dans une première étape de la théorie générative, la suite générée par la phrase était la phrase noyau active et affirmative ; on distinguait alors les transformations *facultatives* et les transformations *obligatoires*. Les premières, comme les transformations passive, interrogative, négative et emphatique, étaient dites « facultatives » en ce sens qu'on pouvait choisir de les appliquer ou non à la phrase-noyau. En revanche, la transformation affixale, qui déplace les constituants affixes de l'auxiliaire après un verbe, était obligatoire, car, dans tous les cas, il y a au moins un constituant affixe de l'auxiliaire dans chaque phrase-noyau. Dans une deuxième étape de la théorie dite standard, on a écrit les constituants interrogation, passif, négation et emphase dans la base ; aussi toutes les transformations deviennent-elles obligatoires ; mais le constituant qui déclenche la transformation (interrogation, passif, négation) peut lui-même être choisi ou non.

On distingue deux types de transformations selon que les opérations effectuées intéressent une ou deux suites générées par la base ; dans le premier cas, on parlera de transformations *unaires* ou *singulières* et, dans le second cas, de transformations *binaires* ou *généralisées* : la transformation passive est une transformation singulière, et la transformation relative, qui intéresse deux phrases, est une transformation généralisée. À l'intérieur des transformations généralisées, on distingue deux grands groupes : les transformations par coordination (*et*) et les transformations par enchâssement (relative, complétive). Lorsque, dans une étape ultérieure de la théorie générative, il a été nécessaire de prévoir que dans la première phrase une seconde phrase viendrait s'inscrire et que la seconde était déjà prévue pour entrer dans la première, on a fait figurer le symbole P de la phrase de base à gauche de la flèche dans la règle de réécriture comme dans SN + SV (P).

On pouvait alors faire l'économie de la différence terminologique entre la transformation singulière et la transformation généralisée, puisque la première opère sur des suites comprenant une seule occurrence de P, tandis que la seconde opère sur des suites comprenant plus d'une occurrence de P. Mais la différence entre les deux transformations se maintient quel que soit le processus envisagé.

Les transformations sont *ordonnées* en ce sens que l'ordre dans lequel elles se font est défini. Ainsi, la transformation affixale doit toujours avoir lieu après la transformation passive. Soit en effet la suite ... Prés + être + PP + lire... obtenue au cours de la transformation passive ; Prés est déplacé derrière *être* et PP (participe passé affixe) est déplacé derrière *lire*, ce qui donne : être + Prés (est) et lire + PP (lu). Au contraire, si on effectuait le déplacement de l'affixe Prés dans la suite Prés + lire avant de faire la transformation passive (être + PP), on obtiendrait la suite : être + PP + lire + Prés ; cela donnerait (après une nouvelle application de la transformation affixale) être + lire + PP + Prés, suite qui n'est pas réalisable.

Quand les transformations sont appliquées à un couple de phrases (ou à plus de deux phrases), par exemple quand la transformation passive est appliquée à une phrase matrice et à une phrase enchâssée, se pose la question de l'ordre dans lequel les transformations sont appliquées à chacune des phrases : on parlera alors de cycle transformationnel.

2. Dans la grammaire transformationnelle de Z. Harris, la transformation est définie de la manière suivante : si deux ou plusieurs constructions (ou séquences de constructions) qui contiennent les mêmes *n* classes apparaissent avec les mêmes

n-tuples de membres de ces classes, on dit que les constructions sont des transformées l'une de l'autre et que chacune peut être dérivée de l'autre par une transformation particulière. Si l'on a les constructions *La voiture a renversé le passant* et *Le passant a été renversé par la voiture*, les constructions $SN_1 + V_1 + SN_2$ (syntagme nominal suivi de verbe transitif et de syntagme nominal) et $SN_2 + \text{être} + V_{\text{pass}} + \text{par} + SN_1$ contiennent les mêmes triplets SN, V, SN, et tout choix des membres que nous trouvons dans une phrase, nous le trouvons dans l'autre. Les modifications apportées au modèle standard ont eu pour effet de réduire le pouvoir des transformations, car de nombreux phénomènes présentaient trop d'irrégularités pour être pris en charge par des règles transformationnelles ; les nominalisations ont été enregistrées telles quelles dans le lexique (d'où le nom d'hypothèse lexicaliste par opposition à l'hypothèse transformationniste). De plus, la contrainte de préservation du sens conduisait dans de nombreux cas à un accroissement de la complexité de l'appareil transformationnel ; aussi la théorie standard étendue propose-t-elle de faire l'économie de cette contrainte, mais en accroissant le rôle de la composante interprétative qui doit alors s'appliquer à la fois à la structure profonde et à la structure de surface. À l'opposé, la sémantique générative est demeurée attachée aussi bien à l'hypothèse transformationniste qu'au principe de préservation du sens. Enfin, les modifications apportées ensuite à la théorie consistent à multiplier les conditions formelles relatives à l'application et au fonctionnement des transformations, de manière à atteindre un niveau suffisant de généralisation sans lequel il deviendrait difficile de concevoir qu'une grammaire puisse rendre compte des aptitudes linguistiques des locuteurs.

transformationnel

1. On appelle *grammaire transformationnelle* une grammaire comportant des règles qui établissent des équivalences entre divers types de phrases, dont elle rend compte par des opérations explicites. Une grammaire transformationnelle rend compte ainsi par une opération d'effacement de l'équivalence entre l'adjectif épithète et la relative avec *être* : *La route bombée provoque des accidents. La route qui est bombée provoque des accidents.* (v. TRANSFORMATION.) Une grammaire générative n'est pas nécessairement transformationnelle.

2. On appelle *composante transformationnelle* la partie de la syntaxe d'une grammaire générative contenant les règles qui permettent de générer à partir des suites issues de la base syntagmatique d'autres suites qui peuvent recevoir une interprétation phonétique. La composante transformationnelle permet de passer de la structure profonde à la structure de surface. (v. TRANSFORMATION.)

transformationniste

On appelle, en grammaire générative, *hypothèse transformationniste* la position qui consiste à considérer les noms, adjectifs et verbes dérivés comme obtenus par la composante transformationnelle, et non pas inscrits directement

dans la base. L'hypothèse transformationniste s'oppose à l'hypothèse lexicaliste.

transitif

Les *verbes transitifs* sont ceux qui, dans la structure du syntagme verbal, impliquent la présence d'un syntagme nominal complément. On a ainsi la règle $SV \rightarrow \text{Aux} + V + SN$, qui signifie que le syntagme verbal est formé d'un auxiliaire, d'un verbe et d'un syntagme nominal. Par exemple, le verbe *renverser* est transitif, ou affecté du trait distinctif [+ transitif], et on le rencontre dans des phrases comme *La voiture renverse le passant*, où *le passant* est le syntagme nominal complément, dit « complément d'objet direct » dans la nomenclature traditionnelle. On peut aussi dire, d'une autre manière, que tout verbe est un verbe transitif dans le contexte d'un syntagme nominal complément non prépositionnel, c'est-à-dire « direct », en grammaire générative, on posera la règle $V \rightarrow V_{\text{tr}} / - SN$ (le verbe se réécrit *verbe transitif* quand il est suivi d'un syntagme nominal direct). Les phrases comportant un verbe transitif suivi d'un syntagme nominal sont susceptibles de subir une transformation passive (*Le passant est renversé par la voiture*), sauf exceptions intéressant un petit nombre de verbes comme *avoir*. Les syntagmes

nominaux compléments des verbes transitifs peuvent être effacés : *Pierre mange quelque chose* → *Pierre mange* ; sans cesser d'être transitifs, ces verbes sont alors employés *intransitivement*.

Dans cette analyse, seuls sont transitifs les verbes qui sont suivis d'un syntagme nominal direct, présent ou effacé ; sont intransitifs les autres verbes, que ceux-ci ne comportent pas de syntagme nominal dans la structure du syntagme verbal (*Pierre est mort*), ou qu'ils comportent un syntagme prépositionnel, c'est-à-dire un syntagme nominal précédé d'une préposition (*Pierre parle à Paul*, *Pierre obéit à Paul*). Les grammaires traditionnelles ont distingué ces deux groupes de verbes intransitifs en réservant le nom d'intransitif au premier groupe (*mourir*, *vivre*, *naître*, *venir*, etc.) et en donnant la dénomination de « transitif indirect » au groupe de verbes qui ont nécessairement un syntagme prépositionnel dans la structure du syntagme verbal, comme *obéir*, *parler*, etc. Chez d'autres grammairiens, ce dernier groupe de verbes forme une classe d'intransitifs attributifs ; on les rapproche des verbes comportant un double complément : SN + SP (syntagme nominal suivi d'un syntagme prépositionnel), comme *pardonner quelque chose à quelqu'un*, *arracher quelque chose à quelqu'un*, *puiser de l'eau d'un puits*, etc. Cette triple caractérisation fonde la polysémie de certains verbes comme *penser* : *Il pense* (intransitif). *Il pense le monde* (transitif direct). *Il pense à elle* (transitif indirect).

transition

On appelle *transition phonétique* le passage, dans la chaîne parlée, du point d'articulation caractérisant un phonème au point d'articulation qui caractérise le phonème suivant. Dans cet intervalle s'effectue le changement graduel de la forme des résonateurs vocaux, pour passer d'une voyelle à une consonne et vice versa ; ce changement se traduit dans le spectre acoustique par un glissement vers le haut ou vers le bas, en divers angles aigus, des formants, en particulier du formant 2 ou formant buccal.

Les transitions sont très importantes pour l'identification des phonèmes. Les consonnes

occlusives, en particulier, qui n'ont pas de formant propre, ne peuvent être identifiées que par les transitions des voyelles contiguës ; [t] et [d] entraînent une transition positive du deuxième formant, c'est-à-dire que la fréquence de ce formant descend d'une valeur plus haute si la consonne précède la voyelle et monte vers une valeur plus haute si la consonne suit la voyelle, tandis que, dans le cas des consonnes [p] et [b], la transition du deuxième formant est négative : le formant monte d'une valeur plus basse et descend vers une valeur plus basse. Le point vers lequel s'oriente le formant est le locus* de la consonne.

D'autre part, les phases de transition suffisent à provoquer l'impression subjective de la consonne en question : parmi toutes les évolutions possibles d'une articulation à partir d'un point donné, celle qui est voulue par le locuteur se dégage progressivement par rapport aux autres images acoustiques possibles ; lorsque le mouvement est assez avancé pour qu'il n'y ait plus de doute pour l'auditeur, le phonème est reconnu même si le point d'articulation n'est pas atteint.

transitivité

1. Quand un ensemble* est égal à un second et à un troisième, le second et le troisième sont égaux entre eux par *transitivité*.

2. On appelle *transitivité* la propriété d'un verbe transitif, c'est-à-dire d'un verbe suivi en français d'un syntagme nominal complément d'objet non précédé d'une préposition.

translatif

1. On appelle *translatif* un cas exprimant le changement, le passage d'un lieu à un autre (ex. : Il va de *Paris à Marseille* par Lyon), ou indiquant l'état, la qualité résultant d'un processus (ex. : *Il est devenu un ingénieur*), par opposition à l'essif* (ex. : *Il est ingénieur*). Le syn. est alors *FACTIF*.

2. L. Tesnière appelle *fonction translativ* la fonction d'un mot vide « marquant* », quand celui-ci révèle (et permet) le passage d'une unité d'une catégorie dans une autre. *Le* a une fonction translativ dans *le bleu du ciel* et une fonction indicative dans *le livre*.

translation, transposition

Ch. Bally appelle *translation* ou *transposition* le rapport qui existe entre deux mots ou suites de mots de nature différente, mais ayant la même fonction. Ce rapport est proche par certains côtés de la transformation, mais recouvre plus de faits et ne s'intègre pas dans le cadre théorique. Pour L. Tesnière, la translation consiste à faire

passer un mot plein d'une classe grammaticale dans une autre classe grammaticale, c'est-à-dire à « transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot ». Ainsi, *bleu*, dans *le bleu du ciel*, a été transféré de la classe des adjectifs dans la classe des substantifs. La notion de *translation* doit permettre de ne pas s'inquiéter des phrases ambiguës comme les suites contenant *de* : *le train de Paris*, *le chien de Pierre* (alors que la transformation doit rendre compte de l'ambiguïté) : on posera simplement que *de Paris* et *de Pierre* se comportent syntaxiquement comme des adjectifs puisqu'ils suivent un nom comme ces derniers ; on admettra que, grâce à *de*, *Pierre* et *Paris* sont devenus des (ont été transférés en) adjectifs. Les translations sont adjectivales, verbales, substantivales ou adverbiales quand le mot concerné devient (assume la fonction de) adjectif, verbe, substantif, adverbe. Elles sont désubstantivales, déadjectivales, déadverbiales, déverbales quand le mot transféré, les unités concernées, cessent d'avoir la fonction de substantif, d'adjectif, d'adverbe ou de verbe.

Les translations sont au premier degré quand les unités concernées sont de même niveau (ainsi *de Paris* et *parisien*). Elles sont au deuxième degré quand c'est une proposition qui, subordonnée, est transférée en substantif, adjectif, adverbe grâce à un marquant. La translation adjectivale peut être désubstantivale (*habit vert* dans *l'homme à l'habit vert*), déadverbiale (dans *les gens bien*), déverbale (dans *l'enfant jouant avec la balle*) ; la translation adjectivale déverbale au premier degré revêt généralement la forme du participe (participe présent, participe passé). Au deuxième degré, on a une relative dans *l'enfant qui travaille*, *qui travaillé* étant l'équivalent de *travailleur*.

La translation substantivale peut être déadjectivale (*le rouge*), déadverbiale (*le pourquoi des choses*), déverbale (*le rire*, et *réussir* dans *j'espère réussir*), soit au premier degré dans *je veux leur échec*, soit au deuxième degré dans *je veux qu'ils échouent*. La translation adverbiale peut être désubstantivale (*avec tendresse*), déadjectivale (*y aller fort*), déverbale (*avant de parler*, *en pleurant*). Pour une translation adverbiale déverbale au deuxième degré, on a notamment les propositions dites « circonstancielles », puisque tout circonstant est (ou assume la fonction d') un adverbe.

Il y a aussi des translations de prépositions en noms (*le pour*), d'adjectifs en préposition (*sauf*), de participes en prépositions (*excepté*), de propositions en noms (*le qu'en-dira-t-on*).

La théorie de la translation est fondée sur l'hypothèse que le verbe occupe le sommet de la hiérarchie des classes de mots. On s'explique ainsi que les propositions subordonnées soient des translations déverbales.

On peut dire aussi que la notion de *translation* a l'inconvénient de faire intervenir des critères différents qui peuvent être contradictoires : critère de synonymie quand on pose *travailleur* = *qui travaille* ; critère fonctionnel traditionnel quand on utilise pour caractériser la translation substantivale les notions de sujet, d'objet, d'attribut ; critère distributionnel aussi (le nom étant caractérisé, par exemple, grâce aux prédéterminants). Enfin, souvent la théorie de la translation mêle l'explication diachronique (cf. ci-dessus pour *sauf*) à la description proprement dite.

translittération

Quand on veut représenter dans un système d'écriture une suite de mots d'une autre langue utilisant généralement un autre système d'écriture, il est possible soit de représenter les sons effectivement prononcés (on a alors une transcription plus ou moins phonétique), soit de se

contenter de rechercher, pour chaque lettre ou suite de lettres, une lettre ou une suite de lettres correspondante sans s'inquiéter des sons effectivement prononcés : c'est là une *translittération*. Ainsi, en russe, la lettre qui termine ce qu'on transcrit par *Popov* est représentée d'une manière générale aujourd'hui par un *v*

alors que *v* final se prononce comme *f* (ce que l'ancienne transcription rendait en écrivant *Popoff*).

transparence

La *transparence* est le caractère d'un énoncé dans lequel l'émetteur s'efface devant son discours pour mettre le récepteur en contact direct avec celui-ci, comme dans le discours pédagogique. Le concept inverse est l'*opacité*.

transphrastique

On appelle *niveau transphrastique* le niveau d'analyse linguistique constitué par l'ensemble du texte formé d'une suite de phrases. Les relations transphrastiques sont indiquées par des conjonctions, des adverbes, des anaphores, etc. (V. *HYPOTAXE, PARATAXE*.)

transposition V. TRANSLATION.

tréma

Le *tréma* est un signe graphique constitué de deux points juxtaposés que l'on place sur les voyelles *e, i, u* pour indiquer que la voyelle qui précède a une prononciation indépendante : *naïf, coïncidence, aiguë, Saïl*. Cet usage du tréma est particulier au français ; en allemand il indique une modification du timbre de la voyelle sur laquelle il est placé (umlaut).

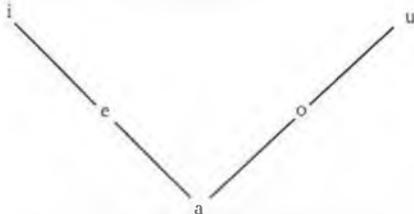
trésor

On donne le nom de *trésor* à de grands ouvrages lexicographiques. (Syn. *THESAURUS*.)

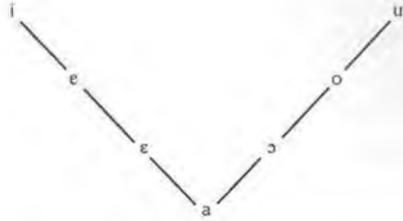
triangulaire

Les *systèmes vocaliques triangulaires* sont ceux dans lesquels tous les phonèmes possèdent des particularités distinctives de degrés d'aperture, et où tous possèdent des particularités distinctives de localisation, à l'exception de la voyelle la plus ouverte. Le système vocalique du français moderne, de quadrangulaire qu'il était, tend à devenir triangulaire puisque l'opposition entre les deux voyelles d'ouverture maximale /a/ de *patte* et /α/ de *pâte* est en voie de disparition.

Il y a des systèmes triangulaires à deux classes, selon le schéma du système vocalique latin, comme en espagnol :

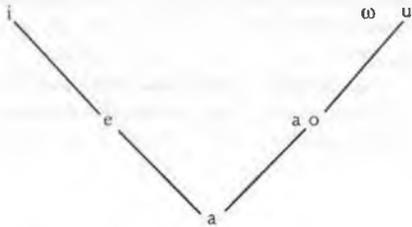


et en italien :



Dans ces systèmes s'opposent une série de voyelles antérieures non-arrondies et une série de voyelles postérieures arrondies. Ces systèmes sont les plus répandus dans toutes les parties du monde.

Il existe aussi des systèmes triangulaires à trois classes : une classe antérieure non-arrondie, une classe postérieure arrondie, une classe moyenne le plus souvent antérieure arrondie, mais qui peut être aussi postérieure non-arrondie comme en roumain :



triel

On appelle *triel* un cas grammatical de la catégorie du nombre* exprimant dans les noms comptables de certaines langues le concept de « trois » par opposition à « un » (singulier), « deux » (duel) et « plus de trois » (pluriel).

triformantique

Les spectres acoustiques de certains sons du langage se caractérisent par une structure *triformantique*, lorsqu'ils présentent trois formants principaux. Les consonnes et les voyelles nasales présentent un troisième formant (correspondant à la résonance de l'onde laryngée à travers les fosses nasales) qui se situe entre le formant du pharynx ou formant bas (F¹) et le formant buccal ou formant haut (F²). Les voyelles aiguës présentent aussi un troisième formant qui se situe dans les fréquences les plus élevées.

triglossie

La *triglossie* est une situation où il existe trois systèmes linguistiques dont les rôles sont hiérarchisés et répartis.

trigramme

Le *trigramme* est un mot de trois lettres.

trilitère

On appelle *trilitère*, dans les langues sémitiques, la suite de trois consonnes auxquelles se réduit la racine*.

trilingue

On qualifie de *trilingue* une personne ou une population qui parle trois langues.

trilinguisme

Le *trilinguisme* désigne l'état trilingue d'une population, d'une personne.

triphthongue

Une *triphthongue* est une voyelle qui contient trois timbres vocaliques différents, par exemple l'ancien français et le québécois *beau* ou le mot anglais *fire*.

triptote

Le terme de *triptote* désigne, dans les langues flexionnelles, un mot dont la déclinaison comporte trois cas.

trivial

En lexicographie, *trivial* (abréviation *triv.*) est une marque stylistique attribuée à des termes qui appartiennent à divers niveaux de langue (mais surtout familiers ou populaires) et qui sont condamnés par les contraintes socio-culturelles parce qu'ils dénotent des objets jugés « indécents » ou expriment des attitudes « grossières » ou « obscènes » : le mot *cul* est dit trivial, alors que son emploi est familier ou populaire dans un grand nombre d'expressions stéréotypées (*bouche en cul de poule*) et neutre dans un composé comme *cul-de-basse-fosse*.

troncation

On appelle *troncation* ou *apocope** un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique ; les syllabes supprimées peuvent correspondre à un morphème dans *une radio* (radiographie), *une dactylo* (dactylographe), mais les coupures se produisent le plus souvent arbitrairement après la deuxième syllabe : *vélo* (vélocipède), *frigo* (frigorifique). Dans la langue populaire, la troncation s'accompagne parfois de l'addition ou *paragoge** de la voyelle -o : *un prolo* (prolétaire), un *apéro* (apéritif).

trope

La rhétorique oppose aux figures de pensée (litote, ironie, interrogation oratoire, etc.) et aux figures de construction (ellipse, syllepse, etc.) les tropes ou figures* de mots (emploi

figuré des mots). *Trope* a fini par s'appliquer à toutes les espèces de figures qu'on peut considérer comme un détournement (en grec *tropos*) du sens du mot.

tropologie

Science ou traité des tropes, des figures de mots.

Troubetskoï (Nikolaï Sergueïevitch), linguiste russe (Moscou 1890-Vienne 1938). Professeur à Moscou (1915), il se livre à une critique détaillée des méthodes de reconstruction linguistique. En relation avec R. Jakobson, il participe à la fondation et aux travaux du Cercle linguistique de Prague. Influencé par J. Baudouin de Courtenay et par F. de Saussure, il définit rigoureusement la notion de phonème et établit la distinction entre la phonétique, qui « étudie les sons concrets comme des phénomènes physiques », et la phonologie, qui les étudie « comme des signaux phoniques employés à des fins d'intercompréhension à l'intérieur d'une communauté linguistique ». (V. Bibliographie.)

truisme

En rhétorique, sophisme vide de sens.

I. **type**

1. On donne le nom de *type* ou *statut de phrase* aux formes fondamentales de la phrase : phrase déclarative, interrogative, impérative et exclamative, et à leurs combinaisons avec les formes négative, passive et emphatique. (V. PHRASE.)
2. *Type linguistique*. V. TYPOLOGIE.

II. **type/token**

On appelle *type/token* le rapport de nombre de mots différents (*type*) au nombre total de formes d'un texte (*token*). Dans ce rapport, le *type* est, par exemple, *table* (singulier et pluriel) et les *tokens* sont toutes les occurrences de *table*. Le rapport *type/token* mesure la richesse du vocabulaire : plus il y a de mots différents par rapport au nombre de mots du texte et plus le vocabulaire est riche. Ce rapport décroît avec la longueur du texte car, au début, le nombre de mots différents s'accroît rapidement, mais plus le texte s'allonge et moins l'auteur emploie de termes nouveaux.

types de discours

L'analyse de discours a établi l'intérêt de la prise en compte de grands *types de discours* : discours scientifique, discours pédagogique, discours de vulgarisation par exemple. Ces critères peuvent amener à des classifications croisées, un discours pouvant

être à la fois par exemple pédagogique et polémique.

L'intérêt porté de nos jours, par la linguistique appliquée, aux problèmes des textes scientifiques et techniques à des fins de rédaction et de traduction amène à développer les travaux en ce sens. Aux classements prenant en compte l'énonciation (par exemple l'opposition récit/discours chez É. Benveniste) s'ajoute la recherche de traits typifiants dépendant de la finalité des textes : textes de transfert de connaissance entre pairs (discours spécialisés), textes de diffusion de connaissances « désintéressées » (vulgarisation), textes d'in-

terface, dans le cadre de « forums » (colloques, revues spécifiques) confrontant les acteurs d'une *sphère d'activité* tous domaines confondus, textes proposant un *savoir-faire* à propos d'un objet ou d'un processus scientifique ou technique (manuels de documentation, informatique par exemple, modes d'emploi, etc.). L'éditologie* se penche sur ces problèmes, qui ont de fortes implications terminologiques : terminologie des discours spécialisés, compromis terminologiques dans une sphère d'activité, adaptation et métalangage à l'usage du grand public.

typologie

L'examen typologique des langues, ou *typologie*, a pour fin leur description en fonction de certains caractères choisis préalablement et leur classement selon les affinités* qui se découvrent ainsi ; il peut permettre, mais ne recherche pas nécessairement, l'établissement de généalogies* (V. FAMILLE DE LANGUES). Tous les traits linguistiques peuvent entrer dans une étude de la sorte : pour les phonèmes, le nombre, la quantité et la distribution dans le système phonologique ou dans le discours ; pour les traits prosodiques, la place et le rôle des tons et des accents toniques, le contour de la mélodie de phrase ; pour la syllabe, la structure et le rôle par rapport au morphème ; pour les morphèmes, la longueur et les rapports divers entre eux, l'organisation du système des genres et des nombres, l'existence de « personnes » ou d'éléments modaux divers ; pour la syntaxe, l'existence d'accords et de cas, etc. Les classements typologiques peuvent se fonder uniquement sur un de ces traits (nombre de voyelles, par exemple), ou sur un grand nombre d'entre eux, ou par rapport à une norme fondée sur la fréquence ou la moyenne. Les linguistes ont proposé diverses listes de critères permettant de caractériser les langues : (1) rapports entre la syllabe et le morphème ; (2) rapports entre la forme et la fonction ; (3) expression de certaines caractérisations grammaticales ou sémantiques.

On définit ainsi trois types : *isolant*, *agglutinant*, *flexionnel*, le type isolant se subdivisant en type isolant proprement dit et en type polysynthétique, et le type flexionnel, dit aussi « fusionnant », se subdivisant en type flexionnel externe et type flexionnel interne. Une langue isolante ou analytique (comme le vietnamien ou le français dans sa forme orale) a des mots invariables. Quand les mots résultent de la combinaison d'unités lexicales plus petites, on dit que la langue isolante est polysynthétique. Ainsi, le chinois mandarin est polysynthétique parce que, avec *yu* signifiant « voyager » et *tsou* « aller », on forme « se promener » en combinant *yu* et *tsou*. Une langue agglutinante ajoute à une forme du mot une série de morphèmes qui le caractérisent, mais chacun de ces morphèmes est analysable séparément. Ainsi, en turc, « maison » au nominatif se dit *ev* ; le morphème de pluriel est *-ler*, le morphème de possessif est *-i*, et « ma maison » se dira *evi*, « les maisons » se dira *evler*, « mes maisons », *evleri*. Dans les langues flexionnelles, les morphèmes sont amalgamés : ainsi, le latin *domini* a une désinence *-i* qui est à la fois marque de pluriel et marque de nominatif-vocatif, ou bien à la fois marque de singulier et de génitif (V. AMALGAME). Le type flexionnel peut être externe (par suffixe – cf. *domini* plus haut

– ou préfixe) ou interne (on trouve en latin des variations à l'intérieur de la racine, *facio* présent vs *feci* parfait, ou des infixes, *vinco* présent [« infixe nasal » -n] vs *vici* parfait). Le latin fournit ici des exemples de flexion externe et de flexion interne, l'allemand aurait pu en donner pour la flexion externe (déclinaison), interne (*trinken*, *trank*), pour l'agglutination* polysynthétique : *Apfel* « pomme » et *Baum* « arbre » donnant *Apfelbaum* « pommier » ; cela montre assez que c'est en termes de degrés qu'il faut raisonner et non dans l'absolu. Le latin est plutôt flexionnel, mais quand il dit *in oppidum* pour « dans la place forte (direction) », il est aussi un peu analytique, du fait de l'utilisation de *in* pour introduire *oppidum* complément du lieu où l'on va. De même, le français est plutôt isolant, mais la variation *cheval* vs *chevaux* est de type flexionnel. Ce qui est important, c'est de définir pour chaque langue le caractère dominant.

U

umlaut

En grammaire allemande, l'*umlaut* est un signe identique au tréma qui, placé sur certaines voyelles (*ä, ö, ü*), indique l'inflexion vocalique.

unaire

Transformation unaire, syn. de TRANSFORMATION SINGULIÈRE*. (V. TRANSFORMATION.)

unidimensionnel

 V. MULTIDIMENSIONNEL.

unilatéral

On dit que des relations sont *unilatérales* quand, un terme présupposant l'autre, l'inverse n'est pas vrai. (V. RÉCIPROQUE.)

unilingue

1. On dit des locuteurs qu'ils sont *unilingues* quand, dans leurs communications à l'intérieur d'une même communauté sociolinguistique, ils n'utilisent qu'une seule langue (compte tenu des différences de niveaux de langue) ; par opposition, sont *multilingues* ou *plurilingues* ceux qui utilisent plusieurs langues différentes dans leurs relations sociales ou familiales (V. BILINGUISME.)

2. Un *dictionnaire unilingue* (ou *monolingue*) est un dictionnaire dont les entrées et les sorties appartiennent à la même langue, par opposition aux dictionnaires *bilingues*.

union

1. On lit *union* le symbole de la réunion* \cup .

2. *Langue d'union*. V. LANGUE.

unipersonnel

On appelle parfois *unipersonnels* des verbes usités seulement à la troisième personne du singulier, comme *il neige, il vente, il pleut*.

unité

On appelle *unité linguistique* un élément discret identifié à un certain niveau* ou rang. Ainsi, les phonèmes sont des unités linguistiques (au rang phonématique), les morphèmes (au rang morphématique) et les phrases (au rang phrasique). [V. DISCRET, ITEM.] Chaque unité linguistique est définie par les rapports qu'elle entretient avec les autres unités linguistiques dans

un système donné ; elle est donc définie par sa place ou sa position dans ce système.

On appelle *unités significatives minimales* les morphèmes identifiés au rang morphématique, par opposition aux phonèmes ou *unités minimales non-significatives*. (V. ARTICULATION [DOUBLE].)

univers

1. On appelle *univers d'énoncés* la totalité des énoncés réunis pour la recherche sans qu'on fasse la distinction entre ceux dont le chercheur a jugé ou jugera qu'ils doivent être soumis à l'analyse (et formeront le corpus) et ceux dont il ne s'occupera pas.

2. L'*univers du discours* peut être défini comme le minimum irréductible de contexte nécessaire à un énoncé.

Considérer un énoncé comme discours*, c'est tenter de dire les règles qui président à sa production. Lorsqu'on fait abstraction du fait que le contexte général d'un acte de communication se développe constamment par suite de l'énonciation même, lorsqu'on néglige donc le renouvellement des conditions de production du discours par le progrès même du discours, les échanges, les objections, etc., il reste à rendre compte de l'univers du discours, c'est-à-dire des formations idéologiques spécifiques dans lesquelles un discours trouve son origine (croyances, conventions, etc.). Pendant que le contexte se développe en intégrant ce qui se dit et se passe au long du discours, l'univers du discours est la condition même, originelle, de la production de l'énoncé — ce qui le rend possible.

La linguistique structurale a tendu à neutraliser le locuteur et à s'en tenir au système et à ses règles. En réalité, considéré du point de vue de l'univers du discours, un énoncé du type *la terre tourne* est anormal avant Copernic ; mais le critère de l'anomalie ou de la normalité d'un tel énoncé ne réside pas dans la langue (ou compétence) ; on n'en rendrait pas compte en indiquant pour le français des composantes syntactico-sémantiques différentes avant et après Copernic. C'est à la considération du

mécanisme discursif spécifique (donc de l'univers du discours) que l'analyste pourra reporter l'assignation d'un tel énoncé à la fantaisie individuelle ou à la science collective.

À la distinction saussurienne entre l'individuel (incarné dans la parole) et le collectif (de l'ordre de la langue), il convient d'ajouter la considération de multiples sous-codes (R. Jakobson) ; ces systèmes de formations idéologiques déterminent autant d'univers de discours, dont l'analyste devra tenir compte pour son étude des conditions de production du discours.

La notion d'univers de discours demande donc que soit adjointe à la description des énoncés A, B, C... N la considération de X dit (A, B, C... N). Cette proposition X dit dépasse le cadre traditionnel de la linguistique. Les recherches actuelles dans le cadre de l'analyse de discours montrent la nécessité de reconsidérer la neutralisation du locuteur, pour expliquer les processus de production discursifs. Cela demande la prise en compte des conditions de production du discours : contexte et univers.

universaux du langage

On appelle *universaux du langage* les similarités existant dans toutes les langues du monde. Certains universaux relèvent de la psycholinguistique, pour autant qu'ils dépendent du rapport entre langue et pensée humaine ; d'autres relèvent de l'ethnolinguistique, pour autant qu'ils dépendent du rapport entre langue et culture.

La recherche des universaux du langage a pris une particulière acuité dans les années 60, sous la pression de deux types de recherches : les recherches concernant la traduction automatique et la théorie des grammaires génératives. En effet, la métalangue nécessaire aux machines à traduire et la théorie grammaticale nécessaire aux grammaires génératives des langues ont en commun de constituer un pont entre des langues distinctes. Il importe dans les deux cas de savoir dans quel domaine, dans quel ordre de faits, on peut s'attendre à trouver des universaux.

Comme exemple d'universaux linguistiques, on peut citer l'hypothèse fonctionnaliste de la double articulation du langage humain : toutes les langues connues partagent ce caractère de comporter une articulation non significative de la chaîne parlée (niveau des phonèmes) et un agencement de ces phonèmes en unités de rang supérieur, les morphèmes, premier niveau d'unités significatives. Dans le même domaine de la phonologie, d'autres universaux sont plus frappants : chaque langue comportant un inventaire limité de phonèmes (entre 20 et 50), les traits binaires nécessaires à réaliser la trentaine de formes exploitées par une langue pour ses oppositions phonologiques devraient être peu nombreux : on constate qu'ils sont, dans toute langue, à peu près deux fois plus nombreux que nécessaire (par exemple, telle langue exploitant l'aspiration après les occlusives sourdes ne l'exploitera pas après les sonores – cas du grec par opposition au sanskrit ; telle langue nasalisant une voyelle ne nasalisera pas les autres, etc.). On peut parler d'un universel du langage (sous réserve de vérification totale) consistant en ce que les langues tendent à n'exploiter les oppositions de leurs traits phonologiques qu'avec un rendement moyen de 50 p. 100.

Une première typologie des universaux oppose parfois : (1) les *universaux de substance*, qui sont les traits communs aux diverses langues du monde pour l'organisation de la substance de la langue ; par exemple, des catégories syntaxiques telles que verbe, nom existent dans la structure de toute langue ; (2) les *universaux de forme*, qui sont les combinaisons par lesquelles la substance linguistique est manifestée : ainsi, les objets utilitaires sont dénommés, dans toute langue naturelle, non en considération de leurs qualités physiques, mais par référence à l'activité humaine qu'ils permettent. On distingue ensuite quatre types d'universaux ; un premier ensemble, celui des universaux phonologiques, grammaticaux et sémantiques, concerne un aspect seule-

ment du signe (signifiant ou signifié) ; les universaux symboliques, en revanche, concernent les rapports du signifiant et du signifié, constitutifs du signe, telles seraient les onomatopées. Sur le plan diachronique, le rôle de la métaphore dans le changement sémantique semble universel.

L'établissement d'une théorie linguistique générale, nécessaire à l'élaboration des grammaires génératives des langues, sous-tend qu'il existe des universaux du langage. Les règles fondamentales du fonctionnement du langage relèvent d'une compétence universelle, sous-tendue par une organisation corticale identique.

universelle (grammaire)

1. On fait généralement remonter aux cartésiens le projet de *grammaire universelle* : les termes de *grammaire générale*, *grammaire philosophique* et *grammaire universelle* sont synonymes en cet emploi. La grammaire universelle formule « des observations qui conviennent à toutes les langues » (Dumarsais). La grammaire universelle s'assigne donc pour objet d'étude des mécanismes nécessaires et communs à toutes les langues, les universaux du langage. Toutefois, le projet des cartésiens reste limité par leur conception du rapport entre pensée et langue. L'innéisme cartésien amène à la croyance en un « ordre naturel des pensées » ; dès lors, les règles universelles du discours appartiennent non plus à la linguistique, mais à la logique. Le préjugé culturel en faveur du français vient conforter cette tendance : l'ordre naturel des pensées, c'est de façon générale celui de la phrase française. Dès lors, la grammaire universelle étant concrétisée dans la langue française, la grammaire des autres langues pourra s'édifier par considération des écarts constatés au regard de ce modèle.

Au XX^e siècle, les grammaires descriptives ne se posent pas le problème de l'universalité. C'est avec la grammaire générative que la question est à nouveau formulée. Les grammaires génératives des langues naturelles doivent découler d'une théorie linguistique. La théorie linguistique s'assigne pour objet d'élaborer un traitement des universaux* du langage. Or, ces universaux sont de deux natures, et seule la première catégorie a été jusqu'ici suffisamment étudiée. Toute langue contient des universaux de substance : par exemple, la grammaire universelle affirme que des catégories syntaxiques telles que verbe, nom, etc., fournissent la structure sous-jacente générale de toute langue. Mais toute langue contient aussi des universaux formels : par exemple, les objets manufacturés sont définis par référence à l'activité humaine, et non par rapport à des qualités physiques. L'existence de cette seconde catégorie d'universaux demande à être prise en compte par la théorie linguistique générale, « grammaire universelle » couronnant les grammaires génératives des langues : ce qui est impliqué par de telles constatations, c'est que toutes les langues sont bâties sur le même modèle. Certes, la correspondance ainsi établie ne postule pas l'isomorphisme des langues, qui ne coïncident jamais point par point.

2. Il existe une acception plus limitée de *grammaire universelle*, distinguée alors de grammaire générale. La grammaire universelle est constituée de l'ensemble des règles linguistiques constatées dans les langues du monde (on parlera alors d'universaux ou de quasi-universaux de langue). On réserve le nom de *grammaire générale* à la démarche inverse qui consiste à définir un ensemble de règles considérées comme des universaux du langage dont sont déduites les règles particulières à chaque langue.

univoque

On qualifie d'*univoque* un signe linguistique qui garde le même sens dans tous ses emplois. Le terme scientifique ou technique peut être univoque dans un domaine spécialisé.

usage

1. On appelle *usage* l'ensemble des règles de grammaire relativement stabilisées et utilisées par le plus grand nombre de locuteurs à un moment donné et dans un milieu social déterminé. Le *bon usage* est l'ensemble des prescriptions normatives constituant un modèle socio-culturel.

2. Un *dictionnaire d'usage* est un dictionnaire de langue monolingue dont la nomenclature correspond au lexique commun à l'ensemble des groupes sociaux constituant la communauté linguistique.

3. Chez L. Hjelmslev, l'*usage* s'oppose à la *norme** et est constitué par l'ensemble des caractères non distinctifs.

uvulaire

Une *consonne uvulaire* est une consonne réalisée par le contact ou le rapprochement de l'extrémité du voile du palais ou luvette (en latin *uvula*) contre la partie postérieure du dos de la langue. Les uvulaires sont en général des dorsales. Elles peuvent être fricatives, comme le phonème français dit « [r] parisien », que l'on trouve à la finale de *mer* ou de *barre* : la partie postérieure du dos de la langue forme un rétrécissement du passage de l'air contre la luvette. Les uvulaires peuvent aussi être vibrantes, comme le phonème dit « [r] grasseyé », que l'on trouve souvent à la place du [r] vibrant apical. Les phonèmes uvulaires sont caractérisés par une très forte turbulence de l'air, due à l'intervention sur le passage de l'air de la barrière supplémentaire de la luvette, qui en fait des phonèmes stridents, par opposition aux phonèmes vélares correspondants, qui sont des phonèmes mats.

V

I. vague (n. f.)

La *théorie de la vague* (ou mieux *théorie des ondes*) explique les variations des langues par la propagation des innovations linguistiques à partir de certains centres.

II. vague (adj.)

On qualifie de *vague* un trait que l'on attribue à certains mots dont le sens varie selon les situations dans lesquelles il est employé, sans que l'on puisse définir de manière discrète, les unes par rapport aux autres, ces diverses variations ; ainsi, on pourra dire que certains verbes français comme *construire* ont le sens actif ou factitif selon les phrases, et que ce sens varie dans une aire continue selon la nature du sujet de la phrase.

valence

On appelle *valence* d'un verbe le nombre d'arguments servant à la classification verbale ; un verbe comme *donner* à trois arguments est à valence 3.

valeur

On appelle *valeur linguistique* le sens d'une unité définie par les positions relatives de cette unité à l'intérieur du système linguistique. La valeur s'oppose à la signification définie par référence au monde matériel (à la substance). Ainsi, les pièces de monnaie, les billets de banque et les chèques sont des manifestations différentes d'une seule et même valeur ; de même, les unités linguistiques demeurent les mêmes quels que soient les sons qui les représentent ; elles gardent la même valeur, qu'elles soient réalisées phoniquement ou graphiquement. F. de Saussure a utilisé l'image du jeu d'échecs pour faire comprendre la notion de valeur linguistique ; une pièce du jeu, la reine par exemple, est définie essentiellement par sa position dans les règles du jeu ; cette « valeur » peut être assumée par des formes matérielles diverses.

variable

On appelle *variable* une quantité susceptible de prendre différentes valeurs. Par exemple, on

peut considérer SN (syntagme nominal) comme une variable capable de prendre différentes valeurs : *je, Pierre, l'enfant, etc.*

variante

1. Si deux unités linguistiques (phonème ou morphème) figurent dans le même environnement phonémique ou morphémique, et si elles peuvent être substituées l'une à l'autre sans qu'il y ait une différence dans le sens dénotatif du mot ou de la phrase, alors les deux phonèmes ou les deux morphèmes sont des *variantes libres* d'un phonème ou d'un morphème unique : on dit aussi *variante stylistique*.

Si deux unités linguistiques, phonèmes ou morphèmes, ne se présentent jamais dans le même environnement, phonémique et morphémique, et si elles présentent entre elles une parenté (articulatoire ou acoustique pour les phonèmes ; sémantique pour les morphèmes), ces unités sont des *variantes combinatoires* du même phonème ou du même morphème. *All-, i-* et *v-* sont les variantes combinatoires d'un même morphème signifiant « aller », car elles figurent chacune dans des environnements exclusifs : *i* avec le futur *-ra* (*ira*), *v* avec le présent *-a, -ais, etc.* (*va, vais*), *all-* avec l'imparfait, les première et deuxième personnes du pluriel du présent (*allons*). On dit aussi *variante contextuelle*.

2. Chez L. Hjelmslev, la *variante* est une forme d'expression différente d'une autre pour la forme, mais n'entraînant pas de changement de contenu par rapport à cette autre. Les variantes peuvent être *liées*, c'est-à-dire conditionnées par l'entourage, ou *libres**.

3. En philologie, on appelle *variante* le texte d'un auteur qui, dans un passage déterminé, diffère de la leçon communément admise, soit que la tradition manuscrite offre plusieurs leçons, soit que l'auteur lui-même ait rectifié le texte d'une première édition. La collation des variantes d'un texte constitue son *apparatus critique*.

variation

1. On appelle *variation* le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. La *variation diachronique* de la langue donne lieu aux divers travaux de grammaire historique, la *variation dans l'espace* fournit son objet à la géographie* linguistique et à la dialectologie au sens courant du terme ; la sociolinguistique s'occupe de la *variation sociale*.

2. Syn. de VARIANTE, et parfois simplement de VARIANTE LIBRE.

variationniste

Une étude *variationniste* conçoit la langue non comme un système homogène unique, mais comme un ensemble complexe de systèmes, comme un système de systèmes. Ainsi, dans l'anglais d'Amérique, il n'y a pas un phonème *r* mais toute une série d'articulations ou d'absences d'articulation, toutes également légitimes, le choix entre elles étant lié à diverses conditions sociales et stylistiques.

variété

La *variété* est une variante liée*.

Vaugelas (Claude Favre, seigneur de), grammairien français (Meximieux, Ain, 1585-Paris 1650). Fils d'Antoine Favre, magistrat savoyard épris de belles lettres, il monte à Paris et entre au service de diverses maisons princières, en particulier de Gaston d'Orléans. Il fréquente le salon de M^{me} de Rambouillet, où son goût et son jugement sur les questions de langue étaient reconnus des gens de lettres. Protégé de Richelieu, qui lui fait servir une pension, il participe à la fondation de l'Académie française et dirige les travaux de mise en route du Dictionnaire (qui ne paraîtra qu'en 1694). Ses *Remarques sur la langue française* (1647) ont pour but de donner le « bon usage », celui de l'élite sociale et intellectuelle ; elles ont eu un succès immense et ont joué un rôle important dans la constitution du français standard.

vedette

On donne le nom de *terme vedette* au mot servant d'entrée à un article de dictionnaire (syn. : ADRESSE, ENTRÉE). De même, la manchette d'un journal est un *énoncé vedette*.

véhiculaire

Dans les régions où vivent plusieurs communautés linguistiques différentes, une des langues

de la région peut être utilisée d'une manière privilégiée pour l'intercommunication. On dit alors que la langue est *véhiculaire* ou supralocale. Ainsi, dans toute l'Afrique orientale et dans l'est du Zaïre, le souahéli, langue bantoue, permet à des populations ayant pour langues maternelles d'autres langues, bantoue ou non, de se comprendre. Par extension, dans toute l'Afrique francophone, le français peut être considéré comme une langue véhiculaire. Il est utilisé pour assurer l'intercompréhension, par exemple, entre un locuteur ouolof et un locuteur bambara. Une langue officielle est aussi une langue véhiculaire si les locuteurs ont également des dialectes ou des langues différentes : ainsi, le français, langue commune de Corses, de Bretons, d'Alsaciens et de Flamands, est, d'une certaine manière, une langue véhiculaire ou une langue commune*.

vélaire

Un *phonème vélaire* est un phonème dont la réalisation comporte l'intervention de la partie postérieure de la voûte palatale, appelée *palais mou* ou *voile du palais*. Ainsi, les voyelles [u, o, ɔ, ɔ̃, ɔ̃] du français, les consonnes [k, g], etc., sont des consonnes vélares, appelées parfois aussi *postpalatales*.

En phonologie, le terme de *vélaire* a une extension plus large et désigne tous les phonèmes réalisés en arrière du palais, dans des zones (vélaire, uvulaire, pharyngale, laryngale) dont les différences n'entraînent pas de différences phonologiques. Les consonnes vélares sont, en effet, toutes graves et compactes ; phonologiquement, les voyelles vélares sont toutes graves.

vélarisation

La vélarisation est le déplacement du lieu d'articulation d'un phonème vers l'arrière de la cavité buccale, voile du palais ou palais mou.

1. verbal (adj.)

1. On appelle *syntagme verbal* (abréviation SV) un syntagme constitué soit d'un verbe (V) et de son auxiliaire (Aux), suivi ou non d'un syntagme nominal (SN) ou d'un syntagme prépositionnel (SP), soit de la copule *être* et de l'auxiliaire suivis d'un syntagme nominal (SN), adjectival (SA) ou prépositionnel (SP). Ainsi, dans les phrases *Pierre a lancé une balle*, *Pierre est un ingénieur*, *Pierre est à la maison*, les syntagmes verbaux sont, respectivement, *a lancé une balle*, *court*, *va à Paris*, *est heureux*, *est un*

ingénieur, est à la maison. Le verbe est à la tête* du syntagme verbal.

2. On appelle *noms verbaux* les formes nominales et adjectives du verbe (infinitifs et participes). La *locution verbale* est une séquence figée ayant la valeur d'un verbe (*faire attention, faire grâce*).

3. On appelle *thème* ou *racine verbale* le radical servant de base à la flexion d'un verbe.

4. *Adjectif verbal*. V. ce mot.

II. verbal (n.)

On donne le nom de *verbaux*, en grammaire générative, à l'ensemble formé par les verbes et les adjectifs, considérés comme appartenant à la même catégorie ; adjectifs et verbes ne se distinguent que par le fait que les premiers impliquent dans la constitution du syntagme verbal la copule *être*, qui peut d'ailleurs être absente dans certains cas.

verbe

1. En grammaire traditionnelle, le *verbe* est un mot qui exprime le procès, c'est-à-dire l'action que le sujet* fait (comme dans *L'enfant écrit*) ou subit (comme dans *Cet homme sera battu*), ou bien l'existence du sujet (comme dans *Les méchants existent*), ou son état ou son passage d'un état à l'autre (comme dans *Les feuilles jaunissent*), ou encore la relation entre l'attribut et le sujet (comme dans *L'homme est mortel*). Sur ce plan sémantique, on différencie en français les *verbes d'état* (*rester, être, devenir*), les *verbes d'action* (*marcher*), les *verbes perfectifs* ou *résultatifs* qui évoquent un procès à son terme (*blessé, heurter*), les *verbes imperfectifs* qui évoquent un procès n'impliquant pas un terme (*danser*), les *verbes factitifs* (*faire*), les *verbes performatifs*, où le verbe lui-même implique une assertion du sujet en forme d'acte (*juré, promettre*). On subdivise les verbes en transitifs, qui appellent en principe un complément d'objet désignant ce qui est visé par l'action, et en intransitifs, qui, en principe, excluent l'existence d'un complément d'objet. Les transitifs ont été divisés eux-mêmes en transitifs directs (*désirer, voir*), quand le complément d'objet n'est pas précédé d'une préposition, et transitifs indirects, quand le complément d'objet est introduit par une préposition (*nuire à*).

La conjugaison est fondée sur la variation des éléments du verbe que sont le radical et la terminaison (ou désinence) : ainsi on oppose les verbes réguliers de la première (-er) et de la deuxième conjugaison (-ir) à la troisième conjugaison irrégulière (-ir, -oir, -re). Le classement peut aussi se faire sur les variations du radical du verbe : verbes à une base (*chanter, courir*), à deux bases (*acheter*), à trois bases (*devoir, connaître*), à quatre bases (*savoir, venir*), à cinq bases (*faire*), à six bases (*aller, avoir*), à sept bases (*être*).

Le verbe, en français, se conjugue, c'est-à-dire varie formellement d'une manière qui lui est propre (1) en personne selon que le sujet est celui qui parle, à qui on parle ou dont on parle alors qu'il est absent, (2) en nombre, selon qu'il y a un ou plusieurs sujets, (3) en voix selon le rôle qui est attribué au sujet dans l'énonciation de l'action, (4) en mode ou manière de concevoir et d'énoncer le procès, (5) en temps selon les rapports établis entre le déroulement du procès et le moment où on l'énonce.

Le sens et la construction des verbes ont conduit à opposer à des verbes de sens plein des auxiliaires de temps (*être* et *avoir* dans certains de leurs emplois) ou de voix (*être*) et des semi-auxiliaires comme *aller, devoir, être sur le point de, être en train de, venir de, pouvoir*, etc., suivis d'un infinitif, qui expriment diverses nuances de temps ou d'aspect. Enfin, à la plupart des verbes qui offrent une conjugaison complète, on oppose une liste de verbes défectifs qui ne peuvent pas se conjuguer à certains temps et à certaines personnes, comme *absoudre, advenir, ardre, braire, chaloir, choir* et ses composés, *éclore, férir, gésir, moudre, occire, oindre, ouïr, paître, poindre, promouvoir, saillir, sourdre*, etc.

2. En linguistique structurale, le *verbe* est un constituant du syntagme verbal dont il est la tête ; il se définit par son environnement, c'est-à-dire par le fait qu'il est, en français par exemple, précédé d'un syntagme nominal sujet et suivi éventuellement d'un syntagme nominal objet. Il se définit aussi par ses marques de temps, de personne et de nombre.

En linguistique générative, le symbole V (verbe) entre dans la réécriture du syntagme verbal :

$$SV \rightarrow \text{Aux} + \left\{ \begin{array}{l} V + \text{SN} \\ V \end{array} \right\}$$

L'item lexical qui sera substitué au symbole V est une forme abstraite correspondant au radical du verbe de la grammaire traditionnelle (*chant*).

Dans une formulation lexico-sémantique des énoncés, le verbe (ou prédicat) est la fonction essentielle qui gouverne les arguments, leur nombre, leur agencement. Le verbe *donner* est un verbe à trois arguments.

3. Accord du verbe. V. ACCORD.

verbigération

Le terme de *verbigération* désigne chez les malades mentaux un bavardage animé, incessant, généralement déclamé ou prononcé sur un ton pathétique, comprenant des termes vides de sens ou des mots orduriers.

vériconditionnel

On qualifie de *vériconditionnelles* les conditions auxquelles un énoncé peut être dit vrai ou faux.

vernaculaire

Par opposition à langue *véhiculaire*, une langue *vernaculaire* est un système linguistique spécifique, employé dans la région et la communauté d'origine. Comme le *dioula* en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali, le vernaculaire d'une région peut devenir véhiculaire dans d'autres pays mais il n'est vernaculaire que là où il est langue maternelle.

Verner (loi de)

On appelle *loi de Verner* une loi phonétique formulée en 1875 par le linguiste danois K. Verner, qui a permis de compléter la loi de Grimm (1822) sur la mutation en germanique primitif en rendant compte des apparentes exceptions à cette loi. K. Verner a montré que ces exceptions sont régulières si l'on tient compte de la position de l'accent, car le passage des spirantes sourdes du germanique primitif à des spirantes sonores ne s'effectue pas lorsque la syllabe précédente porte l'accent tonal indo-européen. La découverte de cette loi a apporté un nouveau fondement à la thèse de la régularité des changements phonétiques soutenue par les néogrammairiens.

versus

Le terme conventionnel de *versus* (abréviation *vs*) signifie « opposé à » dans les notations comme : masculin *vs* féminin, nominatif *vs* accusatif, etc.

vibrante

Une *consonne vibrante* est une consonne orale dont l'articulation comporte un écoulement libre de l'air, interrompu par une ou plusieurs occlusions dues à la mise en vibration d'un articulateur (pointe de la langue, lèvres, luette) sur le passage de l'air. On a un exemple de vibrante labiale dans le cri qui sert à arrêter les chevaux. Le [r] le plus fréquent dans les langues, entre autres dans les langues romanes et dans les langues slaves, est une vibrante apico-dentale. La vibrante peut être aussi une vibrante uvulaire, comme c'est le cas pour les réalisations fortes du phonème [r] en franco-provençal et dans toutes les étapes de transition historique entre le [r] vibrant et le [r] fricatif.

La vibration peut consister en une seule occlusion (il y a dans ce cas une vibrante battue ou *flap*, comme en anglais), ou en plusieurs occlusions (il y a dans ce cas une vibrante roulée ou *trill*).

vide

1. On dit d'un élément linguistique qu'il est *vide de sens* quand sa présence ou son absence n'apporte aucune modification au sens de la phrase et qu'elle est due seulement aux contraintes syntaxiques. Ainsi, l'analyse des trois phrases *Il commence à travailler, Il commence*

de travailler, Il commence son travail fait apparaître que l'alternance des prépositions à (*de*) vs *zéro* ne modifie pas la fonction grammaticale des formes *travailler* et *le travail*, mais qu'elle résulte de la nature du syntagme objet (infinitif ou nom). On dit en ce cas que les prépositions à et *de* sont vides de sens. La grammaire traditionnelle oppose aussi les prépositions *vides*, comme *de* et *à* dans la mesure où elles ont un rôle purement syntaxique de combinaison, aux prépositions pleines (*contre*, *malgré*) que leur signifié oppose entre elles alors qu'elles expriment les mêmes rapports syntaxiques.

2. Quand deux ensembles* n'ont aucun élément commun, on dit que leur intersection est nulle et se réduit à un ensemble vide. On écrit $A \cup B = \emptyset$.

vieux, vieilli

La marque stylistique *vieux* ou *vieilli* (abréviation : vx) indique, dans un dictionnaire, un emploi ou une expression qui, dans un état de langue donné, est senti par la majorité des locuteurs comme n'appartenant plus à leur usage courant.

virgule

La *virgule* est un signe de ponctuation servant à distinguer, à l'intérieur des phrases, des membres de phrase (mots, propositions, syntagmes) qui, par leur fonction syntaxique, doivent être isolés des autres membres de phrase.

virtuel

En linguistique, les adjectifs *virtuel* et *actuel* sont à entendre par référence à l'opposition saussurienne entre langue et parole. Pour F. de Saussure, la langue est le domaine des virtualités, tandis que la parole est une réalité actuelle. La linguistique post-saussurienne se donnera pour tâche d'induire, à partir d'un corpus (actuel) de faits de parole, la langue (virtuelle) qui les sous-tend. Sans doute devrait-on dès lors distinguer radicalement comme virtuel tout ce qui relève de la langue, et comme actuel tout ce qui appartient à la parole. Ainsi, parler de phonème actuel est inadéquat, le phonème étant l'unité phonologique (de la langue) qui correspond au son, unité phonétique (de la parole). Toutefois, Ch. Bally, soucieux d'étudier l'actualisation*, c'est-à-dire la réalisation de la langue en parole, distingue phonème virtuel et phonème actualisé : un phonème est virtuel tant qu'il est isolé, considéré en soi, mais actualisé dès qu'il figure dans une chaîne parlée

significative. On peut étendre la notion à la différence entre substance et forme, puis entre dénotation et connotation. Ainsi en face des sèmes actuels de « rouge », qui permettent de classer le rouge parmi les couleurs, on considérera un sème virtuel de « rouge », qui permettra la connotation « danger » dans telle combinaison de discours. L'ensemble des sèmes virtuels constitue le *virtuème*, élément du clas-sème.

virtuème

Dans la terminologie de B. Pottier, le *virtuème* est un ensemble de sèmes* constituant l'élément variable de la signification d'une unité lexicale. Ces sèmes variables sont connotatifs, c'est-à-dire qu'ils ne s'actualisent que dans certaines combinaisons données du discours.

vivant

On appelle *langue vivante* (par opposition à *langue morte*) une langue actuellement parlée dans une communauté linguistique.

vocable

Le terme *vocable* désigne l'occurrence d'un lexème dans le discours, dans la terminologie de la statistique lexicale. Le terme de *lexème* étant réservé aux unités (virtuelles) qui composent le lexique et le terme de *mot* à n'importe quelle occurrence réalisée en parole, le vocable sera l'actualisation d'un lexème particulier dans le discours. Ainsi, *petit*, entrée de dictionnaire, est un lexème. En revanche, la phrase réalisée *Le petit garçon caresse le petit chat* comporte sept mots, dont deux fois le vocable *petit*.

Dans cette optique, le lexème est une unité du lexique (stock potentiel de l'individu ou de la langue), pendant que le vocable et le mot sont des unités de vocabulaire (unités effectivement employées dans un acte de communication donné) ; le mot représente alors toute unité émise (*le Cid* comporte 16 690 mots), pendant que le vocable représente une unité particulière émise considérée en référence au lexique, par réduction des marques flexionnelles (*le Cid* comporte 1 518 vocables).

vocabulaire

Dans un sens commun, attesté dès le XVIII^e siècle, un *vocabulaire* est une liste de mots. Douchet et Beauzée écrivent : « Le vocabulaire n'est que le catalogue des mots d'une langue, et chaque langue a le sien. » À ce titre, divers ouvrages à objectif pédagogique s'intituleront *vocabulaires*.

Dans la terminologie linguistique, un *vocabulaire* est une liste exhaustive des occurrences

figurant dans un corpus. Toutefois, l'opposition entre *lexique* et *vocabulaire* n'est pas toujours faite : dans des expressions comme *vocabulaire de base*, *vocabulaire commun*, *vocabulaire général*, *vocabulaire du français élémentaire*, rien n'indique si les mots figurant dans la liste figurent en tant qu'occurrences relevées dans un corpus, ou en tant qu'unités de la langue. Tous les linguistes structuralistes ne font d'ailleurs pas cette opposition : L. Hjelmslev emploie indifféremment les termes de *lexique* et de *vocabulaire*.

On oppose souvent le *lexique* comme concernant les unités de la langue et le *vocabulaire* comme liste des unités de la parole. Par exemple, la statistique lexicale, travaillant sur les occurrences relevées dans un corpus, donc sur le *vocabulaire* d'un texte, d'un auteur, d'une époque, cherche à en induire des potentialités lexicales (le *lexique*). Travaillant sur corpus, la lexicologie structurale ne peut viser que le *vocabulaire* : dans cette optique, le *lexique* — qui ne saurait être que le *lexique* d'une langue — ne peut, en effet, être induit que de la somme des *vocabulaires* étudiés (dans les divers corpus retenus).

Le terme de *vocabulaire* est d'usage courant dans les études portant sur des corpus spécialisés : *vocabulaire de l'aviation*, *vocabulaire politique*, etc. Pour R. L. Wagner, « le terme de *vocabulaire* désigne conventionnellement un domaine du *lexique* qui se prête à un inventaire et à une description ».

vocal V. CHENAL.

vocalique

Les *phonèmes vocaliques* sont caractérisés par un écoulement libre de l'air à travers l'appareil vocal, les ondes sonores provenant uniquement de la vibration des cordes vocales. Les phonèmes vocaliques ont donc une seule source périodique, la voix. Acoustiquement, les phonèmes vocaliques sont caractérisés par rapport aux phonèmes non-vocaliques par une structure de formants nettement définie. Les phonèmes vocaliques sont constitués essentiellement par les voyelles* [i, e, y, u, etc.], et aussi par les liquides [l] et [r], qui possèdent les traits caractéristiques des voyelles en même temps que ceux qui sont caractéristiques des consonnes.

vocalisation

On appelle *vocalisation* le passage d'un élément consonnantique consonne (ou glide) à une voyelle, soit historiquement, soit dans une alternance synchronique. Ainsi, la forme

moderne des mots *aube*, *aude*, *chevaux* est due à une vocalisation de la latérale vélaire [l] présente dans les formes anciennes *albe*, *chevals*, etc. Le terme de *vocalisation* est parfois employé aussi comme synonyme de *voisement** ou *sonorisation* pour désigner la mise en vibration des cordes vocales qui produit la voix*.

vocatif

On appelle *vocatif* un cas* exprimant l'interpellation directe au moyen d'appellatifs*. Dans *Pierre*, *viens*, le nom *Pierre* sera au *vocatif* dans les langues casuelles, en particulier en grec et en latin.

Vocoder (n. déposé)

Le *Vocoder* est un dispositif électronique permettant la synthèse des réponses vocales par un système informatique. La synthèse s'effectue soit par mots, préalablement analysés et codés, soit par phonèmes, ou mieux, par diphonèmes (ensemble de deux phonèmes consécutifs) également codés.

voile du palais

On appelle *voile du palais*, ou *palais mou*, la cloison musculaire membraneuse, en arrière du palais dur, prolongée par la *luette*, qui peut fermer ou ouvrir le passage des fosses nasales, permettant de distinguer les articulations buccales des articulations nasales.

voisé

Les *phonèmes voisés* comme [b, d, g, v, z, ʒ] sont caractérisés par la présence dans leur réalisation d'un son harmonique dû à la vibration des cordes vocales. Le spectre des consonnes voisées inclut des formants qui sont dus à cette source harmonique se superposant au bruit de la consonne. Les consonnes voisées sont donc caractérisées par la présence conjointe de deux sources sonores.

La manifestation la plus frappante du *voisement* est l'apparition d'un composant très bas, le long de la ligne de base du spectrogramme, qui correspond à l'excitation laryngée.

L'opposition *voisé* vs *non-voisé* est très fréquemment utilisée dans les langues, à travers toutes les parties du monde. En Europe, toutes les langues romanes, germaniques, slaves, aussi bien que le hongrois la connaissent. Elles ne concernent cependant pas toutes les consonnes d'une langue donnée : ainsi l'extension de ce trait aux liquides est très rare (le gaélique oppose cependant deux liquides voisées [r] à deux liquides non-voisées). Les voyelles sont normalement voisées, sauf peut-être dans certaines langues amérindiennes comme le comanche.

L'opposition consonantique voisé vs non-voisé est souvent concomitante avec l'opposition entre consonnes tendues et consonnes

lâches, en français par exemple.

voisement v. VOISÉ.

I. voix

La *voix* est une catégorie grammaticale associée au verbe et à son auxiliaire, et qui indique la relation grammaticale entre le verbe, le sujet ou l'agent et l'objet ; chaque voix se manifeste par des flexions verbales spécifiques (désinences ou préfixes, formes différentes des auxiliaires, etc.). [Syn. DIATHÈSE.]

a) Lorsque le sujet du verbe est l'agent d'une action qui s'exerce sur un objet, le verbe est à la *voix active* ; la phrase est une *phrase active*. Ainsi, en français : *Pierre écoute Paul*.

b) Lorsque le sujet de la phrase est en fait l'objet d'un verbe actif dans une phrase sous-jacente, le verbe est à la *voix passive*, la phrase est une *phrase passive*. Ainsi, en français, *Pierre a été blessé par Paul* est issu de la phrase *Paul a blessé Pierre* ; en ce cas, *Paul*, sujet de la phrase active sous-jacente, est devenu l'agent de la phrase réalisée (complément d'agent) et l'objet *Pierre* est devenu le sujet. Dans la phrase *Pierre a été blessé*, le sujet de la phrase sous-jacente, devenu l'agent de la phrase réalisée, n'est pas spécifié : la voix passive a pour principal objet de réaliser des phrases sans agent spécifié. En français, la voix passive est marquée par l'auxiliaire *être* suivi du participe passé du verbe transitif.

c) Si le sujet de la phrase est en même temps l'objet de l'action indiquée par le verbe (que ce sujet soit ou non l'agent de l'action), le verbe est à la *voix moyenne* ; cette voix moyenne (qui existe en grec, par exemple) correspond en français soit à la voix pronominale, ex. : *Pierre lave Pierre = Pierre se lave*, où *Pierre* est à la fois le sujet, l'objet et l'agent, soit à la forme intransitive du verbe, ex. : *le rocher bouge*, où *le rocher* est le sujet, mais pas nécessairement l'agent de l'action (la voix moyenne est proche alors de la voix passive qui, historiquement, en grec, en est issue), soit encore à la forme pronominale avec un double objet, le sujet (agent) exerçant l'action sur un objet distinct, mais au bénéfice de lui-même, ex. : *Pierre se cire ses chaussures*.

Les voix ont été définies sur le modèle grec : en grec, la voix active, la voix moyenne et la voix passive ont des flexions verbales relativement spécifiques (voix moyenne et voix passive n'étant cependant distinctes qu'au futur et à l'aoriste) ; en latin, la voix active et la voix passive ont des flexions spécifiques, et il existe une *voix déponente* dont la flexion s'apparente à celle du passif et dont l'utilisation correspond en général à la voix moyenne ; ainsi, *sequi* en latin, qui signifie « suivre ». En français, il existe une opposition entre voix active, voix passive et voix pronominale correspondant en général à la distinction indiquée (*Le vent a cassé la branche ; la branche a été cassée ; la branche s'est cassée*) ; mais la voix active recouvre souvent à la fois ce qui serait la voix active et la voix moyenne du grec, les phrases actives étant transitives ou intransitives : *Pierre fuit Paul. Pierre fuit ou s'enfuit*.

II. voix

1. La *voix* est l'ensemble des ondes sonores produites dans le larynx par la vibration des cordes vocales sous la pression de l'air subglottique. Entre le larynx et la sortie de la bouche, le complexe acoustique fourni au départ est très

modifié : son intensité a fortement diminué, la hauteur est la même, le timbre a été remanié par les différents résonateurs. Il reste un support constant qui constitue la voix.

L'analyse de la voix permet de comparer différentes voix entre elles : la voix d'homme,

la plus grave, présente un fondamental qui oscille de 100 à 150 Hz. La voix de femme est plus aiguë et varie de 140 à 250 Hz. La voix d'enfant, plus aiguë encore, se situe au-dessus de 250 Hz. La voix chuchotée est produite par un souffle laryngé. Sa structure de fréquence est distincte, mais sa portée est trop faible pour qu'elle soit audible.

2. *Voix* s'emploie comme synonyme de VOYELLE et de VOISEMENT. (V. VOISÉ.)

volitif

On appelle *volitif* une forme verbale ou une construction exprimant la volonté du sujet d'énonciation. Ainsi, en latin, le subjonctif *eamus*, « allons », est un volitif. En français, le volitif se confond sur le plan des formes avec l'impératif ou le subjonctif.

vouloir-paraitre

On appelle *vouloir-paraitre* une motivation psychologique de l'acte verbal par lequel un sujet déterminé utilise un niveau de langue autre que celui qu'il utilise habituellement afin de se prévaloir du prestige qui lui est attaché. La notion de *vouloir-paraitre* implique la contrôlabilité* de certains comportements verbaux.

voyelle

Les *voyelles* sont des phonèmes présentant le trait vocalique et n'ayant pas de trait consonantique. Ce sont des sons musicaux dus aux vibrations périodiques de l'air laryngé qui s'écoule librement à travers le chenal buccal. La diversité des voyelles résulte de la variation de la forme qu'assument les résonateurs buccal et pharyngal par le déplacement des muscles

(langue, lèvres, luette) qui les délimitent. Du point de vue acoustique, les voyelles peuvent être identifiées au moyen d'un nombre limité de positions des trois premiers formants. Mais le formant le plus important pour l'intelligibilité de la voyelle est la zone fréquentielle formée par la cavité buccale.

Le degré d'ouverture détermine la position du premier formant F^1 qui varie entre 250 Hz pour les voyelles fermées [i, y, u] et 800 Hz environ pour la voyelle ouverte [a]. Le lieu d'articulation détermine la position du second formant F^2 qui varie entre 800 Hz environ pour la voyelle la plus postérieure [u], 1,3 kHz pour la voyelle centrale [a] et 2,2 kHz environ pour la voyelle la plus antérieure [i]. Dans le cas des voyelles antérieures, la labialisation détermine un abaissement de F^2 et F^3 . La mise en communication du conduit pharyngal avec le conduit nasal par abaissement de la luette, détermine, dans le spectre des voyelles nasales, l'apparition de paires supplémentaires formant / anti-formant (pôle / zéro) dont la première apparaît entre 500 à 700 Hz environ. Les valeurs des formants vocaliques sont modifiées par la coarticulation dont l'effet est d'autant plus marqué que le débit est plus rapide.

vs

Abréviation de *versus* (« opposé à »).

vulgaire

Le *latin vulgaire* est le latin parlé dans l'ensemble des pays qui constituaient l'Empire romain et qui a donné naissance aux différentes langues romanes.

W

Webster (Noah), grammairien et lexicographe américain (West Hartford, Connecticut, 1758-New Haven 1843). Partant du principe que « la grammaire doit se fonder sur le langage et non le langage sur la grammaire », il publie en 1783, à l'intention des écoles américaines, *The American Spelling Book* (surnommé « Blue Backed Speller »), dont le succès considérable ne s'est jamais démenti. En 1806, il publie, dans le même esprit novateur, *Compendious Dictionary of the English Language*, qui sert de point de départ aux travaux pour *American Dictionary of the English Language*, qui paraît en 1828, toujours mis à jour et réédité depuis lors.

Weinreich (Uriel), linguiste américain (Wilno,auj. Vilnius, 1926-New York 1967). Dans *Languages in Contact* (1952), il donne une analyse structuraliste du bilinguisme et s'attache particulièrement aux phénomènes d'interférence. (V. Bibliographie.)

Whorf (Benjamin Lee), linguiste américain (Winthrop, Massachusetts, 1897-Wethersfield, Connecticut, 1941). Disciple d'Edward Sapir, il étudie les langues amérindiennes et contribue à en améliorer la classification. Sa théorie, connue sous le nom d'« hypothèse de Whorf Sapir », affirme que le langage est en relation causale avec le système de représentation de la réalité : chaque langue découpe cette réalité selon sa manière propre, et ce découpage affecte aussi bien le lexique que la morphologie ou la syntaxe (expression du temps et de l'aspect, déictiques, noms de couleurs, etc.). [V. Bibliographie.]

Whorf-Sapir (hypothèse de)

Indépendamment de la tradition romantique selon laquelle les correspondances entre les phénomènes de langue et le comportement humain s'expliquent par le fait que le génie particulier de chaque peuple s'exprime à travers sa langue, certains linguistes américains ont avancé l'idée connue communément sous le nom d'*hypothèse de Whorf-Sapir*, selon laquelle

la langue d'une communauté donnée organise sa culture*, c'est-à-dire l'appréhension que ce peuple a de la réalité et la représentation qu'il se forme du monde. Pour E. Sapir et pour B. L. Whorf, la différence de langue a pour conséquence une structuration intellectuelle et affective différente ; il s'agit ainsi de deux mondes différents et non pas du même monde sous deux séries d'étiquettes différentes. B. L. Whorf a poussé l'hypothèse à l'extrême en supposant, par exemple, qu'un peuple dont la langue ignore la catégorie du temps grammatical vit dans un éternel présent. Au contraire, pour E. Sapir, il s'agit simplement d'un principe général ; il faut éviter de voir dans chaque catégorie grammaticale l'expression directe d'un aspect de la culture. C'est ainsi qu'un peuple qui n'a que trois noms de couleurs aura tout de même la notion de « nuances » de ces couleurs : l'organisation de la réalité en trois couleurs est en rapport non pas avec une appréhension tricolore du monde, mais avec d'autres faits bien plus profonds (importance des divisions ternaires chez ce peuple, liées par exemple à des facteurs religieux). On doit faire intervenir aussi le décalage qui existe entre les changements culturels et les changements linguistiques : le mot *boucher*, par exemple, désigne celui qui vend de la viande quelle qu'elle soit, mais le mot est dérivé de *bouc* ; le fait qu'on ne se représente plus le boucher comme abattant du bouc (changement culturel) n'a pas entraîné de changement linguistique.

Wittgenstein (Ludwig), logicien autrichien, naturalisé britannique (Vienne 1889-Cambridge 1951). Professeur de philosophie à Cambridge, il se consacre d'abord à des recherches sur les fondements des mathématiques, puis, à partir de 1930, s'oriente vers les langues naturelles. Il développe une théorie de la signification, qualifiée de « jeu du langage », où il met en lumière l'aspect imprécis et variable du langage suivant les situations. (V. Bibliographie.)

x y

xénisme

Un *xénisme* est une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue. (Ainsi le *pub* anglais est d'abord un *xénisme*.)

Le *xénisme* est le premier stade de l'emprunt*. Tant que *square*, au XIX^e siècle, ne se rencontre dans les textes qu'en référence à des réalités anglaises, il n'est pas intégré, et constitue un *xénisme*. Au stade de l'utilisation occasionnelle mais dépourvue de marques métalinguistiques, on parlera de *pérégrinisme*. Le stade ultime de l'installation est l'emprunt proprement dit : le mot est versé au vocabulaire français, et peut par exemple entrer dans des processus de dérivation et de composition.

La distinction entre *xénisme*, *pérégrinisme* et *emprunt* permet de prendre en compte le mode d'utilisation des mots concernés : le *xénisme* est un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères. Le *pérégrinisme* renvoie encore à la réalité étrangère, mais la connaissance de son sens est supposée partagée par l'interlocuteur. On peut dire que *perestroïka* a connu les deux stades du *xénisme* puis du *pérégrinisme* sans passer à l'emprunt ; le processus politique dénoté n'a pas perdu sa référence à l'U.R.S.S.

Le passage du *xénisme* à l'emprunt peut se tester selon divers critères :

a) Le critère phonologique : l'emprunt à l'anglais a pu conduire à de très fortes assimilations phonétiques ; ainsi, *packet boat*, *riding coat*, *bull dog* ont donné *paquebot*, *redingote*, *bouledogue*.

Mais une plus grande familiarité avec l'anglais rend aujourd'hui impossible un pareil irrespect de la forme phonétique des *xénismes*. Le passage du *xénisme* à l'emprunt comporte encore des accommodations phoniques (par exemple, dans *parking* ou *meeting*, déplacement de l'accent tonique et passage de *-ing* anglais [iŋ] à *-ing* français [iŋ]), mais une forme comme *métèque*, populaire au début du siècle, ne serait plus possible aujourd'hui.

b) Le critère morphosyntaxique : un emprunt pleinement intégré peut devenir formant de base d'une dérivation. Ainsi, *strip-tease* produit *strip-teaseuse*, *stress* produit *stresser*.

c) Le critère sémantique : l'insertion se manifeste également par des changements de sens, par déspecialisation du sens restreint de l'emprunt. L'emprunt comporte en effet une forte restriction sémantique par rapport au mot de la langue d'origine. Lorsque la francisation est complète, l'emprunt peut élargir son extension : *black-out*, emprunté à l'anglais dans le sens restreint de « camouflage des lumières contre les attaques aériennes » n'est plus réservé à ce sens : on peut *faire le black-out* sur une affaire politique ou financière.

xénolecte

Le *xénolecte* est une langue ou une variété linguistique étrangère dans une communauté linguistique donnée.

yod

Le terme *yod*, emprunté à l'alphabet sémitique, désigne la consonne constrictive dorso-palatale sonore [j] comme dans *maillot* [majo], *soleil* [solej].

Z

zéro

1. Le terme zéro, dans *degré zéro, désinence zéro, état zéro, morphème zéro*, etc., indique l'absence d'un trait formel ou sémantique dans un système où les unités se définissent les unes par rapport aux autres par la présence ou l'absence de ce trait. L'absence est alors aussi significative que la présence du trait ; elle constitue un trait pertinent². Ainsi, en français, l'opposition masculin vs féminin se manifeste par la présence dans le féminin d'un morphème comme *-esse* (*docteur vs doctoresse*), *-e*, dans la graphie (*rival vs rivale*) ; on peut décrire le système en disant que le masculin présente la désinence zéro. D'une autre manière, le système du verbe en français présente une opposition, aux temps simples, entre l'imparfait *-ait*, le futur *-ra* et le conditionnel *-rait* ; le présent est alors formé avec la désinence zéro :



Le qualificatif zéro est donc lié à un certain type de description structurale de la langue. Les oppositions de même nature seront traitées de manière très différente par la linguistique générative, qui note par moins l'absence d'un trait ; ainsi, le mot *doctoresse* sera indiqué [-masculin], le mot *docteur* par [+masculin], sans considérer la réalisation morphologique. (Le symbole de zéro est \emptyset .)

2. On dit qu'il y a un *phonème zéro* lorsqu'un phonème s'oppose à l'absence de tout phonème dans le même environnement. Ainsi, en anglais, l'aspiration prévoicallique [h] s'oppose à l'attaque non-aspirée d'une voyelle. Le premier phonème est un glide tendu, le deuxième un glide lâche qui est en fait un phonème zéro, comme dans les paires minimales suivantes : *hill* « colline » vs *ill* « malade » (comme *pill* vs

bill) ; *hue* /hju:/ « couleur » vs *you* /ju:/ « vous » (comme *tune* /tju:n/ « air de musique » vs *dune* /dju:n/ « dune »).

3. En acoustique, le zéro désigne la zone dépourvue d'énergie dans le spectre par l'annulation du débit buccal due au couplage avec le conduit nasal.

zétacisme

Le terme *zétacisme* désigne parfois la modification d'une consonne en un son [z], notamment l'évolution de la fricative dentale voisée /s/ en une consonne homorganique voisée, par exemple lors du passage du mot latin *casa* /kasa/ au mot français *case* /kaz/.

zeugma

1. En rhétorique, le *zeugma* est une figure qui consiste à rattacher des compléments de natures différentes à un même terme (verbe, nom) ; le plus souvent il est employé dans une intention satirique (ex. : *Napoléon était maigre et officier d'artillerie*).

2. En grammaire, on appelle *zeugma* le tour syntaxique par lequel, dans plusieurs énoncés successifs de même organisation, l'un des termes n'est exprimé qu'une fois, comme dans *L'un prit une bêche, l'autre une pioche et le troisième un râteau*.

zézaïement

On appelle *zézaïement* un défaut de prononciation où les sons [ʃ] et [ʒ] sont remplacés par [s] ou [z] : *sarmant* (« charmant »), *serser* (« chercher »).

Zipf (loi de)

Étudiant le rapport qui existe entre la fréquence des mots dans un texte (mots plus ou moins fréquents, plus ou moins rares) et le rang de ces mots classés par fréquence (mot n° 1, mot n° 2, etc.), G. K. Zipf a établi en 1936 que rang \times fréquence = constante.

On construit la courbe de Zipf en mettant en abscisse les rangs des mots classés par fréquence décroissante et en ordonnée les fréquences effectives. La ligne droite qui en

Zipf

résulte indique que le produit rang \times fréquence est constant.

Pour B. Mandelbrot, la formule de Zipf exprime le fait que le vocabulaire dont se servent le locuteur et l'auditeur est constitué de signes individuels discrets dont les combinaisons obéissent à des lois statistiques. Il peut

y avoir des déformations de la courbe de Zipf : les fréquences des mots fréquents s'élèvent (en ce cas il y a restriction de vocabulaire, appauvrissement du lexique) ou les fréquences des mots rares s'élèvent (en ce cas il y a soit vocabulaire néologique, soit distorsion pathologique, comme chez les schizophrènes).

Maquette :

Alain Joly

Lecture :

Christophe Andreau

Correction :

Monique Bagaïni, Jacques Barbaut

Fabrication :

Martine Toudert

Couverture :

Patrice Caumon



DICTIONNAIRE DE

linguistique

JEAN DUBOIS • MATHÉE GIACOMO
LOUIS GUESPIN • CHRISTIANE MARCELLESI
JEAN-BAPTISTE MARCELLESI • JEAN-PIERRE MÉVEL



LAROUSSE



Ce dictionnaire encyclopédique, relatif à la linguistique et aux sciences du langage, réunit des articles consacrés à tous les termes utiles pour décrire la langue française (de *ablatif* à *zézaiement*, de *abréviation* à *zeugma*, en passant par *barbarisme*, *psycholinguistique* ou *transformationnel*), ainsi que des notices sur les grammairiens et les linguistes (de Vaugelas à Guillaume, Chomski ou Jakobson) qui ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de la langue française et les conceptions du langage.

Plus de cent dossiers de synthèse permettent la compréhension de notions fondamentales, de phénomènes particuliers et de courants : *acquisition du langage*, *aphasie*, *signifiant et signifié*, *néologie*, *stylistique*, *structuralisme*, *verbe*...

JEAN DUBOIS

MATHÉE GIACOMO

LOUIS GUESPIN

CHRISTIANE MARCELLESI

JEAN BAPTISTE MARCELLESI

JEAN PIERRE MÉVEL

DICTIONNAIRE DE

linguistique



9 782035 320476

DICTIONNAIRES

analogique

ancien français

argot français

citations françaises

difficultés du français

étymologique

expressions et locutions

français argotique
et populaire

français classique

homonymes

mots d'origine étrangère

moyen français

prénoms

proverbes

rimes orales et écrites

synonymes